CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1039
Appendice II/Volume II
30 août 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE II

VOLUME II

Comptes rendus in extenso de la session de 1990

GE.90-62813/1778H

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.545
22 mars 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 mars 1990, à 10 heures

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

GE.90-60402/4420a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 545ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient peuvent soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de Sri Lanka et du Pakistan. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Rasaputram.

M. RASAPUTRAM (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Puisque je prends pour la première fois officiellement la parole devant la Conférence, je voudrais commencer par me joindre à mes collègues pour vous adresser, Monsieur le Président, toutes mes félicitations pour l'excellent travail que nous avons déjà pu faire sous votre direction avisée. C'est donc avec confiance, espoir et détermination que nous irons plus avant pour réaliser les objectifs du désarmement, et je vous assure que vous pourrez toujours compter sur le soutien sans réserve et la coopération active de la délégation sri-lankaise. Je remercie également l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, pour l'efficacité et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé et activé nos travaux pendant un mois de février très chargé.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier sincèrement tous les collègues qui m'ont adressé des paroles chaleureuses et encourageantes de bienvenue à la Conférence. J'y ai trouvé un encouragement dans la mesure où elles traduisaient la nature collective de la tâche que nous ont confiée les peuples et les nations que nous représentons, que celles-ci soient grandes ou petites, fortes ou faibles. Notre tâche consiste à codifier la pratique des Etats de manière à assurer la paix et la sécurité internationales par le désarmement dans un monde en évolution rapide et où la sécurité des nations n'est divisible que dans l'abstrait. Comme mon prédécesseur l'a déjà déclaré dans cette enceinte, ma délégation se sent particulièrement honorée de représenter non seulement Sri Lanka mais, en un sens, l'immense majorité des pays non alignés dont la sécurité repose non pas sur les armes mais sur la force de la loi dans les relations entre Etats.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à tous mes collègues arrivés ici après moi : les Ambassadeurs Ogada du Kenya, Pérez Novoa de Cuba, Hou Zhitong de la Chine, Donowaki du Japon, Shannon du Canada, Garcia Morităn de l'Argentine, Arteaga du Venezuela, Ledogar des Etats-Unis et Marín Bosch du Mexique.

Aussi bien ici qu'à l'extérieur, nous avons récemment entendu reconnaître l'importance considérable de l'évolution que connaît l'Europe. Il ressort des observations et analyses profondes faites ici par nombre des orateurs qui m'ont précédé que nous disposons d'un large éventail de possibilités pour renforcer nos activités en vue de sauvegarder la sécurité au niveau mondial. En tant que petit pays non aligné pour qui le bien-être et la sécurité au sein du système actuel des Etats-nations dépendent de la coopération multilatérale, nous sommes satisfaits de constater que l'organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement qu'est la Conférence réagit collectivement à cette évolution.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Les changements politiques à l'oeuvre en Europe ont été largement salués comme un phénomène positif et créateur. On y a vu les prémisses d'une démocratisation des relations entre les Etats et au sein des Etats et les bases de nouvelles structures de sécurité ne reposant plus sur l'affrontement mais sur la collaboration et la compréhension. Nous espérons que ces tendances qui se font jour là où étaient les champs de bataille traditionnels de l'Europe permettront, au niveau mondial, une réévaluation des doctrines de sécurité. En tant que pays non aligné partisan d'une politique de concorde et de collaboration en vue de promouvoir le bien-être universel et une sécurité commune fondés plutôt sur les assurances mutuelles et l'égalité souveraine que sur les rapports de force et les menaces implicites, nous nous réjouissons de cette évolution. En tant que pays démocratique où, depuis plus d'un demi-siècle, tous les adultes jouissent du droit de vote, nous nous réjouissons du processus de démocratisation et de ce qu'il annonce du point de vue de la sécurité et de la stabilité universelles.

Le potentiel de l'ONU en matière de recherche et de maintien de la paix a été revivifié avec les résultats obtenus dans la quête de solutions pacifiques à un certain nombre de problèmes, notamment en Afghanistan, en Namibie et dans la guerre entre l'Iran et l'Irak. Seule la plus grande instance multilatérale qui soit peut répondre aux besoins de plus en plus pressants dans le domaine de la sécurité économique et politique. Avec le règlement de ces conflits régionaux ou une amélioration de la situation, il a été prouvé une fois de plus que le multilatéralisme pouvait fonctionner si on lui en donnait les moyens. Les pays en développement qui ne se sont pas encore remis d'une décennie perdue pour le développement, avec tout ce que cela implique pour leur sécurité, espèrent quant à eux que le processus multilatéral sera renforcé.

Nous nous réjouissons aussi du fait que les deux principales puissances et leurs alliés reconnaissent désormais la nécessité d'un désarmement nucléaire authentique. Le Traité FNI et la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques qui devrait être conclue sous peu montrent qu'il est politiquement possible d'instaurer la sécurité avec moins d'armes. Comme les pays non alignés le font valoir depuis longtemps, le meilleur moyen d'assurer la sécurité d'un monde divers mais interdépendant n'est pas d'ajouter des armes mais d'en retrancher. Si l'accroissement du nombre de soldats et des quantités de matériel militaire était le symptôme d'une maladie politique profonde née dans l'esprit des champions de la guerre froide, nous devons, maintenant que ce symptôme disparaît avec la maladie, nous tourner, fût-ce avec un certain retard, vers les aspects non militaires de la sécurité. Etant donné la nature interdépendante et multiple de la sécurité et de l'idée que l'on se fait de la menace, il est évident que ces questions doivent être abordées sur le plan multilatéral. La Conférence, organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement, a un rôle indispensable à jouer en universalisant les nouvelles structures de sécurité. Faute de cela, aucune prescription nouvelle en matière de sécurité n'aurait de validité universelle puisque, s'agissant des conditions de la sécurité, aucune partie du monde ne peut se voir accorder l'exclusivité. Sans doute sommes-nous encore loin d'une sécurité désarmée, même si le désarmement général et complet sous contrôle international reste à l'ordre du jour; mais si nous ne parvenions pas à universaliser une sécurité moins armée, nous nous exposerions au risque

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

de voir des variantes des anciennes structures de pouvoir se transformer en arrangements multipolaires dans différentes régions du monde. L'instabilité et l'accumulation d'armes qui s'ensuivraient ici ou là accroîtraient ainsi des tensions régionales qui ont déjà leur propre dynamique interne. Pareils phénomènes sont peut-être moins discernables que ne le furent les relations si visiblement antagonistes entre les deux alliances au cours de la guerre froide, mais ils sont cause d'instabilité et d'insécurité pour la grande majorité des petits pays, qui ne comptent pas sur leur puissance militaire pour assurer leur sécurité.

Dans un monde qui est en passe de connaître une intégration sans précédent, il faut, si l'on veut parer au danger que je viens d'évoquer, ne pas se contenter d'espérer que la réduction de la terreur nucléaire instaure une paix durable, mais utiliser à plein le potentiel multilatéral pour élaborer sur le plan mondial une structure de sécurité progressivement moins armée. A leur sommet de Belgrade l'an passé, les pays non alignés ont réaffirmé cet impératif en ces termes : "les pays non-alignés ne prétendent point, et d'ailleurs ne peuvent pas changer le monde à eux seuls; mais le monde ne saurait être refaçonné sans eux. Ils préconisent l'entente plutôt que la confrontation, qu'il s'agisse de problèmes communs de l'humanité ou de questions d'intérêt et de portée régionaux."

Si c'est en notre instance multilatérale que doivent être repensées, sur le plan mondial, des structures de sécurité nouvelles et plus démocratiques, il reste à savoir comment procéder. L'Ambassadeur du Brésil a mis l'accent sur certains des problèmes que pose cette tâche, imité en cela par d'autres orateurs. Nous sommes encouragés par le fait même que la Conférence a, d'ores et déjà, commencé à réfléchir dans un esprit d'ouverture. Dans ce processus de réflexion, les positions sur la compétence de notre organe et son ordre du jour sont d'une importance fondamentale. Selon nous, ce ne sont pas des déficiences structurelles qui ont affaibli la Conférence, laquelle n'a fait et ne fera ni plus ni moins que ce que les Etats membres lui ont permis ou lui permettront de faire. Au contraire, les changements qui sont intervenus ont fait mieux apparaître encore la nécessité où elle se trouve d'aborder son ordre du jour avec plus de détermination et de sérieux pour que la communauté internationale puisse, dans son ensemble, tirer profit de l'évolution nouvelle. S'agissant de l'ordre du jour, nous devons rester ouverts aux idées nouvelles; toutefois, ce n'est pas parce que la Conférence n'a pu faire un travail satisfaisant pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ses procédures ni ses structures que nous devons nous hâter de nous débarrasser de ce que nous avons déjà. Quant aux idées nouvelles, nous les accueillons volontiers. Dans le passé, Sri Lanka et un certain nombre d'autres délégations se sont penchées sur la question de savoir comment aborder les problèmes de désarmement classique selon qu'ils sont d'ordre régional ou mondial. L'Ambassadeur de la Suède a soulevé la question très pertinente de la limitation des armements navals et des problèmes connexes. On a également évoqué l'interdiction de la production de matières fissiles. Ma délégation pense donc que le mécanisme interne de réexamen qu'a évoqué l'Ambassadeur du Brésil est tout à fait opportun. Selon nous, ces initiatives devraient renforcer, et non pas diminuer, la capacité de la Conférence de répondre à l'évolution des choses.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Plus que jamais, l'approche multilatérale de l'ensemble des questions nucléaires à l'ordre du jour de la Conférence mérite notre attention. On ne peut que se réjouir de ce que le Traité FNI ait éliminé toute une classe d'armes nucléaires et qu'il y ait de bonnes perspectives de voir les armes nucléaires stratégiques subir des réductions importantes. Pour le simple citoyen, c'est cependant une piètre consolation de savoir que les tonnes de TNT qui s'entassent à sa porte ont été réduites de moitié. Certes, nous ne sous-estimons pas la complexité du processus de désarmement nucléaire, mais ce serait vraiment aller à contresens de l'évolution positive actuelle que d'exclure le multilatéralisme du processus de désarmement nucléaire. Si les préoccupations que suscitent la prolifération d'armes nucléaires et les autres technologies dites déstabilisantes sont réelles, alors on ne pourra répondre à ces préoccupations qu'en abordant les questions nucléaires dans un contexte multilatéral. L'histoire a montré qu'il ne servait à rien de fragmenter les préoccupations de sécurité communes à tous les pays et de chercher à y répondre par des mesures unilatérales de limitation. Les questions nucléaires, c'est une vérité évidente et indéniable, intéressent tous les pays. Il est donc indispensable que la Conférence aborde ces questions en vue d'élaborer de grands principes et un cadre dans lequel s'inscriront les étapes du processus universel de désarmement nucléaire.

La question d'une interdiction complète des essais nucléaires n'a jamais été plus actuelle et plus urgente qu'aujourd'hui. La raison n'est pas seulement que près de 30 ans d'efforts internationaux persistants n'ont toujours pas permis de réaliser cet objectif, mais aussi que la question d'un traité d'interdiction complète des essais a récemment connu, et connaîtra bientôt, des rebondissements nouveaux. Une interdiction complète demeure en effet l'une des mesures les plus efficaces pour empêcher que des armes nucléaires nouvelles n'apparaissent et que de nouveaux Etats ne s'en dotent. Si le risque de prolifération nucléaire est réel, la possibilité d'y opposer une barrière efficace, à savoir un traité d'interdiction complète des essais, est elle aussi réelle. Dans sa lettre comme dans son esprit, l'engagement pris par les signataires du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales à tout jamais traduit bien cette réalité. Dans leur grande majorité, les parties à ces deux instruments éprouvent déception et incompréhension devant le peu d'écho qu'ont éveillé les appels internationaux persistants à conclure un traité d'interdiction complète. Si les principales puissances nucléaires admettent dorénavant qu'elles ont constitué des arsenaux nucléaires trop importants et qu'il leur serait possible d'assurer leur sécurité à des niveaux d'armement inférieurs, on ne voit plus bien pourquoi il faudrait poursuivre les essais. Arguer que la poursuite des essais sera nécessaire si l'on veut que l'arsenal militaire réduit dont on disposera demeure fiable, c'est - semble-t-il - ignorer qu'on peut s'assurer de sa fiabilité sans procéder à des explosions expérimentales. Ces contradictions suscitent, chez ceux qui soupçonnent qu'elles révèlent le besoin de produire des armes nucléaires, la crainte de voir se poursuivre la prolifération verticale. Un coup est alors porté à la norme internationale établie et respectée par les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération. On ne peut plus invoquer les difficultés de vérification d'un traité d'interdiction complète pour faire obstacle à la conclusion d'une interdiction des essais. Les pourparlers bilatéraux américano-soviétiques sur la limitation des essais nucléaires contribuent

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

à renforcer la confiance et prouvent qu'avec une volonté politique suffisante il est effectivement possible de négocier les problèmes de vérification. Il semblerait en fait que les Etats-Unis et l'URSS aient considérablement avancé dans la mise au point des mesures de vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. De l'avis général, les difficultés techniques que poserait la vérification d'un traité d'interdiction complète seraient beaucoup moins lourdes que celles que pose la vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains.

Des progrès sensibles dans la préparation de négociations d'une interdiction complète des essais seraient indéniablement au diapason de l'évolution positive à laquelle nous assistons dans le domaine du désarmement nucléaire. Bien que les opinions divergent quant au calendrier d'une interdiction des essais nucléaires, tous les pays y voient un objectif souhaitable. Même si nous abordions les questions de vérification, il faudrait que ce soit en fonction de la structure possible d'un traité. Lancer un processus de négociations sur cette base ne reviendrait pas à préjuger de quoi que ce soit; nul n'ignore en effet que pareilles négociations prennent du temps. Etant donné les multiples volets d'un traité d'interdiction complète des essais, il ne fait aucun doute que la négociation devrait en être multilatérale. Nous sommes impatients de voir réussir les efforts inlassables de l'Ambassadeur Donowaki à cet effet.

Dans leur immense majorité, les parties au Traité d'interdiction partielle des essais ont utilisé les possibilités prévues par cet instrument pour le transformer en traité d'interdiction complète. Nous nous réjouissons du dialogue constructif qui s'est instauré à cet égard entre les parties, y compris les gouvernements dépositaires. Sri Lanka, qui est un des auteurs de la proposition, compte sur une conférence d'amendement constructive, qui pourrait donner l'élan politique nécessaire à la réalisation des objectifs inscrits dans le Traité d'interdiction partielle.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une autre priorité de l'ordre du jour de la Conférence. Nous pensons que ce domaine d'activité multilatérale pourrait lui aussi bénéficier du climat psychologique actuel, qui est favorable et prometteur. Ma délégation espère pouvoir revenir sur cette question plus en détail. Nous sommes heureux de constater que le Comité spécial sur ce point a été établi et confié à la direction avisée de l'Ambassadeur Shannon du Canada. Nous avions toutefois espéré que son mandat serait amélioré, compte tenu du travail constructif qui est possible. Les questions spatiales, en particulier les mesures de prévention d'une course aux armements dans ce milieu, acquièrent plus d'importance à mesure que l'exploitation de l'espace prend une dimension véritablement multinationale. Etant donné les investissements d'un nombre croissant de pays dans l'exploitation de l'espace et l'intérêt de celui-ci pour l'économie et la sécurité de tous les pays du monde, la nécessité de préserver ce milieu pour le bien de l'humanité reste capitale. En trois années, le Comité spécial a acquis une expérience politique, juridique et technique considérable. Nous devrions maintenant l'amener à se concentrer davantage sur les éléments communs susceptibles d'être développés dans le cadre de son mandat.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Malheureusement, le Comité a eu tendance à se livrer à des débats cycliques au cours desquels la réitération des points de vue a empêché de rechercher les terrains d'entente. Il a consacré trop de temps à discuter des avantages et inconvénients de différents éléments de son programme de travail des années passées. A notre avis, ce sont là des débats stériles. Notre regret est d'autant plus vif que le Comité aurait pu se concentrer sur les éléments qui intéressaient tout le monde sans préjuger de la position des délégations sur l'accord ou les accords susceptibles d'être conclus. Ma délégation est depuis longtemps favorable à la constitution d'un groupe d'experts qui pourrait contribuer à la recherche des éléments d'intérêt commun. Quelle que soit la forme que prendrait la contribution des experts, nous attendons avec intérêt les nouvelles idées du Président du Comité spécial sur la question et espérons que l'identification des éléments communs pourra se faire de façon acceptable pour toutes les délégations.

S'agissant de l'interdiction des armes chimiques, c'est l'optimisme qui prévaut, et il semble, de l'avis général, que nous soyons sur le point de conclure la Convention. Sous la direction énergique et innovatrice de l'Ambassadeur Morel, de notables progrès ont été faits l'année passée en direction de cet objectif. Nous sommes certains que, sous la présidence compétente et dynamique de l'Ambassadeur Hyltenius, le Comité spécial pourra prendre des mesures décisives en vue de mener à bien cette tâche.

Ma délégation pense elle aussi que la plupart des infrastructures techniques de la Convention sont en place. Le travail très utile fait l'année dernière sur l'annexe relative aux produits chimiques et sur le protocole relatif à la procédure d'inspection, ainsi que les travaux pratiques approfondis en matière d'instruments de vérification ont grandement contribué à ce résultat. Nous sommes particulièrement satisfaits des études sur les instruments de vérification qui ont été effectuées sous la présidence de la délégation finlandaise. Il en ressort que les exigences complexes de la Convention en matière de vérification peuvent, semble-t-il, être satisfaites en utilisant les moyens techniques disponibles. Nous savons gré à l'Australie d'avoir pris l'initiative de rassembler des représentants de l'industrie chimique privée et des gouvernements. Il nous semble toutefois que si nous voulons maintenir l'élan donné par les conférences de Paris et de Canberra et mener à bien notre tâche, il faut prendre des mesures décisives pour éviter de refroidir l'enthousiasme qui avait été suscité. L'heure est maintenant venue d'aborder les questions en suspens dans une perspective politique et de prendre rapidement des décisions durables par voie de compromis, de consultation et de consensus. Comme l'a dit l'Ambassadeur Morel à la fin de la dernière session du Comité spécial, en des termes qui n'ont rien perdu de leur pertinence :

> "Le temps nous est compté et la Convention en cours d'achèvement n'aboutira dans les faits que si elle est d'application universelle".

Les compétences techniques ne sauraient suffire pour amener une conclusion rapide de la Convention.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Nous sommes enclins à penser qu'il serait peut-être bon d'envisager maintenant de fixer un calendrier pour conclure la Convention, adoptant ainsi une solution de compromis qui nous aiderait à régler les questions en suspens. Des questions comme la portée de la Convention, la composition du Conseil exécutif et le processus de prise de décisions en son sein, l'inspection par mise en demeure, l'assistance, l'ordre de destruction, le développement économique et technique et la relation de la Convention au Protocole de Genève de 1925, ne peuvent être résolues sans compromis politiques, l'universalité souhaitable de la Convention imposant certaines réalités. On pourrait avancer que, politiquement, ces questions sont tellement liées les unes aux autres qu'il faudrait sans doute leur apporter des solutions globales lors de la phase finale des négociations. Nous pensons donc qu'il faudrait imposer à nos négociations des échéances appropriées qui jalonneraient notre recherche de compromis. Ces efforts peuvent se dérouler parallèlement aux travaux techniques qui restent à faire dans les groupes de travail du Comité spécial. Ce qu'il faut toutefois éviter, c'est de se perdre dans des discussions techniques, risquant ainsi de compromettre les convergences et de rouvrir la discussion sur des points où il y avait eu accord. Les efforts énergiques de l'Ambassadeur Hyltenius pour résoudre ces problèmes avec réalisme nous permettent d'envisager l'avenir avec espoir et optimisme.

La clé du succès de la future convention sur les armes chimiques sera son universalité. L'autre jour, le Groupe des 21 s'est clairement prononcé en faveur d'une convention non discriminatoire prévoyant une interdiction complète de l'ensemble du cycle des armes chimiques. Bénéficiant de l'autorité politique que lui a conféré le consensus de Paris, la Convention peut et devrait susciter une adhésion universelle. Ma délégation estime que ce n'est pas par des moyens tactiques que l'on obtiendra cette adhésion, mais en rendant la Convention intéressante aux yeux de tous les pays, tant pour des motifs de sécurité que pour des raisons économiques et politiques. Sur les questions en suspens, il est selon nous possible de parvenir à des compromis, en préservant le caractère multilatéral de cet instrument au sens le plus large. Il faut donc redoubler d'efforts, dès maintenant, pour aborder les questions politiques en suspens et prendre des décisions. Chaque fois que nous prenons sur le temps qui nous est imparti pour examiner des questions qui seraient davantage du ressort d'une commission préparatoire, nous nous écartons de notre sujet et perdons de l'élan. Ma délégation espère donc que nous nous garderons de tomber dans cette situation et que des mesures définitives seront prises pour passer à la phase finale des négociations.

Bien qu'elle ne soit pas directement liée aux travaux de notre Conférence, il convient de signaler que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit se tenir cette année. Etant donné qu'elle est partie au Traité sur la non-prolifération et qu'elle a participé activement à la troisième Conférence, Sri Lanka espère que la quatrième Conférence aboutira heureusement. Elle n'ignore pas, à ce sujet, que les Etats parties non dotés d'armes nucléaires ont établi une norme internationale importante, non pas en paroles mais en actes, en respectant scrupuleusement le Traité, ainsi qu'il est ressorti des conférences d'examen successives. Une condition préalable essentielle au succès de la quatrième Conférence d'examen est que les Etats parties

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

réaffirment qu'ils ont tous honoré les obligations contractées, et sous tous leurs aspects. Tout en nous félicitant des progrès des efforts bilatéraux de limitation des armements nucléaires, nous regrettons qu'aucune initiative multilatérale en ce sens ne soit en vue. Des progrès sensibles en vue de négocier un traité d'interdiction complète des essais et de répondre aux exigences légitimes des pays non dotés d'arme nucléaire qui souhaitent des garanties de sécurité contre les armes nucléaires seraient d'une importance fondamentale pour maintenir la confiance dans le Traité sur la non-prolifération et assurer le succès du processus d'examen. Les pays non dotés d'armes nucléaires ont pris des décisions politiques courageuses, conformes à leurs intérêts en matière de sécurité, en adhérant au Traité sur la non-prolifération et en s'acquittant fidèlement de leurs engagements en dépit des anomalies conceptuelles propres à cet instrument.

La genèse des compromis politiques qui ont abouti au Traité sur la non-prolifération semble indiquer que son avenir dépendra de la façon dont il résistera à l'épreuve du temps et de la mesure dans laquelle il sera appliqué sous tous ses aspects. Si les activités multilatérales dans les domaines que j'ai évoqués restent paralysées, la viabilité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération deviendront sujettes à caution, en particulier dans un climat où l'on continuerait de prôner l'utilité des armes nucléaires et de leur prolifération verticale. Cela empêcherait aussi l'élargissement, pourtant fort souhaitable, de la participation au Traité.

Pour conclure, je pense que l'heure est venue de montrer que nous avons la volonté politique de stimuler cet organe pour lui permettre de s'acquitter de son mandat vital et unique. Notre ordre du jour est riche en contenu et en possibilités. Quant à nous, il nous appartient bien sûr d'en tirer le meilleur parti. Reprenant, Monsieur le Président, les propos que votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur des Pays-Bas, a tenus à la fin de sa présidence, je dirai :

> "La Conférence doit tenir compte des événements fascinants qui se produisent chaque jour ou presque et se répercutent forcément sur nos travaux. En fait, les perspectives d'une convergence de vues et d'accords sur le désarmement multilatéral n'ont jamais été plus lumineuses."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Kamal.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois-ci et à vous assurer de notre pleine coopération à l'accomplissement de vos importantes tâches. Je voudrais, en même temps, saluer la compétence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, qui a dirigé nos travaux durant le premier mois de la session de 1990. Plusieurs collègues nous ont quittés

(M. Kamal, Pakistan)

depuis la dernière fois que je suis intervenu ici et j'aimerais leur adresser tous mes voeux de succès dans l'exécution de leurs futures fonctions. Chacun d'entre nous ressent tout particulièrement l'absence de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique. Son départ à la retraite, à la fin d'une longue et illustre carrière au service de son pays, laisse un vide qu'il sera difficile de combler. Son activité dans le domaine du désarmement et son attachement au renforcement de la paix internationale ont été reconnus de par le monde. Don Alfonso a beaucoup donné de lui-même et a bien mérité le repos qu'il prend maintenant. Je saisis cette occasion de lui souhaiter, au nom de la délégation pakistanaise et à titre personnel, une très heureuse retraite. Comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session, j'aimerais saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de Cuba, des Etats-Unis, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Mexique et du Venezuela. La délégation pakistanaise se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux au cours des mois à venir.

J'aborderai aujourd'hui certaines des questions qui, je le crois, ont pris de l'importance suite à l'évolution des réalités du monde.

La session de 1990 s'ouvre sur une note prometteuse. Les événements qui se sont produits au cours des six derniers mois en Europe ont donné à ce continent un visage nouveau. Le dialogue et la compréhension succèdent à la méfiance et à l'hostilité réciproques dont ont été tissées les années de la guerre froide. Chez les superpuissances, la peur de négocier cède le pas à une collaboration hardie. Les négociations sur la limitation des armements semblent avancer rapidement et la communauté mondiale attend avec espoir quelque percée majeure dans les mois à venir. Le rythme auquel se sont succédé les événements montre qu'il n'est pas utopique de viser à réduire et, en définitive, à éliminer les forces nucléaires et classiques, que cet objectif peut être réalisé de telle manière que la sécurité de tous les intéressés s'en trouve renforcée, et enfin que, lorsqu'il existe la volonté politique requise, les problèmes de caractère technique ne sont pas insurmontables.

Cela dit, restons réalistes : il faut bien admettre que, dans les circonstances actuelles, les accords que passeraient les deux superpuissances en vue de limiter leurs arsenaux et de ramener leurs forces à des niveaux plus bas ne suffiraient pas, à eux seuls, à garantir la paix et la sécurité. De même, ce serait se leurrer que de croire que tous les conflits du monde sont imputables aux tensions entre l'Est et l'Ouest. Nous ne pouvons ni ne devons nous déguiser que la paix et la tranquillité sont de plus en plus menacées non point par les rivalités entre superpuissances mais par les instincts primitifs d'un certain nombre de puissances régionales naissantes, qui cherchent à dominer les pays voisins. Il est tout de même paradoxal que, au moment même où les deux superpuissances commencent à prendre des dispositions pour réduire leurs stocks d'armes meurtrières, à la faveur d'une compréhension et d'un accommodement mutuels grandissants, certains pays en développement détournent de plus en plus leurs ressources humaines et matérielles limitées vers la production et l'acquisition d'armes.

(M. Kamal, Pakistan)

Nous sommes tout à fait convaincus que, pour renforcer l'édifice de la paix et de la sécurité mondiales, il est absolument indispensable que les régions s'attachent à leur tour à réaliser le désarmement. Il est vital, dans notre quête de la sécurité internationale, que nous fassions disparaître les tensions et éliminions les conflits qui sévissent dans diverses régions du monde. Il serait possible d'y parvenir en règlant équitablement les différends et en établissant un équilibre militaire susceptible d'assurer la sécurité au niveau d'armement le plus bas. Quant au règlement des différends, il faut que les parties, en particulier les Etats militairement plus puissants, souhaitent réellement s'attaquer aux causes premières des problèmes régionaux et ne tentent pas d'y appliquer le rouleau compresseur de l'oubli. Pour ce qui concerne l'équilibre militaire, il faudrait prendre en considération non seulement les capacités militaires, les acquisitions de sources extérieures, le degré de perfectionnement des armes et les installations de fabrication nationales de chacun des pays intéressés, mais aussi bien la genèse des tensions dans une région, ainsi que les craintes et les doutes suscités par l'ambition qu'ont certains pays d'y exercer l'hégémonie. A notre sens, les mesures visant à établir un équilibre régional jouent un rôle important dans l'instauration de ce climat d'assurance et de confiance mutuelle qui est une condition indispensable au progrès vers le désarmement.

Nous estimons qu'en raison de l'importance que revêt la dimension régionale du désarmement, il conviendrait d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Car c'est ici, dans ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, qu'il convient de l'examiner.

Certains pays ont étendu et modernisé leurs forces navales au-delà de ce que nécessite légitimement la défense de leurs côtes, suscitant ainsi, chez des Etats plus petits, un sentiment d'insécurité. Du fait de cette expansion, qui s'est conjuguée à un perfectionnement accru des systèmes d'armes basés en mer, au déploiement d'armes nucléaires tant stratégiques que tactiques en mer et à l'introduction de sous-marins nucléaires dans différentes régions du monde, les capacités navales de quelques Etats sont désormais alarmantes. Il en résulte que la sécurité des petits et moyens pays côtiers est à présent menacée de la mer sur une échelle sans précédent. La Conférence du désarmement serait donc aussi fondée à examiner la question du désarmement naval et de la limitation des utilisations militaires de la haute mer. Elle pourrait notamment envisager à ce titre des mesures qui viseraient à réaliser un désarmement nucléaire effectif en mer, à limiter les forces déployées en haute mer par les principales puissances navales, et à accroître la sécurité côtière des petits et moyens pays côtiers. Il conviendrait de restreindre sérieusement la capacité des pays d'étendre leur pouvoir sur les mers.

Alors même que nous consacrons toute notre énergie à la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques - objectif à la réalisation duquel la délégation pakistanaise participe dûment -, nous ne devons pas oublier que la question la plus urgente qui soit inscrite à notre ordre du jour reste, indubitablement, celle d'une interdiction des essais nucléaires. Cela

(M. Kamal, Pakistan)

découle, en premier lieu, du rôle primordial que joue la cessation des essais nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire et, en second lieu, de notre incapacité de parvenir à une interdiction complète des essais, bien qu'on en discute depuis des années dans diverses instances internationales. On a dit, avec justesse, que nulle autre question touchant le désarmement n'a été autant étudiée et débattue. Pourtant, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais paraît aujourd'hui aussi peu probable qu'elle l'était en 1962.

Au cours de la seconde moitié des années 70, nous avons été informés par les signataires du Traité d'interdiction partielle des essais que les négociations tripartites alors en cours constituaient le meilleur moyen d'avancer vers une cessation complète des essais et que des négociations multilatérales entraveraient et compliqueraient les pourparlers trilatéraux. Cependant, les négociations tripartites n'ont pas été reprises après 1980, et les groupes de travail établis par la Conférence en 1982 et 1983 n'ont fait, en définitive, que discuter dans l'abstrait. A partir de 1984, il s'est avéré impossible de constituer un organe subsidiaire sur la question, un groupe d'Etats se refusant à doter un tel organe d'un mandat approprié. Il est fâcheux que la question du mandat continue à frustrer les efforts qui sont déployés pour établir un comité spécial habilité à traiter, quant au fond, de tous les aspects pertinents d'une interdiction complète des essais nucléaires.

C'est ce sentiment de frustration devant l'absence de progrès à la Conférence du désarmement qui a incité plus de 50 pays signataires du Traité d'interdiction partielle des essais à demander qu'une conférence soit convoquée en vue d'apporter un amendement à cet instrument et de le transformer en un traité d'interdiction complète. On a objecté ici que c'était à la Conférence du désarmement qu'il convenait de négocier une interdiction des essais et que cet objectif ne saurait être atteint par une conférence qui aurait pour but de modifier l'instrument en question. Nous n'avons rien à redire au premier argument, mais nous estimons que les pays qui tiennent sincèrement à une interdiction des essais doivent exploiter tout moyen dont ils disposent pour arriver à cette fin. Si la proposition d'amendement aboutit, les participants à la conférence seront bien récompensés de leurs efforts.

Discuter de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous paraît être un travail des plus utiles, car il convient à notre avis de passer continuellement en revue les méthodes de travail de cette instance, comme de tout organisme. Changer pour changer ne nous intéresse pas, mais nous estimons que, étant donné l'évolution de la situation mondiale, il nous faut revoir notre ordre du jour afin que celui-ci reflète convenablement les préoccupation majeures de la communauté mondiale au cours de la décennie qui s'ouvre. Le Groupe des Sept a fait un travail très utile et ses discussions ont débouché sur une abondance d'idées et de suggestions. Nous proposons de rétablir ce groupe et de lui confier la tâche de suggérer les améliorations à apporter aux structures existantes.

(M. Kamal, Pakistan)

Le Pakistan est également favorable à une application rapide de la décision prise en 1983 d'augmenter de quatre membres la composition de la Conférence du désarmement. Cependant, les transformations que connaît l'Europe n'étant pas encore achevées, il convient de prendre grand soin de ne pas rompre le délicat équilibre politique qui est l'une des conditions indispensables à l'efficacité du fonctionnement de cette instance.

Il ne faut pas manquer les occasions qui se présentent d'avancer vers le désarmement. L'attente largement partagée qu'a suscitée l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest devrait trouver son complément dans des mesures visant à relever les défis de notre époque. La question à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, c'est de savoir si nous avons assez de discernement et de courage pour agir de concert et instaurer une ère de paix et de progrès. C'est une lourde responsabilité, et les Etats membres de la Conférence du désarmement doivent faire en sorte de ne pas condamner l'avenir de tous. Nous devons rationaliser notre ordre du jour afin de l'axer plus étroitement sur certains des graves problèmes auxquels le monde se heurte, et nous attaquer à cette tâche avec une détermination nouvelle et un sentiment d'urgence plus vif. Pour autant que tous ses membres aient la volonté politique nécessaire et une attitude constructive, rien n'empêche la Conférence du désarmement d'apporter des solutions proportionnelles à l'envergure historique des problèmes qu'elle est appelée à régler.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que tiendront la semaine prochaine la Conférence et ses organes subsidiaires. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Comme de coutume, il est présenté à titre purement indicatif et pourra être modifié, selon les besoins. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 27 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.546
27 mars 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ-CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 mars 1990, à 10 heures

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

GE.90-60437/4429a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 546e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence, accueillir chaleureusement parmi nous l'Ambassadrice du Canada pour le désarmement, S. E. Margaret Mason, qui assiste à cette séance. Je lui souhaite une mission fructueuse à Genève, où elle tient des consultations sur diverses questions de désarmement relevant de sa compétence.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant du Japon, l'Ambassadeur Donowaki, à qui je donne maintenant la parole.

M. DONOWAKI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence réunie en séance plénière, permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement tous mes collègues réunis autour de cette table dans cette splendide salle historique pour leurs expressions de chaleureuse bienvenue à mon endroit. Nouveau venu ici, je tiens à assurer tous nos collègues et amis de ma collaboration sans réserve aux efforts déployés pour progresser dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Je saisis également cette occasion pour me joindre à ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle vous avez présidé nos travaux. Au début du mois, nous avons eu le plaisir d'entendre le Ministre des affaires extérieures de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Lukman, et j'ai éprouvé un sentiment de fierté pour ce grand pays d'Afrique où j'ai eu le privilège de servir en qualité d'ambassadeur du Japon jusque récemment, lorsque l'orateur a réaffirmé sans détours la volonté du Nigéria de rester fidèle à son attachement à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde. La référence faite par le Ministre à la confiance indéfectible du Nigéria dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mérite de retenir sérieusement l'attention de tous alors que va se tenir plus tard dans l'année la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité.

Avant d'aborder les principaux thèmes de mon intervention, je voudrais également exprimer ma gratitude aux Ambassadeurs Benhima du Maroc et Wagenmakers des Pays-Bas, qui vous ont précédé à la présidence, pour tous les efforts qu'ils ont consentis afin que la présente session de la Conférence démarre sans heurt. Ma délégation tient aussi à adresser aujourd'hui un chaleureux accueil à l'Ambassadrice Mason, du Canada.

En écoutant les éminents orateurs et collègues qui ont pris la parole avant moi, je me suis senti heureux et réconforté de me trouver parmi des gens qui se consacrent à la réalisation des nobles objectifs que poursuit cet organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, et j'ai été frappé par la crainte qu'ils ont exprimée que l'on puisse considérer

(M. Donowaki, Japon)

la Conférence du désarmement incapable de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées si elle ne commence pas à produire des résultats concrets à une heure où les chances de progresser sur la voie de la maîtrise des armements et du désarmement n'ont jamais été si belles.

Ce n'est que justice à ce point d'évoquer le stimulant discours qu'a prononcé notre cher et éminent collègue, l'Ambassadeur Azambuja du Brésil, à l'ouverture de la session en cours. Il a éloquemment, mais avec regret, souligné notre impuissance jusqu'ici à produire des résultats concrets face au succès inattendu des négociations sur le désarmement menées par les superpuissances à l'échelon bilatéral et des négociations Est-Ouest sur le désarmement régional en Europe et a posé la question de savoir comment la Conférence du désarmement qui, tant sur le plan conceptuel que sur le plan de sa structure, était l'enfant de la guerre froide, pouvait s'adapter aux temps nouveaux.

Il est évident que si l'opposition Est-Ouest cède la place à une forme de coopération qui, sans doute aucun, contribuera à la stabilité et à la paix dans le monde, la division par groupes de notre Conférence perdra inévitablement tout sens commun. Comment nous adapter ? C'est là une question à laquelle il n'est certainement pas facile de répondre mais qu'il est temps d'aborder. En ce qui concerne le fond de nos débats, je voudrais, sans répondre à la question posée par notre éminent collègue brésilien, partager avec vous quelques réflexions sur ce qui se fait dans cet organe multilatéral de négociation.

Après tant d'années de travaux ardus, l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques approche de son terme et le Japon est fermement convaincu que cette année doit être capitale pour le règlement des principales questions de fond qui font l'objet de négociations, comme on l'a déclaré à la Conférence de Canberra en septembre dernier.

Si nous examinons les différents facteurs qui nous ont conduits à un stade où nous pouvons jeter un regard relativement optimiste sur l'avenir, il y a lieu de noter que les progrès que nous avons accomplis dans la négociation doivent beaucoup aux deux réunions sur l'interdiction totale des armes chimiques qui se sont tenues avec succès à Paris et à Canberra. Il faut aussi accorder l'importance qui leur revient aux décisions audacieuses prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique de fournir tous renseignements sur leurs stocks d'armes chimiques et d'accepter le principe d'inspections intrusives sur place en tant que moyen de vérification, et à l'annonce toute récente que les deux pays sont prêts, en attendant la signature d'une convention internationale, à détruire l'essentiel de leurs stocks pour les amener à des niveaux égaux peu élevés; un accord à cet effet devrait être signé en juin prochain, lors de la réunion au sommet américano-soviétique.

(M. Donowaki, Japon)

La délégation japonaise appuie aussi l'appel résolu lancé par les Etats-Unis à tous les Etats capables de fabriquer des armes chimiques pour qu'ils emboîtent le pas aux Etats-Unis et à l'Union soviétique en communiquant dès que possible des données de base sur leurs stocks d'armes chimiques. C'est qu'en agissant de la sorte, dans un esprit de plus grande transparence et confiance mutuelle, nous devrions être à même de mieux assurer l'universalité et le succès de la convention sur les armes chimiques.

Cette convention, qui n'aurait sans doute pas été réalisable aux jours les plus sombres de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, pourrait bien être la première convention multilatérale importante de la nouvelle décennie qui préfigurera peut-être l'avènement d'une ère nouvelle, et la Conférence du désarmement pourrait, après une longue période d'impuissance, s'imposer comme le forum qui, revigoré, est prêt à se mettre au service des exigences qu'imposent les temps nouveaux.

Permettez-moi de formuler encore quelques observations sur cette négociation capitale dans laquelle nous sommes engagés à titre hautement prioritaire. Le Japon estime que l'heure est venue de nous intéresser davantage aux questions clefs d'ordre politique et de réaffirmer notre détermination d'éliminer les armes chimiques. En ce qui concerne les questions techniques en suspens, la participation active d'experts des milieux industriels et universitaires sera l'occasion d'accélérer les travaux.

Le Japon, qui possède l'une des grandes industries chimiques du monde, tient à réaffirmer l'importance du régime de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques. La vérification de la destruction prendra fin peut-être dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, mais la vérification de la non-fabrication n'aura pas de fin et visera un nombre bien plus grand d'Etats. Nous essayons de mettre en place un mécanisme qui puisse servir de modèle pour les conventions sur le désarmement qui seront conclues à l'avenir. Le régime de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques doit être établi en tenant compte des objectifs de la Convention, mais aussi du coût de la vérification, qui doit rester dans des limites raisonnables. Pour établir un régime de vérification efficace et fiable, il est indispensable d'avoir une idée assez juste de la situation de l'industrie chimique avant de conclure la convention. De ce point de vue, le Japon espère que l'une des activités du mécanisme d'"appui technique" au Président du Comité spécial, dont la création a été récemment proposée, sera l'établissement d'une base de données sur l'industrie chimique. Il y a à peu près une semaine, le Japon a présenté des données sur son industrie chimique et espère que le Comité spécial trouvera cette communication utile dans ses délibérations sur des problèmes tels que le coût de la vérification, les annexes à l'article VI, les seuils de production, etc.

La délégation japonaise désire en outre réaffirmer l'espoir que les techniques japonaises pourront contribuer au règlement des problèmes délicats liés à la convention, notamment l'efficacité de la vérification. A titre d'exemple, elle appelle l'attention de la Conférence sur l'Accord américano-japonais conclu le 7 mars à Washington et par lequel

(M. Donowaki, Japon)

l'Arms Control Agency des Etats-Unis et l'Institut japonais de recherche sur l'énergie atomique travailleront ensemble dans le cadre d'une expérience destinée à vérifier la fiabilité de détecteurs suivis à distance, qui fonctionnent pendant de longues périodes sans la présence humaine.

J'aimerais maintenant aborder un autre sujet important. On s'est beaucoup interrogé sur l'adaptation de la Conférence du désarmement aux exigences des temps nouveaux. Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, il est fort possible que l'évolution encourageante qui s'est produite récemment dans les relations Est-Ouest permette à la Conférence d'accomplir des progrès décisifs dans les négociations sur les armes chimiques. Nous devrions dans ce cas n'épargner aucun effort pour progresser également vers le règlement d'autres questions dont la Conférence est saisie depuis longtemps, afin que cette instance devienne vraiment un organe de travail au service des exigences des temps nouveaux.

En parlant ainsi je pense évidemment à la question du désarmement nucléaire. C'est à juste titre que dans son discours du 15 février en séance plénière notre collègue péruvien, l'Ambassadeur de Rivero, a fait remarquer que reconstituer le Comité spécial sur la cessation des essais nucléaires "c'est donner aux travaux de la Conférence une symétrie politique". Les deux superpuissances sont celles qui possèdent le plus grand nombre d'armes nucléaires et d'armes chimiques; la réduction et, en fin de compte, l'élimination de ces armes, aussi bien que leur non-prolifération, sont toutefois des questions qui intéressent non seulement les deux superpuissances mais la communauté internationale tout entière. Les négociations multilatérales sont donc étroitement liées aux négociations bilatérales. En outre, comme dans le cas des armes chimiques, le dialogue et les relations de coopération qui se sont établis entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ces dernières années ont permis à ces deux pays d'obtenir dans le cadre de leurs entretiens bilatéraux des résultats décisifs eu égard au désarmement nucléaire. Le Japon se réjouit de tout coeur de cette évolution dont il est convaincu qu'elle influera sur les négociations multilatérales qui se déroulent ici.

Lorsque nous considérons la question du désarmement nucléaire, nous constatons qu'à l'heure actuelle les principaux efforts s'exercent dans trois directions, à savoir la réduction des armes nucléaires, la non-prolifération de ces armes et l'interdiction des essais nucléaires. Il s'agit là de trois domaines interdépendants entre lesquels il faudra maintenir toujours un juste équilibre. Là aussi 1990 sera une année critique. En ce qui concerne la réduction des armes nucléaires, l'accord START entre les Etats-Unis et l'Union soviétique devrait être conclu. S'agissant de la non-prolifération, la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra prochainement. Enfin, pour ce qui est de l'interdiction des essais nucléaires, on prévoit que les protocoles se rapportant au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques seront signés lors de la prochaine réunion au sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

(M. Donowaki, Japon)

C'est dans ce contexte que l'on met en doute l'utilité et le rôle de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est clair qu'en reprenant ses travaux de fond sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, la Conférence apporterait une contribution précieuse à la recherche des meilleurs moyens d'aborder cette question sous l'angle multilatéral, complétant par là les efforts bilatéraux faits par les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est en partant de ce point de vue que la délégation japonaise a activement participé aux efforts déployés pour reconstituer le Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Yamada, a engagé un dialogue à cette fin alors qu'il présidait la Conférence en mars 1989. Pour sortir de l'impasse où nous ont enfermés les positions de groupes conflictuels, il s'est entretenu avec chaque délégation sur une base officieuse.

Comme l'a annoncé l'Ambassadeur Wagenmakers, à l'ouverture de la présente session, c'est de plein gré que j'ai accepté de poursuivre les efforts de mon prédécesseur. Au début de votre présidence, vous-même m'avez d'ailleurs aimablement encouragé à le faire. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude sincère pour les aimables paroles d'encouragement et d'appui adressées par plusieurs représentants à mon prédécesseur et à moi-même.

Ce n'est que fort de l'appui soutenu et de la chaleureuse compréhension de mes collègues assis dans cette salle que j'ai pu commencer à voir une issue à l'impasse dans laquelle nous sommes enfermés. Monsieur le Président, j'ai été très encouragé d'apprendre que, le 14 de ce mois, vous aviez eu une consultation fructueuse avec tous les coordonnateurs de groupe au titre du point 1 de l'ordre du jour et que tous les groupes étaient convenus, sans préjudice du projet de mandat qu'ils préféreraient voir adopter, de s'employer à réunir un consensus sur la base du projet de mandat figurant dans le document CD/863. La République populaire de Chine a fait savoir qu'elle appuyait cette approche et s'est déclarée prête à participer aux travaux du Comité spécial lorsqu'il serait reconstitué. Il s'agit là d'une percée décisive qui confirme la volonté de la Conférence de voir le Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour reprendre ses travaux quant au fond.

La délégation japonaise espère que tous les groupes et toutes les délégations continueront à faire preuve à cet égard d'un esprit aussi souple et aussi positif, afin que la Conférence puisse reprendre dans les meilleurs délais ses travaux de fond sur ce point. Elle fera tout son possible, de concert avec les autres délégations, pour faciliter le déroulement de ce processus.

En ce qui concerne les travaux du Comité spécial qui sera établi, la délégation japonaise ne saurait trop insister sur la nécessité d'éviter de retomber dans des rituels rhétoriques et politiques. Les débats doivent être réalistes, avoir un caractère concret. Le Japon est bien conscient que, pour le moment, la paix et la stabilité dans le monde continueront de reposer sur l'équilibre de la puissance et sur la dissuasion nucléaire. En sa qualité de membre du groupe des pays occidentaux qui partagent des valeurs et des idéaux communs, il estime que le seul moyen d'arriver à la cessation de tous les essais nucléaires est de maintenir un équilibre des armes nucléaires à

(M. Donowaki, Japon)

des niveaux toujours plus bas et de réduire progressivement, pour les placer sous un contrôle effectif, toutes les explosions nucléaires expérimentales. Autrement dit, cette question ne doit être traitée que dans un cadre pratique, et pas à pas. C'est pourquoi le Japon a accueilli avec satisfaction et appuyé la déclaration commune dans laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique ont annoncé, le 17 septembre 1987, l'adoption d'une approche par étape du problème de l'interdiction des essais nucléaires. Le Japon espère fermement que, après avoir signé les protocoles au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques lors de la prochaine réunion au sommet, ils s'engageront dans une nouvelle phase de négociation et qu'entre les pourparlers bilatéraux américano-soviétiques et les débats multilatéraux ici se noueront des liens étroits et mutuellement confortants.

Je ne voudrais pas omettre, avant de conclure, d'évoquer la contribution extrêmement importante du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui en est arrivé à la phase capitale de mise à l'essai du système international moderne d'échanges de données sismologiques qu'il a conçu. Je note avec une grande satisfaction que le deuxième essai technique à grande échelle est entré dans sa deuxième phase et j'espère que les résultats qui s'en dégageront seront très utiles pour mettre au point un mécanisme fiable de détection des explosions nucléaires souterraines. Pour accroître encore la valeur des travaux du Groupe spécial d'experts sismologues, j'invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à cette importante expérience. Par ailleurs, l'heure est peut-être venue d'examiner sérieusement les multiples facettes de la vérification dans une perspective plus vaste et d'orienter comme il convient les travaux du Groupe spécial d'experts. Je suis convaincu qu'en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en place un système de vérification sûr et efficace dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires, la Conférence du désarmement réalisera la tâche la plus urgente en ces heures où l'avenir contient tant de promesses et tant d'incertitudes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits, mais quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Je rappelle que, selon le calendrier des réunions prévues pour la semaine en cours, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace se réunira cet après-midi à 15 heures, dans cette même salle.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 29 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 30.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.547
29 mars 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 mars 1990, à 10 heures.

Président : M. Emeke Ayo Azikiwe (Nigéria)

GE.90-60486/4550a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 547ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Cependant, en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Après que la liste des orateurs aura été épuisée, je convoquerai une réunion officieuse de la Conférence pour examiner le moyen de traiter des points 2 et 3 de l'ordre du jour, intitulés respectivement "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", ainsi qu'une demande de participation d'un Etat non membre aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Italie, du Maroc, de l'Ethiopie et de l'Argentine. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Negrotto Cambiaso.

M. NEGRETTO CAMBIASO (Italie) : C'est avec grand plaisir que je m'associe à la tradition d'amabilité et de courtoisie propre aux travaux de la Conférence du désarmement, pour vous exprimer, Monsieur le Président, à l'occasion de ma première intervention en séance plénière, toute mon appréciation et celle de ma délégation pour la façon exemplaire dont vous avez présidé nos travaux dans le courant de ce mois de mars qui touche à sa fin. Vous l'avez fait avec discrétion, équilibre et efficacité, les ingrédients réunis d'une bonne diplomatie. Permettez-moi, en même temps, de remercier l'Ambassadeur Benhima qui m'accueillit à Genève avec tant de cordialité, et votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wagenmakers, pour la patience et la ténacité avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions, dans la phase délicate du coup d'envoi. Je désire aussi assurer le futur Président, l'Ambassadeur Kamal, de la coopération la plus engagée et convaincue de la délégation italienne. Permettez-moi enfin d'exprimer mes sentiments d'appréciation pour le concours précieux que le secrétariat apporte à nos travaux, grâce, en particulier, à l'Ambassadeur Komatina et à l'Ambassadeur Berasategui.

Aucun d'entre vous, je pense, ne sera surpris du fait que ma première intervention soit entièrement consacrée à la négociation sur l'interdiction et l'élimination, totale et universelle, des armes chimiques. Beaucoup d'orateurs en ont souligné déjà le caractère central dans le contexte actuel de nos travaux, et vous connaissez tous, je le crois, la détermination de l'Italie dans ce secteur, au niveau politique - dirais-je - en tout premier lieu, ici et ailleurs, à répéter sans cesse, opportune et importune comme dirait Saint Paul, sa conviction quant à l'importance et à l'urgence du problème. Nous entrons maintenant dans une phase de la négociation que nous jugeons tous désormais comme étant la phase finale, bien qu'il subsiste entre nous des nuances quant à la considération du facteur temporel et des questions à résoudre au préalable.

(M. Negretto Cambiaso, Italie)

Lors de nombreuses interventions de collègues éminents qui depuis longtemps participent à cette négociation, il a été soutenu que nous menons en quelque sorte une course contre la montre. Je souscris pleinement à cette affirmation. Si nous n'étions pas à même d'allonger le pas de nos délibérations, nous serions confrontés au risque d'une dyscrasie croissante entre l'évolution de la situation réelle d'un côté, et le point de convergence idéal auquel tend notre débat, de l'autre. La situation actuelle représente, en fait, une réalité de discrimination. Théoriquement, nous nous trouvons aujourd'hui au point maximal de discrimination. L'Italie ne possède pas d'armes chimiques et ne sait combien d'autres pays, à part les Etats-Unis et l'Union soviétique, en disposent à l'heure actuelle. La convention représente le seul moyen de réduire progressivement les anomalies, jusqu'à leur élimination. Ce qui est discriminatoire à nos yeux, ce n'est donc pas la convention, mais son absence.

Pour cette raison l'Italie, qui nourrit envers cette horrible catégorie d'armes un rejet conceptuel et politique, ressent aussi la nécessité d'une conclusion rapide de la convention comme une exigence issue de sa propre perception de la sécurité : une convention qui délivre la Terre de toutes les armes chimiques dans les dix premières années après son entrée en vigueur; qui en empêche par des moyens efficaces de contrôle toute reproduction occulte; et qui en même temps, grâce entre autres à des mesures appropriées de coopération, la rende attrayante et acceptable pour tous.

On insiste aujourd'hui à juste titre, dans tous les secteurs du désarmement, sur l'importance croissante des mesures de renforcement de la confiance. On en a parlé et on en parle beaucoup, et non sans des succès tangibles, dans les négociations européennes. Nous nous demandons donc si, même dans la négociation chimique, à part la question essentielle de la vérification, l'individualisation d'un terrain commun dans le domaine de l'assistance et de la coopération technologique ne pourrait pas constituer en soi un élément important de renforcement de la confiance et un encouragement supplémentaire à l'adhésion. J'ai déjà dit que nous percevions la convention comme le seul moyen pour aboutir à une situation plus apaisante. La question de l'assistance nous semble revêtir à cet égard, dans la période transitoire mais aussi au-delà, un relief politique particulier.

Les inspections par mise en demeure représentent, de l'avis de l'Italie, la mesure par excellence d'accroissement de la confiance. Avec beaucoup d'intensité on s'est engagé à défendre les mérites d'une approche purement bilatérale ou, au contraire, multilatérale, lors d'un débat qui me semble s'acheminer vers une considération plus équilibrée de ce dilemme, où les deux aspects s'intègrent réciproquement dans un rapport de complémentarité. C'est d'ailleurs en une combinaison équilibrée d'éléments bilatéraux et multilatéraux que consiste l'originalité de ce traité. Ainsi, si le point de départ de la vérification par mise en demeure appartient essentiellement à la sphère bilatérale, l'intervention, par la suite, de l'organisation multilatérale implique inévitablement - de l'avis de ma délégation - que l'évaluation finale de l'existence éventuelle d'une violation, ainsi que les décisions qui en découleraient, relèvent de l'organe qui devra veiller au respect de la convention.

(M. Negretto Cambiaso, Italie)

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur le problème de l'universalité. Il s'agit en effet d'une question allant au-delà d'une mesure d'accroissement de la confiance, dont elle constitue en quelque sorte la prémisse indispensable. Que la convention doive être acceptée universellement, si nous désirons qu'à la fin de la période transitoire les armes chimiques soient réellement éliminées de la face de la Terre, cela ne semble guère contesté. Des divergences subsistent, par contre, quant aux moyens les plus efficaces pour en arriver là. Il nous semble, à cet égard, important de ne pas oublier la diversité des perceptions de la sécurité qui existent dans les différents pays, confrontés parfois à des difficultés spécifiques. Dans la phase actuelle de grande transformation et de mouvement sur le plan international, la dimension régionale se présente donc comme une variable de plus en plus indépendante par rapport à l'ordre bipolaire, où les perceptions de la sécurité sur le plan national peuvent influencer les analyses et amener à surévaluer les exigences respectives de sécurité.

L'Italie est prête, le moment venu, à adhérer immédiatement à la convention, dans le cadre souhaitable d'une adhésion coordonnée de la part d'un certain nombre de pays. Elle est également disposée, en utilisant les intenses relations de coopération qu'elle entretient avec les pays de sa propre région, à poursuivre les échanges de vues sur le problème de l'universalité avec tous les pays qui partagent les mêmes préoccupations et intérêts.

Dans une Europe n'étant plus comprimée entre murs et rideaux, un processus se dégage qui pourrait conduire, comme l'a dit à Vienne le Ministre italien des affaires étrangères, à redécouvrir une civilisation où l'on se retrouve finalement "orphelins de l'ennemi". La conclusion de notre négociation chimique donnerait vie non seulement au résultat le plus ambitieux jamais acquis au sein d'un système multilatéral de désarmement, mais pourrait devenir l'élément propulseur d'acquisitions ultérieures, dans le cadre éventuel d'une révision actualisée du rôle de la Conférence du désarmement. Il nous faut saisir le "momentum", comme disent nos amis anglophones, qui ont emprunté du latin l'idée d'une durée jamais acquise dans le temps - et certains événements de ces jours derniers sont là pour nous rappeler cette vérité. Il s'agit, en fin de compte, de signes porteurs d'espoir à consolider. Mais l'espoir ne peut être le monopole d'un continent ou de quelques pays, aussi importants soient-ils.

C'est pourquoi nous apprécions beaucoup les efforts qui se développent en vue de l'approfondissement de tous les aspects de la future convention, même s'il ne nous est pas toujours aisé de comprendre pleinement la nécessité, à ce stade, de nous enliser dans des débats prolongés sur des aspects essentiellement techniques ou rédactionnels, aussi bien que dans des disputes conceptuelles qui risquent de détourner de l'essentiel. Sur les aspects techniques en particulier, nous sommes nous aussi convaincus qu'ils pourraient être utilement confiés à un mécanisme spécifique du genre proposé par la délégation australienne au nom du groupe occidental : sa raison d'être est justement celle d'accélérer le pas de la négociation. De même sommes-nous en mesure de confirmer notre plein accord sur un renvoi de certains problèmes à la Commission préparatoire ou, à une phase ultérieure à la finalisation de la convention, dans le cadre des pouvoirs décisionnels qui appartiendront à la future organisation.

(M. Negretto Cambiaso, Italie)

La complexité des problèmes de fond qui attendent encore une solution n'est certes pas à sous-estimer; ils sont tous bien présents à nos esprits. Nous croyons néanmoins que l'on peut en aborder directement la substance, dans une vision d'ensemble qui dépasse les particularismes excessifs, sans invoquer l'insuffisance du degré de maturation ou la nécessité d'une solution préalable d'autres aspects techniques connexes. Nous avons par conséquent apprécié l'initiative du Président du Comité, l'Ambassadeur Hyltenius, visant à promouvoir une réflexion parallèle et plus générale qui, en nous délivrant des affres de la routine et de l'emprise de nos rôles figés, nous amène à étaler toutes nos cartes.

Je voudrais enfin exprimer l'appréciation de l'Italie pour les efforts accomplis par les délégations américaine et soviétique. Nous leur faisons confiance et attendons d'autres progrès, qui pourraient contribuer aussi à l'accomplissement de nos travaux. La délégation italienne se sent encouragée par la rapidité et le caractère concret des négociations chimiques bilatérales. Elles bénéficient de l'existence d'un "deadline" politique, mais aussi d'une structuration différente des séances, analogue à celle adoptée à Vienne. Nous nous demandons si nous ne pourrions pas essayer d'en faire autant nous-mêmes, en commençant par la négociation chimique. Des sessions plus courtes nous permettraient de mieux faire face aux exigences d'une négociation aussi complexe. Je me bornerai à ajouter que mon pays serait disposé à envisager l'adoption d'une répartition des travaux en quatre sessions annuelles, dans les délais les plus rapprochés.

Je voudrais conclure en me plaçant, comme je l'ai fait au début de mon intervention, au sein de cette tradition de courtoisie qui anime ce forum et qui nous est si agréable. Je tiens à remercier tous les collègues qui ont adressé leurs voeux au nouveau venu que je suis. Je leur adresse à mon tour, avec estime et sympathie, mes voeux de sérénité et de succès.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Benhima.

M. BENHIMA (Maroc) : Au moment où votre présidence arrive à son terme, il m'est particulièrement agréable d'exprimer à l'éminent fils du Nigéria que vous êtes les félicitations de ma délégation pour la dignité et la détermination avec lesquelles vous avez conduit nos travaux. Je ne saurais bien sûr résister à la tentation de dire à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wagenmakers, combien de qualités dont il a fait preuve durant son mandat sont appréciées. De nombreux collègues nous ont quittés, appelés à d'autres fonctions et je leur exprime les voeux de succès dans leur nouvelle affectation. A leurs successeurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue parmi nous.

Nous sommes depuis quelques mois les témoins d'une grande floraison d'événements sur la scène internationale et de l'écolosion de profondes mutations dont le continent européen est le théâtre. Qu'ils suscitent espoir ou incertitude, ils sont le résultat d'une détente amorcée il y a quelques années et qui a graduellement déployé ses effets.

(M. Benhima, Maroc)

Le désarmement est l'un des secteurs bénéficiaires de ce nouvel environnement international qu'il convient d'exploiter dans notre quête commune en faveur de nouveaux progrès dans les négociations. S'il est évident que les deux superpuissances assument des responsabilités particulières, le désarmement demeure la cause de toute l'humanité et la Conférence, qui est l'émanation de la communauté internationale, ne saurait se départir de ses objectifs ni renoncer à son mandat en tant qu'organe de négociation multilatérale. Il n'en reste pas moins qu'elle a vocation à encourager les initiatives prises ailleurs et à en susciter d'autres, particulièrement dans les secteurs où l'on n'a pas enregistré de développements positifs.

L'engagement, avec détermination, de la Conférence dans l'élaboration d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques prouve que cet objectif est à notre portée. En effet, il est réconfortant de relever les progrès substantiels enregistrés l'année dernière sur certaines questions fondamentales de la future convention. Je voudrais à ce propos saluer l'excellent travail accompli par le Comité spécial sous l'habile et dynamique présidence de l'Ambassadeur Morel. J'émets le voeu que, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Hyltenius, le Comité réalisera une percée qui ouvrira la voie à de nouveaux progrès. Le consensus dégagé à la Conférence de Paris, la déclaration de Canberra et la résolution 44/115 A de l'Assemblée générale sont autant d'invitations d'activer ses travaux faites à la Conférence.

L'intensification que connaît actuellement la négociation, notamment à la lumière des progrès enregistrés dans les négociations bilatérales américano-soviétiques, doit permettre, nous l'espérons, une réduction sensible des points de divergence et, partant, nous rapprocher de l'échéance de la conclusion de la convention. Dans ce contexte, ma délégation partage l'avis selon lequel la clé de voûte de la future convention devrait être un système adéquat de vérification du respect des obligations découlant du traité. Seul un système de vérification rigoureux serait susceptible d'engendrer la confiance entre les Etats parties. Le foisonnement des procédures qui sont actuellement à l'étude nous semble un facteur positif, car il démontre qu'une vérification efficace est à notre portée, dès lors qu'elle est l'expression de l'unanimité. A cette fin, il nous paraît essentiel de doter le mécanisme chargé de l'inspection des moyens adéquats, afin qu'il puisse s'acquitter convenablement de sa mission. Cet appareil devrait disposer des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de juger du respect des normes de la convention et des rapports d'inspection qui lui seront soumis. Un climat de confiance et de coopération devrait présider à la conduite et à la réalisation de cette opération. L'équipe chargée de l'inspection devrait bénéficier de la compréhension et de l'assistance des autorités nationales du pays visité.

La portée de la future convention est aussi une question de grande importance. Elle permet de mesurer l'ampleur de nos engagements et de leur donner le contenu approprié, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et surtout du Document final de 1978.

Notre tâche consiste à procéder à l'élimination de la fabrication et du stockage des armes chimiques ainsi qu'à leur destruction, étant entendu que la finalité essentielle est une interdiction absolue de l'emploi de ces armes.

(M. Benhima, Maroc)

S'agissant de ce dernier aspect de la portée de la convention, ma délégation regrette, à l'instar de l'ensemble du Groupe des 21, l'absence de consensus au sujet de l'inclusion de la question de l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques dans les termes du mandat du Comité spécial. Etant donné que ces éléments représentent la raison d'être de la convention, il va sans dire que le régime juridique de celle-ci devrait être élaboré de telle manière que ces postulats ne souffrent aucune exception. Certes, nous devrions aménager des mécanismes souples qui pourraient faciliter le bon entendement des parties sur l'entière substance du texte de la convention. Mais cela ne devrait en aucun cas représenter une voie par laquelle seraient fragilisées les obligations contractées par l'ensemble des parties. Il est tout aussi nécessaire de s'accorder sur des mesures unanimement agréées en vue de répondre à toute situation non conforme aux dispositions fondamentales du traité.

La mise en oeuvre du souhait de la communauté internationale d'aboutir à la conclusion d'un traité sur les armes chimiques est, avant tout, une question de volonté politique. Cette volonté est indispensable pour assurer l'accord de tous, notamment pour la réalisation de l'universalité de la convention. Ce sera là une caractéristique fondamentale de cet instrument, sans laquelle nos efforts risqueraient d'être inachevés. La même volonté politique devra présider à la prospection d'un consensus au sujet de la composition des organes qui seront chargés de veiller à l'application du traité, notamment le Conseil exécutif. Le processus d'ébauche d'un certain nombre de critères pour la désignation des futurs membres de ce conseil doit être poursuivi dans le même esprit que l'année dernière afin de rapprocher les différentes positions en présence. Les organes principaux de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques doivent être dotés du pouvoir nécessaire pour le bon accomplissement de leur tâche. Emanation de la volonté internationale, ces organes devraient tenir compte des aspirations de toutes les parties, de façon équilibrée et non discriminatoire. C'est là une condition nécessaire pour garantir la coopération technologique entre les Etats parties et le libre accès de tous aux applications purement civiles de l'industrie chimique.

Si la conclusion d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques représente un but prioritaire pour notre Conférence, il n'en demeure pas moins que d'autres sujets restent tout aussi primordiaux et cruciaux pour notre instance. Je parle du désarmement nucléaire sans lequel tout autre acquis restera précaire et même aléatoire. Nous réitérons l'opinion selon laquelle il est vital pour notre Conférence d'aborder enfin les questions nucléaires afin de justifier son existence, étroitement liée au péril nucléaire qui pèse sur la survie de l'humanité.

La course effrénée aux armements nucléaires qui a marqué les deux dernières décennies a atteint des proportions qui n'ont aucune commune mesure avec les besoins supposés de sécurité ou de dissuasion. De toute évidence, il est temps d'engager des négociations au sein de la Conférence afin de mettre un terme à cette compétition. Le dialogue engagé entre les deux superpuissances à ce sujet a, heureusement, entrouvert de nouvelles perspectives. Toutefois, notre Conférence ne saurait rester en dehors de ce processus.

(M. Benhima, Maroc)

Les résultats escomptés du futur accord START resteront, malgré leur envergure, limités. Au lendemain d'un tel accord, pas moins de 30 000 ogives nucléaires seront encore comptabilisées à l'actif des deux superpuissances. La conséquence en est qu'une forte inquiétude persistera quant au risque d'hécatombe nucléaire et quant à l'avenir de la détente dans les relations internationales. C'est pourquoi nous ne cesserons de répéter que tout processus de désarmement nucléaire, quelle que soit son envergure, demeurera inachevé tant qu'il ne sera pas fondé sur une interdiction des essais nucléaires. A cet égard, force nous est de constater que notre Conférence consacre depuis plus de cinq ans des efforts persévérants pour s'accorder sur les termes du mandat d'un comité spécial sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de l'action menée depuis un an dans ce sens par la délégation japonaise. Nous sommes très reconnaissants à l'Ambassadeur Donowaki d'avoir bien voulu poursuivre les consultations menées par son prédécesseur, l'Ambassadeur Yamada, dans la recherche d'un consensus sur le mandat du comité en question. Aussi voudrais-je l'assurer de tout notre soutien et de toute notre coopération. De l'avis de ma délégation, la formulation des termes de ce mandat importe peu, pour autant que la finalité première du comité réside dans la conclusion d'un traité élaborant des normes juridiques internationalement contraignantes et visant une interdiction totale des essais nucléaires. Le rétablissement de ce comité dans les prochaines semaines contribuerait certainement à la réussite de la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue l'été prochain.

L'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques demeure l'un des voeux les plus chers de la communauté internationale. Notre Conférence, en tant qu'instance de négociation multilatérale sur le désarmement, a la tâche d'élaborer des règles de droit susceptibles de préserver ce patrimoine commun de l'humanité contre la course aux armements. Or, force nous est de constater que le comité spécial créé il y a six ans à cet effet n'a pas encore répondu aux espoirs qui étaient placés en lui. En effet, la démarche procédurale entamée par la Conférence lorsqu'elle a créé, en 1985, un comité spécial sur ce point n'a pu atteindre son but ultime, à savoir l'élaboration d'un accord international destiné à prévenir une course aux armements dans l'espace, conformément au paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il n'est pas inutile de rappeler que ce document, aussi bien que les nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, plaide pour la prise de nouvelles mesures et l'amorce de négociations internationales appropriées afin d'empêcher la course aux armements dans l'espace. Le besoin, sinon la nécessité, d'un tel travail de codification et de négociation a bien été reconnu dans le dernier rapport du Comité spécial de l'espace. Dans ses conclusions, celui-ci affirmait expressément que le régime juridique applicable à l'espace ne garantissait pas en soi la prévention d'une course aux armements dans ce milieu, d'où l'importance de le consolider, de renforcer et d'accroître son efficacité.

Si ces constatations ont fait l'unanimité dans le rapport du Comité, les remèdes qu'il convient d'apporter auraient dû également faire l'unanimité, notamment par le renforcement du mandat du comité en question afin qu'il puisse négocier les mesures susceptibles de répondre aux insuffisances

(M. Benhima, Maroc)

constatées du régime juridique de l'espace. C'est pourquoi, autant ma délégation se félicite du rétablissement du Comité spécial, autant elle regrette, comme l'ensemble du Groupe des pays non alignés et neutres, l'absence de consensus pour doter ce comité d'un mandat de négociation conformément à la résolution 44/112 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'expression de ce regret ne saurait toutefois nous empêcher d'émettre le voeu que, sous la présidence de l'Ambassadeur Shannon du Canada, à qui nous présentons nos félicitations et nos souhaits de succès, le Comité spécial puisse enfin exécuter son mandat d'étude et d'identification des questions se rapportant à la prévention de la course aux armements dans l'espace. Notre espoir est grand de voir s'achever un tel exercice afin d'engager le Comité spécial dans un processus de négociation dès la prochaine session.

Contrastant avec ce qui se passe dans cette double enceinte, des négociations sur le désarmement régional se poursuivent au niveau bilatéral et des accords tels que le Traité FNI ont déjà vu le jour; d'autres sont en cours de conclusion, que ce soit entre les deux grands ou entre les deux alliances militaires. Or cette dynamique de la négociation ne semble pas avoir contaminé notre Conférence, exception faite de ses travaux sur les armes chimiques. Devant un tel constat d'immobilisme et afin d'éviter la sclérose de notre Conférence, ma délégation voudrait s'associer à l'invitation à une réflexion collective lancée par de nombreuses délégations, dont celles des Etats-Unis, du Pérou, du Brésil et du Venezuela. En effet, nous estimons qu'il est temps de se pencher sérieusement sur la question de l'efficacité de la Conférence. L'ancien Groupe des sages a effectué un travail digne d'éloges et qu'il convient de remettre à l'ordre du jour. Certes, les propositions élaborées par les sept sages ne satisfont pas toutes les délégations. Cependant, si nous les réexaminons dans leur véritable optique, à savoir la dynamisation de la négociation dont sont empreintes leurs propositions, celles-ci faciliteraient considérablement notre tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ethiopie, l'Ambassadrice Kongit Sinegiorgis, à laquelle j'adresse mes félicitations les plus chaleureuses, de même que celles, assurément, de la Conférence, à l'occasion de sa promotion bien méritée au rang d'ambassadeur.

Mme SINEGIORGIS (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos paroles aimables. Etant donné que nous approchons de la fin du mois et que je suis parmi les derniers orateurs, j'ai particulièrement plaisir à vous féliciter non seulement de votre accession à la présidence, mais aussi de l'habileté et de l'efficacité dont vous avez fait preuve en dirigeant nos travaux. Nous sommes heureux de noter tout spécialement que grâce à votre diligence et à vos talents de diplomate, l'initiative que vous avez prise a abouti à des consultations fructueuses en vue de tenir des séances plénières officieuses sur les points 2 et 3 de notre ordre du jour, qui présentent indubitablement un intérêt capital pour nous tous. Nous pensons que c'est là un premier pas dans la bonne direction et nous espérons qu'il en résultera des négociations multilatérales efficaces sur

(Mme Sinegiorgis, Ethiopie)

les questions à l'examen. Il convient aussi de se féliciter que le Comité spécial sur le point 5 - la prévention d'une course aux armements dans l'espace - ait été rétabli rapidement. Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hendrik Wagenmakers du Royaume des Pays-Bas, qui a dirigé avec succès les travaux de la Conférence durant le mois de février. Je tiens aussi à accueillir chaleureusement nos nouveaux collègues, les ambassadeurs de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de Cuba, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Kenya, du Japon, du Mexique et du Venezuela. C'est avec plaisir que je peux leur assurer que ma délégation coopérera avec eux sans réserve en vue de mener à bien nos efforts communs.

La décennie qui vient de prendre fin a vu la communauté internationale se préoccuper tout particulièrement de la montée en puissance de la course aux armements et entreprendre des efforts considérables en vue d'arriver à des mesures concrètes de désarmement. Il convient de rappeler qu'ont eu lieu entre 1982 et 1989 deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, de même que la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Deux autres réunions importantes sur les armes chimiques se sont également tenues à la fin des années 80 : la Conférence de Paris des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et des autres Etats intéressés, et la Conférence de Canberra des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques.

La dernière partie de la décennie a été également le témoin d'une percée dans les relations entre l'Est et l'Ouest. La communauté internationale a vu avec enthousiasme se dissiper les nuages épais qui obscurcissaient depuis si longtemps la scène internationale. Je dois dire que cette réduction de la tension internationale a donné lieu à des changements positifs qui favorisent sans aucun doute des négociations sérieuses dans le domaine du désarmement multilatéral et laissent prévoir un avenir beaucoup plus brillant qu'il ne l'a jamais été.

Il est certes encourageant que des pays aient adopté, durant ces dernières années, des mesures aux niveaux bilatéral et multilatéral dans des domaines tels que la réduction des forces armées classiques, la restructuration des forces militaires et le renforcement de la confiance et de la sécurité. Il est tout particulièrement encourageant de noter que les deux superpuissances, après avoir conclu en 1987 le Traité FNI, avancent actuellement dans leurs négociations sur une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques et sur l'interdiction des armes chimiques.

Tout en nous félicitant sincèrement de cette évolution qui constitue une source encourageante d'espoir, nous sommes remplis d'inquiétude devant le fait même qu'il reste tant à accomplir. A notre avis, et sans minimiser l'énorme complexité de la réalisation du désarmement nucléaire, il convient non seulement d'accélérer les mesures bilatérales prises dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, mais aussi de les compléter par des efforts multilatéraux adéquats si nous voulons vraiment libérer le monde de l'intimidation causée par une course aux armements qui va s'accélérant et de la lourde menace de l'insécurité. Ma délégation regrette à cet égard que les trois premiers points de l'ordre du jour de la Conférence, qui portent sur les questions nucléaires, n'aient pas même obtenu l'attention qu'ils méritent.

(Mme Sinegiorgis, Ethiopie)

Comme on l'a souligné à maintes reprises, la course aux armements nucléaires et la menace d'une guerre atomique sont des problèmes qui concernent non seulement les Etats dotés d'armes nucléaires, mais aussi l'humanité tout entière. Il est effectivement inacceptble que tous les pays, qu'ils possèdent ou non des arsenaux nucléaires, soient forcés de vivre sous la sinistre menace de ces armes ignobles. Il est donc impératif que la Conférence - qui est le seul organe de négociation sur le désarmement - accorde une attention prioritaire à l'ensemble des questions nucléaires de manière à entamer le processus extrêmement compliqué et ardu de négociation multilatérale dans ce domaine.

Ma délégation estime que le moment est venu de reconnaître de concert que ces questions intéressent tous les pays. Il faut souligner qu'aucun d'entre eux ne saurait admettre que les questions nucléaires ne préoccupent que les pays qui possèdent de telles armes. Cette opinion a été clairement exprimée dans la déclaration issue de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu à Belgrade en septembre 1989. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné en particulier que "de par sa nature, le désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, ne saurait être réalisé que si tous les Etats s'engagent à sa mise en oeuvre. Ils ont souligné que les armements nucléaires pourraient entraîner l'extinction de la vie sur Terre. Vu que la guerre nucléaire menace le droit même de vivre, toutes les nations ont le devoir égal de l'empêcher ... Le processus en cours de désarmement pouvait être accéléré et élargi à travers les efforts communs de toute la communauté internationale".

Il ne serait pas exagéré de dire que les membres de la Conférence du désarmement ressentent dans leur majorité une amertume croissante devant le fait qu'un examen honnête des travaux accomplis jusqu'ici par la Conférence offre un triste tableau et montre que très peu de progrès ont été enregistrés au sujet des principales questions figurant à notre ordre du jour. Il suffit en effet de considérer le tout premier point - l'interdiction des essais nucléaires - pour constater que les essais nucléaires se poursuivent toujours en dépit de la haute priorité accordée à cette question et du désir pressant manifesté par la communauté internationale d'aboutir sans tarder à un traité d'interdiction complète, et que la modernisation et la prolifération des armes nucléaires continuent d'être la préoccupation majeure de l'humanité. On ne saurait certes juger valable l'argument communément avancé pour repousser les négociations, à savoir qu'il n'y a pas de mécanisme de vérification adéquat. Malgré cela et en dépit des efforts inlassables et des nombreuses initiatives entrepris jusqu'ici, la Conférence du désarmement n'a pas pu créer un comité spécial et encore moins entamer des négociations de fond sur une interdiction complète des essais.

A cet égard, ma délégation se félicite hautement des consultations qui sont actuellement effectuées par l'Ambassadeur Donowaki du Japon au sujet de l'établissement d'un comité spécial sur la base de la proposition Vejvoda, sans bien entendu préjuger nos positions de départ. Il est encourageant de noter, dans le rapport d'activité que l'Ambassadeur Donowaki a présenté le 27 mars, que tous les groupes sont convenus d'oeuvrer en vue du consensus sur la base du projet de mandat publié sous la cote CD/863. En particulier,

(Mme Sinegiorgis, Ethiopie)

nous sommes satisfaits que l'Ambassadeur Donowaki ait déclaré qu'"il s'agit là d'une percée décisive qui confirme la volonté de la Conférence de voir le Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour reprendre ses travaux quant au fond". Nous espérons que cette tendance positive nous permettra de créer avant la fin de la session de printemps le comité spécial sur l'interdiction complète des essais. A notre avis, la conjoncture internationale actuelle est favorable à une telle entreprise et nous devrions saisir cette occasion opportune pour aborder le sujet aussi rapidement que possible.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit avoir lieu à Genève en août prochain. Comme je l'ai déjà dit, même si des progrès sont accomplis sur le plan bilatéral, nous sommes loin de la mise en oeuvre intégrale des principales dispositions de cet instrument très important, notamment en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement nucléaire, les garanties, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'octroi d'assurances en matière de sécurité. A ce stade, ma délégation tient seulement à exprimer sa préoccupation particulière devant l'absence de progrès dans les domaines susmentionnés, et elle fera connaître sa position lors de la Conférence d'examen.

S'agissant des travaux du Comité spécial des armes chimiques, nous nous félicitons des progrès importants qui ont été réalisés l'an passé sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Pierre Morel de la France, dont la direction dynamique et efficace a beaucoup contribué à établir des fondations solides pour la convention. Nous sommes également convaincus que le Comité spécial enregistrera, cette année encore, de nouveaux succès sous la présidence compétente et énergique de l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède. La délégation éthiopienne se félicite que le mandat du Comité spécial ait été considérablement amélioré cette année grâce à l'accord obtenu quant à l'inclusion de la rédaction finale de la convention. Cela montre bien que nous avons atteint le stade où nous sommes en mesure d'aboutir à une convention efficace, universelle et d'application vérifiable, Il reste sans aucun doute à résoudre certains problèmes en suspens. Mais sur la toile de fond des travaux réalisés jusqu'ici, nous estimons qu'en arrêtant un calendrier, nous pouvons nous montrer à la hauteur de notre tâche en réglant les questions qui demeurent et en concluant la convention à une date rapprochée. Nous partageons aussi l'optimisme qui règne d'une manière générale quant au fait qu'une convention sur les armes chimiques est maintenant en vue. Comme l'a dit l'Ambassadeur von Stülpnagel dans la déclaration qu'il a prononcée le 8 mars dernier à la Conférence du désarmement, "rien ne s'oppose à ce que nous nous fixions des objectifs tout aussi ambitieux pour conclure la convention sur les armes chimiques. Sans cela nous risquons d'être les derniers à changer dans un monde en transformation, ou de ne pas nous adapter à temps". Nous partageons cette opinion et les questions qui restent en suspens sont, à notre avis, plus politiques que techniques : par conséquent, la conclusion de la convention exige avant tout maintenant une volonté politique ferme et nous espérons qu'elle se manifestera comme il convient.

(Mme Sinegiorgis, Ethiopie)

Les orateurs qui m'ont précédée ont fort bien souligné la nécessité d'adapter la Conférence du désarmement au climat positif qui règne à l'heure actuelle dans les relations internationales. A cet égard, ma délégation tient à rendre particulièrement hommage et à adresser ses félicitations sincères à l'Ambassadeur de Azambuja du Brésil qui, dès le début de la session de cette année, a appelé notre attention sur le fait qu'il était important et opportun de passer en revue nos travaux à la lumière des réalités de l'heure. Il convient de rappeler que l'Ambassadeur de Azambuja a soulevé un certain nombre de questions capitales à ce propos. A mon avis, une réponse appropriée à ces questions, apportée en temps voulu, contribuerait au fonctionnement efficace de la Conférence. De fait, comme l'a dit l'Ambassadeur de Azambuja, "l'heure est venue de réexaminer en profondeur non seulement nos objectifs, mais aussi les moyens de les réaliser". A cet égard, ma délégation appuie pleinement la proposition visant à réactiver le Groupe des sept, et nous espérons que les mesures nécessaires seront prises pour qu'il puisse commencer immédiatement ses travaux.

Point n'est besoin de rappeler ici que la communauté internationale attend beaucoup de nous. C'est à cette aune que sera mesuré ce que nous accomplissons. Il paraît évident qu'un simple bilan de notre activité montrerait clairement que nous n'avons pas de quoi nous enorgueillir, sauf en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques qui approchent de leur terme. Malheureusement, même les progrès que nous constatons dans ce domaine sont encore loin d'être à la mesure de notre attente par suite du manque de volonté politique. Eu égard au climat international actuellement propice - et qui est, selon la délégation éthiopienne, unique dans l'histoire contemporaine - nous serions jugés sévèrement si nous laissions échapper ce moment opportun sans relever le défi que constitue pour l'humanité la quête d'un monde libéré de la menace des armes de destruction massive et, en particulier, de l'anéantissement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Ethiopie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán.

M. GARCÍA MORITÁN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous représentons deux pays unis par des actions et des objectifs communs. Il suffit en effet de songer aux efforts déployés de concert pour appliquer la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. C'est précisément à Lagos que les Etats riverains vont se réunir sous peu pour la deuxième fois, en accueillant avec grande joie la Namibie au sein de notre communauté de fait des pays de l'Atlantique Sud. Au terme de votre présidence, je crois que nous pouvons tous vous être extrêmement reconnaissants des efforts que vous avez déployés pour donner une orientation à nos travaux de fond. Vous suivez la tradition diplomatique d'un autre grand Nigérian - l'Ambassadeur Adeniji -, auquel doit tant la cause du désarmement.

J'aimerais évoquer en cette occasion un des problèmes qui, à notre avis, tient une place de plus en plus importante à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à savoir celui de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

(M. García Morităn, Argentine)

Il y a quelques semaines, à l'occasion de mon retour à la Conférence, j'ai transmis aux délégations ici présentes un message du président Menem où la question de l'espace était expressément mentionnée. Plusieurs raisons à cela, dont je me propose d'examiner ici certains aspects.

On a déjà beaucoup parlé de l'importance indubitable que revêt l'espace pour la communauté internationale. Je ne m'étendrai donc pas outre mesure sur les multiples activités de caractère divers, y compris de caractère militaire, qui se déroulent dans l'espace. Je crois pourtant qu'il importe de rappeler que, en cette fin de siècle, l'espace, d'un point de vue international, se différencie de ce qu'il était durant les années 60 et 70 qui ont vu les réalisations les plus remarquables dans la course technologique et, parallèlement, l'élaboration d'un corps de principes destiné à régir l'utilisation pacifique de ce milieu.

Aujourd'hui, divers pays, en dehors de ceux qui sont depuis des années considérés comme des puissances spatiales, se dotent des techniques indispensables pour accéder à l'espace, soit directement, soit par la mise en orbite de satellites, à quoi s'ajoutent l'utilisation et la commercialisation pratiquement universelles des informations obtenues à partir de l'espace. Ces facteurs, si on les analyse dans la perspective de la Conférence, donnent de la consistance à nos efforts qui, maintenant, n'obéissent plus simplement à une série de principes généraux visant l'utilisation de l'espace au profit de l'humanité tout entière, mais sont l'expression de la présence concrète et palpable d'un nombre toujours plus grand d'Etats dans l'espace. Les perspectives qu'ouvre cette nouvelle situation sont sans aucun doute pleines de promesses, mais elles s'accompagnent de questions dont la gravité ne peut nous échapper, en particulier d'un point de vue stratégique et pour ce qui est de la sécurité du monde.

Il ressort d'une analyse même superficielle de la question qu'un esprit d'exclusivisme et de partialité anime les débats sur la limitation des armements dans l'espace. Par exclusivisme, nous entendons une réticence très nette à élaborer des normes multilatérales susceptibles de rendre plus sûre et plus prévisible l'utilisation de l'espace. Qui plus est, en ce qui concerne l'espace, nous ne pouvons même pas compter sur les perspectives apparemment encourageantes qui entourent les mesures de désarmement des systèmes d'armes terrestres. Ceci veut dire que, à l'absence d'un consensus sur la nécessité d'arrêter et d'affiner le régime juridique applicable à l'espace, s'ajoute le fait que, au niveau bilatéral, ces accords semblent donner lieu à des divergences de vues sérieuses et qu'il a été jusqu'ici impossible d'aplanir. Le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles est un exemple éloquent de cette situation sur lequel il est inutile de s'étendre, sinon pour préciser que cet important instrument bilatéral repose sur des bases extrêmement précaires.

Pendant ce temps, les deux plus grandes puissances militaires poursuivent l'exécution de leurs programmes de défense stratégique dont on connaît mal les caractéristiques. Pour justifier certains de ces programmes, on fait état de menaces supposées venant de pays en développement, ce qui tient de l'ironie. Sans vouloir entrer dans une polémique quant à la teneur

(M. García Moritán, Argentine)

de ces affirmations, il serait vraiment désolant de ne pas profiter du moment où la situation internationale semble particulièrement propice pour progresser effectivement vers la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La délégation argentine estime que l'examen de cette question demande un dialogue ouvert et équilibré, dialogue particulièrement opportun dans la mesure où à la formulation de réserves et de jugements sur des menaces éventuelles à la sécurité mondiale s'ajoutent des éléments plus importants, aux conséquences encore plus directes et plus négatives, qui prennent la forme de restrictions à la coopération internationale en matière de technologie spatiale; cette voie, suivie il y a quelques années en matière de technologie nucléaire, n'est pas la bonne et apparaît aujourd'hui franchement en dissonance avec l'atmosphère de confiance et de crédibilité mutuelle qui devient la règle dans les relations internationales.

S'agissant des tâches du Comité spécial, je crois que nous nous accordons tous à reconnaître l'utilité du travail accompli jusqu'ici par cet organe subsidiaire de la Conférence. Cependant cette tâche, aussi utile qu'elle soit, si nous analysons en détail l'importance et la nature de son contenu, apparaît d'une portée extrêmement limitée. Jusqu'ici, nous avons examiné, dans un esprit constructif, des aspects généraux de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette discussion nous a permis à tous d'avoir une idée assez juste de l'optique dans laquelle les Etats abordent l'analyse de la question spatiale et de ses aspects touchant la sécurité. Nous avons analysé le régime juridique applicable à l'espace et avons conclu qu'il ne peut, à lui seul, empêcher que la course aux armements gagne éventuellement l'espace. Nous sommes saisis enfin d'un nombre considérable de propositions sur des mesures concrètes qui pourraient faire l'objet de négociations multilatérales. La délégation argentine estime que le terrain est prêt pour que le Comité progresse dans ses travaux.

L'analyse des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace a permis un échange de vues indispensable pour définir le cadre général du débat au moment d'aborder de nombreuses questions telles que les rapports entre les négociations multilatérales et bilatérales dans ce domaine, l'importance et la légitimité des utilisations militaires de l'espace, la portée des utilisations pacifiques et les caractéristiques des programmes spatiaux en cours. La délégation argentine estime que, compte tenu des débats qui ont eu lieu sur le programme de travail traditionnel du Comité et sans préjudice de la poursuite de cette analyse collective, il est temps que nous reconnaissions les limites de cet exercice. Un débat générique sur un thème aussi vaste, en l'absence d'un cadre structurel évolutif qui organise et oriente les négociations, peut sans doute être utile, mais a déjà rempli sa mission. Les progrès de la technologie spatiale confèrent à ce thème une dynamique presque unique, de sorte qu'un débat générique, hormis dans le cadre d'un texte évolutif, tend inévitablement à devenir futile et se limite à un échange d'opinions plus propre à un organe délibérant qu'à un organe présentant les caractéristiques de la Conférence du désarmement.

(M. García Moritán, Argentine)

Pour ce qui est de l'autre thème du programme provisoire - l'examen des accords en vigueur applicables à l'espace -, la délégation argentine part du principe, reconnu par le Comité spécial, que le régime existant, indépendamment de sa valeur intrinsèque, ne peut garantir à lui seul la prévention d'une course militaire dans l'espace. Nous pensons que, dans ce domaine aussi, le débat doit refléter un changement qualitatif et aller au-delà de la réaffirmation de positions largement connues de tous, ce qui, loin de contribuer à la recherche d'un terrain d'entente, approfondit les divergences d'interprétation, lesquelles ne sont par ailleurs jamais étrangères à l'analyse et à l'exégèse d'un instrument normatif dans tout secteur de l'activité humaine soumis à des règles juridiques.

Pour la délégation argentine, affirmer que le régime juridique existant constitue un tout parfait et suffisant est aussi faux que prétendre, à cet égard, que nous nous mouvons dans un vide normatif absolu. Il ne faudrait peut-être pas oublier, avant de nous plonger dans des polémiques confuses sur la portée des normes existantes, que l'analyse du régime juridique dans le contexte de la Conférence du désarmement revêt une importance très particulière du fait que cet organe est appelé, en dernière analyse, à négocier des accords pour éviter une course aux armements dans l'espace. La Conférence est avant tout un organe chargé de négocier des accords, non d'interpréter ceux qui sont déjà en vigueur. Cela signifie que toute analyse de normes existantes doit avoir une orientation essentiellement pragmatique et qu'il ne faudra jamais perdre de vue que l'objectif est d'identifier les lacunes et de définir les domaines où des normes supplémentaires s'imposent.

Quant aux propositions existantes et aux initiatives futures, il est logique de fonder de grands espoirs sur ce thème, qui englobe les réflexions des délégations et des groupes sur les différents moyens par lesquels les Etats peuvent chercher et trouver des formules acceptables, qui concilient les activités spatiales de chacun et l'objectif commun d'établir un régime sûr pour un milieu dans lequel l'homme a déjà lancé plus de 3 500 objets.

Les travaux du Comité, dernièrement surtout, ont laissé apparaître des progrès que nous n'hésitons pas à qualifier de qualitatifs. Le sujet fertile des mesures d'instauration de la confiance dans l'espace gagne progressivement du terrain dans les propositions faites par de nombreuses délégations appartenant à divers groupes. On voit donc clairement se dessiner un consensus sur un cadre vraiment concret.

Nous avons déjà réuni, à notre sens, suffisamment de données critiques pour faire une synthèse des éléments figurant dans les propositions présentées à ce jour au Comité afin d'établir un cadre de confiance et de prévisibilité applicable à l'espace. La tâche sera sans doute ardue, mais nous croyons que l'heure est venue de nous attaquer résolument à l'élaboration d'un régime auquel, au risque de paraître simpliste, je pourrais accoler le nom d'accord Helsinki-Stockholm de l'espace. La grande différence et l'enjeu sont que, dans ce cas, compte tenu de l'objet et de la portée des négociations, le processus ne se limitera pas aux 35 Etats qui ont participé avec succès au processus de négociation Est-Ouest, mais englobera tous les Etats parties à la Conférence et les autres membres de la communauté internationale qui se joindront à n'en pas douter à nos efforts.

(M. García Moritán, Argentine)

Nous croyons que des initiatives telles que l'élaboration d'un code de conduite spatial (Rules of the Road), les propositions relatives à l'immunité et à la protection partielle des satellites, celles concernant la téléobservation, etc., constituent un noyau autour duquel on peut élaborer des mesures cohérentes de nature à assurer une coopération franche en ce qui concerne les utilisations pacifiques et la transparence et la prévisibilité pour ce qui est des utilisations militaires.

Celui qui, ces derniers temps, prend la parole en séance plénière semble heureusement voué à saluer le climat qui caractérise les relations internationales et les promesses qu'il contient. Les négociateurs en retirent inévitablement un sentiment de satisfaction pour les progrès concrets accomplis et pour ceux qui se dessinent dans un proche avenir. Faisant fi de l'autosatisfaction, la délégation argentine a préféré attirer l'attention des délégations ici présentes sur un ordre du jour qui nous concerne tous, qui est ouvert et qui attend d'être rempli. Il s'agit de l'ordre du jour de l'espace.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est maintenant épuisée et je constate qu'il n'y a pas d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole.

Comme je l'ai annoncé précédemment, je vais maintenant suspendre la séance et convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour vous communiquer les résultats des consultations entreprises au sujet d'un cadre d'organisation approprié pour aborder durant la présente session les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Nous examinerons également la demande de participation aux travaux de la Conférence émanant d'un Etat non membre.

La séance est suspendue à 11 h 20; elle est reprise à 11 h 40.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 547ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A la suite des débats de la réunion officieuse qui vient de se tenir au sujet d'un cadre d'organisation pour aborder les points 2 et 3 de l'ordre du jour, je voudrais saisir la Conférence du texte suivant afin qu'elle prenne une décision en la matière :

"La Conférence du désarmement décide que des réunions officieuses se tiendront durant sa session de 1990 sur le fond des points 2 et 3 de son ordre du jour, respectivement intitulés 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire' et 'Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées', et que les débats de ces réunions officieuses seront dûment reflétés dans le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies."

En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le texte dont je viens de donner lecture.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je voudrais passer maintenant à un autre sujet, qui concerne les futures réunions officieuses. Conformément au règlement intérieur, le Président de la Conférence est chargé, dans le cadre des fonctions normalement exercées par un président, de veiller à ce que les débats des séances plénières ou des réunions officieuses se déroulent d'une manière méthodique. Je tiens en conséquence à vous informer que j'ai pris de mon propre chef l'initiative de dresser une liste de questions afin de faciliter un débat structuré, au cours des réunions officieuses, sur le fond des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Cette liste m'est propre et n'engage par conséquent aucune délégation. En outre, il est entendu que les membres qui le désirent peuvent soulever toute question se rapportant au point de l'ordre du jour concerné, ainsi que le veut la pratique normale suivie par la Conférence. Je vais maintenant donner lecture de cette liste de questions :

Premièrement, au sujet du point 2 de l'ordre du jour :

- Mise en application, à la lumière de l'évolution des relations internationales, du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

- Evaluation de la dynamique de la course aux armements nucléaires face à l'évolution récente de la situation internationale.

- La course aux armements nucléaires sous tous ses aspects qualitatifs, et questions connexes.

- Instruments internationaux existants relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

- Relations réciproques entre l'examen au niveau bilatéral et l'examen au niveau multilatéral de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire; participation aux négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; conditions préalables à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au désarmement nucléaire; rôle de la Conférence du désarmement.

- Concepts en matière de sécurité concernant les armes nucléaires compte tenu de l'évolution récente de la situation et des conséquences globales des accords existants et envisagés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

- Rôle de la dissuasion nucléaire dans le maintien de la paix qui dure depuis quarante ans : nécessité d'agir prudemment et progressivement en vue d'être moins tributaire de la dissuasion nucléaire.

- Principes régissant le désarmement nucléaire.

- Propositions concernant les étapes du désarmement nucléaire et les mesures en la matière.

(Le Président)

- Arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et mesures contre la réutilisation de matières fissiles à des fins d'armement libérées par des mesures de désarmement.

- Armements nucléaires navals et désarmement naval.

- Mesures collatérales visant à renforcer et à poursuivre le processus de désarmement nucléaire en cours :

  - Non-prolifération des missiles et autres vecteurs d'armes nucléaires ainsi que de leur technologie;

  - Mesures de confiance propres à promouvoir le désarmement nucléaire.

- Vérification concernant les buts, le champ d'application et la nature des accords.

- Propositions existantes.

Deuxièmement, au sujet du point 3 de l'ordre du jour :

- Impossibilité de séparer les problèmes de la prévention de la guerre nucléaire et ceux que pose la prévention d'une guerre quelle qu'elle soit.

- Mesures visant à exclure l'emploi d'armes nucléaires, notamment :

  - Paragraphe 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (code de conduite pacifique qui exclurait la possibilité du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires);

  - Convention internationale interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (texte annexé à la résolution 43/76 E de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988);

  - Interdiction sous une forme juridiquement contraignante de l'utilisation des armes nucléaires.

- Mesures pour le renforcement de la confiance et la prévention des crises :

  - Mesures visant à renforcer la confiance et à accroître la transparence à l'égard des activités militaires, y compris un accord multilatéral sur la prévention des incidents en haute mer;

  - Mesures visant à prévenir le déclenchement par erreur ou par accident d'armes nucléaires et à éviter et gérer les situations de crise, y compris la création de centres multilatéraux d'alerte et de maîtrise des crises dans le domaine nucléaire.

(Le Président)

- Mesures visant à faciliter la vérification internationale du respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

- Critères et paramètres pour un dispositif militaire défensif; stratégies et doctrines militaires; prévention des attaques par surprise.

- Tendances nouvelles de la technologie des armements et leur impact sur la sécurité et les efforts de désarmement.

Je vais maintenant donner la parole aux membres qui souhaiteraient faire une déclaration au stade actuel. Je donne la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur de Rivero.

M. de RIVERO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais faire une déclaration au nom du Groupe des 21 sur le point 2 de notre ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Cette déclaration ayant été initialement rédigée en anglais, j'en donnerai lecture dans cette langue.

L'orateur poursuit en anglais.

L'importance que le Groupe des 21 attache au point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", est bien connue, et les vues du Groupe ont déjà été exposées dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526 et CD/819. Conformément à sa position habituelle, le Groupe des 21 a présenté le 27 juillet 1989 le projet de mandat contenu dans le document CD/819/Rev.1. Il s'agit d'un mandat qui reflète les deux aspects cruciaux de cette question : son caractère d'urgence et la nécessité d'en traiter dans le cadre des négociations multilatérales de la Conférence du désarmement. Le Groupe regrette que, malgré le travail préliminaire effectué au cours des années précédentes, il n'ait pas encore été possible de créer un comité spécial au titre de ce point.

Vu les discussions qui ont eu lieu à ce propos au cours de l'année précédente et qui sont résumées dans le rapport de la Conférence du désarmement (CD/956), le Groupe des 21 est convaincu qu'il n'y a plus à démontrer la nécessité urgente d'entreprendre des travaux à l'échelon multilatéral sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire en vue d'adopter des mesures concrètes sur la question. A son avis, des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire auraient dû être engagées il y a longtemps. Tout en se réjouissant des progrès enregistrés dans le cadre des négociations bilatérales, le Groupe rappelle que ces négociations, vu leur portée limitée et le nombre de parties en cause, ne pourront jamais remplacer ni annuler les efforts déployés à l'échelon véritablement multilatéral pour mettre au point des mesures de désarmement nucléaire universellement applicables. Il est convaincu que les négociations sur le désarmement nucléaire revêtent une importance cruciale pour toutes les nations car l'existence d'armes nucléaires toujours plus perfectionnées et nombreuses porte directement et radicalement atteinte aux intérêts vitaux de tous les Etats en matière de sécurité, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. On reconnaît que les armes nucléaires font courir

(M. de Rivero, Pérou)

à l'humanité le péril le plus grave pour sa survie et la poursuite de la civilisation. Il est donc absolument indispensable d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous toutes ses formes afin d'écarter le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Les participants à la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en septembre 1989, ont constaté qu'"en dépit d'un climat international favorable, il reste encore beaucoup à faire pour arrêter la course aux armements". Ils ont également insisté sur l'extrême urgence d'adopter des mesures destinées à réaliser le désarmement nucléaire dans le cadre d'un programme à délai fixe en vue d'éliminer complètement les armements nucléaires.

Manifestement, la sécurité mondiale ne saurait être fondée sur la doctrine de la dissuasion nucléaire. Bien au contraire, l'apparition des armes nucléaires nous a obligés à nous interroger sur l'essence du rapport entre armement et sécurité. Il faut combattre l'opinion suivant laquelle la détention d'armes nucléaires constitue un moyen de renforcer la sécurité, car l'accumulation de ces armes menace la sécurité même qu'elle est censée protéger. A l'ère nucléaire, la seule doctrine que l'on puisse valablement suivre est celle de la réalisation d'une sécurité collective par le désarmement nucléaire. Le Traité FNI, premier accord de désarmement à éliminer une catégorie entière d'armes nucléaires, offre une nouvelle preuve que la réduction des arsenaux nucléaires conduit à un renforcement de la sécurité mondiale.

Le Groupe des 21 est convaincu que la doctrine de la dissuasion nucléaire, loin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est à la base de la course aux armements et accroît l'insécurité des Etats et la précarité de leurs relations. De plus, cette doctrine, qui émane en dernière analyse d'une intention d'employer au besoin les armes nucléaires, ne saurait être le moyen essentiel de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire, laquelle affecterait les témoins innocents autant que les belligérants. Le Groupe des 21 refuse d'admettre que la sécurité du monde entier soit tributaire de l'état des relations entre les Etats dotés d'armes nucléaires, car cette idée lui paraît politiquement et moralement indéfendable. Ces Etats-là ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Il leur faut respecter le souci de leur sécurité qu'ont les pays non dotés d'armes nucléaires, et s'abstenir de tout acte susceptible d'intensifier la course aux armements nucléaires; aussi se doivent-ils de prendre des dispositions pratiques et constructives en vue d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures concrètes visant au désarmement nucléaire.

En reconnaissant qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, la communauté internationale a franchi un pas important, qu'il faut traduire par des mesures pratiques. Au paragraphe 50 du Document final adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a tracé un cadre dans lequel la Conférence du désarmement pouvait engager un processus de négociation efficace et complémentaire à l'échelon multilatéral. Le Groupe des 21 reste fermement attaché à la mise en oeuvre des dispositions de ce paragraphe et estime que la création d'un comité spécial constitue le meilleur moyen d'y parvenir.

(M. de Rivero, Pérou)

Il souligne qu'en acceptant cette année de traiter de ce point dans le cadre officieux du débat plénier, le Groupe n'en maintient pas moins sa position de principe, qui est exposée dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526, CD/819 et CD/819/Rev.1. Il attend de la Conférence qu'au cours de l'année à venir elle enregistre des progrès tangibles sur la question de la création d'un comité spécial au titre de ce point, étant donné l'importance que revêt la question pour le désarmement général.

M. SHAHBAZ (Pakistan) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire la déclaration suivante au nom du Groupe des 21 en ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Les membres du Groupe des 21 tiennent à faire savoir combien ils regrettent que la Conférence du désarmement n'ait pas constitué de comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour. Nous nous sommes montrés prêts à dialoguer sur cette question, ici ou à l'Assemblée générale. Mais, sans doute parce que leurs priorités étaient différentes, certaines délégations n'ont pas accepté de le faire.

Je n'insisterai pas sur l'importance que notre groupe attache à cette question. Nous pensons que le plus grand danger qui pèse sur le monde est celui de sa destruction dans une guerre nucléaire et que, par conséquent, il n'y a pas à l'heure actuelle de tâche plus grave et plus urgente que d'écarter cette menace. S'il est vrai que c'est avant tout aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'il incombe d'éviter une guerre nucléaire, toutes les nations ont un intérêt vital à négocier des mesures de prévention d'une guerre nucléaire, étant donné les conséquences catastrophiques que pareille guerre aurait pour l'humanité. Dès 1961, l'Assemblée générale a déclaré, dans sa résolution 1653 (XVI), que l'emploi d'armes nucléaires n'était pas seulement une violation de la Charte des Nations Unies mais était contraire aux lois de l'humanité et constituerait un crime contre l'humanité et la civilisation. C'est avec cette idée présente à l'esprit que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à Belgrade en septembre 1989 pour leur neuvième Conférence ont souligné qu'il était extrêmement urgent de procéder au désarmement nucléaire en éliminant totalement les armes nucléaires et "ont fait ressortir la nécessité de conclure un accord international interdisant tout usage des armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit".

Toutes les délégations ici présentes s'inquiètent de constater qu'aucun progrès n'a été possible en ce domaine depuis l'inscription de cette question comme point séparé de l'ordre du jour de la Conférence, conformément à la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale. Depuis, la course aux armements s'est accélérée, entraînant un accroissement des arsenaux nucléaires et l'adoption d'ogives toujours plus meurtrières.

A plusieurs reprises, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la Conférence du désarmement d'entreprendre, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue d'un accord sur des mesures appropriées et pratiques de prévention d'une guerre nucléaire et de créer à cette fin un comité spécial.

(M. Shahbaz, Pakistan)

A la session de 1989 de l'Assemblée générale, trois projets de résolutions ont été présentés sur ce point puis adoptés à une très forte majorité. Deux de ces résolutions, la résolution 44/119 B sur le non-emploi des armes nucléaires, et la résolution 44/119 E relative à la prévention d'une guerre nucléaire ont été présentées par des membres du Groupe des 21.

En raison des conséquences irréversibles qu'aurait une guerre nucléaire, il va de soi que l'on ne saurait en aucun cas mettre sur le même plan les guerres classiques et une guerre nucléaire, puisque les armes nucléaires sont des armes de destruction massive. A cet égard, il est inadmissible d'invoquer la Charte pour justifier l'emploi d'armes nucléaires dans l'exercice du droit de légitime défense en cas d'attaque classique. Nous demeurons convaincus que le moyen le plus simple d'écarter le danger d'une guerre nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires et que, en attendant le désarmement nucléaire, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires devrait être interdit. Nous nous sommes félicités des propos de l'ancien Président Reagan et de l'ancien Secrétaire général Gorbatchev, qui déclaraient en novembre 1985 qu'"une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne saurait être engagée", propos qui ont été confirmés dans les déclarations communes publiées ultérieurement. L'heure est maintenant venue de traduire cette volonté en un engagement ferme.

Le Groupe des 21 maintient la position qu'il a exposée dans le document CD/515/Rev.5 daté du 27 juillet 1989, qui contient un mandat ne prévoyant pas de négociation pour la constitution d'un comité spécial chargé d'examiner sous tous leurs aspects - juridiques, politiques, techniques et militaires - toutes les propositions soumises à la Conférence. Nous pensons que cet examen permettrait non seulement de mieux saisir la question mais aussi de préparer les négociations en vue d'un accord sur la prévention de la guerre nucléaire. Cet objectif ne peut être atteint que par le biais de discussions en séance plénière ou lors de réunions officieuses. Nous sommes donc déçus de constater qu'en dépit du caractère d'urgence que l'on s'accorde à reconnaître à la question et de la souplesse dont a fait preuve le Groupe des 21, la Conférence ne peut s'acquitter de son mandat, tel qu'il ressort du paragraphe 101 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cependant, le Groupe des 21 est prêt à aborder l'examen de ce point de l'ordre du jour dans des réunions plénières officieuses, son espoir étant que, vu l'importance de la question, ceux qui ont émis des réserves sur le mandat qu'il a proposé reverront leur position.

M. von STÜLPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Les délégations du Groupe occidental, au nom duquel je prends la parole, n'ont pas laissé de souligner l'importance des questions nucléaires inscrites à notre ordre du jour. Depuis de nombreuses années, les projets de mandat qui viennent d'être évoqués, et qui demandent la création d'un comité spécial pour ces questions, n'ont pas pu faire l'objet d'un consensus. Le Groupe occidental persiste à croire que les problèmes du désarmement nucléaire et de la prévention de la guerre nucléaire ne peuvent être traités de manière satisfaisante que dans le contexte plus large de la prévention de la guerre en général. Restreindre le débat aux seuls problèmes des armes nucléaires reviendrait à méconnaître la portée des objectifs. Ce qui est nécessaire,

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

c'est une démarche d'ensemble, englobant la maîtrise des armements, le désarmement et la défense. Il importe donc de veiller à tenir pleinement compte des rapports réciproques entre les questions relatives à la maîtrise des armements et les besoins en matière de défense, ainsi qu'entre les différents secteurs de la maîtrise des armements. C'est dans cette optique que les pays occidentaux continuent d'envisager la question, d'une manière active et constructive. Le Groupe occidental estime que la création d'organes subsidiaires demeure inappropriée pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Dans les circonstances actuelles, des réunions officieuses et plénières constituent le cadre le plus adéquat pour la poursuite des travaux sur les importantes questions nucléaires.

Bien qu'il préfère que ces questions soient examinées en séance plénière officielle, le Groupe occidental est prêt - malgré des rumeurs affirmant le contraire -, tout comme il l'a été durant ces dernières années, à participer pleinement aux réunions officieuses sur les points 2 et 3. Nous acceptons le caractère informel du débat qui permet, selon nous, d'engager une discussion utile dans ce domaine. Compte tenu du fait que l'on n'a pas pu s'entendre sur l'établissement de listes de questions ni sur d'autres moyens de les répertorier, nous prenons note de ce que vous avez dit, Monsieur le Président, - après la décision que vient de prendre la Conférence - à propos de la liste de questions, qui devrait être examinée, à notre avis, durant les réunions officieuses consacrées aux points 2 et 3. Comme vous l'avez souligné, cette liste relève de votre seule responsabilité et n'engage aucune délégation. Nous aimerions souligner aussi que nous ne voyons dans votre déclaration aucun précédent quel qu'il soit à l'égard de décisions concernant les activités de la Conférence.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : En ma qualité de coordonnateur pour le point 2 et au nom de mon collègue, l'Ambassadeur Kostov, qui est coordonnateur pour le point 3, j'ai demandé la parole pour exposer les vues de notre groupe de pays concernant la décision que vient de prendre la Conférence. Le groupe au nom duquel je m'exprime en est satisfait. La tenue de séances plénières officieuses sur le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", et sur le point 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", offre à toutes les délégations la possibilité d'échanger des vues précises sur des questions de désarmement hautement prioritaires, et ce afin de préparer le terrain pour des négociations.

Nous pensons que le moment est tout trouvé pour agir dans ce sens. L'amélioration des relations internationales a créé des circonstances favorables pour développer de nouveaux concepts en matière de sécurité et établir des structures de sécurité s'y rapportant. Le Traité FNI montre de façon éclatante que le désarmement nucléaire est possible. Les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient conclure, cette année encore, un traité sur la réduction de moitié de leurs armes stratégiques offensives. Enfin, et ce fait n'est pas des moindres, l'Europe s'engagera bientôt dans le désarmement classique.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

La communauté internationale s'attend aussi que la Conférence du désarmement apporte sa contribution propre au désarmement nucléaire et à la prévention de la guerre nucléaire. La décision d'aujourd'hui a permis de franchir un premier pas. Nous espérons que l'échange de vues qui va avoir lieu débouchera sur une convergence des positions. Notre groupe est prêt à faire sa part dans ce sens. Pour que des travaux concrets puissent être engagés sur ces points de l'ordre du jour, il a décidé de ne pas insister pour l'instant sur la création de comités au titre des points 2 et 3, bien qu'il continue à préférer cette formule.

Je voudrais, avant de terminer, vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière avisée et efficace avec laquelle vous avez guidé les consultations des groupes, les menant ainsi à bonne fin. Mon groupe vous est reconnaissant des efforts inlassables que vous avez déployés à cet effet.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise voudrait souligner que, sous votre direction compétente, Monsieur le Président, des progrès ont été réalisés au sujet des points 2 et 3 de l'ordre du jour grâce à des consultations constructives qui ont permis à la Conférence d'adopter aujourd'hui une décision visant à tenir des réunions officieuses séparées sur ces points. C'est là un autre pas en avant qui a été accompli durant le mois de mars. Je tiens à dire combien j'apprécie les efforts inlassables que vous avez déployés à cet égard, de même que la coopération constructive dont a fait preuve le Groupe des 21. Je voudrais souligner que nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et de compréhension les déclarations importantes qu'ont faites l'Ambassadeur du Pérou et la délégation pakistanaise au nom du Groupe des 21.

Le point 2 - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - et le point 3 - "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées" - concernent directement d'importantes questions qui influent sur la paix et la sécurité internationales. Ces problèmes préoccupent naturellement la communauté internationale. Pour cette raison, ils constituent deux des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Durant ces dernières années, l'Assemblée générale, lors de ses sessions extraordinaires consacrées au désarmement et à d'autres occasions, ainsi que la Conférence des pays non alignés ont adopté des documents importants sur ces questions en demandant à la Conférence du désarmement que des délibérations et des négociations sérieuses leur soient consacrées. En conséquence, la Conférence devrait procéder à un examen approfondi de ces questions, d'une manière plus formelle et plus constructive. Cependant, pour des raisons connues de tous, elle n'a pas pu jusqu'ici accomplir cette tâche. Nous ne pouvons que le regretter.

La délégation chinoise a toujours accordé beaucoup d'importance à ces deux questions et a activement participé aux débats qui leur ont été consacrés. Nous appuyons la position de principe du Groupe des 21 quant à la création d'un comité spécial sur ces questions. Nous avons déjà clairement défini notre position de principe d'une manière générale et systématique; nous avons avancé une proposition constructive à cet égard et avons également présenté un document de travail.

(M. Hou, Chine)

Dans la déclaration importante qu'il a faite le 27 février à la séance plénière de la Conférence du désarmement, le Ministre chinois des affaires étrangères, Qian Qichen, a réaffirmé une fois de plus l'attitude positive du Gouvernement chinois. Il a insisté sur la nécessité urgente de mettre fin à la course aux armements nucléaires, il a mis l'accent sur le caractère prioritaire du désarmement nucléaire, il a souligné la responsabilité particulière des deux superpuissances et il a soutenu le droit de tous les pays de prendre part, sur un pied d'égalité, à l'examen et au règlement de ces questions importantes. La délégation chinoise continuera d'oeuvrer dans ce même esprit avec le Groupe des 21 et les autres délégations, et apportera ses propres contributions à la solution de ces questions importantes.

C'est la dernière séance, Monsieur le Président, que vous dirigez durant ce mois de mars. Votre expérience et vos grands talents de diplomate nous ont vivement impressionnés. Je voudrais saisir cette occasion pour dire mon admiration devant vos efforts dynamiques et votre contribution remarquable, et vous souhaiter le succès dans vos tâches futures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Les réunions officieuses en question seront consacrées alternativement au point 2 et au point 3 de l'ordre du jour. La première devrait se tenir le mardi 10 avril, immédiatement après la séance plénière, afin de donner le temps aux délégations de préparer leurs déclarations. En règle générale, nous examinerons un point par semaine, le mardi ou le jeudi, étant entendu que si nous ne pouvons pas, pour une raison quelconque, entendre tous les orateurs inscrits lors d'une réunion donnée, nous poursuivrons les débats à la fin de la séance plénière suivante. Il n'est pas nécessaire que les membres s'inscrivent à l'avance sur la liste des orateurs, mais ils peuvent le faire s'ils le désirent.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet. Vous êtes saisi du document CD/WP.383 qui contient une note du Président concernant la demande de participation aux travaux de la Conférence émanant d'un Etat non membre. Je suggère que nous adoptions la décision pertinente.

Il en est ainsi décidé.

En ce qui concerne la décision qui vient d'être adoptée, je voudrais souligner que la déclaration faite par le Président lors de la reprise de la 534ème séance plénière de la Conférence s'applique également à la demande que nous venons d'examiner maintenant.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir durant la semaine à venir. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires et, comme à l'accoutumée, il est uniquement donné à titre indicatif et peut être modifié au besoin. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Comme il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui, je voudrais prononcer maintenant ma déclaration finale.

Puisque cette séance plénière de la Conférence du désarmement est la dernière du mois de mars, je voudrais, en tant que président sortant, faire quelques observations sur notre travail. Auparavant, je tiens toutefois à vous remercier tous bien sincèrement de l'appui très précieux que vous avez bien voulu m'apporter.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a, vous vous en souvenez, pris la parole devant cette illustre assemblée le premier jour de ma présidence. Il a souligné toute l'importance que le Gouvernement nigérian attache aux travaux de la Conférence du désarmement. Il nous a ensuite assuré que le Nigéria continuerait à s'employer activement, ici et dans d'autres instances, pour présenter et appuyer des propositions visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Ce jour-là, je m'étais engagé pour ma part à poursuivre l'examen de toutes les questions qui faisaient encore l'objet de consultations.

J'ai fixé comme objectif prioritaire le rétablissement, dans les meilleurs délais, du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que l'organisation de consultations intensives sur le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", et sur le point 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Sur le point 1, je me suis félicité des efforts inlassables de l'Ambassadeur Donowaki du Japon et ai promis d'apporter mon concours, chaque fois qu'il le faudrait, pour favoriser la conclusion d'un accord sur ce point. J'ai également attiré l'attention sur la nécessité d'accélérer nos travaux concernant l'élargissement de la composition de la Conférence et l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, je ferai maintenant quelques observations sur le travail que j'ai accompli en ma qualité de président pour ce mois. Le 8 mars, la Conférence a rétabli le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme vous le savez, le Comité procède actuellement à des consultations sur son programme de travail. J'espère sincèrement qu'il pourra, dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle, se mettre à la tâche le plus tôt possible.

Comme je l'ai indiqué précédemment, j'ai mené des consultations sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à la suite de ces consultations il a été décidé d'organiser des réunions officieuses sur le fond des points 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", et 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", à partir du précédent que constitue l'arrangement de 1987 sur le point 2 de l'ordre du jour. Ces réunions officieuses montrent bien, selon moi, que la Conférence du désarmement commence à s'adapter à la nouvelle situation internationale.

(Le Président)

J'aurais aimé pouvoir me féliciter du rétablissement du très important Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour "Interdiction des essais nucléaires". Je suis certain que tous les membres de la Conférence se souviennent des propos tenus mardi dernier par l'Ambassadeur Donowaki du Japon sur les efforts résolus qu'il a faits pour obtenir un accord sur le mandat d'un comité spécial au titre du point 1. L'Ambassadeur poursuivra ses efforts qui, je l'espère, aboutiront; il est au moins passé à une nouvelle étape de ses consultations, celle de la rédaction. C'est là un des progrès réalisés au cours du mois de mars, et nous nous en félicitons.

Les consultations officieuses sur d'autres questions en suspens méritent également d'être mentionnées. Par exemple, en ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence ainsi que l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, je pense que mon successeur poursuivra les consultations en cours pour parvenir à un consensus.

Pour conclure, j'aimerais remercier les divers groupes et coordonnateurs de groupes de l'importante contribution qu'ils ont apportée au règlement d'un certain nombre de problèmes. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, et le Secrétaire général adjoint de la Conférence, l'Ambassadeur Berasategui, dont l'assistance, la collaboration et l'amitié m'ont été très précieuses dans l'accomplissement de ma tâche. Je remercie également tout le personnel du secrétariat, ainsi que les interprètes et traducteurs, dont nous apprécions tous la compétence et le dévouement.

Enfin, je tiens à adresser à mon successeur, l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, mes meilleurs voeux de succès dans l'exercice de son mandat. Je suis certain que sous sa direction avisée la Conférence pourra poursuivre sa tâche avec la plus grande efficacité possible. Je tiens à assurer l'Ambassadeur Kamal de l'appui constructif de ma délégation. Comme il se trouvera à Islamabad du 1er au 7 avril 1990, c'est son éminent adjoint, M. Shahbaz, qui assurera la présidence à ce moment-là. Qu'il sache lui aussi qu'il peut compter sur la collaboration de ma délégation.

Ainsi se termine ma déclaration. Je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 3 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 30.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.548
3 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 avril 1990, à 10 heures

Président : M. Shahbaz (Pakistan)

GE.90-60537/4812a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 548ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Je tiens tout d'abord à accueillir chaleureusement, au nom de la Conférence, les deux éminents visiteurs qui prendront aujourd'hui la parole en séance plénière. Le Ministre norvégien des affaires étrangères, S.E. Kjell Magne Bondevik, représente un Etat non membre qui, au fil des années, a joué un rôle de premier plan à la Conférence en participant de manière substantielle à ses travaux dans plusieurs domaines clés. M. Bondevik est une personnalité politique qui jouit d'une vaste expérience : il est membre du Parlement depuis 1973 ainsi que de son Comité permanent des affaires étrangères; il a aussi été membre du gouvernement. Le Ministre espagnol des affaires extérieures, S.E. Francisco Fernández Ordóñez, conduit depuis six ans les relations étrangères de son pays. C'est une personnalité politique distinguée qui, au cours d'une carrière remarquable et dynamique, a endossé de lourdes responsabilités à d'importantes étapes du processus politique espagnol. Sa présence parmi nous est le reflet de l'intérêt soutenu de l'Espagne pour toutes les questions ayant trait à la paix, à la sécurité internationale et au désarmement. Ce n'est pas un hasard si M. Ordóñez s'adresse à nous dans cette salle, qui porte le nom de Francisco de Vitoria, et où nous sommes entourés des oeuvres du grand peintre espagnol qu'est José Sert.

Je tiens aussi à accueillir cordialement, au nom de la Conférence, S.E. le Directeur général aux affaires nucléaires et au désarmement de l'Argentine, l'Ambassadeur Enrique Candiotti, diplomate de carrière distingué, qui assiste à cette séance.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence à examiner aujourd'hui le point 6 de son ordre du jour, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" et le point 7, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui S.E. le Ministre norvégien des affaires étrangères, S.E. le Ministre espagnol des affaires extérieures, et les représentants de la Tchécoslovaquie, de l'Inde, de l'Iraq et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S.E. Kjell Magne Bondevik.

M. BONDEVIK (Norvège) (traduit de l'anglais) : Je serai le premier, si vous le permettez, Monsieur le Président, à féliciter le Pakistan de son accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'avril. La Norvège entretient avec ce pays de bonnes relations depuis de nombreuses années et tous nos voeux de succès vous accompagnent dans la tâche importante que vous entreprenez.

(M. Bondevik, Norvège)

Je voudrais dire d'emblée combien je suis heureux d'être ici et d'avoir l'occasion de prendre pour la première fois la parole à la Conférence du désarmement. Je tiens à réaffirmer que la Norvège appuie fermement les efforts entrepris par la Conférence pour s'acquitter de son importante mission.

Mil neuf cent quatre-vingt neuf a été une année révolutionnaire dans la partie du monde où nous vivons. Le processus de changement se poursuit cette année encore. Les enjeux sont parfaitement clairs. Nous devons maintenant mettre en place en Europe de nouvelles structures sur le double plan de la politique et de la sécurité, des structures qui soient stables et qui reposent non sur l'affrontement politique, idéologique et militaire, mais sur la confiance, la coopération et l'intérêt commun.

Le processus de la CSCE reste un élément essentiel dans les efforts entrepris pour remplacer les vieilles divisions du continent par des relations de coopération entre Etats dans une Europe qui ne serait plus divisée. La CSCE couvre toutes les grandes dimensions - politique, militaire, économique et humaine - de cette nouvelle architecture. Elle repose sur un ensemble de principes et d'engagements fondamentaux qui devraient aussi servir de guides pour l'avenir de l'Europe. C'est un processus permanent qui a bien rempli sa fonction, dans les moments les meilleurs comme dans les plus difficiles.

C'est dans cet esprit que la Norvège a fermement appuyé l'idée d'une réunion au sommet de la CSCE, cette année. Ce sommet sera l'occasion de faire le bilan de la situation politique en Europe et de définir l'avenir de notre continent ainsi que le rôle de la CSCE dans ce domaine. Il pourrait aussi donner un élan politique aux mécanismes de maîtrise des armements qui existent aujourd'hui et notamment aux négociations de Vienne sur le désarmement classique.

Dans le domaine de la maîtrise des armements, les chances de réduire radicalement les forces classiques en Europe n'ont jamais été aussi bonnes qu'aujourd'hui. Un accord sur les forces classiques en Europe (FCE) reprenant les idées qui se dégagent actuellement renforcerait la sécurité de l'Europe tout entière et, individuellement, celle de chaque pays. Il éliminerait dans une large mesure les possibilités d'attaques surprises ou d'opérations offensives de grande envergure. Il viendrait aussi conforter les changements politiques qui ont déjà été réalisés et réunirait les conditions pour de nouveaux progrès. Enfin, l'élaboration d'un premier traité FCE ouvrirait la voie à des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur leurs missiles nucléaires à plus courte portée basés au sol. Pour toutes ces raisons, la Norvège considère qu'il est très important de mener à bien cette année le premier traité sur les forces armées classiques en Europe.

Mais ce vaste élan pour une plus grande stabilité et une sécurité accrue en Europe ne doit pas nous faire oublier le potentiel des négociations de Vienne sur les MDCS. Instaurer la confiance est un complément indispensable du désarmement et peut jouer un rôle essentiel dans le renforcement

(M. Bondevik, Norvège)

des nouvelles structures de sécurité qui voient le jour en Europe. Le récent séminaire de Vienne sur les concepts de sécurité et les doctrines militaires dans le cadre des MDCS est une contribution sans précédent, propre à accroître la transparence dans le domaine militaire. Il faut espérer que le concept de "ciel ouvert" débouchera aussi sur un accord qui renforcera la sécurité de tous les Etats participants.

Nous ne devons pas nous laisser distraire de notre tâche, qui est de parvenir rapidement à un accord sur un traité FCE. Un tel accord sera un pas en avant important vers l'instauration d'une sécurité stable et durable en Europe; mais il ne résoudra pas tous les problèmes de sécurité du continent. C'est la raison pour laquelle la Norvège estime que, après un premier accord, il ne devra pas y avoir de rupture dans le processus de maîtrise des armements classiques. Dans une deuxième phase de la négociation, nous envisageons de nouvelles réductions et l'inclusion de nouvelles catégories de matériels. L'objectif général devrait être de donner aux structures militaires de tous les Etats participants un caractère défensif en améliorant la transparence et les possibilités de prévision et en repensant les doctrines militaires.

J'ai parlé assez longuement de notre expérience européenne, notamment dans le cadre de la CSCE, car je suis convaincu que cette expérience peut aussi servir dans les efforts de désarmement entrepris au niveau mondial.

La présente session de la Conférence du désarmement est axée sur les négociations intéressant la convention sur les armes chimiques. Nous devrions être prêts aujourd'hui à nous acquitter de l'engagement que nous avons pris l'an dernier à la Conférence de Paris de multiplier les négociations pour aboutir dans les délais les plus rapprochés à une interdiction universelle, complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Le mandat révisé et amélioré du Comité spécial des armes chimiques permet à la Conférence d'inclure la rédaction définitive du projet de convention dans les travaux de la présente session. Il devrait être maintenant possible de résoudre les problèmes techniques et politiques qui demeurent et de faire de 1990 une année décisive pour la convention sur les armes chimiques.

Nous sommes toutefois pleinement conscients qu'il reste encore à régler des questions délicates, complexes et importantes. Le régime de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques en est une. La Conférence devra élaborer des mesures de vérification pour les usines qui fabriquent des armes chimiques à double fin mais qui ne font pas partie des installations soumises aux inspections de routine. Les inspections expérimentales nationales ont fourni beaucoup d'informations et de données d'expérience précieuses dont ont tiré parti tant les négociateurs que les autorités et les industries nationales engagés dans ces travaux.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que la Norvège a procédé à sa première inspection expérimentale nationale au mois de février dernier. L'installation inspectée était une usine de produits chimiques organiques

(M. Bondevik, Norvège)

fabriquant un produit commercial à partir d'une substance chimique du tableau 3. L'inspection a montré qu'il était possible de vérifier si le produit chimique du tableau 3 avait été utilisé à des fins licites, que l'on pouvait facilement suivre le flux de matières dans l'installation et rendre compte des opérations avec précision. Un rapport sur cette inspection et notre expérience est en cours d'établissement. Il sera soumis à la Conférence avant la fin de la première partie de la session de 1990.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont déclaré qu'ils possédaient des armes chimiques. Il est de la plus haute importance pour les négociations que tous les pays détenant de telles armes fassent des déclarations similaires et dressent des plans de destruction. Tous les Etats possédant des armes chimiques devraient donner des renseignements sur l'emplacement, la composition et l'importance de leurs stocks. Il ne s'agit pas là uniquement d'une mesure de confiance importante; il faut y voir aussi la condition sine qua non d'une adhésion universelle à la convention. De même, tous les Etats ne possédant pas d'armes chimiques devraient faire des déclarations à cet effet. La Norvège n'a pas d'armes chimiques et a fermement déclaré que de telles armes ne seraient pas implantées sur son territoire.

Les progrès des consultations bilatérales sur les armes chimiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont bien sûr très importants pour l'évolution des négociations multilatérales. Ces deux pays ont une responsabilité particulière pour ce qui est de contribuer à l'élaboration d'une convention qui serait acceptée par la communauté mondiale tout entière.

La Norvège poursuit son programme de recherche sur la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques organisé par l'Etablissement national de recherche en matière de défense. Ce programme repose sur des expériences sur le terrain conçues en vue d'une telle vérification. Un autre rapport de recherche sera présenté cet été. A cet égard, je tiens à dire que je partage l'idée de ceux qui souhaitent que l'interdiction complète de l'emploi des armes chimiques ait la place qui lui revient dans la Convention.

Permettez-moi maintenant d'aborder un autre point prioritaire de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. A sa session de l'an dernier, la Conférence n'a pas pu se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial chargé de cette question. A notre sens, le projet de mandat présenté par la Tchécoslovaquie en 1988 permettrait à un comité d'engager des travaux de fond sur des questions précises et connexes touchant l'interdiction des essais. Quoi qu'il en soit, ces questions devront être examinées en détail avant que puisse être conclu un traité sur l'interdiction des essais. Nous espérons que les efforts entrepris pour convenir d'un mandat seront couronnés de succès.

Selon nous, une fois achevée la rédaction de la convention sur les armes chimiques, la Conférence du désarmement devrait accorder une priorité absolue à la question d'une interdiction complète des essais nucléaires. Cet effort devrait s'accompagner d'un affaiblissement du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et les structures de défense.

(M. Bondevik, Norvège)

La Norvège continuera de participer activement aux travaux du Groupe d'experts scientifiques chargé de mettre en place un système moderne d'échange international de données sismiques. Le réseau mondial de stations sismographiques proposé par ce groupe sera une composante essentielle d'un futur système de vérification. Les progrès rapides enregistrés ces dernières années dans les techniques informatiques et de la communication de données ont ouvert de nouvelles perspectives et permettront d'améliorer l'efficacité de ce système. La principale phase de l'expérience à vaste échelle d'échange mondial de données sismiques menée par le Groupe d'experts scientifiques devrait avoir lieu à l'automne prochain et nous en attendons avec intérêt les résultats.

La Norvège participe activement à cette expérience d'échange international de données en fournissant des données provenant des stations sismiques complexes qu'elle a mises en place. Les deux stations complexes que compte la Norvège sont très efficaces pour détecter les petits événements sismiques sur une partie importante de l'hémisphère nord. Un réseau mondial capable de fournir une bonne analyse des événements sismiques de faible importance est essentiel si nous voulons que le respect d'une interdiction des essais soit crédible. Cette idée sous-tend la proposition de la Norvège selon laquelle le réseau mondial devrait, dans la mesure du possible, comprendre des stations complexes de ce type. L'Organisation NORSAR est prête à offrir une assistance technique à des institutions de sismologie désireuses de mettre en place de telles stations. Cet aspect de la coopération internationale en matière de recherche est un effort sérieux de notre part pour contribuer à la solution des problèmes de vérification touchant l'interdiction des essais nucléaires. Nous attachons une grande importance au fait que NORSAR reste un centre de recherche ouvert aux scientifiques de tous les pays.

Le rôle des stations sismiques complexes régionales et leur utilisation pour la vérification de l'interdiction des essais nucléaires ont fait l'objet d'un colloque international organisé en février à Oslo par NORSAR et le Ministère des affaires étrangères. Plus de 70 experts de 21 pays y ont participé. Le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, a honoré le colloque de sa présence. Un rapport est en cours d'établissement; la Conférence en sera saisie pendant la seconde partie de sa session.

Permettez-moi de passer maintenant à la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est l'accord international de désarmement le plus ambitieux conclu à ce jour. La Norvège attache la plus grande importance à ce traité, car elle y voit un moyen de sauvegarder la paix internationale, de renforcer la sécurité des Etats et d'encourager la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Une adhésion universelle à ce traité offrirait la meilleure garantie d'en atteindre les principaux objectifs : prévention de la prolifération des armes nucléaires, promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et poursuite des négociations sur le désarmement nucléaire.

(M. Bondevik, Norvège)

Le Traité FNI prévoyant l'élimination des forces nucléaires intermédiaires basées au sol est une mesure concrète vers le désarmement nucléaire, qui s'inscrit dans le droit fil de l'engagement qu'ont pris les deux puissances nucléaires les plus importantes à propos de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt le prochain pas dans cette direction, à savoir la conclusion d'un accord START sur de substantielles réductions du nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées par chaque partie.

La quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu plus tard dans l'année, à un moment où l'on aura enregistré des progrès tangibles dans le processus de désarmement, tant au niveau bilatéral qu'à l'échelon régional. Les chances de nouveaux progrès sont en effet bonnes. Il faut donc faire en sorte que cette conférence d'examen soit couronnée de succès, ce qui confirmerait que ce Traité reste viable et utile. A ce jour, 141 Etats y adhèrent. Je suis profondément convaincu que l'adhésion des deux Etats dotés d'armes nucléaires restants et des autres Etats qui n'y sont pas encore parties renforcerait sensiblement le régime de la non-prolifération et garantirait la réalisation des objectifs du Traité.

En conclusion, j'aimerais rappeler notre espoir de voir la Norvège, pays dont la candidature est soutenue par l'ensemble du groupe occidental, devenir bientôt un membre à part entière de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre norvégien des affaires étrangères de son importante déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

Je donne maintenant la parole au Ministre espagnol des affaires extérieures, S.E. Francisco Fernández Ordóñez.

M. ORDÓÑEZ (Espagne) (traduit de l'espagnol) : J'aimerais tout d'abord saluer S.E. M. Shahbaz qui préside ce matin nos travaux et souhaiter de tout coeur à la délégation du Pakistan, pays ami, tout le succès possible au cours de cette session. Je salue également tous les éminents représentants des autres pays à l'occasion de cette intervention, ma première à la Conférence du désarmement. Je tiens à dire aussi que c'est pour moi un motif de joie de prendre la parole dans cette salle, où nous sommes entourés des peintures de José María Sert qui font très clairement ressortir que la paix est une tâche collective, une espérance collective.

En ce dernier demi-siècle, nous avons connu des changements radicaux, plus profonds peut-être qu'en aucune autre période de l'histoire récente. Aux anciens schémas de relations fondées sur la rivalité s'en substituent d'autres, qui reposent sur la coopération. Il y a dans les relations Est-Ouest une nouvelle donne qui aura nécessairement des incidences sur les relations Nord-Sud. Ce nouveau climat aura aussi des effets positifs dans le domaine du désarmement. Nous nous trouvons à l'heure actuelle dans la meilleure des conjonctures possibles pour opérer des changements, pour passer

(M. Ordóñez, Espagne)

de la conception traditionnelle de la sécurité, comprise comme un affrontement, à une autre idée de la sécurité fondée sur la coopération, et nous estimons que cette nouvelle stratégie doit s'articuler sur quatre objectifs. Je voudrais parler de ces quatre objectifs qui, à notre avis, sont fondamentaux. Il s'agit en premier lieu de la création progressive d'un climat de confiance. Comme nous l'avons dit nombre de fois, tant que la confiance n'existe pas, les plans de sécurité d'un pays reposent toujours sur l'insécurité de son adversaire. Le deuxième objectif consiste à reformuler les doctrines et les stratégies militaires de telle manière que le but en soit non plus de faire la guerre, mais de l'éviter. Cela implique l'élimination de la capacité d'attaque et de la supériorité militaire, là où elle existe. Le troisième objectif est l'établissement d'un équilibre des forces à des niveaux plus bas, qui se situent sur un plan en rapport avec la confiance, la nouvelle relation de confiance, et avec le caractère défensif des stratégies militaires, le tout s'accompagnant de mécanismes de vérification, car sans vérification il n'y a pas de sécurité. Enfin, le quatrième objectif est de canaliser les ressources tirées du désarmement pour assurer le développement et le bien-être des peuples. Ce n'est qu'en adoptant un modèle de sécurité coopérative, de sécurité dans la coopération, que nous pourrons traduire dans les faits la relation triangulaire entre désarmement, développement et sécurité.

En bref, je crois qu'il existe aujourd'hui une contradiction profonde entre la réalité politique et la réalité militaire, et que le processus de désarmement doit amener à faire coïncider la réalité militaire avec la réalité politique. Cela signifie que de nombreux objectifs qui étaient des maximums il y a peu encore constituent aujourd'hui des minimums, et que les points qui nous paraissaient être des points d'arrivée sont aujourd'hui des jalons intermédiaires. Enfin, nous ne devons pas oublier que la dimension du problème est universelle, ce qui explique l'importance de cette Conférence. Le processus de désarmement, s'agissant de questions de la portée de celle des armes chimiques ou de la non-prolifération des missiles, appelle des solutions universelles, mondiales, et il en est de même des mesures propres à instaurer la confiance ou du désarmement classique.

Je voudrais dire maintenant quelques mots du processus de désarmement classique en Europe, actuellement axé sur les négociations de Vienne. Il est vital pour l'Espagne que ces négociations progressent au moins à la même vitesse que se produit la transformation politique du continent. Nous estimons qu'il faut faire un énorme effort et tenter de parvenir à la signature d'un traité sur les forces classiques en Europe avant la fin de l'année 1990; nous pensons aussi que, dans certains domaines, il faut arriver à doser en quelque sorte les compromis politiques. Je pense par exemple à l'aviation de combat, secteur où il faudra faire preuve de la souplesse nécessaire pour essayer de trouver une solution acceptable pour tous. S'agissant de ces négociations, je tiens à ajouter qu'aucun accord de désarmement ne peut être viable s'il ne s'appuie et s'élabore sur une large base de confiance. C'est pourquoi nous accordons la plus haute importance à l'autre négociation, celle consacrée aux mesures de confiance qui se déroule à Vienne entre les 35 pays et qui offre la garantie que l'on pourra avancer

(M. Ordóñez, Espagne)

solidement sur ce terrain. J'ajouterai aussi que le premier traité sur le désarmement classique que nous signerons cette année n'est pas un but final mais un point de départ, un premier pas, et que dans cette négociation, négociation nouvelle sur le désarmement classique, il faudra dépasser le concept des deux alliances et mettre l'accent sur les limitations pour chaque pays et pour chaque région, aller au-delà de la recherche d'un équilibre entre les alliances. Or cela exigera un nouveau mandat, qu'il faudra négocier, de sorte qu'on y ait mis la dernière main avant la réunion de la CSCE en 1992. L'Espagne estime que cette nouvelle négociation devra aussi être centrée sur de plus grandes réductions des armements, sur des changements de la structure des forces armées pour que la configuration de celles-ci et les doctrines sur lesquelles elles reposent soient défensives, ainsi que sur des limitations d'ordre logistique susceptibles de réduire la possibilité d'offensives à vaste échelle et d'attaques surprises. D'autre part, une fois que le traité sur le désarmement classique commencera à être appliqué, s'engageront des négociations sur les armes nucléaires à courte portée implantées en Europe. Il est difficile d'imaginer que, dans un avenir pas très lointain, il puisse subsister en Europe des missiles nucléaires à courte portée et, encore moins, de l'artillerie nucléaire. Il est donc manifeste que nous allons, comme je l'ai dit, vers un nouveau modèle de sécurité reposant sur la coopération et dans lequel les facteurs politiques, c'est-à-dire la dignité humaine, les droits individuels et collectifs, la justice sociale, le droit des peuples de choisir leur système politique et économique, etc., contribueront à l'établissement d'une nouvelle équation de sécurité. Je tiens à dire dans ce contexte que nous estimons que la CSCE a constitué un instrument fondamental et qu'elle va être ou doit être l'instance de dialogue la plus appropriée pour créer une nouvelle structure de sécurité, un modèle de sécurité paneuropéen qui doit être créé en tirant parti de la structure de la CSCE. Et je voudrais, en évoquant cette nouvelle structure de sécurité, parler d'un sujet qui préoccupe tout particulièrement la délégation espagnole, celui de la Méditerranée. Le Bassin méditerranéen est aujourd'hui une des zones du monde où il y a la concentration la plus forte d'armements. Outre les problèmes politiques s'y posent des problèmes très graves d'ordre démographique, des problèmes de respect de la liberté humaine, des problèmes écologiques, des problèmes de différence de revenus. Aussi faudrait-il explorer la possibilité d'établir, dans la région méditerranéenne, un cadre de coopération qui englobe tous les aspects suivants : confiance, transparence, sécurité, coopération économique et technique, libertés politiques et sociales. On parle de l'Acte final d'Helsinki, qui a vu le jour dans une situation semblable; pourquoi ne pas envisager, pour la Méditerranée, quelque chose d'analogue au processus de la CSCE ? Nous pourrions alors parler un jour, en nous en félicitant, je l'espère, d'un acte de la Méditerranée.

Après ces références concrètes, je voudrais me pencher sur la dimension universelle de la maîtrise des armements et, en premier lieu, parler du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mon pays a adhéré à ce traité parce qu'il lui reconnaissait une très grande importance, et nous tenons à réaffirmer que nous sommes favorables non seulement au maintien du régime de non-prolifération, mais aussi au renforcement de celui-ci. Toutefois, il faut

(M. Ordóñez, Espagne)

également que les Etats dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs engagements en matière de transferts de technologie pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, transferts qui sont au reste soumis au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par ailleurs va se tenir, en 1991, la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, à l'initiative d'un groupe de pays qui aspirent à transformer cet instrument en un traité d'interdiction complète. Nous sommes en faveur d'une interdiction complète, mais nous pensons que le meilleur allié du processus de désarmement est un effort progressif et réaliste et que, pour arriver à l'interdiction totale des essais nucléaires, nous devons commencer par faire ensemble les efforts nécessaires pour réduire progressivement la quantité d'armes nucléaires qui se trouvent sur notre planète, en attendant leur élimination définitive. Nous espérons qu'au cours de l'année 1990 pourront être définitivement ratifiés les deux traités de 1974 et de 1976 sur la limitation des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

A propos de non-prolifération, il est une question préoccupante, qui est celle de la prolifération des missiles balistiques ayant une capacité non seulement classique ou chimique, mais aussi nucléaire. L'Espagne adhère au régime de contrôle de la technologie des missiles et souhaite qu'en fassent de même tous les pays dotés d'une capacité technologique dans ce domaine, non seulement les pays d'Europe, mais aussi ceux d'autres continents. A la vue de certaines nouvelles que nous avons lues récemment dans les journaux ou d'informations directement portées à notre connaissance, nous avons tout lieu de craindre l'emploi éventuel de missiles de ce type dans des conflits régionaux. Aussi n'est-il pas inutile de lancer, avec la plus grande vigueur, un nouvel appel en faveur de l'adoption universelle de mesures contre la prolifération des missiles.

A propos de désarmement nucléaire stratégique, nous espérons que la signature, cette année même, de l'Accord START et le découplage des pourparlers sur la défense et l'espace engagés par les Etats-Unis et l'Union soviétique permettront de réaliser une avancée substantielle. Nous estimons que, dans cette dimension universelle du désarmement dont nous parlons, tout comme les mesures de confiance adoptées à Stockholm et qui constituent le fondement du désarmement classique européen, le processus universel de désarmement appellera des mesures de confiance régionales ou universelles. Tout en reconnaissant la nécessité de mesures de confiance régionales ou universelles, nous tenons à souligner l'importance de l'échange volontaire d'informations sur les budgets militaires auquel il est procédé chaque année dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Pour notre part, nous pensons qu'il serait utile d'échanger aussi, à l'échelon universel et sur une base volontaire, des renseignements sur la structure des forces armées, de manière à pouvoir en déterminer le caractère purement défensif. Le forum universel qu'est l'Organisation des Nations Unies est tout indiqué pour la négociation et la mise en oeuvre de ces mesures de confiance universelles. C'est la vocation même de cette organisation internationale dont nous soutenons les travaux.

(M. Ordóñez, Espagne)

J'ai laissé pour la fin de mon intervention l'évocation du grave problème des armes chimiques. J'ai déclaré dans diverses instances internationales, et je tiens à le réaffirmer ici, que l'Espagne accorde une priorité absolue à la recherche d'une solution permettant d'éliminer partout ces armes particulièrement odieuses. L'Espagne ne fabrique pas de telles armes, l'Espagne ne possède pas de telles armes, et elle estime qu'il est de la plus haute urgence de conclure une convention multilatérale interdisant la fabrication, la mise au point, l'emploi ou le stockage d'armes chimiques. Elle est consciente des problèmes que pose la vérification, mais estime que cela ne doit pas servir de prétexte pour retarder la conclusion d'un accord universel. Elle y voit au contraire une incitation pour tous les Etats à consentir les efforts nécessaires; ce sentiment d'urgence est encore accentué par l'utilisation faite récemment de ces armes dans certains conflits. Je tiens à ajouter à ce sujet que le caractère intrusif du mécanisme de vérification qu'il faudra incorporer au texte de la convention ne doit en aucun cas être interprété par l'industrie chimique ou par certains pays comme constituant l'institutionnalisation d'entraves en matière de secret industriel ou comme une forme d'ingérence dans le développement de l'industrie chimique à des fins pacifiques ou bienfaisantes. Il s'agit simplement de mesures susceptibles d'apporter à la communauté internationale dans son ensemble l'assurance que les horreurs de la guerre chimique sont révolues. A ce propos, le Gouvernement espagnol accueille favorablement les progrès enregistrés dans les pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il considère toutefois que l'accord réalisé n'est pas suffisant puisque, de toute évidence, il se limite au cadre bilatéral.

L'Espagne estime qu'il faut continuer à développer la politique de non-prolifération des précurseurs chimiques; elle est en faveur de cette politique complémentaire en matière de non-prolifération, qui offre un moyen de plus d'atteindre l'objectif ultime qu'est l'élimination de la menace chimique. Il est non seulement souhaitable de conclure une convention multilatérale sur l'interdiction des armes chimiques, mais il faut aussi l'exiger. C'est pourquoi l'Espagne est satisfaite des initiatives nationales engagées et présentées dans cette instance - déclarations de non-possession ou de non-fabrication, rapports concernant des inspections expérimentales nationales, exposés sur la composition et la structure qu'auront les autorités nationales respectives. A ce propos, je tiens à annoncer que le Gouvernement espagnol est prêt à apporter sa propre contribution à la Conférence et à unir ses efforts à ceux qui sont déployés ici.

Je voudrais dire enfin que, dans la conjoncture internationale actuelle, la Conférence du désarmement de Genève a acquis une importance fondamentale et qu'elle est investie d'une responsabilité essentielle. L'Espagne appuie pleinement, et c'est bien là le sens de non-intervention de ce matin, les efforts de la Conférence auxquels elle participe activement depuis des années en qualité d'observateur et auxquels elle espère pouvoir participer un jour à part entière, avec toute l'efficacité possible.

(M. Ordóñez, Espagne)

Ces dernières années, le processus d'élargissement de la composition de la Conférence est resté bloqué, ce qui a empêché d'en devenir membres des pays qui, comme l'Espagne, ont prouvé en maintes occasions et continuent à prouver chaque jour qu'ils entendent participer utilement à ce processus. Dans un monde comme celui où nous vivons, monde d'interdépendance croissante, il semble quelque peu anachronique de confier le traitement d'une question dont l'envergure est aussi énorme que celle du désarmement multilatéral à un nombre limité de pays. Peut-être faudrait-il repenser la structure et les méthodes de travail de cette Conférence; à ce sujet, les enseignements tirés de l'élaboration de la convention sur les armes chimiques pourraient sans doute nous être utiles. Je crois que le climat international actuel favorise des progrès dans ce sens.

Je suis convaincu qu'un pas dans cette direction donnerait l'impulsion indispensable aux négociations sur le désarmement et servirait à garantir l'adhésion universelle aux accords de désarmement qui pourront être adoptés au sein de cette Conférence. C'est là un problème auquel devra faire face tôt ou tard une conférence du désarmement qui n'est ouverte comme c'est le cas aujourd'hui, qu'à un nombre limité de membres.

J'ai dit en commençant que le processus de désarmement devait permettre de régler la réalité militaire sur la réalité politique, de sorte qu'elles marchent de pair. Eh bien, la réalité politique, la réalité que nous vivons connaît depuis quelques temps des transformations radicales, de caractère très positif. De ce fait, naît sous nos yeux une politique internationale nouvelle, une politique internationale dans laquelle le désarmement ne sera plus une tâche utopique et sans fin, mais plutôt une réalité à notre portée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre espagnol des affaires extérieures pour son importante déclaration et pour ses paroles aimables à l'adresse de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, M. Pagáč.

M. PAGÁČ (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom de la délégation tchécoslovaque, de diriger cette première séance plénière d'avril de la Conférence du désarmement. Pourrais-je en même temps vous demander de bien vouloir transmettre nos meilleurs voeux à l'Ambassadeur Kamal, à l'occasion de son accession à la présidence pour le troisième mois de la session de 1990 ? Vous pouvez être assurés que ma délégation vous apportera tout son appui et toute sa collaboration.

Comme c'est la première fois que je prends la parole ici, je voudrais m'associer à tous les éminents représentants qui, avant moi, ont dit combien ils avaient apprécié la remarquable manière dont les Ambassadeurs Wagenmakers et Azikiwe ont guidé nos travaux en février et mars.

(M. Pagáč, Tchécoslovaquie)

Les déclarations qu'il nous est donné d'entendre à la Conférence du désarmement reflètent très souvent les transformations radicales du monde et ceux qui, tout récemment, ont affecté l'Europe en particulier et, plus spécialement, les parties centrale et orientale de ce continent. Cela donne lieu à de vifs débats et suscite des idées nouvelles et courageuses.

A coup sûr, c'est à l'érosion de dogmes partiaux et de préjugés bien ancrés que nous assistons. Les concepts de sécurité auxquels on était attaché et les doctrines qui en découlaient deviennent rapidement anachroniques et vont disparaissant. La nécessité pressante d'agir en commun se fait sentir dans pratiquement toutes les sphères de la vie internationale. Ces tendances favorables nous permettent de proposer des initiatives qui ont de meilleures chances de se concrétiser, non pas dans un lointain futur mais plutôt à échéance prévisible. Et, pour un pays comme la Tchécoslovaquie, ce qui est particulièrement important, c'est que les pays dits petits et moyens découvrent qu'ils ont un rôle à jouer.

La profonde transformation politique de mon pays, ainsi que les réalités nouvelles sur le "vieux" continent font, entre autres, que nous avons une idée quelque peu distincte de nos besoins en matière de sécurité.
La Tchécoslovaquie a fait plusieurs suggestions pour l'établissement de nouvelles structures de sécurité couvrant toute l'Europe, conçues dans la plus large acception possible et englobant les aspects économiques, écologiques et humanitaires. Ces nouvelles structures de coopération et d'intégration européenne devraient se substituer peu à peu aux fonctions des alliances existantes. A cet égard, il nous paraît approprié de créer une "Commission européenne de sécurité", comme la proposition en a été officiellement faite à la Réunion de Prague des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de Varsovie (17 mars 1990). A notre avis, l'existence de cette commission faciliterait le processus historique qui conduirait l'Europe à une confédération unie de nations libres dotées chacune des mêmes droits. Je n'ai toutefois l'intention ni de m'étendre sur les nouveaux concepts de sécurité qui sous-tendent la politique étrangère tchécoslovaque, ni d'exposer par le détail nos propositions d'arrangements futurs en matière de sécurité. D'autres instances internationales sont peut-être plus indiquées pour ce faire, et il se présentera sans doute d'autres occasions, plus appropriées, à la Conférence du désarmement.

Pour m'en tenir aux travaux de la Conférence, je voudrais insister sur deux questions à propos desquelles mon pays a toujours manifesté beaucoup d'intérêt. Ces questions, prioritaires pour nous, sont l'interdiction des essais nucléaires et la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ma délégation apprécie toutes les activités susceptibles de contribuer à la cessation des essais d'armes nucléaires. Nous tenons en haute estime les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Donowaki pour obtenir le consensus sur un projet de mandat du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, projet présenté par la Tchécoslovaquie et dit "texte Vejvoda" (CD/863).

(M. Pagáč, Tchécoslovaquie)

Nous sommes aujourd'hui, heureusement, dans une situation où toutes les conditions techniques - techniques, je le répète, qualificatif omis dans le texte qui sera distribué - indispensables à la conclusion d'une interdiction complète des essais nucléaires sont déjà réunies, ou peuvent l'être, dans un laps de temps relativement court. Les techniques pouvant servir à l'application de mesures de vérification futures ont été récemment améliorées au point qu'elles sont devenues très fiables. Aussi est-il encourageant de constater les résultats que l'on est en train d'obtenir dans le cadre du deuxième essai technique organisé par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Puisqu'il est entendu que le système de vérification qu'on serait amené à mettre en place ne pourra pleinement fonctionner que si le plus grand nombre possible d'Etats y participent, la Tchécoslovaquie se déclare prête à s'associer au deuxième essai du Groupe, en fonction des possibilités techniques qui sont les siennes.

Pour ce qui est de la vérification sur place, nous estimons qu'il y va sans doute d'un pas en avant significatif. Toutefois, l'application de ce système sera toujours limitée à des zones d'essais connues et seuls les observateurs de certains Etats, et peut-être aussi pendant un temps limité, pourront être présents. En revanche, le deuxième essai technique offre la perspective d'un système ouvert à tous les Etats, d'un système fonctionnant de manière indépendante 24 heures par jour et balayant toute la surface de la Terre. Les progrès réalisés en matière de techniques de mesures et de transmission des données à l'échelle mondiale devraient en garantir la bonne marche. A ce propos, je tiens à dire combien nous apprécions l'activité des délégations tant suédoise que canadienne. La Tchécoslovaquie est prête à coopérer avec tous les Etats au niveau des techniques, de la collecte des données et des échanges de données d'expérience, tout au long du deuxième essai technique.

Lorsque nous avons repris la négociation de la convention sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur destruction, nous avons bénéficié des retombées favorables des Conférences de Paris et de Canberra et, aussi, du progrès des pourparlers bilatéraux entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Sous la présidence de l'Ambassadeur Morel, le travail s'est fait plus intense et, avec le concours actif d'experts techniques et juridiques, nous avons obtenu d'importants résultats dans l'élaboration du texte "évolutif". Nous sommes convaincus que, sous la compétente direction de l'Ambassadeur Hyltenius, le Comité spécial des armes chimiques avancera dans la rédaction finale du projet de texte de la convention.

La Tchécoslovaquie s'est toujours conformée aux buts et aux principes du Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, qu'elle a signé dès 1925. Dans cette optique, elle a salué l'achèvement, en 1989, des travaux du Groupe d'experts constitué par le Secrétaire général de l'ONU et qui a établi les modalités et procédures techniques à suivre pour mener en temps utile des enquêtes efficaces sur les cas signalés d'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines.

(M. Pagáč, Tchécoslovaquie)

Répondant à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/115 B, la Tchécoslovaquie a informé le Secrétaire général de l'ONU qu'elle était disposée à fournir les services de deux consultants, de 15 experts qualifiés et de cinq laboratoires pour effectuer des examens et des analyses aux fins d'enquêtes sur les cas signalés d'emploi d'armes chimiques et biologiques. Les experts choisis ont des connaissances étendues en chimie analytique et organique, en biochimie, en biologie, en virologie et en toxicologie. Ils sont disposés à prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème de l'emploi d'armes chimiques ou biologiques, y compris en apportant l'assistance nécessaire. D'ordre de mon gouvernement, j'ai demandé au secrétariat de la Conférence de faire distribuer la liste susmentionnée comme document de la Conférence du désarmement (CD/980) et la distribution de ce document est en cours.

La Tchécoslovaquie croit que cette liste d'experts et de laboratoires pourrait intéresser la Conférence du désarmement, puisque les autorités du pays sont prêtes à faire participer et ces experts et ces laboratoires à la mise en oeuvre de la future convention et, en particulier, aux travaux des organes de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Elle estime par ailleurs que, si plusieurs pays soumettaient de telles informations, il en résulterait peut-être une multiplication des contacts entre scientifiques, ce qui faciliterait un large échange de vues, de publications scientifiques, voire de personnes. Il serait ainsi possible de chercher à déterminer des mesures plus efficaces pour lutter non seulement contre les armes chimiques mais, de manière plus générale, contre les effets de substances hautement toxiques, y compris par la protection de l'environnement.

Nous pensons que ce peut être une contribution utile à nos débats ici que de communiquer des données sur les produits chimiques et sur les installations intéressant la future convention sur les armes chimiques. La Tchécoslovaquie continuera donc de présenter les données relatives à son industrie chimique, comme elle l'a déjà fait dans le document CD/949. Elle se félicite par ailleurs des contributions nouvelles qui ont été apportées concernant l'inspection par mise en demeure. A l'instar d'autres Etats, elle a effectué une inspection expérimentale nationale et a l'intention d'en mener une deuxième dans la première moitié de l'année en cours.

En termes très éloquents, quelqu'un a dit que le rythme de l'histoire s'était accéléré. Les observateurs politiques de la scène actuelle pourraient certainement confirmer la validité de cette "hyperbole". Mais quand on en vient aux arrangements de sécurité que comporte ce vaste et puissant processus, si imprévisible, on peut se demander quels en sont les effets sur les négociations relatives au désarmement. Celles-ci se sont-elles adaptées à ces changements radicaux ? Répondent-elles aux nouveaux défis que présente l'évolution rapide de la situation dans le monde contemporain ? C'est peut-être le cas pour les pourparlers de Vienne. Espérons que ce l'est aussi dans le cadre des négociations bilatérales américano-soviétiques. Mais quelle évaluation faire s'agissant de la Conférence du désarmement ?

(M. Pagáč, Tchécoslovaquie)

Le sentiment est vif, et beaucoup le partagent, qu'elle devrait faire plus qu'elle ne fait. C'est là un problème que les représentants d'un certain nombre de pays soulignent à juste titre. Ils doutent de l'efficacité des travaux de la Conférence du désarmement. Sans doute la question ne peut-elle être réglée à la session en cours; mais l'important, c'est que le débat ait été engagé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma.

M. SHARMA (Inde) (traduit de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour nous de voir le Pakistan, notre voisin immédiat, présider la Conférence du désarmement pendant le mois d'avril. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous transmettre les félicitations de ma délégation et de vous assurer de notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour féliciter vos distingués prédécesseurs, les Ambassadeurs Azikiwe du Nigéria et Wagenmakers des Pays-Bas, pour l'extrême compétence avec laquelle ils ont guidé nos travaux au cours de la première partie de notre session de printemps. Je voudrais, d'une part, adresser tous mes voeux de succès aux collègues qui nous ont quittés depuis la dernière fois que je me suis adressé à la Conférence et, d'autre part, saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de Cuba, des Etats-Unis, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Mexique et du Venezuela, avec lesquels nous nous réjouissons de collaborer étroitement à l'avenir.

A l'aube des années 90, les nombreux événements politiques prometteurs survenus ces derniers temps suscitent en nous inquiétude et espoir tout ensemble. Je pense que nous sommes tous conscients d'avoir atteint un tournant d'une importance majeure. Mis à part le fait que l'atmosphère politique s'est sensiblement allégée depuis quelques années, nous devons encore aborder franchement la question des aspirations à plus long terme de l'humanité au seuil du XXIe siècle, aspirations auxquelles il nous appartient de donner corps. Même si le monde ne forme pas un ensemble homogène, le fait que toutes les parties qui le composent sont inéluctablement liées les unes aux autres doit être davantage reconnu. Nous espérons que les initiatives de la Conférence du désarmement refléteront toujours plus cette saine conception "multilatérale".

On s'éloigne aujourd'hui de manière tangible de l'abîme des catastrophes pour l'humanité et un dialogue constructif s'est engagé. A cet égard, il nous faut rendre hommage à la perspicacité des dirigeants américains et soviétiques, qui ont perçu l'aberration que constitue l'escalade de la course aux armements nucléaires et ont entrepris d'esquisser un scénario de désarmement. Nous pensons que le Traité FNI est un instrument remarquable moins par ses dispositions qui prévoient le démantèlement de quelques milliers

(M. Sharma, Inde)

de missiles que parce qu'il marque le début d'un processus historique visant, nous l'espérons, à stopper et à inverser la course aux armements, contrairement à l'ancienne démarche qui consistait à tenter d'en maîtriser l'escalade. Le Traité FNI constitue un point de départ historique vers la suppression, pour la première fois, d'une catégorie entière de systèmes d'armes. Bien que de portée limitée, il fait la preuve que la voie qui mène à une sécurité renforcée passe par le désarmement nucléaire et non par une accumulation d'armes nucléaires. Nous espérons bien que les Etats-Unis et l'URSS signeront cette année l'accord sur la réduction de leurs armes stratégiques, ce qui permettra peut-être à tous les Etats de s'associer au processus de désarmement nucléaire, mettant ainsi le monde sur la voie d'une élimination complète des armes nucléaires dans un avenir relativement proche. Il faut s'employer activement à étendre à d'autres sphères le processus et la logique du désarmement qui ont été appliqués dans un domaine. Le raisonnement qui fonde le Traité FNI et l'accord futur sur la réduction des armes stratégiques impose, par exemple, que l'on suive la même voie pour les milliers d'armes tactiques - et, au demeurant, toutes les armes nucléaires - qui existent encore. On ne devrait pas laisser retomber l'élan favorable impulsé par les événements internationaux du moment et il conviendrait de saisir à dessein cette occasion historique de délivrer notre planète de la menace apocalyptique que font peser sur elle les armes nucléaires.

On ne peut justifier l'utilité des armes nucléaires par les doctrines de la dissuasion nucléaire et en prétendant que les armes nucléaires ont maintenu la paix dans l'après-guerre. On ne peut donner créance aux armes nucléaires sous prétexte qu'elles stabilisent cette ère de frictions que nous souhaiterions révolue. La course aux armements nucléaires a au contraire exacerbé les frictions au point qu'elles contribuent un danger mortel pour l'humanité tout entière. Le monde serait bien fou si l'on pouvait concevoir ou imposer comme une obligation l'existence d'armes apocalyptiques. La rivalité dans la course aux armements nucléaires a exercé une action nuisible dans toutes les régions du globe. Il faut chasser de notre esprit l'idée d'un recours, quel qu'il soit, à une catégorie d'armes dont il est maintenant prouvé qu'elles anéantiraient tout et provoqueraient un hiver nucléaire à l'échelle de la planète. Le monde commence à percevoir la nécessité impérieuse d'une conception globalisante et éclairée pour relever les défis que constituent la misère et le développement, la détérioration de l'environnement, l'interdépendance de l'économie et des techniques; il commence à comprendre qu'il faut mobiliser les ressources à des fins communes et que toutes les tâches immenses qui l'attendent sont liées les unes aux autres. Nous espérons que ce souci universel inspirera également le dialogue engagé en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, qui devrait être le champ d'activité prioritaire de cette instance de négociation multilatérale. Il y a 40 ans, nous avons reçu un premier avertissement de ce que peut être la pression écrasante du complexe militaro-industriel : le vaste ensemble formé par l'industrie, l'armée, les scientifiques, les techniciens et les bureaucrates constitue un dangereux groupe d'intérêts jouant un rôle catalyseur, qui renforce et entretient la doctrine de la course aux armements nucléaires. C'est de là que sont issus ceux qui conçoivent, mettent au point

(M. Sharma, Inde)

et déploient des systèmes et dispositifs de destruction toujours plus complexes. Nous devons croire qu'une volonté politique et un dialogue empreints de persévérance et de sagacité permettront de changer ces comportements. La Charte des Nations Unies reconnaît à tous les Etats Membres le droit à la légitime défense individuelle et collective, mais les auteurs de ces garanties fondamentales n'avaient sûrement pas imaginé qu'elles pourraient servir à justifier le droit de mettre en péril la survie d'un monde que les principes de la Charte étaient censés guider vers une ère nouvelle et raisonnable.

Nous sommes fermement convaincus que l'heure est venue pour la communauté internationale de se livrer collectivement à une analyse approfondie de la situation fâcheuse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Nous devons étudier attentivement les attitudes, politiques, doctrines, institutions et instruments nécessaires à un monde exempt d'armes nucléaires qu'il nous appartient d'instaurer. Il faut notamment renoncer sans tarder à croire, comme nous l'avons fait à tort, que les armes nucléaires permettent de maintenir la paix et de renforcer la sécurité. Au stade actuel, nous ne pouvons nous autoriser qu'une note d'espoir et d'optimisme prudents. Les signes d'un tournant que nous avons observés dernièrement sont fragiles. Ils ne peuvent se confirmer dans un ordre mondial fondé sur une forme quelconque de domination ou de division, qu'elle soit politique, économique ou militaire. Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Inde a proposé un plan d'action, qui traçait les grandes lignes d'un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et ancré dans la non-violence, et qui engageait la communauté internationale à négocier un engagement contraignant en vue d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Tout en constituant l'élément central de chaque étape dudit plan, le désarmement nucléaire est étayé par des mesures collatérales et autres destinées à faire avancer le processus sous tous ses aspects de façon à renforcer la sécurité mondiale. Le plan comprend des propositions en vue d'éliminer les armes chimiques et les autres armes de destruction massive, de stopper et d'inverser la course aux armements, d'utiliser les progrès scientifiques et techniques au profit de l'humanité, et de ramener les armes et les forces classiques aux niveaux minimaux nécessaires pour la défense; il énonce également les principes censés régir les relations internationales dans un monde exempt d'armes nucléaires. Le plan d'action a été présenté à la Conférence du désarmement le 15 août 1988 (CD/859). Nous croyons qu'il conservera tout son intérêt dans un monde en quête d'une autre structure de relations internationales.

C'est dans cette optique et ce cadre que nous envisageons les activités de la Conférence du désarmement, qui constitue l'unique instance des Nations Unies permettant de négocier des accords de désarmement. La délégation indienne accorde la plus haute priorité aux trois premières questions d'ordre nucléaire qui figurent à notre ordre du jour. Le bilan de nos réalisations à cet égard est décevant. Nous sommes toujours dans l'incapacité d'établir un Comité spécial chargé de l'examen du point 1 de l'ordre du jour. Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité des résolutions soulignant la nécessité urgente

(M. Sharma, Inde)

de conclure un traité d'interdiction complète des essais et réaffirmant la responsabilité que porte la Conférence du désarmement à cet égard. Avec des approches fragmentaires ou par paliers, on élude la question et on ne saurait répondre à ce souci universel. Dans la Déclaration de Mexico distribuée il y a quatre ans sous la cote CD/723, les dirigeants des six Nations à l'origine de l'initiative ont offert leur concours pour une vérification de l'arrêt des essais nucléaires en coopération avec les Etats-Unis et l'URSS. Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques vient d'achever les travaux de sa vingt-neuvième session. La troisième phase du deuxième Essai technique visant à mettre au point un système mondial d'échange de données sismologiques démarrera sous peu. Il est temps d'établir un Comité spécial sur ce thème, qui offrirait le cadre politique nécessaire pour examiner les importants résultats du deuxième Essai technique. L'Ambassadeur Yamada du Japon et son successeur, l'Ambassadeur Donowaki, ont entrepris des consultations soutenues avec toutes les délégations pour tenter de résoudre la question du mandat de ce comité. Nous leur sommes reconnaissants de leurs efforts, et il est encourageant de noter que l'écart entre les points de vue se réduit. La souplesse dont ont fait preuve la plupart des membres de la Conférence du désarmement doit s'étendre à tous si l'on veut établir cette année un comité spécial. La situation est sensiblement la même en ce qui concerne les points 2 et 3 de l'ordre du jour - respectivement, Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, et Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées - que nous avons dû, une fois encore, examiner dans le cadre de séances plénières officieuses alors que ces thèmes devraient être au coeur des préoccupations de la Conférence du désarmement. Même si nous nous félicitons des progrès réalisés dans les négociations bilatérales, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient respecter les intérêts de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires et assurer ainsi l'obligation de prendre des initiatives positives et pratiques en vue d'adopter et d'appliquer des mesures concrètes visant à un désarmement nucléaire. Si les modèles théoriques utilisés peuvent être fort différents, les experts sont à coup sûr tous d'accord pour estimer qu'un conflit nucléaire, même limité, serait catastrophique pour notre biosphère. On ne peut en aucun cas mettre sur le même plan guerres classiques et guerre nucléaire. Il est devenu patent que si des armes nucléaires étaient un jour employées, il importerait peu de savoir qui les avait utilisées le premier. Il est ainsi clair qu'on ne peut recourir aux armes nucléaires pour se défendre, de quelque manière que ce soit. En attendant de réaliser un désarmement nucléaire complet, la seule façon de balayer la menace d'un holocauste nucléaire est de conclure une convention qui interdirait le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires, en ôtant aux armes nucléaires toute légitimation comme forme d'expression de la puissance.

Le piétinement auquel nous a condamnés le raidissement des positions nous a également empêché de faire un travail utile sur le point 5 de l'ordre du jour, la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien que le Comité spécial ait été rétabli et doté d'un mandat, lequel ne prévoit

(M. Sharma, Inde)

toutefois pas de négociation, nos travaux dans ce domaine très important ont été bloqués par des débats de procédure, notamment sur le programme de travail, alors même que des recherches intensives étaient entreprises pour perfectionner ces systèmes d'armes. Au cours des dernières années, nous avons interminablement discuté de cette question. Au lieu de retomber dans ce débat, la Conférence du désarmement devrait aborder les propositions spécifiques visant à empêcher que l'espace ne se transforme en nouvel avant-poste d'une course aux armements terrestres que nous ne connaissons que trop bien. Les délégations nous ont saisis d'une bonne douzaine de propositions concrètes. Il faudrait considérer comme prioritaires la cessation de la mise au point d'armes antisatellites, le démantèlement des systèmes en place, l'interdiction d'introduire de nouveaux systèmes d'armes dans l'espace, et la vérification du plein respect du Traité ABM de 1972 ainsi que sa mise à jour compte tenu des progrès techniques. Les questions de vérification sont suffisamment complexes de nos jours, et le déploiement d'armes antisatellites et autres armes spatiales risque de rendre le problème insoluble.

Si les négociations sur les points de l'ordre du jour susmentionnés piétinent, ce n'est pas en raison de défauts intrinsèque de la Conférence du désarmement. Organe de notre temps, celle-ci est tributaire des politiques que mènent les gouvernements qui la composent. C'est en grande partie du fait de nos propres défauts, individuels et collectifs, que la Conférence n'a pas répondu aux espoirs qu'avait suscités sa naissance. Me tournant maintenant vers ce que nos efforts ont eu de positif, j'aborderai la question des négociations sur la convention relative aux armes chimiques. Nous notons avec plaisir que l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, s'est montré le digne successeur de l'Ambassadeur Morel, de la France, à la présidence du Comité spécial des armes chimiques, et que l'élaboration de la convention suit son cours. Nous nous félicitons aussi de l'accord bilatéral conclu par les Etats-Unis et l'URSS sur la destruction de leurs stocks d'armes et installations de fabrication d'armes chimiques, accord qui, sans aucun doute, a contribué à relancer nos travaux. Notre objectif commun est de conclure une convention globale et effectivement vérifiable, garantissant que tous les stocks actuels et installations de fabrication d'armes chimiques seront éliminés et qu'il sera interdit de poursuivre la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le transfert et l'emploi de pareilles armes. Si nous voulons que la convention suscite une adhésion universelle, il faut qu'elle soit non discriminatoire et prévoie des droits et devoirs égaux pour tous les Etats, qu'ils détiennent ou non des armes chimiques et qu'ils aient ou non une industrie chimique importante. La convention devrait garantir à tous les Etats parties le droit de mettre au point, produire, utiliser, échanger et transférer sans contrainte des produits chimiques et des techniques à des fins pacifiques; elle ne devrait pas gêner ni entraver la coopération internationale en vue de développer les domaines pacifiques de l'industrie chimique. Si la convention proposée doit renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925, il faut qu'elle abroge le "droit" d'employer des armes chimiques à titre de représailles ou en seconde frappe tant que ces armes existent, une fois que la convention sera entrée en vigueur,

(M. Sharma, Inde)

c'est-à-dire pendant les dix années de la période de destruction. Sinon, au cours de cette période, nous nous retrouverions dotés d'un système fragile et inefficace qui rendrait difficile une adhésion universelle à la convention. Il faudrait que les dispositions de l'article X sur l'assistance soient de nature à dissuader tout agresseur éventuel de se tourner contre un Etat partie à la Convention. Adhérer à un accord international ne saurait être une obligation, mais on peut y engager vivement en démontrant les avantages du système de sécurité collectif qu'offre le désarmement. De même, l'article XI relatif au développement économique et technologique devrait garantir qu'aucune restriction arbitraire ni réglementation des importations ne seront imposées à un Etat partie une fois en place le traité et son système de vérification. La convention sur les armes chimiques n'est pas seulement importante en ce qu'elle permettra à la communauté internationale d'éliminer un type d'arme odieux, mais aussi en ce qu'elle donnera l'exemple de l'approche universelle qui devrait caractériser les autres délibérations de la Conférence. Nous persistons à penser, comme nous l'avons déjà dit, que la Conférence du désarmement devrait tirer parti de l'élan politique qui a été donné en se fixant un délai pour mener à bien ses négociations relatives à la convention sur les armes chimiques.

La quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération doit se tenir cette année. Quoique l'Inde n'ait pas adhéré au Traité sur la non-prolifération en raison de son caractère discriminatoire, il n'est pas inutile de rappeler qu'avec sept autres pays elle s'est portée coauteur de l'une des premières résolutions sur la question à l'Assemblée générale, en 1965. Cette résolution, qui donnait un ensemble de principes pour les négociations relatives à un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a été adoptée à l'unanimité. L'un des principes était que le traité devait être exempt d'échappatoires qui pourraient permettre à des puissances nucléaires ou non nucléaires de faire proliférer des armes nucléaires, et qu'il devait établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires. Malheureusement, le Traité de 1968 sur la non-prolifération n'a pas pris en compte ces deux principes, et les faits ont amplement confirmé notre crainte d'assister à une prolifération verticale et horizontale. Même compte tenu des réductions actuellement négociées dans le cadre des pourparlers START, le nombre d'ogives nucléaires aura quasiment doublé depuis 1968. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que le Traité sur la non-prolifération, loin d'être une fin en soi, devait mener à la cessation de la course aux armements nucléaires. C'est dans cet esprit que le Plan d'action indien avait demandé l'ouverture de négociations relatives à un nouveau traité qui "devait donner effet juridique à l'engagement contraignant des Etats dotés d'armes nucléaires d'éliminer toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2010 et de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires de ne pas dépasser le seuil des armes nucléaires". Nous espérons que les Etats parties au Traité profiteront de la session de 1990 pour se pencher sur la genèse du Traité et prendront des mesures décisives pour élargir le régime du Traité dans le cadre d'un système global de paix et de sécurité.

(M. Sharma, Inde)

Pour finir, je voudrais citer le message de fin d'année du Secrétaire général en date du 27 décembre 1989, qui résume bien les choix qui s'offrent à nous : "En dépit des incertitudes et des violences récentes, 1989 a été une année historique et fera époque; c'est là une vérité universellement reconnue. Il ne fait guère de doute que ces faits nouveaux ont ébranlé les vieilles craintes et animosités qui ont dominé le monde pendant des dizaines d'années. Ils nous offrent la promesse concrète de voir cesser la course incessante aux armements, et ont donc considérablement contribué à la cause de la paix universelle. Les possibilités de la coopération internationale resteront vagues ou fragmentaires si elles ne sont pas dirigées sur les vieux problèmes têtus sans relation avec la guerre froide. L'ordre du jour international n'est donc pas le moins du monde allégé. Il nous invite plutôt à lui consacrer l'attention inlassable qu'il n'a pas reçue jusqu'à présent". Il faut maintenant espérer que la Conférence du désarmement tiendra compte de cette exhortation en exerçant son mandat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, l'Ambassadeur Al-Ketal.

M. AL-KETAL (Iraq) (traduit de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de dire combien nous sommes heureux de vous voir, vous qui représentez le Pakistan, pays musulman ami, présider la Conférence du désarmement, car chacun connaît vos talents.

Nous nous félicitons particulièrement d'avoir une nouvelle fois l'occasion de prendre la parole dans cette instance. La présence de l'Iraq à la Conférence du désarmement et notre participation à ses travaux cette année et l'an passé attestent clairement l'intérêt que le Gouvernement iraquien porte aux négociations sur le désarmement, ainsi que son appui à tous les efforts internationaux déployés pour concevoir des méthodes efficaces destinées à limiter les armements nucléaires en les ramenant au niveau minimal requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des Etats et en éliminant complètement toutes les armes de destruction massive afin de délivrer notre planète de la menace d'anéantissement que fait peser sur elle l'accumulation d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Gouvernement de la République d'Iraq oeuvre parallèlement à l'avènement d'un monde où prédomineront des relations fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du règlement des conflits bilatéraux et régionaux grâce à des négociations directes entre les parties intéressées. Mon gouvernement a montré son attachement à ces principes en réagissant favorablement aux efforts de paix internationaux et en respectant toutes les résolutions du Conseil de sécurité, adoptées depuis septembre 1980, qui appelaient à un cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et à un règlement négocié du conflit. L'Iraq a été le premier à accepter les termes de la résolution 598 et en a informé le Secrétaire général deux jours seulement après l'adoption de ce texte.

(M. Al-Ketal, Iraq)

Pour que les négociations sur le désarmement débouchent sur des mesures efficaces susceptibles d'être largement soutenues, ces mesures doivent aller dans le sens des intérêts de sécurité nationale des Etats. A cet égard, l'Iraq s'est toujours efforcé d'arriver à une paix juste, globale et durable avec l'Iran, et d'éliminer les motifs ayant contraint les Etats de cette région à s'engager dans une course aux armements effrénée, afin que les efforts de tous puissent être réorientés vers la reconstruction nationale.

Il ne suffit pas de prendre des mesures régionales pour assurer comme il convient la sécurité des Etats. Les armes ont évolué et peuvent maintenant atteindre leurs cibles en faisant fi des frontières nationales et régionales. L'emploi d'armes nucléaires aurait au demeurant un effet dévastateur sur d'autres Etats, y compris ceux qui ne sont pas directement impliqués dans le conflit. Il ne serait donc pas raisonnable d'axer les efforts en matière de sécurité sur une seule région sans tenir compte de la sécurité des autres régions du monde. Les préoccupations des pays en développement dans ce domaine sont justifiées, dans la mesure où on ne leur accorde pas autant d'attention qu'à celles des pays développés. Il faut promouvoir des mesures de désarmement si l'on veut instaurer la paix dans le monde sur des fondements clairs. Une paix reposant sur la terreur réciproque et non sur l'égalité et la justice ne saurait durer.

La présence d'armes nucléaires au Moyen-Orient fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité et préoccupe vivement les pays de la région. De concert avec tous les autres Etats arabes, l'Iraq a appelé à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et à l'interdiction de la prolifération de ces armes dans les pays de cette région, que ces armes leur appartiennent et soient placées sous leur contrôle ou qu'elles soient aux mains d'un Etat tiers, extérieur à la région. Cependant, l'opposition persistante d'Israël et son refus de prendre l'engagement juridiquement contraignant de renoncer à l'arme nucléaire ainsi que de soumettre ses installations nucléaires à un contrôle international - ce qu'ont fait l'Iraq et d'autres Etats de la région parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - constitue un obstacle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Si la situation actuelle se prolonge, cela favorisera non pas l'adoption de mesures de désarmement efficaces, mais au contraire une nouvelle escalade de la course aux armements dans la région.

Depuis la Conférence de Paris sur les armes chimiques, la Conférence du désarmement poursuit ses discussions sur l'interdiction complète de ces armes et la destruction de leurs stocks. Au cours de la période considérée, plusieurs conférences et colloques ont eu lieu sur ce sujet dans diverses régions du monde, notamment la Conférence de Canberra, qui s'est tenue en septembre 1989. Ceux qui ont assisté à ces conférences admettront aisément les faits ci-après, qui ont marqué les initiatives internationales dans ce domaine : premièrement, la Conférence de Paris a fait nettement progresser les efforts internationaux, et en particulier ceux de la Conférence du désarmement, visant à l'élaboration d'un traité international interdisant complètement la fabrication et l'emploi d'armes chimiques. L'évolution lente

(M. Al-Ketal, Iraq)

des négociations et la persistance d'obstacles et de problèmes nombreux qui n'ont toujours pas trouvé de solution ont néanmoins affaibli l'élan imprimé par la Conférence de Paris; deuxièmement, l'an dernier, la Conférence du désarmement a réalisé des progrès limités dans les négociations, étant donné que divers aspects du projet de convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques ont soulevé beaucoup de questions et de problèmes. En outre, plusieurs pays participant aux négociations attachaient plus d'importance à la non-prolifération des armes chimiques qu'à l'élimination des armes qu'ils possèdent déjà. Certains pays ont adopté une politique consistant à imposer des restrictions plus strictes au transfert de divers produits et techniques afin d'empêcher qu'ils ne servent à la fabrication d'armes chimiques. De telles mesures non seulement portent atteinte au droit incontestable des pays d'acquérir les techniques et éléments nécessaires à leur développement, mais constituent également une violation de la Déclaration de Paris sur les armes chimiques, qui a été rédigée par ces mêmes pays; troisièmement, depuis la signature du traité FNI entre les Etats-Unis et l'URSS, les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont adopté aucune mesure concrète en vue de limiter les armes nucléaires ou d'interdire complètement les essais d'armes nucléaires, et ce malgré les améliorations sensibles enregistrées dans les relations Est-Ouest et les transformations fondamentales qu'a connues l'Europe ces derniers mois.

Notre présence ici est due au fait que nous désirons participer activement à tous les efforts internationaux faits dans le domaine du désarmement, conformément aux notions et principes que j'ai soulignés au début de mon intervention. Cependant, nous ne saurions prendre part à des initiatives qui viseraient à faire des négociations sur les armes chimiques un prétexte pour empêcher les pays en développement d'avoir accès aux techniques et produits chimiques ou pour faire obstacle à des transferts de technologie dans ce domaine. En conséquence, nous invitons la Conférence du désarmement à adopter une position clairement définie sur les transferts de technologie, produits et informations, et à ne pas permettre que ses initiatives soient exploitées pour entraver l'essor des pays en développement.

En ce qui concerne la convention sur les armes chimiques, je tiens à faire quelques observations : il faut la rédiger de façon qu'elle soit universellement acceptable. A cet égard, les besoins légitimes et réels des pays en développement, et avant tout les garanties de sécurité contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, sont des éléments décisifs. La convention bénéficiera d'un vaste soutien si elle prévoit que les Etats dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement juridiquement contraignant d'adopter des mesures de désarmement nucléaire à la suite des mesures de désarmement chimique. Ces Etats devraient également s'engager à ne pas recourir à l'arme nucléaire et s'inspirer en la matière du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires. A cet égard, nous constatons avec satisfaction le pas en avant que constitue la décision de tenir une conférence d'examen du Traité d'interdiction partielle des essais chargée d'étudier les amendements proposés qui, nous l'espérons, transformeront cet instrument

(M. Al-Ketal, Iraq)

en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre soutien à ces mesures n'est pas la marque d'une confiance prématurée dans la possibilité d'une telle issue, car le résultat dépendra de l'attitude que les Etats dotés d'armes nucléaires adopteront à la conférence d'examen; ce que nous avons entendu jusqu'ici à ce propos ne nous rend pas particulièrement optimistes. Il serait pafaitement inadmissible que la question des armements nucléaires ne soit pas située au coeur même de la négociation, ce qui la laisserait pendante.

(L'orateur poursuit en anglais)

Ainsi s'achève l'intervention que j'avais préparée. Avec votre permission, je voudrais maintenant apporter quelques précisions sur une question qui concerne très étroitement les travaux de la Conférence du désarmement. Je veux parler de la toute dernière campagne de falsification et de calomnie menée contre l'Iraq par les Etats-Unis, d'une part, et le Royaume-Uni, d'autre part; d'autres milieux s'en sont faits l'écho. Je tiens à dire que le Gouvernement iraquien a rejeté toutes ces accusations, qui sont sans fondement. Sans entrer dans le détail - puisque toutes les délégations recevront de la mission de l'Iraq une lettre circulaire contenant tous les éléments pertinents de l'incident - j'ajouterai que, comme vous le constaterez, le premier acte de ce drame s'est joué dans le cadre d'une émission à la télévision américaine où le commentateur, après avoir montré quelques photographies aériennes, a affirmé sans preuve aucune qu'elles concernaient des installations iraquiennes dont l'une servait à abriter de l'uranium et l'autre à quelque autre fin, cela toujours sans aucun élément de preuve. Qui se serait posé des questions sur l'opportunité de cette émission n'aurait malheureusement pas tardé à y trouver réponses, et ce en provenance de Heathrow. C'était là le deuxième acte. Quel sera le troisième ? Nous croyons que ces agissements ont pour objet de préparer la voie à une nouvelle agression contre l'Iraq et ses installations scientifiques industrielles, une agression comme celle qu'Israël a lancée en 1981. A ce propos, je tiens à énoncer notre position de principe : premièrement, l'Iraq, en sa qualité d'Etat souverain, a le droit et le devoir d'acquérir les moyens nécessaires pour se défendre et garantir sa sécurité conformément au droit international. Deuxièmement, toujours en sa qualité d'Etat souverain, l'Iraq a le droit inaliénable d'acquérir toute technique qu'il juge nécessaire à son développement industriel, scientifique et social. L'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques n'y fait pas exception. Troisièmement, cette campagne contre l'Iraq a pour but de préparer le terrain à une nouvelle agression contre les installations industrielles et scientifiques du pays, et de frustrer les légitimes aspirations du peuple iraquien au progrès social. Quatrièmement, si elle devait persister, la campagne de falsification menée actuellement contre l'Iraq, qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, aurait pour effet de révoquer en doute l'utilité de ce traité en tant qu'instrument international. Elle aurait aussi une incidence sur la prochaine conférence d'examen du Traité. Cinquièmement, le Traité sur la non-prolifération prévoit des mesures de vérification, en détermine les modalités, et confie à l'Agence internationale de l'énergie atomique - l'AIEA - le soin de la vérification et des inspections. Toute tentative par un Etat de passer outre au droit de prendre sur lui de veiller au respect,

(M. Al-Ketal, Iraq)

par autrui, des obligations contractées en vertu du Traité, porterait gravement atteinte au rôle de l'AIEA et à son système de garanties. Sixièmement, le désarmement doit être négocié entre les Etats, dans le but de ramener les armements à des niveaux plus bas, sans diminuer en rien la sécurité générale. Tout départ de cette norme universellement acceptée et toute tentative de la remplacer par quelque acte unilatéral, porterait un coup aux négociations sur le désarmement. Par définition, les parties à des négociations sont égales et jouissent des mêmes droits. Nul ne saurait prendre des campagnes de falsification et de calomnie pour des mesures propres à accroître la confiance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'abord Monsieur le Président, de féliciter votre délégation d'assurer la présidence de la Conférence ce mois-ci. Vous pouvez être certain que ma délégation vous appuiera sans réserve et collaborera à vos efforts. Je tiens à remercier vos prédécesseurs à la présidence, l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria et l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé nos débats. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour accueillir tous les nouveaux collègues qui se sont récemment joints à nous et les assurer de la coopération active de ma délégation. J'aimerais leur demander de transmettre à leurs prédécesseurs nos meilleurs voeux dans leurs nouvelles fonctions et dans leur vie privée.

J'ai écouté avec un grand intérêt les très importantes déclarations des Ministres des affaires étrangères de la Norvège et de l'Espagne, qui donnent matière à réflexion.

Je souhaiterais limiter mon intervention d'aujourd'hui à la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Ce sont les déclarations avisées que plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont faites pendant la session de printemps qui m'ont incité à vous entretenir de cette question. A vrai dire, l'Ambassadeur de Azambuja, du Brésil, a été le premier à l'aborder et je partage en effet son opinion quand il déclare que "l'heure est venue de réexaminer en profondeur non seulement nos objectifs mais aussi les moyens de les réaliser".

C'est le cas en particulier à l'heure où nous constatons le manque d'efficacité et l'absence de progrès de la Conférence sur bien des points de son ordre du jour, compte tenu des transformations positives en train de s'opérer dans les relations internationales. Dans plusieurs régions du monde, un net mouvement se dessine vers le règlement pacifique des conflits. C'est dans ce contexte même que les institutions internationales et l'ONU en particulier retrouvent leur place dans les relations internationales.

(M. Sujka, Pologne)

Nombreux sont les domaines où les négociations portent leurs fruits. L'Europe centrale et orientale est le théâtre de transformations profondes et fondamentales. Comme l'a dit notre Ministre des affaires étrangères à la Conférence "Ciel ouvert" d'Ottawa, l'Europe de deux idéologies, avec l'affrontement qui en résulte, appartient maintenant au passé, bien que les deux alliances multilatérales continuent d'exister. En même temps, les deux groupements militaires subissent de profondes transformations internes. Les mythes et les illusions passés s'évanouissent. La vision manichéenne de l'ennemi s'efface pour laisser place à une vision nuancée du partenaire. Cette évolution politique a des effets directs sur la dynamique des entretiens bilatéraux entre l'URSS et les Etats-Unis et des négociations sur le désarmement en Europe, qui promettent une riche moisson de résultats à brève échéance. La nécessité de procéder à une vérification efficace et de prendre diverses mesures de confiance s'est ancrée profondément dans l'opinion pour devenir un élément essentiel des accords de désarmement.

Dans un pareil contexte, nombre de gouvernements et aussi l'opinion publique comprennent de moins en moins la lenteur des progrès et, dans bien des cas, la stagnation des négociations engagées dans le cadre de la Conférence du désarmement et l'incapacité de cette dernière à obtenir des résultats concrets.

Il est normal que nous nous interrogions de plus en plus souvent sur le rôle de la Conférence du désarmement dans ce processus. Quel rôle peut-elle et devrait-elle jouer à l'avenir ? Ne doit-il pas être adapté comme il convient aux exigences d'une situation nouvelle ? Que peut-on faire pour accroître l'efficacité des travaux de cette instance ?

Comme l'a fait remarquer ici même l'éminent Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine : "La décennie 1990 s'offre à nous, avec chances et défis, espoirs et dangers". Connaître les réponses à d'aussi pertinentes questions nous aiderait à trouver les moyens les plus efficaces pour éviter les écueils et tirer le meilleur parti des chances qui s'offrent à nous, car elles se présentent rarement deux fois. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit facile et simple d'atteindre les objectifs que vise la Conférence du désarmement. Tout le monde conviendra pourtant, je suppose, qu'ils sont beaucoup plus à notre portée aujourd'hui qu'il y a dix ans par exemple. Si nous ne trouvons pas les réponses adéquates, le prestige de la Conférence pourrait en sortir affaibli et la Conférence elle-même se trouver de plus en plus marginalisée.

Malgré les maigres résultats des travaux de la Conférence au cours des dix dernières années, mon gouvernement est fermement convaincu que cette instance est toujours un organe important et, en fait, indispensable de la communauté mondiale. Il est simple de le prouver : imaginons un instant que la Conférence du désarmement n'existe pas. La nécessité de créer un tel organe apparaîtrait à l'évidence comme une question prioritaire dans les débats internationaux sur les problèmes de sécurité. La Conférence est une instance capitale, surtout pour les Etats petits et moyens, comme la Pologne;

(M. Sujka, Pologne)

nous estimons qu'il ne faut pas laisser à la discrétion des grandes puissances toutes les questions concernant le désarmement, ce qui ne nous empêche pas de reconnaître pleinement la responsabilité majeure et globale qui leur incombe.

La composition de la Conférence, qui regroupe toutes les puissances nucléaires et les représentants de toutes les régions, souligne le caractère universel de la responsabilité du désarmement. La Conférence est une instance de premier plan pour la recherche de solutions au niveau international. La tendance actuelle à une démocratisation des relations internationales ainsi que les impératifs nouveaux qui semblent se faire jour dans les efforts de désarmement renforceront encore le rôle et l'utilité de cette instance et sa contribution potentielle à la sécurité et à la stabilité internationales. La situation semble se présenter comme suit : les progrès importants dans les négociations entre l'URSS et les Etats-Unis et entre les pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'OTAN contribueront grandement aux efforts de désarmement mais ne résoudront qu'une partie des problèmes; la transformation du système international, et notamment la tendance nette qui se dessine vers un monde moins bipolarisé, renforcera le rôle politique d'autres puissances et d'autres régions et amènera celles-ci à participer davantage aux efforts de désarmement. Si ces suppositions sont justes, il n'en sera que plus approprié d'examiner comment renforcer l'efficacité des travaux de la Conférence pour qu'ils correspondent mieux aux réalités présentes et futures.

Qu'il me soit permis de présenter quelques observations de la délégation polonaise au sujet de l'organisation des travaux et de l'ordre du jour de la Conférence. En ce qui concerne les méthodes de travail, nous devrions viser surtout à les assouplir et à les adapter davantage aux nécessités et aux occasions qui se présentent. S'il y a des chances de progrès dans un domaine particulier, nous devrions axer nos efforts là-dessus et les poursuivre aussi longtemps qu'il le faut et que cela est souhaitable. Ce sont les chances à saisir et le désir de progresser qui devraient dicter le rythme de nos travaux et non un plan de négociations établi en d'autres circonstances ou le pas régulier des ouvertures et clôtures de sessions. C'est dans ce contexte même que l'on peut légitimement se poser la question de savoir comment éviter de débattre longuement chaque année, à la même époque, de l'établissement d'organes subsidiaires. Nous nous demandons si cette question ne pourrait pas être réglée plus facilement et plus efficacement en élaborant un mandat général permettant à ces organes de poursuivre leurs travaux jusqu'à ce qu'ils aient mené leur tâche à bien.

Ma délégation estime que nous devrions montrer plus de souplesse pour ce qui est de définir les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir en tenant le mieux compte des enjeux et des possibilités. A ce propos, la Pologne a déjà présenté quelques idées que vous voudrez bien me permettre d'évoquer très brièvement.

Nul ne conteste que la tâche principale de la Conférence du désarmement soit et doive rester l'élaboration de nouveaux accords imposant des obligations juridiques aux Etats. Ma délégation estime toutefois que cette démarche fondamentale ne saurait empêcher la Conférence d'entreprendre

(M. Sujka, Pologne)

d'autres tâches, en particulier quand l'état d'avancement des négociations ou d'autres considérations en justifient l'opportunité et font qu'elles sont les seules réalisables. Au reste, toutes les situations n'appellent pas les mêmes approches et les mêmes réponses. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, des arrangements intermédiaires ou un protocole d'accord, des recommandations ou des déclarations conjointes sur les mesures de confiance et de sécurité ? Ces dispositions, plus proches d'obligations politiques que d'instruments juridiques à part entière, pourraient être dûment consignées dans nos rapports annuels.

Nous sommes convaincus que cette manière, plus souple, d'envisager les résultats éventuels des travaux de la Conférence pourrait rendre cette instance plus productive. Des mesures intermédiaires de nature diverse pourraient jouer un rôle indépendant dans le renforcement de la sécurité et mener aussi progressivement à l'élaboration de dispositions internationales à caractère obligatoire, ou y être intégrées, ce qui aiderait la Conférence dans sa tâche de négociation de traités, tâche qui devrait rester - j'insiste encore sur ce point - sa responsabilité principale. L'évolution de la situation internationale, une nouvelle perception de la sécurité et les changements apportés aux politiques stratégiques des Etats et des alliances sont autant de facteurs qui plaident en faveur de cette démarche.

Qu'il me soit permis enfin de rappeler que, conformément au règlement intérieur, c'est nous qui établissons toujours l'ordre du jour de nos travaux pour chaque session annuelle. Nous avons la possibilité et en fait l'obligation de le réexaminer et, au besoin, de l'adapter pour tenir compte des résultats obtenus et des réalités. Nous devrions aborder cette tâche avec prudence et audace, et aussi en faisant preuve d'imagination. Il serait bon que nous nous demandions plus souvent s'il vaut mieux continuer à s'efforcer d'atteindre des objectifs ambitieux, avec des chances de réussite assez minces, ou s'il ne serait pas préférable d'axer l'effort sur d'autres objectifs ou sur des objectifs plus limités mais qui reposent sur l'intérêt commun et offrent de meilleures perspectives de succès. Le choix n'est pas facile. N'oublions pas, pour le moins, qu'un tel choix nous est parfois offert et que c'est à nous de prendre les décisions appropriées.

Dans notre examen de l'ordre du jour, nous devons faire preuve de réalisme et bien comprendre que nous abordons des questions extrêmement délicates. Il n'est pas certain qu'un échange de vues sur les changements à apporter aboutisse à des résultats rapides, positifs et importants. Il n'est pas certain non plus que des changements radicaux soient souhaitables. Il faudrait, nous semble-t-il, adopter une approche de nature "évolutive", qui puisse être adaptée progressivement aux situations nouvelles, en tenant compte des autres faits nouveaux qui interviennent, comme par exemple les résultats de négociations sur le désarmement menées ailleurs. Il ne s'agit pas de changer pour changer, comme l'a justement fait remarquer l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, mais de changer pour mettre à profit les chances nouvelles que nous percevons.

(M. Sujka, Pologne)

Ma délégation est prête à considérer toutes suggestions au sujet de l'ordre du jour de la Conférence que d'autres membres de cet organe jugeraient acceptables. Nous avons pris note de celles qui ont déjà été présentées. Nous avons nous aussi quelques idées, dont l'une serait d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence - indépendamment des questions de réduction et de limitation des forces armées et des armements - des mesures qui concerneraient par exemple "l'organisation" de la sécurité internationale, autrement dit des mesures propres à renforcer la sécurité internationale, comme par exemple un système mondial d'alerte avancée. Pareilles mesures ne sauraient être discutées ailleurs qu'ici. Elles pourraient devenir d'importantes "dispositions techniques" complétant et renforçant le système de sécurité collective de l'ONU. Elles pourraient aussi éclaircir le débat sur certains accords de désarmement.

Il ne s'agit là que de quelques considérations et idées au sujet des travaux futurs de la Conférence; nous espérons toutefois qu'elles compléteront celles que d'autres délégations ont avancées à ce sujet. Mais, probablement, nul d'entre nous ne sait au juste quelle est la bonne solution. Il nous faut faire preuve de sagesse collective afin d'aborder la question sous le bon angle pour trouver les réponses adéquates.

L'éminent Ambassadeur de Azambuja, que j'aimerais citer de nouveau, a souligné avec justesse que "cette tâche pourrait être confiée ... au moins dans un premier temps, à un petit groupe formé des membres les plus expérimentés de notre Conférence. Ma délégation soutient sans réserve cette conclusion. La remise en activité du Groupe des Sept ou la constitution d'une autre équipe officieuse serait maintenant extrêmement souhaitable. Pareil groupe serait chargé notamment de rassembler, au moyen d'une série de consultations, toutes les idées et propositions formulées par les membres de la Conférence du désarmement. Ma délégation serait prête à lui présenter des propositions concrètes.

Il faudrait aussi organiser des consultations intensives sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence qui réuniraient des Etats et groupes d'Etats participant aux travaux de cet organe ou s'y intéressant. Tous devraient prendre part activement à ces consultations, qui se tiendraient à Genève aussi bien que dans les capitales respectives. Toutefois, elles ne devraient en aucun cas gêner les travaux de la Conférence. C'est la seule condition que pose ma délégation - quelles que soient la forme et la teneur de ces consultations. Il serait pour le moins paradoxal que des échanges visant à améliorer l'efficacité de la Conférence en paralysent les travaux. N'oublions pas au demeurant que notre débat sur les travaux futurs de la Conférence n'est pas nouveau. Nous avons été témoins des efforts déployés par le Groupe des Sept, sous la direction de l'Ambassadeur Fan de la Chine, et nous sommes en possession des documents qu'il a présentés. Des idées nouvelles et intéressantes sur les principes de travail et sur l'ordre du jour de la Conférence ont été présentées à la session dernière et à la session en cours. Ma délégation suggère que le secrétariat de la Conférence établisse

(M. Sujka, Pologne)

une liste ou fasse une compilation de ces idées et suggestions, qui nous aiderait beaucoup dans notre réflexion et qui pourrait devenir un bon point de départ pour les débats qui se dérouleraient dans un organe chargé d'analyser le problème en profondeur et de formuler des recommandations appropriées. Il va de soi que ces recommandations, tant qu'elles ne sont pas approuvées par les différentes capitales, ne sauraient engager aucune délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole à la distinguée représentante du Royaume-Uni.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter, ainsi que votre délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis ravie de voir occuper ce poste le représentant d'un pays avec lequel le Royaume-Uni entretient des rapports si étroits, et nous avons certainement tous à nous louer du fait que la direction de la Conférence est entre les mains d'une délégation dont les membres ont une si riche expérience de l'art de la diplomatie.

J'ai demandé la parole pour répondre aux propos du distingué ambassadeur de l'Iraq au sujet du Royaume-Uni et en particulier de faits récemment survenus à l'aéroport de Heathrow. Il serait peut-être utile que je commence par un simple rappel des événements.

Le 28 mars, les agents des douanes britanniques ont empêché que ne soient exportés de l'aéroport de Heathrow vers l'Iraq un certain nombre d'éclateurs très perfectionnés, fabriqués aux Etats-Unis selon des spécifications militaires et destinés à être utilisés dans le circuit de mise à feu d'armes nucléaires. Ainsi s'achevait une opération menée conjointement sur plusieurs mois par les autorités douanières britanniques et américaines à l'endroit d'une entreprise ayant son siège au Royaume-Uni, l'EUROMAG. Les autorités ont signifié un arrêté d'expulsion au chef du bureau des lignes aériennes iraquiennes à Londres, M. Omar Latif, et mis en état d'arrestation plusieurs personnes, qui seront traduites en justice au Royaume-Uni. Voilà les faits.

Le distingué Ambassadeur de l'Iraq semble également avoir avancé des hypothèses sur les buts que poursuivraient ainsi le Royaume-Uni et d'autres pays. Je ne puis parler qu'au nom de mon gouvernement : le Royaume-Uni entend tout simplement tenir l'engagement qu'il a pris en vertu du Traité sur la non-prolifération et, plus spécialement, aux termes de son article premier, lequel, je vous le rappelle, se lit comme suit :

(Mlle Solesby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

"Tout Etat doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs, et à n'aider, ni encourager ni inciter d'aucune façon un Etat non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs."

Nous avons agi dans le but - et dans le seul but - de nous acquitter de ces obligations. Nous attendrions aussi de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération qu'ils s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations, telles qu'énoncées à l'article II de l'instrument, qui se lit comme suit :

"Tout Etat non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs."

A notre avis, toute activité susceptible de révoquer en doute le respect de cet engagement doit être condamnée par toutes les parties au Traité et par tous les tenants du principe de la non-prolifération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Solesby de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au distingué représentant des Etats-Unis.

M. BRECKON (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis voudrait elle aussi vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer qu'elle apportera son concours et son plein appui aux travaux que nous devons tous accomplir ce mois-ci.

Je souscris pleinement aux remarques que vient de faire notre distinguée collègue du Royaume-Uni et tiens à commenter brièvement celles que le distingué représentant de l'Iraq a faites ce matin au sujet de la prolifération des armes nucléaires.

Les plus hauts représentants des Etats-unis se sont déclarés profondément préoccupés par des faits intervenus récemment et qui laissent craindre une atteinte éventuelle aux objectifs du Traité sur la non-prolifération. Je tiens à affirmer qu'il s'agit là d'inquiétudes graves qui ne sauraient être écartées par des accusations selon lesquelles les déclarations en question cacheraient d'autres motivations ou auraient simplement pour but de salir

(M. Breckon, Etats-Unis d'Amérique)

la réputation d'un autre pays. Les Etats-Unis maintiennent leurs affirmations à ce sujet et suivront l'affaire. Bien loin de saper le régime de non-prolifération, les Etats-Unis l'appuient par leurs actes. Nous serions heureux de recevoir des éléments d'information prouvant de façon concluante que les faits venus récemment au jour ne constituent pas une atteinte aux objectifs du Traité sur la non-prolifération. Ce serait là une démarche bien plus constructive que de lancer des menaces au sujet du régime de non-prolifération. A cet égard, je voudrais rappeler la déclaration faite le 5 mars dernier par le Président Bush, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération :

> "A cette époque de grandes transformations très prometteuses et de progrès majeurs dans la limitation des armements, il est indispensable que les membres de la communauté des nations collaborent avec plus de diligence encore pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, qui fait courir à l'humanité un risque des plus graves pour sa survie. ... J'en appelle à tous les Etats parties afin que nous concertions nos efforts pour garantir l'intégrité de ce traité qui est utile à tous les pays".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de l'Iraq.

M. AL-KETAL (Iraq) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire quelques brèves observations. Le Gouvernement iraquien est pleinement conscient des engagements qu'il a pris aux termes du Traité sur la non-prolifération et je mets au défi tous ceux qui ont pris la parole avant moi d'apporter ne fût-ce qu'un élément de preuve à l'appui de la thèse que l'Iraq ne respecte pas ces engagements. Comme on le sait très bien, les éclateurs dont il est question n'ont pas une fonction, mais plusieurs. Le professeur Goldblat, du SIPRI, en a parlé, lors d'une émission à la radio suisse que j'ai suivie et a énuméré plusieurs emplois de ces dispositifs. Ceux-ci servent notamment à la prospection et à l'extraction du pétrole. Selon d'autres spécialistes, ils seraient utilisés en maints endroits pour la recherche scientifique. Nous sommes donc bel et bien confrontés à une campagne d'accusation et de falsification, notion même que la distinguée représentante du Royaume-Uni a évoquée. Pourquoi donc faut-il supposer que ces éclateurs seront utilisés pour déclencher un dispositif nucléaire ? Toutes les activités nucléaires menées en Iraq sont placées sous la surveillance de l'AIEA; il en est de même de tout le matériel nucléaire. Alors, pourquoi sortir ce dispositif de déclenchement, sinon pour déclencher une nouvelle agression contre l'Iraq ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je tiens à vous informer que, à notre prochaine séance plénière, le jeudi 5 avril, lorsque la liste des orateurs sera épuisée, le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, M. Ola Dahlman, présentera le rapport intérimaire du Groupe sur sa vingt-neuvième session, rapport qui sera distribué comme document officiel de la Conférence sous la cote CD/981. Comme de coutume, les membres qui le souhaiteraient pourront faire des observations à propos de ce rapport, ainsi qu'au sujet de la déclaration que fera le Président du Groupe. C'est à la séance plénière du jeudi 12 avril que nous nous prononcerons, comme il est de coutume, sur les recommandations figurant dans le rapport, notamment aux paragraphes 9 et 13.

Je vous annonce aussi que, en raison des consultations que tiendra le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au cours de sa mission à Genève, la Salle des Conseils ne sera pas disponible cet après-midi et demain matin. La réunion du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui devait se tenir ici même, cet après-midi, aura lieu dans la salle de conférence III. La réunion du Groupe des 21, prévue pour demain matin, aura lieu dans la salle de conférence V.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 5 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.549
5 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 avril 1990, à 10 heures

Président : M. Shahbaz (Pakistan)

GE.90-60578/4717a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 549ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence continue aujourd'hui d'examiner le point 6, "Arrangements internationaux effectifs pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", et le point 7 de son ordre du jour, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Cependant, en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Egypte et de l'Argentine ainsi que le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. M. Dahlman présentera le rapport intérimaire du Groupe spécial qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/981. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Elaraby.

M. ELARABY (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est véritablement pour moi un plaisir de voir le Pakistan présider les travaux de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. Depuis des années, l'Egypte entretient traditionnellement avec ce pays d'excellentes relations. Nous vous assurons de notre entière coopération dans l'exécution de vos fonctions. Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emeke Azikiwe du Nigéria, a admirablement conduit nos travaux pendant le mois de mars et c'est avec grand plaisir que je lui rends sincèrement hommage pour la contribution qu'il a apportée.

L'année 1989 a été le témoin de changements inattendus sur la scène européenne. Ces changements auront immanquablement, le moment venu, des répercussions importantes dans le monde entier. Il est généralement admis aujourd'hui qu'un nouvel ordre mondial se dessine petit à petit et que de nouvelles structures de sécurité voient le jour. Quelles en seront les conséquences pour la Conférence du désarmement ? C'est une question qui doit rester au centre de nos préoccupations pendant nos délibérations. En tant que seul organe de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement doit s'acquitter d'une responsabilité. Nous devons aborder la nouvelle réalité dans un esprit d'ouverture et, pour enrichir notre contribution, nous devrons peut-être actualiser notre ordre du jour et revoir nos méthodes de travail.

Plusieurs représentants ont, à juste titre, souligné qu'il fallait remanier l'ordre du jour pour mieux répondre à l'évolution des choses et relever les défis qui se posent à l'échelle planétaire. Ma délégation souscrit sans réserve à ce point de vue.

La sécurité régionale est un domaine qui mérite plus d'attention de notre part. En cette époque d'interdépendance, aucun pays ne peut assurer à lui seul sa sécurité. La sécurité de la planète est donc devenue la résultante de la sécurité de toutes les régions du monde. En dernière analyse, la sécurité internationale repose sur la sécurité régionale.

(M. Elaraby, Egypte)

Une étude effectuée par l'ONU en 1981 sur tous les aspects du désarmement régional précise au paragraphe 143 : "Le concept du désarmement régional doit être constamment considéré dans la perspective qui lui est propre. S'il ne peut en aucune manière être un substitut au désarmement général et complet, il peut cependant compléter efficacement les mesures globales et constituer un élément important de l'approche progressive au désarmement global. Il peut notamment faciliter les négociations dans quelques-uns des domaines qu'on estime appropriés pour une action au plan mondial, tout en apportant des initiatives visant à l'adoption d'autres mesures de désarmement propres à promouvoir la stabilité, la confiance réciproque et la coopération au sein de la région."

Dans son intervention du 13 mars, l'Ambassadeur Ledogar des Etats-Unis a souligné la nécessité d'étudier la possibilité de se pencher sur les questions de la sécurité et de la course aux armements à l'échelon régional ailleurs qu'en Europe. L'ambassadeur Rasaputram de Sri Lanka a également abordé cette question dans son intervention du 22 mars.

De l'avis de ma délégation, nombreuses sont les initiatives régionales indépendantes qui méritent notre attention. Je citerai notamment la proposition - que mon pays soumet depuis 1974 à l'Assemblée générale - relative à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Un groupe d'experts s'est vu confier la tâche d'établir un rapport sur ce sujet. Le Secrétaire général présentera ce texte à l'Assemblée générale à l'automne prochain. La Conférence du désarmement pourrait-elle apporter sa contribution dans ce domaine ?

L'Assemblée générale a aussi dans le passé adopté toute une série de résolutions sur la dénucléarisation de l'Afrique. A ce jour la Commission du désarmement n'a pas réussi à dégager un consensus sur cette question régionale importante. J'estime que tous les membres de l'OUA sont en droit d'espérer que la Conférence du désarmement soit saisie de cette mesure de désarmement régional importante.

Pendant les années précédentes, les aspects touchant au désarmement régional étaient traditionnellement examinés, entre autres, au titre du point 8. On note cette année un déséquilibre. Aucun Comité spécial sur le Programme global de désarmement n'a été créé. Il faut donc créer un organe pour remédier à cette situation et pouvoir ainsi examiner comme il se doit les questions régionales. Ma délégation propose d'engager un débat général sur la question du désarmement régional dans le cadre de la Conférence du désarmement.

J'en viens maintenant à la convention sur les armes chimiques. D'emblée, je tiens à rendre hommage à l'ancien Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, ainsi qu'aux cinq présidents des groupes de travail, pour leurs efforts inlassables et le dévouement dont ils ont fait preuve afin d'accélérer la rédaction du projet de convention. Je souhaite aussi la bienvenue au nouveau Président du Comité, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, et tous mes voeux de succès l'accompagnent dans l'accomplissement de sa tâche.

(M. Elaraby, Egypte)

Bien des événements ont eu lieu depuis ma dernière intervention en séance plénière sur les armes chimiques, en août 1989. Je citerai, entre autres, la Conférence de Canberra des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques, le mémorandum d'accord conclu dans le Wyoming entre les Etats-Unis et l'URSS, la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et la déclaration commune soviéto-américaine du 10 février 1990. Pourtant, des progrès décisifs nous rapprochant de la conclusion d'une convention générale interdisant les armes chimiques semblent, aujourd'hui encore, hors de notre portée. Nous avons certes beaucoup avancé, mais nous sommes conscients que la route est encore longue avant d'achever la rédaction de la convention. Cela est peut-être en partie dû au fait que, lors de la session de 1989, on s'est attaché essentiellement aux questions "techniques". Nous comprenons parfaitement qu'il est important de résoudre ces dernières. Nous espérons toutefois que, pendant la présente session, des progrès tangibles pourront aussi être faits sur les aspects politiques du projet de convention.

Je souhaite aujourd'hui faire part à la Conférence des réflexions de ma délégation sur d'autres questions.

Une question qui attire tout particulièrement l'attention, quoique dans une optique différente, concerne la relation entre la future convention sur les armes chimiques et les autres accords internationaux. Selon notre interprétation et conformément aux règles générales du droit international, la convention sur les armes chimiques, dernier instrument juridique en date dans ce domaine, l'emporte dès son entrée en vigueur sur tout accord international existant concernant le même sujet, en vertu de l'article 30 de la Convention de Vienne sur le droit des traités relatif à l'application de traités successifs portant sur la même matière. Nos travaux seraient réduits à néant si les "droits" unilatéralement déclarés aux termes du Protocole de Genève de 1925 étaient transférés et pour ainsi dire à jamais figés dans une convention générale sur les armes chimiques. Il ne faut pas céder à de telles tentatives et établir une convention non discriminatoire qui ne comporte qu'un seul régime juridique universellement applicable.

Ma délégation a déjà soulevé ce problème dans le passé. Nous estimons qu'il s'agit là d'un problème politique et non juridique. Aucune solution n'a encore été trouvée et il semble opportun de proposer aux délégations intéressées de se consulter plus avant sur cette question. Nous espérons sincèrement que l'Ambassadeur Hyltenius pourra trouver à cet égard une issue heureuse au cours des consultations qu'il a entreprises sur la sécurité non diminuée.

Les amendements sont une autre question importante. C'est une question de fond et non de procédure, qui fait intervenir des considérations éminemment politiques et juridiques. Il s'agit de savoir comment les parties à un accord peuvent modifier les obligations fondamentales si le besoin s'en fait sentir. Dans cette optique, les dispositions relatives aux amendements, quel que soit leur libellé, ne doivent en aucun cas prévoir de régime discriminatoire qui se traduirait par des engagements pris à deux ou à plusieurs. Les principes généraux, contenus dans la Convention de Vienne sur le droit des traités, peuvent servir de guide en la matière.

(M. Elaraby, Egypte)

La question des "sanctions" est de la plus haute importance. Ma délégation a suivi de près la discussion qui lui a été consacrée. Le débat a clairement montré la nature politique extrêmement délicate du sujet. Il faut souligner que, lorsque l'on parle de sanctions, on ne pense pas uniquement à l'inclusion dans la convention de dispositions prévoyant des mesures pénales et punitives. La notion est en fait beaucoup plus large. Nous devons nous efforcer de donner des garanties de sécurité crédibles. Il est vrai que certains éléments se rapportant à ce problème se trouvent déjà disséminés çà et là dans les dispositions du projet de convention. Quant aux mesures à prendre pour remédier aux violations et au non-respect de la convention, le produit final ne doit pas être un édifice vulnérable et morcelé. Une règle claire et crédible devrait figurer expressément dans une disposition particulière et distincte. Les modalités précises et détaillées de cette règle pourraient être reprises dans des dispositions pertinentes, comme c'est le cas actuellement dans plusieurs projets d'article. Le problème des sanctions doit se poser en termes de lien direct entre la future organisation et le Conseil de sécurité qui est l'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La confidentialité ne peut être dissociée de la vérification. Nous n'avons pas encore pu résoudre cette équation difficile. Les inspections expérimentales l'ont dans une certaine mesure prouvé. Il est vrai que des progrès ont été faits concernant la confidentialité et les principes directeurs relatifs aux inspections. Toutefois, la solution globale de ce problème nous échappe encore. De l'avis de ma délégation, elle devrait être profondément ancrée dans l'inviolabilité des droits de propriété industrielle et de l'information.

A notre sens, le succès des inspections par mise en demeure dépend de l'issue des travaux sur la confidentialité. C'est là une question politique très sensible car la sécurité de chaque Etat partie à la Convention est en jeu. La véritable clé de la réussite de ce dispositif est la garantie qu'il n'y aura pas d'abus.

A propos des questions d'organisation de la convention, je tiens à mettre l'accent sur le rôle du Conseil exécutif. La composition de ce conseil et les modalités de prise de décision devraient être déterminées en fonction des objectifs fonctionnels qui lui ont été fixés, à savoir convoquer rapidement des réunions et prendre des décisions en temps voulu. Tous les Etats parties à la convention devraient avoir la possibilité de participer aux activités de ce conseil. De plus, ma délégation ne souscrit pas à l'idée de créer des sièges permanents.

Ma délégation a étudié avec attention la proposition faite par l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant les principes et l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations fabriquant de telles armes. Nous partageons le point de vue exprimé à l'alinéa a) du paragraphe 2, selon lequel chaque Etat partie doit détruire toutes les armes chimiques et les installations de fabrication d'armes chimiques en commençant au plus tard 12 mois après l'entrée en vigueur de la convention, pour finir au plus tard dix ans après cette date. Nous considérons que cette obligation ne doit faire l'objet d'aucune réserve.

(M. Elaraby, Egypte)

La Conférence du désarmement a été priée de se prononcer sur la création d'un nouveau groupe auprès du Comité spécial des armes chimiques, ou plus précisément d'un mécanisme d'appui technique au Président du Comité spécial. Ma délégation a étudié cette proposition et partage les motivations qui sont à sa base. Toutefois, nous sommes conscients des problèmes concrets ainsi posés. Les incidences financières de ce mécanisme en sont un. L'une des conséquences sur le plan pratique est que le mécanisme envisagé débouchera sur une discussion "à sens unique" entre experts d'un seul et même groupe d'Etats sans qu'il soit dûment tenu compte d'une répartition politique et géographique équitable. Nous préférerions confier l'ensemble du travail aux différents groupes de travail subsidiaires du Comité spécial.

Avant de conclure mes remarques sur ce point, je voudrais me référer à la déclaration faite le 22 mars par l'Ambassadeur de Sri Lanka, qui a dit : "Il faut donc dès maintenant redoubler d'efforts pour aborder les questions politiques en suspens et prendre des décisions. Chaque fois que nous prenons sur le temps qui nous est imparti pour examiner les questions qui seraient davantage du ressort d'une commission préparatoire, nous nous écartons de notre sujet et perdons de l'élan." Je pense que nous devons examiner ce point avec soin.

Notre objectif est de conclure une convention qui bénéficie d'une adhésion universelle. Pour nous en rapprocher, nous pouvons essayer de voir comment associer, à un certain stade, l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies à la rédaction proprement dite de la convention. Une commission préparatoire à composition non limitée, qui précéderait ou suivrait une conférence ministérielle, pourrait nous faire progresser vers l'universalité à laquelle nous aspirons tous. Elle pourrait aussi être un instrument précieux qui encouragerait l'adhésion universelle à la convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán.

M. GARCÍA MORITÁN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je suis particulièrement heureux, Monsieur le Président, de vous voir diriger nos débats. Vous faites partie d'une délégation qui a laissé son empreinte sur les travaux de la Conférence, et je me souviens du succès avec lequel l'Ambassadeur Ahmad a présidé, en 1983, ce qui était alors le Comité du désarmement. Je sais que l'Ambassadeur Kamal - avec lequel j'entretiens des liens particuliers d'amitié - et vous-même contribuerez par vos talents de diplomate aux efforts renouvelés que nous devons déployer, au sein de cet organe de négociation, alors que se termine la première partie de notre session.

La Conférence du désarmement est la seule instance de négociation à laquelle participent des Etats d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Océanie. Cette représentation géographique lui confère un caractère unique et constitue, pour la conclusion de traités universels de désarmement, un atout qui n'a pas été jusqu'ici pleinement mis à profit. Les négociations sur

(M. García Morităn, Argentine)

une interdiction complète des armes chimiques est un exemple de ces caractéristiques particulières et montre dans quelle mesure il est possible d'avancer au niveau multilatéral, s'il existe à cet égard la volonté politique, même quand il s'agit de questions sensibles et complexes d'ordre politique et technique. Cela est particulièrement vrai étant donné le contexte dans lequel la structure de la convention a commencé à se développer. A cette époque, les principales puissances militaires dans le domaine chimique, appartenant ou non à des alliances militaires, soutenaient des positions et appliquaient des critères nés des perceptions de sécurité provenant d'un climat d'affrontement.

Ces circonstances ont sans aucun doute influé sur le rythme de nos travaux, mais il est important de souligner qu'elles ne nous ont pas empêchés de progresser. On peut dans une certaine mesure comprendre que l'on se soit entouré au départ de nombreuses précautions qui ont laissé leur marque sur le processus des négociations.

Je me demande dans quelle mesure nous devons continuer d'appliquer cette logique et j'imagine sans difficulté les questions que pourrait se poser un observateur néophyte en examinant le texte contenu dans le document CD/961. Il semblerait qu'à certains égards on ait totalement oublié que la convention est destinée à s'appliquer dans les décennies futures et qu'elle ne peut donc pas être établie à partir de perceptions du passé. Ce sentiment tient essentiellement au fait que certaines prémisses sur la sécurité restent immuables, comme si elles étaient érigées en dogmes. Tout se passe comme si la Salle des Conseils restait imperméable à la lumière du monde réel. Et bien sûr, ces prémisses donnent lieu à un ensemble de dispositions dont la complexité suit une progression géométrique en fonction du degré de confiance recherché.

Pour ne pas élaborer - ce qui serait paradoxal - un instrument dont les prémisses ne cadrent pas avec la conjoncture internationale qui lui donne sa raison d'être, nous pourrions peut-être redoubler d'efforts pour donner à la sécurité collective une assise solide reflétant mieux l'époque actuelle. Nous pourrions ainsi envisager de simplifier les mécanismes et les règles complexes et fort lourds prévus dans la convention. Il paraît difficile de trouver une meilleure garantie de confiance que la transparence qui naîtrait d'un climat international caractérisé par des négociations rationnelles, un réseau d'intérêts sur les plans industriel, technologique et scientifique et une coopération internationale intense.

Ma délégation est convaincue que nous prendrons cette direction. C'est pourquoi il est essentiel, selon nous, de conserver l'impulsion née des efforts faits au niveau international pour interdire les armes chimiques. En 1989, plusieurs événements retentissants ont porté cette question sur le devant de la scène internationale. Les négociations multilatérales n'ont fait qu'accroître le volume considérable de travail accompli depuis 1984, pour ne citer que la date du premier mandat de négociation. Dans ce climat d'interaction et de prise de conscience croissantes, des accords bilatéraux et des initiatives sont intervenus qui ont donné une nouvelle vigueur au processus engagé et ont montré clairement la volonté des Etats-Unis et de l'Union soviétique de se rapprocher des objectifs de la convention.

(M. García Morităn, Argentine)

Aujourd'hui, alors que la rédaction de la convention touche à sa fin, l'étoile qui nous guide doit être, et ne peut être, que la Conférence du désarmement. Nous souhaiterions voir ici, en 1990, les personnalités éminentes qui ont fait de 1989 une année particulière dans le domaine des armes chimiques.

Il est logique que nous ayons tous tendance, autour de cette table, à souligner différents aspects du projet de convention. Du point de vue d'un Etat comme le mien, qui n'a jamais possédé et ne possède pas aujourd'hui d'armes chimiques, l'efficacité de cet instrument dépend avant toute chose de sa capacité à créer un système qui ne menace pas l'ensemble des éléments qui constituent sa sécurité telle qu'il la perçoit. Pour les pays en développement, cela signifie qu'il faut prendre en compte des aspects indivisibles d'ordre politique, économique et technologique.

En août 1987, l'Ambassadeur Mario Cámpora, qui représentait alors l'Argentine à la Conférence du désarmement, a déclaré : "La convention sur les armes chimiques, sous la forme que nous lui connaissons actuellement, sera un traité non discriminatoire, puisque tous les Etats qui y sont parties se trouveront sur un pied d'égalité lorsque sera définitivement mis au point le processus de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication existantes. A ce moment, le traité aura valeur d'exemple puisqu'il se démarquera du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sanctionne juridiquement l'existence de deux catégories d'Etats, ceux qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. (...) Nous sommes donc dès maintenant en mesure d'élaborer un traité non discriminatoire du point de vue politique et militaire. Mais il faut aussi que ce traité le soit du point de vue économique et technologique."

Cela signifie que, dès son entrée en vigueur, la convention doit établir un juste équilibre entre droits et obligations. Par exemple, nous devrions envisager d'inclure dans la convention des éléments propres à annuler et à réduire les dissymétries qui existent entre les Etats parties pendant la décennie durant laquelle seront détruits les stocks existants.

Cela nécessite en outre qu'intervienne un accord sur une interdiction claire de l'emploi des armes chimiques dans toutes les circonstances, ainsi que sur la vérification du respect de cette interdiction. La possibilité pour un Etat partie à la convention de se réserver un droit de représailles pendant la période de destruction ne saurait être justifiée, même d'un point de vue militaire, dans la mesure où le concept de dissuasion chimique a de moins en moins de défenseurs.

Au fond, pour être efficace, la convention doit mettre en place un mécanisme de destruction rapide et transparent. Nous partageons les préoccupations à propos de l'environnement et nous estimons qu'il est indispensable de demander l'aide de la communauté scientifique pour trouver des méthodes non polluantes qui nous permettront de réduire sensiblement la période de dix ans qui reste à ce jour immuable. Il serait impardonnable de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour minimiser la faiblesse juridique de la convention pendant cette période.

(M. García Morităn, Argentine)

Lier la destruction de toutes les armes chimiques à l'adhésion de certains Etats ne semble pas non plus devoir renforcer la stabilité de l'instrument. Selon nous, l'objectif prétendu d'encourager ainsi l'adhésion à la convention pourrait avoir un effet contraire à celui recherché et donner naissance à une situation qui ne contribuerait nullement à l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques. Par ailleurs, il est important que nous nous efforcions de dissuader les Etats qui préféreraient prudemment attendre l'expiration de la période de destruction des stocks pour réfléchir à l'opportunité d'adhérer à la convention.

Comme on le sait, le système de vérification prévu dans le projet de convention n'a pas de précédent dans les accords de désarmement multilatéraux ou bilatéraux. Il est bien sûr important de mettre en place un système de vérification adéquat. Mais il importe tout autant de tenir compte de sa rentabilité afin qu'il ne constitue pas un fardeau financier excessif.

A cet égard, il faudrait peut-être se demander s'il convient par exemple de conserver une définition large d'une arme chimique englobant tous les produits chimiques toxiques et non pas uniquement ceux énumérés dans les tableaux, puisque cela signifiera que toutes les activités chimiques en général seront soumises à un contrôle et à une vérification. Il faut faire la distinction entre la nécessité de mettre en place un système d'inspection adéquat et l'objectif de réglementer l'activité chimique en général.

Pour que la convention soit applicable, nous devons élaborer un régime de vérification qui empêche toute ingérence injustifiée compte tenu de l'objectif des inspections. A cet égard, le concept d'accès réglementé, dans la mesure où il suppose le droit de protéger les intérêts légitimes, fournit une base concrète.

Quant aux divers aspects de la convention qui font l'objet de négociations, certaines délégations ont essayé de lancer le concept d'"Etats capables de fabriquer des armes chimiques". Le débat général sur la vérification qui est intervenu à la session de 1989 a montré que différents objectifs étaient poursuivis, à propos desquels nous préférons ne tirer aucune conclusion. Toutefois, nous estimons nécessaire de souligner que, dans l'optique de la convention, il n'est pas opportun de mettre sur un pied d'égalité des pays qui ont des stocks d'armes chimiques et des pays dont l'industrie chimique civile a une certaine envergure. La convention ne distingue que deux types d'Etats : ceux qui possèdent des armes chimiques et ceux qui n'en possèdent pas. L'addition d'une nouvelle catégorie semble relever de considérations oligopolistiques et ne contribue pas à la réalisation des objectifs de la Conférence. A cet égard, nous aurions intérêt, semble-t-il, à abandonner cette notion que nous avons héritée des déclarations communes de l'Union soviétique et des Etats-Unis.

Pour concevoir le Conseil exécutif, nous devrions nous inspirer de l'expérience des quatre dernières décennies pour améliorer des modèles qui n'ont pas toujours donné toute satisfaction. La représentativité de cet organe doit répondre à des principes objectifs et le nombre de ses membres à des besoins pratiques. Sa composition doit respecter le critère d'une répartition

(M. García Moritán, Argentine)

géographique équitable. De plus, pour que la convention soit véritablement applicable, le Conseil devrait dûment représenter la communauté internationale tout entière. Si nous examinons la composition d'autres organes exécutifs d'organisations internationales, nous nous apercevons que le nombre de membres est d'environ 50. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA est le meilleur modèle : il fonctionne avec 35 membres et jamais personne ne s'est plaint de son efficacité. La situation internationale actuelle étant ce qu'elle est, nous ne serions pas surpris de voir certaines écoles de pensée envisager la possibilité d'appliquer la règle des cinq groupes régionaux en vigueur aux Nations Unies.

Pour respecter le point de vue d'autres délégations à propos du facteur industriel, nous ne verrions aucune objection à tenir compte de ce facteur au niveau régional. Un système de contrepoids serait ainsi mis en place, qui éviterait un déséquilibre évident en faveur des pays hautement industrialisés.

Avant de conclure, j'aimerais parler de l'entrée en vigueur de la convention dans les plus brefs délais et des diverses initiatives que les Etats sont susceptibles de prendre pour atteindre cet objectif. En 1987, nous avons déjà évoqué la possibilité de parvenir à un accord politique au niveau régional sur les modalités d'adhésion à la convention. Pour cette raison, nous appuyons la proposition faite à la séance plénière du 15 mars par le représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Arteaga, en vue d'organiser une réunion des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mieux faire connaître le projet de convention et réunir ainsi les conditions nécessaires à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Nous espérons que les régions qui ne l'ont pas encore fait nous emboîteront rapidement le pas.

Des initiatives régionales pourraient renforcer les initiatives internationales pour accroître la confiance dans la convention. A cet égard, les Etats qui ont encore des réserves sur le Protocole de Genève de 1925 pourraient être encouragés à les retirer, comme l'ont fait l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 1989. Le régime juridique international interdisant les armes chimiques serait ainsi renforcé et, de ce fait, les relations entre Etats seraient plus transparentes et plus prévisibles.

Dans le même esprit, les Etats qui réglementent les exportations de produits chimiques seraient tenus de faire des déclarations précisant que ces réglementations ne s'appliquent pas aux Etats parties à la convention. Une convention universelle qui est destinée à s'appliquer au cours du prochain siècle exige une compréhension politique si l'on ne veut pas que des exigences unilatérales ou multilatérales viennent s'ajouter à celles déjà convenues dans la convention pour instaurer une coopération internationale concernant les applications pacifiques de la chimie.

La réalité nous a réservé beaucoup de surprises. Nous espérons qu'il en sera de même pour la Conférence du désarmement et que nous aurons la surprise de voir achever la rédaction de la convention en 1990.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

(Le Président)

Avant de passer à la présentation et à l'examen du rapport intérimaire, je voudrais demander s'il y a des délégations qui souhaiteraient prendre la parole sur une autre question dont est saisie la Conférence. Il ne semble pas que ce soit le cas. Je vais donc donner maintenant la parole à M. Ola Dahlman, président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui va présenter le rapport intérimaire sur la vingt-neuvième session du Groupe, publié sous la cote CD/981.

M. DAHLMAN (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai le plaisir de vous rendre compte aujourd'hui de la dernière session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui s'est tenue du 19 au 29 mars, et de vous présenter son rapport intérimaire, qui est publié sous la cote CD/981 et dont vous êtes saisis aujourd'hui. Cette vingt-neuvième session du Groupe a réuni des experts et des représentants de 27 pays ainsi que de l'Organisation météorologique mondiale.

Nous avons beaucoup apprécié les éminents services et les efforts fournis par le secrétariat tout au long de la session. Nous avons été très impressionnés par la manière dont il traite nos documents techniques.

La deuxième phase du deuxième Essai technique à grande échelle du Groupe a débuté le 16 janvier 1990 et se poursuivra jusqu'à sa session d'été. Cette étape est conçue comme une montée en puissance progressive jusqu'à l'essai intégral du système. La partie initiale de cette phase a consisté en un essai préliminaire des installations existantes, intégrées au système mondial, un jour par semaine pendant huit semaines.

La dernière session du Groupe avait deux objectifs principaux : évaluer les résultats de cette période d'essai et planifier les phases restantes du deuxième Essai technique.

Les résultats de ce premier essai coordonné des éléments du système sismique mondial d'installations disponibles sont certes satisfaisants. Les pays et les installations participants, tout comme le Groupe dans son ensemble, en ont tiré d'utiles données d'expérience. Nos remerciements vont au coordonnateur du deuxième Essai technique, M. Peter Basham, du Canada, pour le soin qu'il a pris en planifiant et en dirigeant ces activités, ainsi qu'au grand nombre de scientifiques et de techniciens des installations participantes de par le monde, pour leur travail dévoué.

Concevoir les plans d'un système et faire fonctionner ce système dans la réalité sont deux choses très différentes. Certains d'entre vous se souviendront peut-être qu'au cours du premier Essai technique effectué par le Groupe en 1984, l'une des stations a signalé qu'elle ne disposait d'aucune donnée, son sismomètre ayant été volé. Cette fois-ci, la transmission des données a été interrompue durant un laps de temps considérable, un ordinateur servant aux communications ayant subi un sort analogue dans l'un des centres internationaux de données expérimentaux.

(M. Dahlman, Suède)

Vingt et un pays, qui avaient chacun créé un centre national de données, ont participé à cet essai initial du système mondial. Ces centres ont fourni des données provenant de 46 stations sismographiques au total.

La quantité de données apportée par les stations a été bien plus grande que l'ensemble de données résultant de l'essai effectué en 1984, qui portait uniquement sur les paramètres sismiques. Au total, une quantité de données correspondant à environ 60 000 pages d'informations dactylographiées a été échangée durant les huit journées de l'essai, ce qui fait environ la moitié de l'Encyclopedia Britanica : nos données renferment-elles autant d'informations précieuses que ces volumes prestigieux ? Seul l'avenir le dira.

Les procédures à suivre pour exploiter un centre national de données, pour recueillir et compiler les données sismologiques, puis pour transmettre ces données aux centres internationaux de données expérimentaux, sont désormais bien établies. Dans tous les cas, les efforts faits par les pays pour créer et exploiter un centre national de données ont été couronnés de succès certains. Cela devrait encourager d'autres pays à prendre part à l'expérience.

Il est cependant essentiel d'obtenir une participation plus large et une meilleure couverture de la planète si nous voulons atteindre les objectifs du deuxième Essai. Vous vous souviendrez peut-être qu'il s'agit de mettre à l'essai les différents éléments d'un système moderne d'échange de données, tel qu'il a été décrit dans le cinquième rapport du Groupe (CD/903) et, en outre, de voir comment ces éléments réagissent entre eux dans des conditions réelles, c'est-à-dire de démontrer que le système est à même de faire face à tous les événements sismiques enregistrés sur notre planète.

Le Groupe a noté avec satisfaction qu'une dizaine d'autres pays avaient l'intention de participer à l'essai et commencé à créer des centres nationaux de données. Afin d'obtenir plus facilement une participation encore plus large des pays, le Groupe a décidé d'exiger moins des installations sur le plan des performances techniques pour qu'elles puissent prendre part au deuxième Essai. Tout en confirmant que celui-ci avait, et a toujours, pour premier objectif d'échanger et d'analyser couramment des données de niveau II (tracés), le Groupe est convenu que les pays qui ne disposaient pas actuellement des installations nécessaires à un échange courant, sous forme numérique, de tracés sismiques, ou de données de niveau II, pouvaient également participer en fournissant uniquement des données de niveau I, c'est-à-dire des paramètres. Tous les pays qui exploitent une station sismographique - et c'est aujourd'hui le cas de la plupart des pays - sont désormais à même, techniquement, de participer au deuxième Essai du Groupe. J'ai l'espoir que cela encouragera une plus large participation dans des régions où nous ne pouvons compter aujourd'hui que sur une poignée de pays, en particulier l'Amérique du Sud, l'Afrique et certaines parties de l'Asie.

Le Groupe collabore étroitement depuis bien des années avec l'Organisation météorologique mondiale en vue d'un échange de données à l'échelle planétaire par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de cette organisation. Les membres du Groupe et les représentants de l'OMM sont convenus que d'autres travaux préparatoires étaient nécessaires avant qu'on puisse utiliser le SMT/OMM pour le deuxième Essai technique.

(M. Dahlman, Suède)

Le Groupe s'est félicité de la proposition de l'OMM de se faire représenter à la prochaine réunion du Groupe de travail sur le SMT de la Commission OMM des systèmes de base, pour examiner plus avant cette question. A condition qu'il n'y ait aucune incidence financière pour la Conférence du désarmement, le Groupe spécial suggère que M. Peter Basham, du Canada, soit prié de le représenter à cette réunion, qui se tiendra à Genève du 21 au 28 mai 1990, et qu'il soit demandé à M. Shigeji Suyehiro, du Japon, de l'aider à cette occasion.

Les centres internationaux de données expérimentaux, ou CIDE, installés à Canberra, en Australie, à Stockholm, en Suède, à Moscou, en URSS, et à Washington (D. C.), aux Etats-Unis, sont des éléments clés du système qui sera mis à l'essai durant le deuxième Essai technique. Les pays concernés ont investi de gros efforts et beaucoup d'argent dans ces quatre CIDE pour en faire des moyens de communication adéquats, ainsi que pour élaborer et mettre en place le matériel et les logiciels nécessaires pour qu'ils puissent accomplir leurs difficiles tâches. L'introduction d'un échange de tracés sismiques et d'une analyse courants de ces données, opération qui devrait sensiblement améliorer la qualité des résultats obtenus par le système, a considérablement augmenté la charge de travail des CIDE.

Qui entreprend un voyage a, dit-on, une histoire à raconter. Cet adage s'applique aussi bien à ceux qui font des expériences scientifiques, car ils ouvrent de nouveaux domaines de connaissance auxquels on n'aurait pas accès sans cela. Des données d'expérience précieuses ont aussi été obtenues dans les CIDE au cours de la dernière période d'essai. Le Groupe a constaté que la charge de travail était bien plus lourde que prévu et qu'il faudrait rationaliser les opérations internes des CIDE pour que ceux-ci puissent fonctionner en continu durant un laps de temps prolongé. Les méthodes et procédures sismologiques devront être élaborées et essayées plus avant si l'on veut tirer tout le parti possible des tracés sismiques enregistrés. La collaboration entre CIDE en vue d'arriver à une solution commune, activité qui porte généralement le nom de mise en concordance, constitue un facteur important du processus d'analyse. Toutefois, il n'a pas été établi de concordance durant la phase initiale en raison, principalement, du surcroît de travail dans les CIDE.

Compte tenu des données d'expérience accumulées jusqu'ici, le Groupe a revu ses plans et instructions préliminaires pour le deuxième Essai et a décidé de suivre le calendrier révisé joint en annexe à son rapport intérimaire.

Pendant le temps qui s'écoulera jusqu'à la prochaine session du Groupe, la deuxième phase de l'Essai se poursuivra, les activités menées devant aboutir progressivement à l'exploitation à pleine capacité envisagée du système à essayer.

A ce titre, les pays qui participeront au deuxième Essai créeront de nouveaux centres nationaux de données, puis établiront des canaux de communications appropriés avec les CIDE, avant de les mettre à l'essai. En outre, les CIDE s'emploieront à améliorer leurs procédures d'analyse sismologique, en particulier des tracés, et essaieront conjointement ces procédures. Les Etats-Unis accueilleront, au début du mois de juin 1990,

(M. Dahlman, Suède)

une réunion officieuse d'experts des quatre CIDE, qui sera consacrée essentiellement à l'examen des résultats de ces activités. Pendant quatre jours, vers la fin du mois de juin, on effectuera aussi un essai de fonctionnement préliminaire faisant intervenir un échange de données provenant de toutes les stations participantes et le traitement de ces données dans les CIDE.

Le Groupe a également examiné le calendrier de la phase 3 de l'Essai technique - qui en constitue la phase principale. Afin de mettre au point les procédures d'analyse pour pouvoir tirer pleinement parti des données enregistrées, en particulier des tracés sismiques, mais aussi pour permettre à de nouveaux pays de faire les préparatifs nécessaires - et c'est là un aspect important -, le Groupe a décidé de revoir le calendrier préliminaire. Il envisage maintenant d'effectuer les activités de la troisième phase en deux temps. La première partie consistera à exploiter en continu tout le système pendant une semaine entière à la fin de l'automne, peut-être à la mi-novembre 1990. La partie principale de la phase 3, soit l'exploitation continue à pleine capacité pendant environ deux mois, aura lieu en avril-mai 1991.

Ce calendrier offre la possibilité d'effectuer des essais intenses et de procéder avec soin à l'analyse et à l'évaluation des résultats; aussi le Groupe estime-t-il que c'est la meilleure base sur laquelle s'appuyer pour faire une évaluation solide, sur le plan scientifique, du système proposé.

Le Groupe spécial suggère que sa prochaine session, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement, ait lieu à Genève du 30 juillet au 10 août 1990.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe spécial d'experts chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques d'avoir présenté le rapport publié sous la cote CD/981. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait intervenir à ce stade ? Selon la pratique habituelle, je saisirai la Conférence, aux fins d'adoption, des recommandations figurant aux paragraphes 9 et 13 du rapport intérimaire lors de la séance plénière prévue pour le jeudi 12 avril. La recommandation énoncée au paragraphe 13 porte sur la date de la prochaine session du Groupe spécial, qui devrait avoir lieu entre le 30 juillet et le 10 août 1990. Pour ce qui est du paragraphe 9, le secrétariat a distribué aujourd'hui un projet de lettre que le Président de la Conférence adressera au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale en ce qui concerne la participation d'un membre du Groupe sismique à la prochaine réunion sur le système mondial de télécommunications de la Commission OMM des systèmes de base. J'applique en la matière l'article 11 du règlement intérieur, aux termes duquel le Président, agissant en pleine consultation avec la Conférence et sous son autorité, représente la Conférence dans les relations de celle-ci avec les autres organisations internationales. Si aucune objection quant au texte de la lettre n'est émise avant la séance plénière du jeudi 12 avril, cette lettre sera envoyée telle qu'elle a été rédigée.

(Le Président)

Je voudrais passer maintenant à un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires et, comme à l'accoutumée, il n'est fourni qu'à titre indicatif et peut être modifié en tant que de nécessité. Comme vous pouvez le constater, la première réunion officieuse sur le fond du point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", y est prévue pour le mardi 10 avril, immédiatement après la séance plénière de ce jour-là, suivant ce qu'a décidé la Conférence à sa 547ème séance plénière. Je voudrais aussi vous informer que le vendredi 13 et le lundi 16 avril sont des jours de congé officiel pour l'Office des Nations Unies à Genève et qu'aucun service technique ne pourra être assuré à ces dates. En conséquence, le calendrier n'indique aucune réunion pour le vendredi 13 avril. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 10 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.550
10 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 avril 1990, à 10 heures.

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60640/5004a

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 550ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme j'assume maintenant la charge de Président de la Conférence, je tiens à faire la déclaration ci-après, au nom de la délégation pakistanaise.

C'est pour le Pakistan un honneur que de présider, pour le mois d'avril 1990, la Conférence du désarmement, la plus importante instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le climat politique international à l'heure actuelle se caractérise par un relâchement marqué des tensions, une meilleure compréhension entre les superpuissances et des progrès vers le règlement de conflits régionaux. L'amélioration de la situation politique mondiale a fait naître l'espoir que d'importantes mesures de désarmement seraient adoptées dans un proche avenir.

Tout en nous félicitant du relâchement des tensions entre les superpuissances, nous aimerions pouvoir penser que l'évolution du climat politique favorisera des actions en faveur de la paix et du désarmement régionaux. Il faut que la détente et la compréhension mutuelle gagnent toutes les régions du monde. Il est indispensable aussi que la communauté internationale appuie et encourage sans réserve tous les efforts tendant au désarmement régional, car ce n'est qu'ainsi qu'on pourra garantir la sécurité égale et non diminuée de tous les Etats au niveau d'armement le plus bas possible.

Le Pakistan salue les progrès réalisés en matière de maîtrise des armements entre l'Est et l'Ouest. La conclusion du Traité FNI et les perspectives d'un accord, dans le courant de 1990, sur de profondes réductions des armes stratégiques constituent des pas significatifs vers l'objectif ultime qu'est le désarmement nucléaire. Il est tout aussi significatif qu'ait été menée à bien la Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe et qu'aient été engagés des pourparlers sur des mesures de confiance et de sécurité ainsi que sur les forces armées classiques en Europe.

Nous nous félicitons des pourparlers entre les superpuissances et entre les deux principales alliances sur les questions de désarmement; mais nous continuons de penser que cela ne saurait remplacer des négociations multilatérales conduites sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, négociations où les intérêts de sécurité vitaux des petits pays seraient aussi pris en compte et protégés. La Conférence du désarmement est pour cela l'instance appropriée entre toutes. Nous devons tirer tout le parti possible de ce forum multilatéral pour progresser vers un désarmement solide.

Face à une perception radicalement nouvelle des menaces pesant sur l'humanité qui découle de cette transformation de l'environnement international, nous estimons que la Conférence du désarmement doit oeuvrer tout particulièrement à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais et d'une convention sur les armes chimiques. Elle doit aussi examiner des questions qui requièrent de plus en plus l'attention de la communauté internationale, comme le désarmement régional et le désarmement naval.

Alors que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle, nous devons nous consacrer une nouvelle fois à la poursuite de l'objectif d'un désarmement général et complet, fondement de l'édifice sur lequel se construiront la paix et la sécurité internationales. Il nous faut déployer des efforts, tant à l'échelon mondial que régional, pour accomplir des progrès dans ce sens.

(Le Président)

Le désarmement est une condition nécessaire à la survie physique et au progrès économique et social de l'humanité. Il est assurément regrettable que l'on consacre chaque année d'immenses ressources à s'armer, alors que le gros de l'humanité continue d'être en butte à une écrasante pauvreté. Nous appelons tous les pays du monde à détourner des utilisations militaires pour les consacrer à l'amélioration de la situation économique des peuples, en particulier dans les pays en développement, les ressources matérielles et humaines dont ils disposent. Il faut espérer que le climat international propice que nous connaissons conduira à adopter d'importantes mesures de désarmement sur le plan mondial et régional et que les ressources ainsi dégagées pourront servir au progrès et à la prospérité de l'humanité.

Nous sommes convaincus qu'il faut sortir du cercle vicieux que constituent l'insécurité, l'armement et le sous-développement. Cela pourra se faire si les pays adhèrent sincèrement, loyalement, aux principes de la Charte des Nations Unies, et s'ils cherchent à réaliser un désarmement authentique garantissant la sécurité et l'indépendance de tous les Etats, quelle que soit leur taille ou leur orientation politique. Le Pakistan continuera à s'employer, avec la communauté internationale, à instaurer un avenir libéré des menaces que font peser la guerre, la faim, la misère et la maladie.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner le point 8 de son ordre du jour, "Programme global de désarmement". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Comme nous l'avons décidé à la 547ème séance plénière, nous tiendrons aujourd'hui, immédiatement après cette séance, une réunion officieuse qui sera consacrée au fond du point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Autriche, de la Suède, de la Yougoslavie, de l'Egypte et de la République fédérale d'Allemagne. J'ai le plaisir de donner maintenant la parole au représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Ceska.

M. CESKA (Autriche) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'exprimer ma satisfaction de voir la personnalité que vous êtes occuper ce poste et de dire que je suis particulièrement heureux d'adresser au Pakistan, par votre intermédiaire, mes meilleurs voeux à l'occasion de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement en ce mois d'avril. Je suis certain que cela augure bien de la fin de cette session de printemps.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de la question des armes chimiques; je voudrais dire toutefois que l'Autriche a mené à bien une inspection expérimentale nationale et qu'elle présentera à la Conférence, avant la fin de la première partie de la session annuelle, un rapport détaillé à ce propos.

Les armes nucléaires ont été inventées voici plusieurs décennies et elles sont devenues une réalité de notre existence. Elles sont un fait et il ne serait donc pas réaliste d'espérer un retour au statu quo ante.

(M. Ceska, Autriche)

Dans la situation actuelle, ce qui importe c'est d'en empêcher la prolifération et d'en assurer la réduction progressive. Les armes nucléaires constituent toujours un risque, même lorsque l'on veut n'en faire qu'un instrument de dissuasion. Il est donc logique de tendre à ce que le nombre de pays dotés de ces armes reste aussi limité que possible. Toute nouvelle expansion accroîtrait les risques et réduirait d'autant la sécurité du monde.

En termes de stratégie à l'échelle mondiale, la dissuasion que constitue la capacité de seconde frappe a eu jusqu'ici son utilité et a même constitué un facteur de stabilisation. Ce moyen de dissuasion a-t-il empêché d'éclater un important conflit militaire qui, autrement, se serait produit, voilà une intéressante question mais à laquelle personne ne peut répondre avec assurance. A quoi bon se débarrasser d'un système si l'on n'a rien de mieux à mettre à la place ?

La dissuasion que constitue la capacité de seconde frappe et la réduction des armements stratégiques ne s'excluent pas l'une l'autre. La capacité de seconde frappe est un concept qui repose avant tout sur la prévisibilité, dans la mesure où l'adversaire doit être absolument certain qu'une première frappe engendrerait immédiatement une action en retour. Mais il n'est pas besoin pour cela de disposer des quantités d'armes nucléaires qui existent à l'heure actuelle. La capacité de seconde frappe peut être maintenue à un niveau nettement plus bas. Les risques que font courir les armes nucléaires sont liés non seulement au nombre d'Etats qui détiennent de telles armes, mais aussi au volume des arsenaux. A un niveau plus bas d'armement nucléaire correspond donc un risque moindre. Or le monde entier a intérêt à cela.

Les possibilités sont grandes pour nous de réduire les armes stratégiques avant d'être confrontés à la question de normes minimales, celle des niveaux nécessaires pour préserver la crédibilité d'une capacité de seconde frappe. La conclusion d'un accord START sur une réduction de 50 % des forces nucléaires stratégiques n'affaiblirait certainement pas le système de capacité de seconde frappe, tout en réduisant considérablement les risques - les risques que font courir les armes nucléaires, quelle qu'en soit la quantité - ainsi que les coûts.

Nous faisons face en Europe à une situation quelque peu différente. Le Traité FNI a radicalement réduit les possibilités d'escalade nucléaire en supprimant le paramètre que constituaient les forces nucléaires intermédiaires basées au sol. Il reste les forces nucléaires à courte portée, mais même celles-ci pourraient perdre progressivement de leur importance avec l'évolution des doctrines militaires lorsque, du même coup, elles deviendront moins acceptables pour les pays concernés, étant donné les perspectives encourageantes, sur le plan politique et économique, qui se dessinent dans la région. Nous avons donc toute raison d'être optimistes.

Pays neutre, l'Autriche est particulièrement inquiète de l'existence d'armes nucléaires dont les effets pourraient aisément atteindre des territoires n'étant pas impliqués dans un conflit militaire. Elle attache donc une grande importance au désarmement nucléaire à l'échelle mondiale et y prend un intérêt légitime, vu notamment sa situation au centre de l'Europe, de la région européenne. Nous encourageons les pays concernés à poursuivre vigoureusement leurs efforts en vue du désarmement nucléaire, afin de rendre

(M. Ceska, Autriche)

le monde plus sûr. A ce propos, l'Autriche se féliciterait tout particulièrement de la conclusion d'un traité sur l'élimination des missiles nucléaires à courte portée basés au sol et de l'artillerie nucléaire.

A propos, plus précisément, de la question de la non-prolifération des armes nucléaires, j'aimerais parler de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu à Genève cette année, du 20 août au 14 septembre. Cette Conférence d'examen offrira une nouvelle occasion d'évaluer l'application du Traité. Il est certainement juste de dire que tous les pays ont profité de l'existence de cet instrument. Cela devrait donc être un argument supplémentaire pour le renforcer. Non seulement le Traité a empêché une diffusion générale des armes nucléaires, il a aussi grandement facilité la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A ce propos, il convient de saluer les travaux et le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

En ce qui concerne la prolongation de la validité du Traité au-delà de l'année 1995, l'Autriche - et je me réfère ici à la déclaration faite devant la Conférence, le 6 février 1990, par le Ministre fédéral des affaires étrangères, M. Alois Mock - est favorable à ce qu'on s'entende là-dessus bien avant 1995. Cela permettrait de se faire une idée beaucoup plus claire quant à la nécessité de tenir deux conférences, à savoir une conférence d'examen ordinaire et une conférence relative à la prorogation du Traité en 1995. Toujours à ce propos, j'insisterai sur le fait que l'Autriche fait pleinement sienne l'opinion juridique selon laquelle le Traité ne sera en aucun cas caduc après 1995.

L'Autriche attache une grande importance à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis 1979, elle participe aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'élaborer un système de vérification viable en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète et cette participation est le reflet très net de l'intérêt que porte mon pays à la recherche d'une solution rapide aux problèmes techniques encore en suspens. L'Autriche est consciente de l'importance de la phase où en sont présentement les travaux et fera tout son possible pour augmenter sa contribution dans ce domaine. Toutefois, l'élaboration d'un système global de vérification devant être la condition sine qua non de la conclusion d'un tel traité, il faudra sans doute disposer de plus de temps. A ce sujet, je me permettrai de dire que, après avoir entendu pendant plus de 20 ans des arguments selon lesquels il ne paraissait pas possible de mettre sur pied un système de vérification globale satisfaisant, nous sommes heureux d'être aujourd'hui en mesure d'avancer qu'en fait la chose est faisable.

Les arguments financiers ne semblent pas constituer un obstacle en ce qui concerne la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires; en effet, une année de fonctionnement du système de vérification globale présentement envisagé ne coûterait pas plus qu'un essai d'armes nucléaires. Nous espérons donc que les Etats dotés d'armes nucléaires prendront les dispositions voulues pour apporter la contribution financière nécessaire à la mise en place d'un système mondial de vérification de cet ordre. Ce serait là un premier "dividende de la paix", sous sa forme d'expression la plus logique.

(M. Ceska, Autriche)

Pour ce qui est des questions techniques en suspens, nous espérons que le programme de travail envisagé pour les phases 2 et 3 de l'essai pratique en 1990 et 1991 permettra d'arriver à des conclusions finales. A ce propos, il semble de la plus haute importance qu'un nombre aussi grand que possible d'Etats participent à cet essai pour sensibiliser l'opinion et, le moment venu, pour faciliter la mise en place dans le monde de ce système de vérification.

En ce qui concerne l'initiative tendant à établir un régime d'interdiction complète des essais nucléaires au moyen d'une modification du Traité d'interdiction partielle des essais, qu'on me permette de dire que l'Autriche ne voit pas dans la conférence d'amendement qui va avoir lieu un moyen adéquat d'atteindre le but recherché. On ne saurait en particulier considérer comme une option viable la modification d'un traité existant avant que n'ait été trouvée une solution définitive aux problèmes techniques et politiques qui continuent de se poser.

Le concept de garanties juridiquement contraignantes données par les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés ne pourra jamais, nous semble-t-il, être opérant. Dans un environnement international politiquement stable, ces garanties seraient vraisemblablement inutiles, alors qu'en cas de crise internationale, pour juridiquement contraignantes qu'elles soient, elles n'apporteraient de protection adéquate que si les armes nucléaires étaient placées sous contrôle international.

Il est d'autres problèmes liés aux définitions, comme celui de savoir ce qu'il faut entendre par "Etat doté d'armes nucléaires" ou par "régime de vérification viable". Il ne faut donc pas attendre de réels progrès, sans parler de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant, dans un avenir proche.

En ce qui concerne l'interdiction des armes radiologiques, il est tentant de dire que les espoirs qu'on avait formés de négociations faciles en la matière se sont avérés bien peu réalistes. La mise au point d'instruments juridiquement contraignants est donc hors de portée, du moins à court terme.

L'interdiction des armes radiologiques, au sens étroit du terme, pose des difficultés car, comme on s'accorde à le reconnaître, ces armes n'existent pas encore. Le problème que pose la vérification, s'agissant d'armes qui n'existent pas encore, semble insoluble.

L'interdiction d'attaquer des installations nucléaires à des fins pacifiques pose des problèmes similaires, du moins sous l'angle méthodologique présentement adopté. Seule l'interdiction d'attaquer une installation nucléaire, quelle qu'elle soit, pourrait à notre sens déboucher sur une solution satisfaisante. Etablir des distinctions entre les critères de définition, tels que l'utilisation à des fins militaires ou l'existence d'un quartier général militaire, ne permettrait cependant pas d'assurer une vérification adéquate.

(M. Ceska, Autriche)

Je voudrais conclure sur une note plus générale. Ce qui nous paraît nécessaire, avant tout, dans les négociations sur le désarmement, en particulier dans une instance multilatérale comme l'est cette Conférence, c'est de continuer à renforcer la stabilité dans un environnement où il reste des antagonismes. Les forces du changement qui s'exercent à l'heure actuelle nous donnent toute raison d'être optimistes, probablement plus qu'à aucun autre moment de l'après-guerre, et d'espérer que les antagonismes systémiques pourront être progressivement surmontés. Si nous parvenons à faire nôtres des idéaux communs, si chacun d'entre nous s'engage à prendre sa part du fardeau dans le cadre de la division mondiale du travail et si, ce faisant, nous acceptons l'interdépendance économique qui en résulte, alors il y aura moins de causes de conflit et le monde dans son ensemble ne s'en portera que mieux. Le désarmement devrait alors aller de soi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Ceska, de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius.

M. HYLTENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que nous avons à vous voir présider la Conférence. Vous représentez un pays qui joue un rôle important dans cette instance et au sein du Groupe des 21, auquel tant la Suède que le Pakistan appartiennent depuis de nombreuses années. Vous-même avez pris personnellement une part très active aux travaux sur les multiples questions d'importance vitale dont nous sommes saisis et je suis sûr que, grâce à vos talents et à votre expérience bien connus ainsi qu'à votre dévouement, la Conférence enregistrera sous votre présidence de nouveaux progrès quant au fond. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, et le féliciter d'avoir si bien su diriger la Conférence au cours du mois de mars.

Les questions nucléaires revêtent une importance primordiale pour cette Conférence. Je m'attacherai tout particulièrement aujourd'hui à examiner les points de notre ordre du jour s'y rapportant, y compris les armes radiologiques et les garanties négatives de sécurité. J'en profiterai aussi pour évoquer la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra prochainement.

Les appels répétés lancés par la vaste majorité des Etats Membres de l'ONU devant l'Assemblée générale, afin que soit conclu d'urgence un traité d'interdiction complète des essais, constituent pour la Conférence du désarmement une solide base d'appui pour ses travaux sur la question. La délégation suédoise note avec satisfaction que les efforts déployés l'année dernière par l'Ambassadeur Yamada, du Japon, puis cette année par son successeur, l'Ambassadeur Donowaki, ont créé un climat plus favorable au dialogue sur la question du mandat d'un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. J'ai l'espoir que les membres de la Conférence feront preuve de la souplesse requise pour s'entendre sur un mandat raisonnablement équilibré, afin que nous puissions enfin nous attaquer véritablement à la question d'un traité d'interdiction complète des essais. Il conviendrait de créer sans plus tarder ce comité spécial.

(M. Hyltenius, Suède)

Les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité d'interdiction partielle des essais, signé en 1963, s'y étaient déjà déclarés résolus à chercher à obtenir l'arrêt, à tout jamais, de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. La tentative faite pour avancer dans cette voie en convoquant une conférence, dans le but de modifier cet instrument pour le transformer en un traité d'interdiction complète des essais, est bien le symptôme du sentiment de frustration que suscite l'absence de tout progrès sur cette question à la Conférence du désarmement.

L'Union soviétique et les Etats-Unis sont sur le point de s'entendre sur des arrangements concernant la vérification du Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, qu'ils ont conclus à l'échelon bilatéral. Un plafond de 150 kt n'est pas de nature à limiter réellement les essais nucléaires. En ramenant ce plafond à une puissance inférieure à une kilotonne, ces pays feraient un progrès notable vers la concrétisation d'un traité d'interdiction complète des essais. C'est alors que seraient véritablement efficaces des réductions convenues des stocks d'armes nucléaires existants.

Des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne l'importante question de la vérification d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Le Groupe spécial d'experts scientifiques a mis au point, en collaboration étroite avec un certain nombre de pays, un système mondial de vérification sismologique. Il met actuellement à l'essai un concept moderne de ce système. L'expérience va de l'avant, mais il faudrait que les pays soient plus nombreux à y prendre part, afin que les stations sismologiques participantes soient mieux réparties sur la planète. Bien des pays ont d'ores et déjà les équipements techniques nécessaires pour participer à cet essai mondial; pour élargir la participation à cette opération, ce qui favoriserait réellement la mise au point d'un système mondial de vérification sismologique, ce qu'il faut donc, c'est la volonté politique.

Parmi les moyens de vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète des essais figure la surveillance de la radioactivité atmosphérique. Cette question a été examinée à maintes reprises à la Conférence du désarmement, et la Suède, pour sa part, a proposé de créer à cette fin un système mondial. Des stations de surveillance sur place et sur le territoire d'Etats parties, tout comme les systèmes de surveillance par satellite, peuvent aussi jouer un rôle important dans la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Il conviendrait d'étendre le mandat du Groupe spécial d'experts scientifiques, afin que celui-ci, profitant de l'expérience acquise au fil des ans, ouvre le débat sur ces techniques de vérification.

La Conférence aura l'occasion, après cette séance plénière, de débattre en séance officieuse du point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Nous nous devons de tenir des séances plénières officieuses au succès des consultations menées au mois de mars par l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, alors qu'il présidait la Conférence. Le point 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", sera lui aussi examiné ultérieurement dans le cadre de séances officieuses. La délégation suédoise

(M. Hyltenius, Suède)

accueille avec satisfaction l'occasion ainsi offerte de discuter de ces questions et espère que des comités spéciaux seront créés lors de la session de 1991 de la Conférence, pour poursuivre les travaux.

La délégation suédoise a proposé d'examiner notamment, au titre du point 2 de l'ordre du jour, la question des armements nucléaires et du désarmement navals. Les armes nucléaires navales, intégrées qu'elles sont dans les structures militaires globales de défense, ne devraient pas être tenues à l'écart, comme cela a été en grande partie le cas, des considérations sur le désarmement nucléaire. Plus d'une arme nucléaire sur quatre est destinée à être déployée en mer.

Beaucoup s'inquiètent des risques que présenteraient les armes nucléaires déployées en mer au cas où, sans qu'on l'ait voulu, une guerre nucléaire serait déclenchée. Ma délégation estime que cette question devrait être examinée au titre du point 3 de l'ordre du jour. C'est dans le cadre de ce même point qu'il conviendrait d'étudier les questions se rapportant à l'accroissement de la franchise et de la transparence ainsi qu'à des mesures de confiance en matière nucléaire. La Suède a proposé d'aborder dans ce contexte la question d'un accord multilatéral sur la prévention des incidents en mer, incidents qui peuvent contribuer de manière inquiétante dans la transformation d'un conflit en guerre nucléaire.

La question de l'interdiction du recours à l'arme nucléaire est un autre thème qui, selon ma délégation, devrait être examiné lors de séances plénières officieuses au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il semblerait que cela corresponde à une norme internationale qui se dégage contre l'emploi des armes nucléaires. En déclarant qu'une guerre nucléaire ne devrait jamais être engagée, les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires ont amorcé un processus de délégitimisation de ces armes. La délégation suédoise estime que l'heure est venue d'explorer les possibilités de conclure, sous une forme appropriée, une interdiction globale et juridiquement contraignante du recours aux armes nucléaires.

Les moyens de renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires ont fait l'objet de débats aussi bien lors de l'élaboration du Traité sur la non-prolifération que depuis l'entrée en vigueur de cet instrument. Les garanties négatives de sécurité sont au coeur de la discussion. La Suède n'a cessé d'en souligner l'importance, en attendant un désarmement nucléaire complet. Elle a aussi déploré la stérilité du débat et l'absence de résultats dans les travaux engagés sur la question à la Conférence du désarmement. Il faudrait considérer que c'est un droit naturel et légitime pour les Etats qui ont renoncé aux armes nucléaires en prenant un engagement international juridiquement contraignant que d'obtenir des puissances dotées de l'arme nucléaire la garantie, tout aussi contraignante, qu'ils ne seront ni attaqués ni menacés de l'être au moyen de telles armes. Pourquoi compliquer les choses ? Depuis longtemps, les Etats non dotés d'armes nucléaires attendent et exigent qu'on leur donne des garanties de cet ordre, directes et sans équivoque. Ambiguës et assorties de réserves, les garanties existantes ne répondent pas à cette exigence.

(M. Hyltenius, Suède)

A l'approche de la Conférence d'examen du TNP, il serait certes tout à fait opportun que les Etats dotés d'armes nucléaires lancent, dans le courant de cette session de la Conférence du désarmement, une initiative concernant les garanties négatives de sécurité.

La protection des installations nucléaires contre des attaques militaires est devenue un point de l'ordre du jour et fait l'objet de négociations en vue de la conclusion d'un traité. L'expérience tragique de Tchernobyl nous permet de nous faire une idée de ce qui pourrait se passer si une importante installation nucléaire était attaquée et touchée. Or, ce qui s'est passé à Tchernobyl n'était pas la matérialisation d'un scénario du pire; ainsi, en 1986, on n'a pas signalé de décès dus à une irradiation aiguë à l'extérieur de l'usine.

L'attaque soigneusement préparée et exécutée d'une centrale nucléaire implantée dans une zone très peuplée, par exemple en Europe centrale, pourrait faire des milliers de victimes par irradiation immédiate et causer la mort par le cancer de centaines de milliers de personnes. Par ailleurs, de vastes superficies seraient contaminées et rendues impropres à la culture pour de très longues périodes.

Ces conclusions, qui découlent d'études menées dans différents pays par les autorités nationales, montrent à quel point il est urgent et important de se pencher sur la question de l'interdiction de toute attaque contre des installations nucléaires. Comme en 1985, la Conférence d'examen du TNP en traitera; malheureusement, la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de signaler beaucoup de progrès à cet égard au cours des cinq dernières années.

Le débat au sein du groupe qui travaille sur le volet B s'est engagé sur la question de la portée et l'importance fondamentale de cette question justifie assurément une discussion approfondie. Il faut maintenant espérer qu'on ne se contentera pas de ressasser des positions archiconnues et que des efforts seront faits pour surmonter les obstacles qui subsistent. Le groupe chargé de l'examen du volet B devrait maintenant oeuvrer à l'élaboration d'un projet de traité reposant sur des prémisses viables et réalistes et répondant à un besoin réel et pratique. Les éléments d'un tel traité existent déjà dans le "texte évolutif" se rapportant au volet B.

Le Gouvernement suédois attache une grande importance à la viabilité future du régime de non-prolifération. Selon lui, la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération constitue un événement majeur. Avec la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen, qui a lieu à la fin de ce mois, nous entrons dans la phase finale des travaux préliminaires. Jusqu'à présent, tout s'est bien passé : les questions d'organisation ont été dans une grande mesure réglées et d'utiles documents de base ont été présentés et examinés. D'une manière générale, les Etats parties manifestent à notre sens une volonté réelle de faire tout leur possible pour que cette importante Conférence d'examen soit menée à bien.

Le TNP n'est pas encore un instrument universel. Bien que le nombre d'Etats parties augmente, ce qui renforce le Traité, il est encore d'importants pays, dont les installations nucléaires ne sont pas soumises

(M. Hyltenius, Suède)

au régime de garanties, qui refusent d'y adhérer. Il manque toujours, dans les rangs des Etats parties au TNP, deux Etats dotés d'armes nucléaires. La crédibilité du régime de non-prolifération reste menacée.

On a souvent parlé de la contribution du TNP à la sécurité et à la stabilité mondiales. Dans une période de transformations politiques radicales et rapides, et alors qu'il se produit des événements prometteurs dans de nombreuses régions du monde, l'importance du Traité, comme facteur de stabilité, se fait de plus en plus sentir. Il faut donc maintenir et renforcer cet instrument. La décision de renoncer aux armes nucléaires contribue, selon nous, à renforcer la sécurité des Etats qui optent pour cette voie. La position de la Suède à cet égard et son adhésion au TNP lui ont été dictées par la conviction que la sécurité du pays serait mieux assurée sans armes nucléaires. Comme l'a dit à l'époque le Premier Ministre suédois, ce qui devrait être notre protection pourrait tout aussi bien se transformer en la plus grande des menaces pour notre neutralité et pour la paix. La Suède appelle une nouvelle fois tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP, l'un des traités les plus importants de l'après-guerre dans le domaine du désarmement, un traité auquel plus de 140 Etats sont déjà parties.

Aussi longtemps qu'il existera des armes nucléaires, l'existence même de l'humanité se trouvera menacée. La puissance destructrice de ces armes dépasse l'imagination; les Etats à même d'en décider l'empoi - tout comme ceux qui envisagent de s'en doter - mettent en jeu non seulement la survie des peuples dont il sont comptables, mais également notre vie à tous. Il doit être parfaitement clair qu'ils ont des responsabilités vis-à-vis de nous aussi - nous qui n'avons pas d'armes nucléaires. Trois des Etats dotés d'armes nucléaires sont parties au TNP. Ils se sont engagés à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces ayant trait à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. Ces engagements ont-ils été respectés ?

Il y a peu, un important accord, le Traité FNI, a été conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il faut espérer que ces pays arriveront bientôt à un accord sur la réduction de leurs arsenaux stratégiques. La Suède se félicite de ces efforts; mais, comme le Directeur général de l'AIEA l'a récemment souligné à Genève, il y a aujourd'hui dans le monde plus d'ogives nucléaires qu'en 1968, année de la signature du TNP et de son article VI.

Toutes les voies devraient être explorées pour trouver de nouveaux moyens de réduire les arsenaux nucléaires. Parallèlement, la constitution ici, à la Conférence du désarmement, d'un comité spécial sur un traité d'interdiction complète des essais constituerait une mesure à la fois pratique et de la plus haute signification sur le plan symbolique. La Suède a par ailleurs proposé à la Conférence générale de l'AIEA que tous les transferts de matériel militaire en vue d'utilisations pacifiques fassent l'objet d'une vérification au moyen de l'application du système de garanties de l'Agence. Si le matériel nucléaire ne peut être immédiatement utilisé dans le cadre de programmes pacifiques, le statut de l'Agence prévoit des moyens de stockage sous la garde de celle-ci.

Toute production de matières nucléaires nouvelles à des fins militaires doit par ailleurs cesser. Ce n'est pas là une idée neuve et, entre 1956 et 1969, les Etats-Unis l'ont préconisée à diverses reprises. Depuis de

(M. Hyltenius, Suède)

nombreuses années, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à une majorité écrasante une résolution sur cette question, que parrainent un grand nombre d'Etats. Si l'on veut que l'engagement de mettre fin à une telle production soit crédible, il faut qu'on puisse vérifier ce qu'il en est au moyen d'inspections et d'une surveillance constante. La condition indispensable pour s'assurer que la production a bien cessé est de séparer, dans les Etats dotés d'armes nucléaires, les activités nucléaires menées à des fins pacifiques des activités nucléaires d'ordre militaire; de la sorte, le système de garanties de l'AIEA s'appliquerait à toutes les activités nucléaires pacifiques sans exception. La Suède appelle donc instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures dans ce sens.

Les questions nucléaires intéressent tous les membres de cette Conférence et, en fait, tous les membres de la communauté internationale. Elles couvrent une large partie de notre ordre du jour. Si cette Conférence veut être à la hauteur de sa tâche, en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, il est grand temps qu'elle s'attelle avec sérieux à ces questions. Les idées ne manquent pas sur la façon d'améliorer le fonctionnement de cet organe et ma délégation a l'intention de revenir là-dessus en temps voulu. Toutefois, les améliorations en matière de procédure ou d'organisation ne sont pas une panacée. Le fait est que le véritable problème auquel se heurte cette Conférence est l'absence de la volonté politique nécessaire pour engager la négociation sur certaines des questions les plus pressantes inscrites à l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius, de sa déclaration très détaillée et de ses aimables remarques à l'adresse de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Kosin.

M. KOSIN (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Laissez-moi vous dire pour commencer combien ma délégation se réjouit de vous voir, vous le distingué représentant du Pakistan, pays ami, présider notre Conférence en ce mois d'avril. Je suis certain que sous votre compétente direction, nos travaux seront fructueux. Qu'il me soit également permis de profiter de cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, S.E. M. Emeke Ayo Azikiwe, Ambassadeur du Nigéria, pour son excellent travail et l'énorme somme d'efforts qu'il a déployés pour organiser nos délibérations.

Je voudrais présenter ici le document CD/982 sur l'inspection expérimentale nationale que mon pays a réalisée au mois de février dernier.

Dès le début des négociations consacrées à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, la Yougoslavie a appuyé toutes les propositions relatives aux mesures de vérification. Ceci dit, nous pensons qu'il faut qu'un système de vérification soit, d'une part, efficace et rentable, et, d'autre part, qu'il permette d'équilibrer les mesures de vérification; il doit aussi sauvegarder la souveraineté de tous les Etats parties à la Convention. Ce qui a été fait jusqu'ici au Comité spécial donne toute raison d'espérer que ces exigences seront satisfaites.

(M. Kosin, Yougoslavie)

La République fédérative socialiste de Yougoslavie ne fabrique pas d'armes chimiques et n'en possède pas non plus; nous n'en estimons pas moins que nos travaux relatifs à l'inspection expérimentale nationale qui ont été menés l'an dernier et qui se poursuivent cette année concourront, comme on l'a fait observer à plusieurs reprises à la Conférence, à susciter la confiance entre les parties à la Convention et à établir les conditions préalables à l'inspection multilatérale.

Dès 1984, la Yougoslavie a présenté dans le document CD/482 une proposition concernant le champ d'application de la vérification nationale ainsi que le rôle, les tâches et la structure de l'équipe nationale. Par ailleurs, le document CD/613 du 10 juin 1985 contient une proposition suivant laquelle les installations de fabrication à grande échelle de l'industrie chimique devraient faire l'objet de mesures de vérification nationales. De nombreux pays ont déjà dégagé, grâce à leurs inspections expérimentales nationales, les problèmes que posaient ces procédures ainsi que les solutions qu'il était possible d'y apporter. Ils ont montré que la tâche n'était pas aisée et qu'elle exigeait une définition claire du volume de travail à accomplir, des fonctions de chaque membre de l'équipe d'inspection et du rôle des représentants de l'installation, qui peut être très utile pour concevoir et régler des opérations complexes.

Compte tenu des résultats de nombreuses inspections expérimentales nationales, nous avons organisé une inspection de routine d'une usine de fabrication de produits chimiques déclarés au titre du tableau 3 de l'annexe de l'article VI du projet de convention, car nous ne produisons pas de produits chimiques énumérés au tableau 2.

Une inspection expérimentale nationale a été menée afin de vérifier que l'installation n'était pas utilisée pour fabriquer des produits chimiques autres que ceux qui étaient déclarés, et que la quantité produite était égale à celle qui était déclarée. L'équipe d'inspection a également vérifié si les dispositions pertinentes du projet de convention étaient applicables.

L'usine en question fait partie de l'entreprise PIB - Industrie chimique de base, Baric-Belgrade - qui fabrique des produits chimiques organiques. Le produit chimique soumis à l'inspection était le phosgène, produit inscrit au tableau 3.

L'inspection expérimentale a comporté deux phases. Pour commencer, l'équipe d'inspection a fait une première visite de l'installation afin de se familiariser avec le programme de fabrication. Cette visite initiale a duré deux jours, puis les objectifs de l'inspection à faire de la société déclarée ont été déterminés d'un commun accord. La seconde phase de l'inspection expérimentale a eu lieu un jour où l'opération n'entravait pas le fonctionnement normal de l'installation. Après cette phase, l'équipe d'inspection a établi son rapport.

Tant pour la visite initiale que pour l'inspection de routine, l'équipe était composée de cinq membres dont un ingénieur chimiste (le chef de l'équipe) et un spécialiste des méthodes physiques et chimiques d'analyse (l'un et l'autre étaient des représentants d'instituts de recherche).

(M. Kosin, Yougoslavie)

Pour l'inspection de routine réalisée dans l'installation, l'équipe a aussi compté des représentants du Secrétariat fédéral aux affaires étrangères, du Secrétariat à la défense nationale et du Secrétariat à l'industrie chimique, du Département de l'économie yougoslave.

La principale conclusion tirée par les inspecteurs d'après les informations présentées a été que l'installation avait des caractéristiques qui correspondaient à celles d'une installation type de production en continu de phosgène.

L'équipe a conclu qu'une inspection du processus sur le plan quantitatif pouvait faire appel à deux moyens : les relevés automatiques des matières premières et des produits (bilan matières) et les paramètres techniques, également enregistrés automatiquement. Comme elle est spécifiquement conçue pour produire du phosgène, l'installation n'est pas polyvalente; il est de ce fait moins probable qu'elle puisse fabriquer d'autres produits chimiques inscrits au tableau 3 ou aux tableaux 1 et 2.

Les inspecteurs ont tiré diverses autres conclusions. Certaines conditions essentielles devraient être remplies pour assurer le succès de l'inspection. Il faudrait notamment donner une description précise de l'emplacement de l'usine, avec le plan général des installations, et aussi la notification de l'usine. Un résumé des processus et des opérations qui peuvent se dérouler dans l'usine devrait être joint. Il faudrait aussi fournir une description du procédé de synthèse du produit chimique faisant l'objet de l'inspection. Cette description devrait comporter des informations sur le bilan matières des procédés, sur les paramètres techniques et les méthodes analytiques de contrôle de la qualité des matières premières et des produits. Avec le concours du personnel de l'usine, il faudrait décrire les méthodes d'analyse, les méthodes et les points de prélèvement d'échantillons et toutes les mesures de protection à prendre. Il a été confirmé qu'il était également possible, en inspectant les stocks de matières premières et de produits chimiques divers, de déterminer si une installation était capable de fabriquer d'autres produits chimiques.

Il faudrait que l'équipe d'inspection comprenne des ingénieurs chimistes, des spécialistes de l'appareillage de contrôle et de mesure et de l'automatisation et des spécialistes des méthodes d'analyse physiques et chimiques; l'un au moins de ses membres devrait être un expert militaire.

Il conviendrait de limiter les analyses des paramètres techniques. Certains renseignements sur le procédé de fabrication pouvaient avoir un caractère confidentiel. Cependant, s'il était nécessaire de classer certaines informations comme étant confidentielles, cela devrait être fait cas par cas. Le niveau minimum de paramètres techniques nécessaire pour le succès d'une inspection devrait également être déterminé avec le concours du personnel de l'usine.

Il faudrait faire des propositions concernant un formulaire type de présentation des données sur une usine destinées à un rapport. Bien que, de toute évidence, il y ait des différences entre les usines et les procédés de fabrication de produits chimiques identiques ou similaires, nous estimons

(M. Kosin, Yougoslavie)

qu'il est nécessaire, pour le succès de l'inspection, de proposer un formulaire type tant pour présenter les demandes concernant les produits chimiques et les installations de l'usine que le rapport à l'équipe d'inspection.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Kosin, de son importante déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte l'Ambassadeur Elaraby.

M. ELARABY (Egypte) (traduit de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour ma délégation, Monsieur le Président, de vous voir diriger la Conférence du désarmement et d'intervenir une nouvelle fois sous la présidence du Pakistan. Nous connaissons tous votre vaste expérience et vos talents de diplomate, et je suis convaincu qu'ils contribueront à donner une issue satisfaisante aux débats de notre session de printemps.

Mon intervention d'aujourd'hui portera sur le point 5 de l'ordre du jour, la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Conférence du désarmement a été saisie de cette importante question dès 1982, et on peut rappeler qu'en 1985 elle était convenue d'un mandat permettant la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner ce point. Ce mandat a pourtant déçu nos espérances. Nous avons néanmoins accepté qu'il ne s'agisse pas d'un mandat de négociation, dans l'espoir qu'en donnant au Comité spécial les moyens de fonctionner, nous pourrions engendrer un élan plus fort, à la mesure de l'importance toute méritée que revêt cette question. Au lieu de cela, nous avons assisté ces dernières années à des tentatives délibérées d'affaiblir l'activité du Comité spécial et de l'empêcher de réaliser des progrès, quels qu'ils soient. Chaque année, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est le dernier des organes subsidiaires à être établi. Il faut éviter ce déséquilibre et reconstituer le Comité spécial au début de la session afin de permettre un débat structuré et franc sur tous les points se rapportant à la question.

L'espace extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de l'humanité et porte les espoirs des générations futures; le Comité spécial doit donc être en mesure de mener des travaux de fond et une activité sérieuse. Dans la résolution 44/112, au paragraphe 7, l'Assemblée générale a prié la Conférence du désarmement d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en tenant compte des propositions et initiatives pertinentes, notamment de celles dont le Comité spécial a été saisi à la session de 1989 de la Conférence, comme de celles présentées à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Il est établi que les activités des Nations Unies reposent sur le principe selon lequel l'exploration de l'espace doit se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les Etats. En d'autres termes, depuis 1967, l'idée que l'espace constitue le patrimoine commun de l'humanité et ne peut faire l'objet d'appropriation nationale est universellement reconnue. Tout le monde s'accorde également à considérer que l'intérêt commun de l'humanité tout entière exige de ne réaliser des progrès dans l'exploration et l'utilisation de l'espace qu'à des fins pacifiques.

(M. Elaraby, Egypte)

Le Traité sur l'espace de 1967, universellement considéré comme le texte essentiel dont s'inspirent les normes du droit international qui sont à la base des activités des Etats dans l'espace, est toujours au centre du régime juridique régissant l'espace. Avant d'entreprendre l'analyse de certaines de ses dispositions pertinentes, il convient de relever brièvement quelques points : premièrement, le Traité sur l'espace de 1967 est le fruit des techniques spatiales des années 60; or nous arrivons maintenant à l'aube du XXIe siècle; deuxièmement, depuis l'adoption de cet instrument, la technique a évolué dans des proportions et à un rythme vertigineux. Ce qui était considéré à l'époque comme de la science fiction est déjà une réalité ou sera bientôt à notre portée. Troisièmement, en règle générale, les normes juridiques ne devraient pas être à la traîne de la technique.

L'article du Traité qui intéresse notre débat actuel est l'article IV qui dispose que les parties "s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, à ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique". Le même article dispose également que "tous les Etats parties au Traité utiliseront la Lune et les autres corps célestes exclusivement à des fins pacifiques".

Permettez-moi de m'arrêter un instant et de faire les observations suivantes : Premièrement, l'article IV contient clairement une limite en soi. Il n'est pas de nature à interdire dans l'espace tous les types d'armes. Notamment, il n'interdit d'y mettre, installer ou placer que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ses dispositions ne contiennent donc pas d'injonction précise destinée à assurer que l'espace soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Ce dernier principe ne s'applique qu'à la Lune et aux autres corps célestes. La seule restriction imposée aux Etats parties consiste à leur interdire d'aménager des bases et installations militaires et des fortifications, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manoeuvres militaires sur les corps célestes; d'où une contradiction inhérente à cet article du Traité, qui a eu pour effet de créer non pas un mais deux régimes juridiques, l'un applicable à l'espace et l'autre limité à la Lune et aux autres corps célestes.

Une étude de l'UNIDIR datée de 1987 a fort justement défini la situation actuelle de la manière suivante : "Une réglementation différente est établie pour l'espace proprement dit, d'une part, et pour la Lune et les autres corps célestes, de l'autre. Dans le premier cas, il ne s'agit que d'une interdiction limitée qui, par exemple, n'interdit pas la mise sur orbite d'armes antisatellites non nucléaires ou d'armes antimissiles. Dans le deuxième cas, l'utilisation exclusive à des fins pacifiques implique des restrictions plus importantes, sans aller nécessairement jusqu'à une démilitarisation totale. En raison de sa portée limitée, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique a laissé subsister la possibilité d'introduire des armes dans l'espace, en dehors des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive, en particulier les armes antisatellites et les systèmes antimissiles basés dans l'espace".

(M. Elaraby, Egypte)

D'un autre côté, la notion d'"utilisation à des fins pacifiques" a donné lieu à plusieurs interprétations. L'expression "fins pacifiques" peut avoir le sens de fins "non militaires" ou "non agressives". La délégation égyptienne estime, quant à elle, que notre ultime objectif devrait être l'interdiction totale de toutes les utilisations non pacifiques de l'espace. Bon nombre de délégations ont exprimé des opinions similaires lors de l'adoption du Traité sur l'espace par l'Assemblée générale, en décembre 1966, et l'Egypte a systématiquement défendu ce point de vue.

Avant de conclure là-dessus, je voudrais aborder encore un aspect, à savoir l'opposition entre les utilisations de l'espace à des fins défensives et à des fins offensives. Certains Etats prétendent qu'on peut tolérer une militarisation de l'espace à des fins de défense. Après mûre réflexion, ma délégation est d'avis que les dispositions de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international moderne relatives à l'espace ne corroborent pas cette thèse, et ce pour plusieurs raisons : la Charte des Nations Unies ne définit pas à proprement parler ce qui est défensif et offensif. Cet instrument interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts et principes des Nations Unies. En outre, la Charte reconnaît le droit à la légitime défense dans le cas d'une agression armée, droit qui est également consacré par les règles du droit coutumier international. Ce qui distingue principalement l'espace extra-atmosphérique de l'espace terrestre est la nature particulière du premier, qui constitue le patrimoine commun de l'humanité. Les Etats ont le droit souverain et inaliénable d'utiliser leur territoire à des fins militaires, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. L'espace extra-atmosphérique, par contre, ne fait partie du territoire d'aucun Etat et ne peut être soumis à l'exercice d'une juridiction nationale. Il s'ensuit que les Etats devraient s'abstenir de militariser ce qui est l'apanage de l'humanité tout entière.

Même si, pour les besoins du raisonnement, nous supposons que la différence entre les utilisations offensives et celles défensives de l'espace est effectivement très floue, cela n'autorise pas les Etats à accroître leurs activités militaires dans l'espace en violation du principe selon lequel il faut n'explorer et n'utiliser l'espace qu'à des fins pacifiques et empêcher une course aux armements dans ce milieu.

Pour toutes ces raisons, ma délégation attache une grande importance aux débats et aux travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est donc essentiel que cet organe engage des discussions de fond sur les moyens d'empêcher une course aux armements dans l'espace en étudiant les propositions existantes et des initiatives pour l'avenir afin d'arriver à des recommandations concrètes. Il ne faut pas laisser se prolonger les querelles de procédure qui retardent chaque année nos travaux.

Le Canada a toujours joué un rôle extrêmement constructif dans les questions relatives à l'espace et ma délégation tient à assurer le représentant de ce pays, l'Ambassadeur Shannon, Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, de sa totale collaboration et à lui souhaiter de réussir dans ses efforts.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Elaraby, de son importante déclaration et de ses mots aimables à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Lüdeking.

M. LUDEKING (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Ma délégation est heureuse de vous voir diriger nos travaux durant cette période. Je tiens en même temps à exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria, pour l'efficacité avec laquelle il a mené les activités de la Conférence en mars.

La question de la vérification du respect a une importance cruciale dans nos négociations sur une convention complète et universelle interdisant les armes chimiques. Nous savions d'ailleurs dès le début que ce problème serait l'un des plus difficiles à résoudre. Les négociations intensives qui se sont déroulées durant les années passées ont permis de mettre au point un système cohérent de vérification visant à ce que tous les Etats parties soient convenablement assurés que les dispositions de la Convention sont respectées. Ce système bien élaboré comprend trois éléments essentiels : la vérification des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication déclarés, ainsi que leur destruction; la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques, c'est-à-dire la surveillance des activités non interdites pertinentes de l'industrie chimique; les procédures d'éclaircissement et de vérification en cas de situations ambiguës et de doutes quant au respect. Le concept sur lequel repose ce système est rationnel, comme l'ont prouvé les débats de l'an dernier sur la structure de la vérification. Les débats ont également montré que ce concept était généralement bien accepté en tant que base d'une vérification fiable et efficace.

Les débats qui se sont déroulés l'an dernier au Comité spécial des armes chimiques ont été également axés sur d'éventuelles mesures supplémentaires de vérification venant compléter celles que prévoit déjà notre "texte évolutif". Dès janvier 1988, ma délégation a présenté une proposition concernant des contrôles ad hoc, qui constituent un moyen visant à compléter les mesures de routine existantes en vue de vérifier la non-fabrication. Notre but était d'essayer de répondre aux préoccupations exprimées quant à la facilité avec laquelle l'industrie chimique peut produire clandestinement des armes.

Les contrôles ad hoc étaient destinés à mettre à la disposition du Secrétariat technique un moyen de vérification souple, facilement applicable et non intrusif couvrant toutes les installations de l'industrie chimique susceptibles d'être utilisées pour fabriquer des armes. A la suite de notre proposition initiale, qui a été par la suite développée au cours des débats (voir le document CD/869 du 6 septembre 1988), d'autres suggestions ont été faites afin de renforcer le système de vérification existant. A cet égard, je voudrais mentionner en particulier la proposition très intéressante et importante du Royaume-Uni concernant les inspections ad hoc.

(M. Lüdeking, République fédérale d'Allemagne)

Les propositions présentées différaient quant au concept adopté, mais les préoccupations qu'elles traduisaient restaient fondamentalement les mêmes. Les débats consacrés à la vérification ad hoc, tout en n'ayant pas encore abouti, ont contribué à en faire mieux comprendre l'objet. Nous nous félicitons de la détermination avec laquelle le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'ambassadeur Hyltenius, s'est efforcé de trouver rapidement une solution à cette question qui demeure en suspens dans nos négociations.

A la séance d'hier du Comité spécial des armes chimiques, l'Australie a présenté un document de travail dans lequel est suggérée une démarche concernant la vérification ad hoc qui combine en partie la proposition britannique et celle de ma délégation. Cette nouvelle proposition pourrait servir de base à nos délibérations futures sur le sujet. Elle pourrait également contribuer à résoudre la question de la vérification ad hoc d'une manière acceptable à tous. Ma délégation attend avec intérêt l'examen en profondeur de cette question qui aura lieu au cours des semaines à venir. La proposition présentée hier par l'Australie constitue un canevas qu'il faudra développer.

Depuis les débats étendus qui se sont déroulés l'an dernier durant la demi-session de printemps, ma délégation a approfondi la question des registres nationaux en vue de trouver une solution applicable et efficace. Les résultats de notre réflexion figurent dans un document de travail dont des exemplaires ont été distribués ce matin à titre préliminaire. Je n'ai pas l'intention, dans mon intervention d'aujourd'hui, d'examiner plus avant le concept des registres nationaux qui est proposé dans notre document. Je voudrais souligner toutefois que ces registres constituent à notre avis un élément indispensable de tout mécanisme de vérification ad hoc de routine étant donné qu'ils fourniraient la base nécessaire pour les déclarations obligatoires. Ils permettraient aussi d'obtenir un tableau complet des secteurs pertinents de l'industrie chimique en énumérant toutes les installations pouvant servir à fabriquer des armes chimiques. Cet objectif n'était pas notre unique souci lorsque nous avons élaboré ce concept de registres nationaux. Il s'agissait aussi de veiller à ce que les Etats parties puissent l'appliquer et le mettre facilement en oeuvre. Il fallait en outre que l'information confidentielle soit protégée. Nous espérons que notre proposition offrira une bonne base de travail et ma délégation attend avec intérêt son examen détaillé lors des séances qui seront consacrées à la question au Comité spécial des armes chimiques.

Ma délégation a déjà expliqué dans une déclaration précédente la manière dont elle concevait les inspections par mise en demeure. A cette occasion, nous avions présenté un rapport sur notre première inspection expérimentale par mise en demeure dans une installation militaire. Je voudrais maintenant présenter le rapport sur notre deuxième inspection de ce type, qui a été distribué ce matin sous la cote CD/983. Effectuée elle aussi dans une installation militaire, cette inspection visait tout particulièrement à obtenir des données d'expérience sur les méthodes et le matériel d'inspection. L'issue en est encourageante car nous avons pu conclure que le matériel portatif d'essai et d'analyse déjà disponible pouvait être utilisé efficacement pour une inspection par mise en demeure. Nous espérons que nos résultats contribueront à approfondir la question. Nous poursuivons

(M. Lüdeking, République fédérale d'Allemagne)

actuellement notre série d'inspections expérimentales par mise en demeure et nous ne manquerons pas de communiquer à la Conférence du désarmement l'expérience pratique qu'elles nous permettent d'acquérir.

En vue de faciliter les progrès de nos négociations sur les armes chimiques, mon gouvernement a l'intention d'organiser un atelier consacré aux questions de vérification qui se tiendra les 14 et 15 juin prochain à Münster, en Basse-Saxe, entre Hambourg et Hanovre. L'accent y sera mis sur les aspects techniques de la vérification, en particulier sur l'emploi des instruments et du matériel. On démontrera à cette occasion l'appareillage qui a été utilisé avec succès dans notre inspection expérimentale par mise en demeure et à propos duquel des renseignements détaillés figurent dans le rapport que j'ai présenté aujourd'hui. En outre, l'atelier permettra de se familiariser avec les méthodes sans danger pour l'homme et l'environnement auxquelles a recours l'usine de destruction de la Bundeswehr pour éliminer les vieux stocks d'armes chimiques qui ont été trouvés après la première et la seconde guerre mondiale.

Au nom de mon gouvernement, j'ai le plaisir d'inviter à cet atelier tous les chefs de délégation des Etats membres de la Conférence du désarmement, ainsi que les Etats observateurs intéressés. Un autre membre de chaque délégation est également invité à participer. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne assurera le transport par avion spécial de même que l'hébergement et les repas. L'avion fourni par le Gouvernement fédéral devrait quitter Genève le 14 juin au matin et y revenir le 15, vers 17 h 30. Une invitation écrite donnant d'autres détails sur le programme de l'atelier sera envoyée dès que possible. Afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires, nous serions reconnaissants à chaque délégation de nous faire connaître d'ici au 23 avril sa réponse ainsi que le nom de ses participants.

Le PRESIDENT : (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration, de sa généreuse annonce touchant l'atelier qui se tiendra à Münster, et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je tiens à rappeler que, à la séance plénière de la Conférence qui se tiendra le 12 avril, nous examinerons les recommandations figurant aux paragraphes 9 et 13 du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/981).

Le Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur Shannon du Canada, m'apprend que, après la séance du Comité spécial qui se tiendra cet après-midi, il prévoit des consultations à composition non limitée avec les coordonnateurs de groupe et avec les représentants de toute délégation intéressée. Ces consultations auront lieu dans la salle C 108, jouxtant celle des Conseils.

(Le Président)

Comme on l'a déjà dit, la Conférence tiendra une réunion officieuse sur le fond du point 2 de l'ordre du jour, réunion qui commencera cinq minutes après la fin de cette séance plénière.

L'ordre du jour semblant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 12 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 35.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.551
12 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 avril 1990, à 10 heures.

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60695/4349A

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 551ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 8 de l'ordre du jour intitulé "Programme global de désarmement". Cependant, en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question se rapportant aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Chine, de la République de Corée, du Japon et de la République démocratique allemande. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hou Zhitong.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : Je suis très heureux de prononcer ma première allocution en séance plénière durant le mois d'avril. Dès l'abord, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses salutations et les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession au poste important de président de la Conférence pour le dernier mois de la demi-session de printemps. Vous êtes l'éminent représentant du Pakistan, voisin amical de la Chine et pays non aligné, et je suis convaincu que votre érudition, votre riche expérience et vos remarquables talents de diplomate feront fructifier nos travaux et contribueront à de nouveaux progrès dans nos négociations et nos délibérations. Vous pouvez compter sur toute la coopération constructive de ma délégation avec vous, ainsi qu'avec les autres délégations. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria, et le remercier d'avoir dirigé avec compétence nos travaux du mois de mars et déployé des efforts qui ont donné des résultats remarquables.

Les peuples du monde entier aspirent depuis longtemps à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes chimiques. Il est naturel que cette question ait fait l'objet, à titre prioritaire, de négociations approfondies au sein de la Conférence, sur lesquelles le monde entier fixe ses regards. Depuis le début de la demi-session de printemps, nous avons écouté attentivement diverses idées, vues et propositions avancées par d'autres délégations sur ce sujet. Aujourd'hui, la délégation chinoise voudrait présenter certaines réflexions en vue d'explorer de concert avec les autres délégations les moyens propres à approfondir et à faire progresser le processus de négociation.

Pour commencer, je soulignerai que mon Gouvernement a toujours attaché beaucoup d'importance aux négociations consacrées au sein de la Conférence à la convention sur les armes chimiques, et qu'il a toujours placé de grands espoirs en elles. Le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, Li Peng, a déclaré le 20 mars, dans son rapport sur les travaux du gouvernement présenté au Congrès national populaire, que le Gouvernement chinois "espère voir des progrès réalisés à la Conférence du désarmement en vue de conclure une convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques". Récemment, lors de sa première visite à la Conférence, le Ministre chinois des affaires étrangères Qian Qichen a souligné, dans son allocution en séance plénière, la position fondamentale et les propositions du Gouvernement chinois à propos d'une série de questions importantes de désarmement, y compris l'interdiction des armes chimiques. Cela reflète,

(M. Hou, Chine)

une fois encore, l'attitude positive de mon Gouvernement en vue de promouvoir le désarmement et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Comme le Gouvernement chinois lui en a donné l'instruction, ma délégation oeuvrera énergiquement à la conclusion rapide d'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

Le Gouvernement chinois poursuit une politique extérieure indépendante de paix visant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales. La Chine s'est donc toujours prononcée fermement en faveur de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes chimiques, de manière à libérer une fois pour toutes l'humanité du danger et de la menace créés par ces armes de destruction massive. Comme on le sait, la Chine est un Etat non doté d'armes chimiques, qui ne détient ni ne fabrique de telles armes. Le peuple chinois en a été victime dans le passé et, à l'heure actuelle même, des armes chimiques abandonnées par les agresseurs étrangers durant la guerre sont découvertes de temps à autre sur notre territoire. Dans son horreur absolue des armes chimiques et de la guerre chimique, le peuple chinois est résolu à contribuer à l'avènement rapide d'un monde exempt de telles armes. Nous tenons à réaffirmer que l'objectif de la future convention consiste à assurer l'interdiction inconditionnelle et complète ainsi que la destruction totale des armes chimiques et de leurs installations de fabrication, de même que l'interdiction totale et durable de la fabrication et de l'emploi de ces armes. Nous proposons qu'en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur de cet instrument, tous les Etats dotés d'armes chimiques s'engagent inconditionnellement à ne pas employer ni produire d'armes chimiques, tandis que tous les autres Etats s'abstiennent d'en mettre au point, d'en fabriquer et d'en acquérir.

Il est encourageant de noter que l'évolution de la situation internationale a permis d'accomplir certains progrès dans le domaine du désarmement. Une série d'initiatives importantes de la communauté internationale ont bien impulsé l'interdiction des armes chimiques. La Conférence de Paris a adopté en janvier 1989 une Déclaration finale dans laquelle elle a réaffirmé la validité du Protocole de Genève de 1925 et a demandé instamment que soit interdit l'emploi des armes chimiques et que soient accélérées les négociations actuellement consacrées à la convention sur les armes chimiques. La Conférence des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques s'est ensuite tenue à Canberra en septembre de la même année et a également donné un puissant élan politique à la mise en oeuvre de l'interdiction des armes chimiques. Les représentants de notre Gouvernement et de notre industrie chimique ont pris activement part à ces deux conférences. Nous nous félicitons à cet égard des initiatives prises par la France et l'Australie, ainsi que des efforts déployés par tous les Etats participants. Par ailleurs, les pays non alignés, à leur neuvième réunion au sommet, et l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-quatrième session, ont également adopté d'importantes résolutions et ont avancé de nombreuses propositions positives dans ce domaine.

Il convient de noter tout particulièrement qu'au cours de ces dernières années, les négociations consacrées à la convention sur les armes chimiques ont enregistré des résultats positifs grâce aux efforts énergiques des Etats membres et non membres de la Conférence du désarmement et grâce à la compétence des présidents successifs du Comité spécial des armes chimiques.

(M. Hou, Chine)

La structure fondamentale de la future convention a déjà pris forme et toute une série de dispositions ont déjà fait l'objet d'un large consensus. Les négociations en cours s'amplifient et s'approfondissent. Il convient de mentionner que l'an dernier, sous la présidence dynamique de l'Ambassadeur Morel, le Comité spécial a accompli un grand nombre de travaux utiles et est parvenu à certains résultats. Cette année, le Comité spécial s'est rapidement remis à la tâche dès qu'il a été rétabli avec un nouveau mandat amélioré, dans lequel ont été supprimés les mots "exception faite de sa rédaction finale", qui y figuraient depuis 1984, et ont été ajoutés les termes positifs "dans les délais les plus rapprochés", repris de la Déclaration de la Conférence de Paris. Nous nous félicitons de cette évolution encourageante. A l'heure actuelle, le Comité spécial, qui est placé sous la direction remarquable de l'Ambassadeur Hyltenius, diplomate suédois chevronné, s'est engagé dans un exercice positif de négociations approfondies. Nous exprimons l'espoir et la conviction que le Comité enregistrera cette année de nouveaux progrès alors qu'il approche de l'étape critique des négociations.

Face aux réalités du monde actuel, on ne peut qu'être vivement conscient que perdurent des facteurs préoccupants de trouble et d'instabilité. La paix et la sécurité internationales continuent d'être menacées. L'humanité reste exposée au péril de divers types d'armes barbares, dont l'arme chimique. Bien que le Protocole de Genève interdisant l'emploi des armes chimiques existe depuis 65 ans, son autorité a été parfois contestée et son efficacité sapée. Un petit nombre de puissances militaires déjà dotées de formidables arsenaux chimiques persistent à fabriquer de telles armes et à les moderniser. Il s'agit là indubitablement d'un obstacle majeur aux négociations sur la convention.

Nous nous trouvons face à une dure réalité : les progrès éventuels de nos négociations dépendent dans une large mesure de la volonté politique des pays possédant les arsenaux chimiques les plus importants d'exercer avec sérieux leurs responsabilités à cet égard. Sans remonter trop loin dans l'histoire, on constate que la communauté internationale n'a pas cessé, au moins depuis le milieu des années 70, d'exhorter les superpuissances à accomplir sans tarder des progrès substantiels dans leurs négociations bilatérales sur les armes chimiques et à contribuer par des actes réels au processus de négociation multilatéral. La communauté internationale attend des superpuissances qu'elles renoncent à l'emploi des armes chimiques, qu'elles détruisent entièrement leurs stocks existants et leurs installations de production, et qu'elles arrêtent la fabrication et la mise au point de ces armes. Nous estimons qu'un tel engagement inconditionnel de leur part aurait sans conteste un effet des plus positifs sur les négociations multilatérales, contribuant ainsi à l'objectif de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes chimiques à l'échelle mondiale. Cette mesure s'inscrirait dans la logique du processus de négociation en cours.

Un nombre accru de propos optimistes sur les négociations bilatérales en matière d'armes chimiques ont été émis au cours de ces dernières années. Il convient, cela va de soi, de se féliciter dûment des progrès substantiels qui sont effectivement accomplis au niveau bilatéral pour aiguillonner les négociations multilatérales. Des années de négociation entre les Etats-Unis et l'URSS ont permis jusqu'ici certains pas en avant, les deux parties s'étant

(M. Hou, Chine)

déclarées prêtes à réduire leurs énormes arsenaux chimiques. Cette déclaration n'avait que trop tardé. Mais aucune autre percée n'est discernable, sinon cette vague intention d'éliminer une fraction de leurs arsenaux dans un avenir relativement lointain. Ces pays ne se sont ni engagés solidairement à arrêter la fabrication et la modernisation des armes chimiques, ni déclarés conjointement désireux de s'abstenir d'employer ces armes. Cela est loin de répondre à ce qu'attendent la Conférence et la communauté internationale dans son ensemble.

Il est alarmant de constater l'absence d'engagement à l'égard de l'élimination complète et de la destruction totale des armes chimiques existantes et de voir avancé un nouvel argument pour pouvoir conserver des armes chimiques, à savoir qu'un Etat partie, même après avoir adhéré à la convention, aurait toujours le droit de garder une partie de ses stocks si un pays quelconque - que cet Etat considérerait unilatéralement et subjectivement comme étant "capable de fabriquer des armes chimiques" - n'était pas partie à la convention. En outre, des signes indiquent qu'une tentative est faite en vue de maintenir les installations de fabrication prêtes à refonctionner à tout moment.

L'auteur de cet argument proclame que l'universalité de la convention sera ainsi renforcée. En réalité, cela n'a fait que dresser de nouveaux obstacles aux négociations, soulevant d'ores et déjà une préoccupation et une opposition générales. La raison en est simple et claire. L'article premier du texte évolutif du projet de convention stipule à juste titre et sans équivoque que l'obligation concernant l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques et de leurs installations de fabrication doit s'appliquer inconditionnellement à tous les Etats parties. Si un Etat partie quelconque est libre de fixer des conditions à cette obligation fondamentale pour répondre à ses propres besoins, le fondement même de nos négociations s'écroulera et la nature de la convention sera modifiée. Celle-ci deviendra au mieux un instrument prescrivant la restriction quantitative ou la non-prolifération des armes chimiques. Si l'argument évoqué plus haut l'emporte, il fournira à tout Etat doté d'armes chimiques et d'installations de fabrication un prétexte commode pour conserver un certain nombre de ses stocks et de ses usines, faisant ainsi peser une menace perpétuelle sur les nombreux Etats qui ne possèdent pas d'armes chimiques. Il est manifeste que cela aboutira soit à l'impossibilité de conclure la convention, soit à une convention ayant un caractère discriminatoire et inégal.

Il convient ici d'aborder une autre question importante et étroitement liée à la première, à savoir l'interdiction du recours aux armes chimiques. On sait que l'interdiction d'emploi constitue l'une des obligations fondamentales de la future convention. Sans elle, il n'y aurait pas d'"interdiction complète" réelle. C'est précisément pour cette raison que l'article premier du projet de texte contient depuis 1985 l'obligation explicite suivant laquelle "chaque Etat partie s'engage à ne pas utiliser d'armes chimiques" - et aucune partie n'a soulevé d'objection à cet égard. Nous avons noté la référence au "non-emploi" dans la récente déclaration commune américano-soviétique, et nous nous en fécilitons. Cependant, lors des consultations multilatérales sur le mandat du Comité spécial des armes chimiques, cette même référence a été catégoriquement rejetée - ce qui ne saurait manquer d'être source d'étonnement.

(M. Hou, Chine)

Les conséquences en sont encore plus inquiétantes si l'on établit un rapprochement avec la proposition tendant à conserver des armes chimiques et des installations de fabrication. Dans ce contexte, le Groupe des 21 pays neutres et non alignés a solennellement déclaré le 15 mars que "la future convention devrait interdire l'emploi de ces armes dans toutes les circonstances et dès l'entrée en vigueur de cet instrument", que "toutes les armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques seront éliminées au cours de la période de destruction qui porte sur 10 ans", et que "cet engagement ne pourra être assorti de réserves". La délégation chinoise voudrait souligner qu'elle appuie pleinement cette position légitime du Groupe des 21, qui correspond entièrement à la nôtre. Nous espérons que ce nouvel obstacle artificiel sera promptement éliminé de façon que nos négociations reprennent leur voie normale.

La vérification de la convention sur les armes chimiques, y compris l'inspection par mise en demeure, est une question importante qui présente un intérêt universel dans nos négociations. Elle a des incidences directes non seulement sur la souveraineté et les droits et intérêts importants de tous les Etats, mais également sur l'autorité, l'efficacité et la viabilité de la convention elle-même. Pour cette raison, elle devrait faire l'objet de consultations et de négociations sérieuses et approfondies, de manière à trouver une solution juste et rationnelle qui soit acceptable pour tous.

Le Ministre chinois des affaires étrangères Qian Qichen a énoncé en ces termes la position de principe du Gouvernement chinois dans son allocution du 27 février : "Nous sommes favorables à ce que la convention prévoie un système de vérification efficace, rationnel et applicable, y compris un système d'inspection par mise en demeure. Dans le même temps, nous estimons que ce type d'inspection ne doit pas aller au-delà des principes, des objectifs et du cadre définis par la convention et qu'il faut en éviter tout abus possible. La nécessité s'impose donc de garantir par des dispositions précises l'équilibre entre les droits et les devoirs des Etats qui exigent cette inspection et de ceux qui y sont soumis et de faire pleinement jouer le rôle de la future organisation."

En premier lieu, cela montre que la Chine est en faveur d'un régime approprié d'inspection par mise en demeure qui soit juste, rationnel et applicable. Ce régime devrait constituer un moyen de dissuasion à l'égard de violations éventuelles de la convention, et contribuer à déceler à temps de tels actes et à les corriger une fois accomplis. L'efficacité de la convention et la confiance dans ses dispositions s'en trouveraient renforcées.

En deuxième lieu, je soulignerai que le principal objectif de la convention est de renforcer la paix internationale et la sécurité de tous les Etats par l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques. L'unique but de la vérification, y compris l'inspection par mise en demeure, est de servir la mise en oeuvre des principes et des objectifs de la convention. A cet effet, elle devrait fonctionner rigoureusement dans le cadre de la convention pour en assurer le respect effectif. Cependant, tout abus de l'inspection par mise en demeure - qui est un moyen hautement intrusif - et toute tentative d'utiliser ce type d'inspection pour s'ingérer indûment dans les domaines politique, économique, militaire, technique et autres questions de sécurité des Etats parties qui n'ont rien à voir avec les buts et objectifs

(M. Hou, Chine)

de la convention, porteront non seulement atteinte aux droits et aux intérêts des Etats parties, mais mettront également en péril l'existence même de la convention.

Il est donc nécessaire de souligner les principes de vérification qui ont été unanimement adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU et approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1988. Il y est expressément stipulé que les demandes d'inspections "ne devraient être présentées que pour déterminer si l'accord est respecté, les abus devant être évités", et que les arrangements de vérification devraient "évit(er) de s'ingérer indûment dans les affaires intérieures des Etats parties ou d'autres Etats ou de compromettre leur développement économique, technique et social". Ces principes importants sont sans aucun doute applicables à toutes les formes de vérification d'accords de désarmement internationaux, l'inspection hautement intrusive par mise en demeure ne faisant pas exception.

En troisième lieu, étant donné les réalités complexes des relations internationales actuelles et le caractère intrusif et sensible de l'inspection par mise en demeure, on ne saurait exclure des abus éventuels de ce type d'inspection, au même titre que des violations de la convention. Tant les violations que les abus compromettront l'autorité et l'efficacité de la convention et devraient être pareillement évités. Des mesures spécifiques et appropriées devront donc être instituées face à de telles éventualités, de manière que toute violation ou tout abus des dispositions de la convention puisse être décelé à temps, corrigé et faire au besoin l'objet de sanctions.

En quatrième lieu, il convient de souligner que l'inspection par mise en demeure dans une convention multilatérale de portée universelle constitue une nouveauté absolue et devrait être traitée avec d'autant plus de prudence. N'ayant pas de précédent pour nous guider, nous devrions suivre strictement, comme base et comme critère pour nos travaux, les trois principes de vérification contenus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que les 16 principes adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU, et nous devrions éviter de les contrarier car ils ont été élaborés à la suite d'un examen soigneux par les représentants de tous les pays et ont tenu compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties.

Il faut également souligner que même les accords de maîtrise des armements entre les deux alliances militaires ou les deux superpuissances, y compris les accords et les déclarations sur les armes chimiques, n'ont jamais été absolus ni exhaustifs. Par ailleurs, les accords multilatéraux ne devraient pas copier mécaniquement les dispositions des accords bilatéraux, étant donné les différences importantes qui existent entre eux.

Toutes les dispositions figurant dans les accords bilatéraux sont fondées sur le principe de l'égalité et de la réciprocité, les deux parties pouvant être comparées aux deux côtés d'une même pièce. Dans le domaine multilatéral, la situation est toutefois beaucoup plus complexe et variée puisque les Etats parties, notamment à la futre convention, incluent divers pays de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud dont les conditions politiques, économiques, militaires et de sécurité, de même que les stades et niveaux de développement

(M. Hou, Chine)

scientifique et technique, sont très différents. Des questions telles que celles qui concernent les moyens d'empêcher la discrimination et d'assurer l'égalité des droits et obligations de tous les pays, ainsi que les moyens d'établir un équilibre entre les droits et les obligations des pays des différentes catégories, sont par nature extrêmement compliquées, mais doivent trouver des solutions appropriées. Faute de quoi, l'universalité de la convention ne sera qu'un vain mot.

C'est précisément pour cette raison que les principes déjà évoqués qui ont été adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU stipulent clairement que "les arrangements de vérification devraient être appliqués sans discrimination" et que "tous les Etats ont des droits égaux pour ce qui est de participer au processus de vérification internationale des accords auxquels ils sont partie". Par conséquent, en plus d'avoir accepté l'obligation de la vérification, de nombreux pays non alignés ont exprimé le désir d'avoir le droit de participer à la vérification sur un pied d'égalité et d'avoir également les moyens leur permettant d'exercer ce droit. Il s'agit là d'une démarche légitime.

En cinquième lieu, ce n'est qu'au stade initial de la soumission de la demande que l'inspection par mise en demeure présente, selon nous, une quelconque dimension bilatérale. Une fois la demande faite et l'inspection mise en route, il s'agit dès lors d'une question importante entrant dans le domaine des relations internationales multilatérales. Par conséquent, c'est l'Organisation de la convention qui devrait la régler par les procédures juridiques multilatérales normales, plutôt que par les voies bilatérales. Il est impératif de faire fond à cet égard sur l'Organisation et sur ses organes appropriés, qui devraient jouer le rôle principal tout au long du processus d'inspection. Ainsi seulement sera-t-il possible d'adopter une démarche correcte à l'égard de l'inspection et de réparer les violations de la convention, de prévenir les abus dans la mesure du possible et d'assurer entre les divers Etats parties des rapports équitables, rationnels et équilibrés, y compris à l'égard des droits et obligations respectifs des pays requérants et des pays inspectés.

Tout particulièrement à l'heure actuelle où les relations internationales se démocratisent, aucun pays ne devrait être autorisé, dans le cadre du règlement des différends à l'échelon multilatéral, à s'ériger en arbitre tout-puissant cumulant les rôles de plaignant, de procureur, de juge et d'enquêteur, tout en plaçant les autres pays dans la position de défendeurs présumés coupables et condamnés sans droit d'appel. Cette pratique est à la fois intolérable sur le plan du droit interne de tous les pays et contraire aux normes reconnues du droit international; elle est par conséquent inacceptable.

Il faudra naturellement procéder à d'autres études et consultations approfondies ainsi qu'à un travail de rédaction soigneux afin d'incorporer les principes susmentionnés et les suggestions judicieuses de nombreuses délégations dans les dispositions pertinentes et les procédures exécutoires de la convention.

(M. Hou, Chine)

La destruction des armes chimiques abandonnées par les pays étrangers dans les pays qui en ont été les victimes constitue une question de principe qui doit recevoir une solution correcte dans la future convention. L'abandon de ces armes est un problème qui intéresse non seulement le passé et le présent, mais qui risque également de se poser à nouveau dans l'avenir. Il concerne donc naturellement tout pays susceptible d'abandonner des armes et toute victime en puissance, c'est-à-dire qu'il touche aux droits et aux obligations de tous les Etats parties. Il est donc directement lié au maintien de la paix et de la sécurité. Sous cet angle, la convention sur les armes chimiques, en tant qu'instrument juridique international permanent de durée illimitée, devrait renfermer des dispositions de principe équitables. Il serait normal qu'elle stipule explicitement, à tout le moins, que les pays ayant utilisé et abandonné des armes chimiques sont responsables de leur destruction. Il s'agit là, d'ailleurs, d'un principe bien établi dans le règlement des conflits armés internationaux et des responsabilités en cas de guerre, qui devrait être clairement reflété dans la convention en tant que règle de principe. Bien entendu, un tel principe n'exclut pas que les pays concernés adoptent des arrangements spécifiques par voie de consultation et de négociation. Il serait injuste de demander aux pays victimes de porter la responsabilité de la destruction des armes chimiques abandonnées par d'autres pays; cela ne pourrait qu'encourager le recours à l'arme et à l'agression chimique, et cette situation ne saurait être acceptée.

Je voudrais également réaffirmer la position de principe et le point de vue de la Chine au sujet de deux éléments importants du texte évolutif de la convention, à savoir l'article X, "Assistance", et l'article XI, "Développement économique et technologique". La convention devrait stipuler explicitement que l'assistance internationale nécessaire devrait être fournie aux Etats parties attaqués à l'arme chimique. Cette mesure est non seulement indispensable pour la sécurité de ces Etats, mais elle servira également de moyen de dissuasion et de sanction à l'égard de l'emploi des armes chimiques. La convention devrait aussi encourager et promouvoir le développement de l'industrie chimique civile, et renforcer dans ce domaine la coopération et les échanges sur le plan international. La délégation chinoise comprend et appuie les droits et les intérêts légitimes ainsi que les exigences raisonnables des nombreux pays en développement du tiers monde à cet égard. Ces deux articles sont également reliés au principe important de la sécurité non diminuée de tous les Etats parties et à la question essentielle de l'adhésion universelle, et ils devraient être étudiés de façon appropriée dans les négociations.

La réalisation de l'objectif de l'interdiction complète des armes chimiques est une tâche ardue. Nous avons parcouru bien du chemin et obtenu certains progrès, mais il reste encore à résoudre certaines questions complexes et difficiles. Nous sommes pleinement convaincus que nous devons atteindre notre but et que nous le pouvons. Comme toujours, la délégation chinoise participera aux efforts entrepris en commun avec les autres délégations et contribuera à ce que cette noble tâche soit accomplie sans tarder.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour son importante déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Sang Ock Lee.

M. LEE (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril et de vous présenter tous mes voeux de succès dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Etant donné que le Pakistan et la République de Corée entretiennent des relations d'amitié et de collaboration, et comme vous avez été vous-même en poste dans mon pays en tant qu'ambassadeur du Pakistan, contribuant ainsi activement au renforcement des liens qui unissent nos deux pays, c'est avec une satisfaction particulière que je vous vois présider les travaux de la Conférence.

Cette année encore, mon pays a été invité à participer en tant qu'Etat non membre aux séances plénières de la Conférence du désarmement et aux travaux de deux de ses organes subsidiaires : le Comité spécial des armes chimiques et le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ma délégation se réjouit de cette décision et espère bien pouvoir apporter une contribution positive aux travaux de la Conférence.

Les réformes et les changements qui ont lieu en Europe centrale témoignent de l'abandon progressif du système de la guerre froide et inaugurent une nouvelle période dans les relations internationales, désormais tournées vers la transparence et la coopération entre les Etats, par delà leurs différences idéologiques et politiques. Etant donné l'évolution en cours, ma délégation est encline à envisager avec optimisme l'avenir des relations internationales, et elle augure bien des prochains travaux de la Conférence du désarmement.

Rien n'a mieux montré le climat chaleureux propre à notre époque que la réunion au sommet des deux superpuissances à Malte en décembre dernier, qui a préparé le terrain pour des initiatives positives visant à régler les principales questions de désarmement. Les progrès décisifs qui ont été faits sur un point essentiel lors des pourparlers des Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique, réunis à Moscou en février, ont permis de franchir une étape très importante des négociations START, qui devraient aboutir prochainement. Il faut également voir un signe des progrès des négociations dans le fait que les deux parties sont convenues de conclure un accord bilatéral sur les armes chimiques lors de la prochaine rencontre au sommet.

La Conférence d'Ottawa sur le "ciel ouvert" a donné la preuve que des efforts inlassables étaient entrepris pour rechercher et adopter de nouveaux moyens de renforcement de la confiance dans les pourparlers Est-Ouest sur le désarmement. Cette conférence a également permis aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de s'entendre sur des réductions de leurs effectifs militaires en Europe centrale. Maintenant qu'il y a eu accord sur ce point, on peut raisonnablement espérer que les négociations en cours sur la réduction des forces classiques en Europe aboutiront avant la fin de l'année. Mon gouvernement se réjouit de cette évolution et espère qu'elle aura une influence positive sur les négociations au sein de la Conférence du désarmement.

(M. Lee, République de Corée)

Beaucoup d'énergie a été consacrée à la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, étant donné que cette question est au centre de l'attention et des préoccupations de l'opinion publique internationale, et le Comité spécial des armes chimiques n'a pas cessé ses travaux au cours de l'intersession. Ma délégation espère que l'esprit de compromis continuera d'inspirer les négociations et permettra de rapprocher les positions sur les points où les divergences persistent.

La Conférence internationale des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques, qui s'est tenue à Canberra l'année dernière, a fourni une excellente occasion de souligner le rôle très important qui revient à l'industrie dans les négociations et de montrer qu'il est possible de progresser quand les idéaux politiques et les objectifs pratiques sont liés. Comme ma délégation l'a souligné à la Conférence de Canberra, il faut continuer à accorder toute la considération requise à ces deux éléments importants que sont la mise au point de produits chimiques à des fins pacifiques et la protection de la confidentialité. Les inspections expérimentales nationales ont contribué à l'élaboration d'une formule commune de vérification. Nous attendons beaucoup des inspections expérimentales multilatérales, qui devraient lever les obstacles qui subsistent encore.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra à Genève au mois d'août. Cette réunion étant la dernière conférence d'examen prévue par le Traité, elle aura des implications importantes pour l'avenir du Traité jusqu'à 1995 et au-delà. En dépit de la vieille controverse relative à la genèse du Traité sur la non-prolifération, on s'accorde généralement à reconnaître à sa juste valeur la contribution que le Traité a apportée à la paix et à la sécurité internationales.

Le TNP exige à la fois une non-prolifération horizontale et une non-prolifération verticale, lesquelles sont la conséquence naturelle d'une adhésion universelle qui doit assurer le succès du Traité. Mon pays, qui y a adhéré en 1975, s'acquitte strictement de ses obligations, notamment au sujet des garanties internationales. Etant donné que celles-ci constituent un élément essentiel de la non-prolifération, les pays qui n'offrent pas les garanties requises sont priés de s'engager davantage en soumettant sans restriction leurs installations nucléaires au régime international de garanties.

La question de la non-prolifération a également été abordée sous un autre angle, à savoir celui des garanties de sécurité que les Etats dotés d'armes nucléaires apportent aux Etats qui n'en sont pas dotés. La sécurité varie selon les régions et les pays et les différences sont telles qu'il est difficile de trouver une formule commune. Néanmoins, les déclarations unilatérales de tel ou tel Etat doté d'armes nucléaires sur les garanties de sécurité négatives et positives figurant dans la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité peuvent fournir une base de départ utile et pratique en attendant que cette approche soit élaborée plus avant.

(M. Lee, République de Corée)

Il en va de même avec l'idée de zone exempte d'armes nucléaires. Le fait qu'une zone de ce type est créée dans une région ne signifie pas nécessairement qu'il faille en créer une nouvelle dans une autre région. Cette méthode ne porte ses fruits que s'il y a accord entre tous les Etats concernés de la région en question et si les caractéristiques régionales sont pleinement prises en compte.

Si la tendance universelle à la transparence et à la réconciliation favorise de plus en plus le dialogue et l'entente internationale, tel n'est malheureusement pas le cas dans la péninsule coréenne. L'hostilité et la tension n'y ayant pas diminué, les vestiges de la guerre froide y subsistent.

L'amélioration des relations Est-Ouest et les progrès enregistrés dans les pourparlers sur le désarmement - dont nous sommes aujourd'hui les témoins - sont sans aucun doute le fruit d'efforts déjà anciens pour renforcer la confiance. Cependant, dans les relations intercoréennes actuelles, aucun processus de réconciliation ne peut être engagé faute de confiance mutuelle. Mon pays a fait des propositions sur des échanges intercoréens en vue de renforcer la confiance entre les deux parties de la Corée. Des entretiens intercoréens à cette fin ont eu lieu à divers niveaux : pourparlers des Sociétés de la Croix-Rouge en vue de réunir les familles séparées pendant la guerre de Corée, pourparlers interparlementaires et pourparlers sur les échanges commerciaux intercoréens, notamment. Mon gouvernement espère sincèrement que ces entretiens intercoréens, actuellement suspendus, reprendront le plus vite possible.

En proposant de créer une "cité de la paix" dans la zone démilitarisée, nous avons également pris une initiative importante pour renforcer la confiance en attendant que s'instaurent des échanges dynamiques entre les deux parties de la Corée. Au début de l'année, nous avons aussi proposé que soient conclus sans tarder des accords sur les communications et déplacements intercoréens en vue de renforcer les échanges et l'ouverture mutuelle. Cependant, l'autre partie n'a pas répondu à ces initiatives en prenant des mesures comparables, probablement parce qu'elle est incapable de sortir de son isolement et de suivre l'évolution qui prévaut dans le monde actuel. Fermement convaincus que le renforcement de la confiance entre les deux parties de la Corée contribuera à faire progresser le dialogue important qu'elles poursuivent, notamment en matière de désarmement, nous ne relâcherons pas nos efforts dans ce sens.

En dépit des mauvais procès que ne manque pas de nous faire l'autre partie, il est indéniable que les dispositions que mon pays a prises en matière de sécurité se sont avérées être un moyen très réaliste et efficace pour préserver la stabilité et la paix dans la péninsule. Les origines de la guerre de Corée montrent que ces dispositions sont indispensables et tant que l'hostilité et la tension n'auront pas diminué nous maintiendrons notre structure de défense de base.

(M. Lee, République de Corée)

Chaque année, nous organisons avec notre allié des manoeuvres militaires conjointes appelées "Team Spirit" ("esprit d'équipe"). Elles ont pour but d'améliorer nos capacités opérationnelles de défense en cas de reprise des hostilités dans la péninsule coréenne. Cette année, les manoeuvres ont été d'une moindre ampleur. La Corée du Nord et la Chine, ainsi que les quatre pays membres de la Commission neutre de contrôle (Pologne, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie), ont été invités à y assister en tant qu'observateurs, en vue de renforcer la franchise et la transparence et de bien faire apparaître le caractère défensif des manoeuvres. Nous espérons que des mesures semblables seront prises à notre égard quand des manoeuvres militaires similaires auront lieu au nord de la péninsule coréenne.

Mon pays améliore progressivement ses relations avec les pays dont il était éloigné dans le passé pour des raisons idéologiques et politiques. Cette évolution contribue de façon non négligeable au renforcement de la confiance et accroît également la pression universelle en faveur d'une levée des obstacles qui empêchent encore la réconciliation intercoréenne. Quand la confiance mutuelle aura permis de lever ces obstacles, le peuple coréen, tant au sud qu'au nord, pourra chercher à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne et procéder à la réunification pacifique du pays.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République de Corée pour sa déclaration et je tiens à lui adresser un très sincère kamsa hamnida pour les paroles pleines de courtoisie et d'amabilité qu'il a eues vis-à-vis de la présidence et à mon propre égard.
Les deux derniers orateurs parleront du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Avant qu'ils ne le fassent, je voudrais demander s'il y a des délégations qui souhaiteraient intervenir à ce stade au sujet d'une autre question. Il ne semble pas que ce soit le cas et je vais maintenant donner la parole au représentant du Japon, M. Watanabe, en sa qualité de coordonnateur du Groupe occidental pour le point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

M. WATANABE (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes très satisfaits de voir le Pakistan, avec lequel le Japon entretient d'excellentes relations depuis des années, présider les travaux de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril, et nous tenons à vous faire savoir que vous pourrez compter, dans l'exercice de vos responsabilités, sur la collaboration sans réserve du Japon.

Au nom du Groupe de pays occidentaux, je voudrais aujourd'hui parler du rapport intérimaire sur la vingt-neuvième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui a été publié sous la cote CD/981 et que M. Ola Dahlman, de la Suède, nous a présenté le 5 avril.

(M. Watanabe, Japon)

Les délégations au nom desquelles je prends la parole se félicitent de l'excellent travail que le Groupe spécial a accompli aux termes d'un mandat qui prévoit l'élaboration "... d'instructions et de spécifications pour les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques qui pourraient être prises dans l'avenir en vue de l'échange international de données sismologiques en vertu d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui engloberait les explosions nucléaires à des fins pacifiques dans un protocole faisant partie intégrante du traité" (CD/46).

Nous notons avec beaucoup de satisfaction que la seconde phase du deuxième Essai technique du Groupe spécial d'experts a pris un bon départ le 16 janvier 1990. Comme l'a dit M. Dahlman, "concevoir les plans d'un système et faire fonctionner ce système dans la réalité sont deux choses très différentes", mais nous pensons que la phase 3 (essai intégral), qui est maintenant prévue pour le premier semestre de l'année prochaine, réussira d'autant mieux qu'elle aura été bien préparée en suivant le calendrier révisé pour les activités qui restent à effectuer dans le cadre du deuxième Essai.

Nous nous félicitons avec le Groupe qu'une dizaine de nouveaux pays s'efforcent de participer à l'expérience et de mettre sur pied des centres nationaux de données. Nous approuvons le Groupe d'avoir décidé que les pays qui ne sont actuellement en mesure de fournir que des données de niveau I pourraient également participer au deuxième Essai, et nous espérons sincèrement que cette décision ainsi que le nouveau calendrier des activités encourageront les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie, à prendre part aux activités du Groupe.

Avant de conclure, nous voudrions exprimer toute notre reconnaissance à l'Organisation météorologique mondiale qui a mis son Système mondial de télécommunications à la disposition du Groupe d'experts. La poursuite de la collaboration avec l'OMM est essentielle pour que le deuxième Essai réussisse.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon pour sa déclaration au nom du Groupe occidental et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Dietze, qui s'exprimera en tant que coordonnateur du Groupe socialiste pour le point 1 de l'ordre du jour.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous dire tout le plaisir qu'éprouve ma délégation à vous voir présider les travaux de la Conférence du désarmement pendant ce mois. Je suis convaincu que, sous votre direction efficace, la session de printemps de la Conférence aura des résultats positifs et encourageants qui nous permettront d'aborder la session d'été dans de bonnes conditions et d'y faire des progrès substantiels. Je tiens également à dire combien je vous suis reconnaissant des efforts que vous avez entrepris pour faciliter les travaux de la Conférence dans différents domaines. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation. Le président sortant, l'ambassadeur Azikiwe, mérite nos félicitations pour les efforts dévoués et la compétence dont il a donné la preuve le mois passé.

(M. Dietze, République démocratique allemande)

Le Groupe au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole accorde une grande importance aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques. En concevant et en mettant à l'essai un système mondial d'échange de données sismiques, le Groupe spécial apporte une contribution de poids à l'établissement d'une base scientifique et technique qui permettra de vérifier le respect du futur traité d'interdiction complète des essais. Ce faisant, il apporte un concours efficace à nos travaux sur une question nucléaire inscrite à notre ordre du jour.

Nous sommes satisfaits des progrès accomplis jusqu'à présent en matière d'échange de données de niveau II. La vaste et précieuse expérience qui a été acquise à cette occasion nous permettra de poursuivre et de mener à bien ces travaux. A ce sujet, j'aimerais dire combien nous sommes reconnaissants aux scientifiques des pays participant au deuxième Essai pour le travail dévoué qu'ils ont accompli, et en particulier à M. Dahlman de la Suède et à M. Basham du Canada.

Comme l'a dit ici même M. Ola Dahlman le 5 avril 1990, le Groupe d'experts scientifiques s'est attaché, au cours de la session de printemps, à résoudre de façon générale les multiples questions d'organisation et problèmes d'ordre scientifique et technique que pose cette expérience.

Nous nous réjouissons des mesures qui sont envisagées pour régler certains problèmes en suspens, en particulier pour traiter des données qui ont été fournies en quantités bien plus importantes que prévu. Grâce à la collaboration de l'OMM, il sera possible de résoudre les questions de transmission des données. Nous approuvons la révision du calendrier préliminaire pour la conduite du deuxième Essai ainsi que les paragraphes 9 et 13 du rapport intérimaire sur la vingt-neuvième session du Groupe spécial d'experts.

Selon notre Groupe, il est extrêmement important que les Etats participant au deuxième Essai soient le plus nombreux possible. En effet, une participation élargie permettrait de tester dans des conditions meilleures et plus réalistes le projet de système mondial d'échange de données tel qu'il figure dans le cinquième rapport du Groupe spécial d'experts. Vingt et un pays - disposant parfois, au départ, de ressources scientifiques, techniques, humaines et financières très différentes - ont jusqu'à présent participé à l'expérience. Nous constatons avec satisfaction que d'autres Etats, notamment des pays appartenant à notre Groupe, ont exprimé le voeu de prendre part aux futures activités dans le cadre du deuxième Essai et qu'ils font des préparatifs à cette fin. En décidant d'abaisser les conditions techniques requises pour participer à l'expérience, le Groupe spécial encourage davantage de pays à s'y associer.

Puisque les travaux du Groupe spécial sont désormais bien avancés, la Conférence du désarmement peut envisager d'élargir le champ de ses délibérations sur les méthodes de vérification du futur traité d'interdiction complète des essais. Elles devraient notamment porter sur l'élaboration de procédures d'inspection sur place, sur la télédétection et sur la surveillance de la radioactivité atmosphérique. Les pays au nom desquels je m'exprime pensent qu'il faudrait que ce soient des experts qui abordent les travaux de fond, soit dans le cadre d'un mandat élargi du Groupe spécial, soit dans celui d'un autre mandat qui irait au-delà des questions sismologiques.

(M. Dietze, République démocratique allemande)

Pour conclure, je ferai encore une remarque au sujet de l'établissement d'un comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour. Nous nous réjouissons que tous les groupes aient accepté, quel que soit le projet de mandat qu'ils préfèrent, de rechercher un consensus en partant du projet figurant dans le document CD/863. C'est là pour nous le signe que les délégations sont davantage disposées à reprendre les activités de fond sur le point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Nous espérons qu'il sera possible de créer un comité au titre de ce point dès le début de la session d'été, ce qui, comme on l'a déjà souligné en séance plénière, nous fournirait le cadre
politique indispensable pour étudier les résultats importants du deuxième Essai.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et pour ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hou Zhitong.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise a écouté avec attention le rapport intérimaire sur la vingt-neuvième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Elle se félicite de l'heureuse issue de cette session et des travaux constructifs réalisés par le Groupe. Elle apprécie également les efforts positifs déployés par le président du Groupe, M. Dahlman de la Suède, et par son coordonnateur, M. Basham du Canada. Je voudrais souligner en passant que les services et les experts compétents de notre pays envisagent sérieusement de participer aux expériences concernant l'échange international de données sur les événements sismiques. Nous avons noté que le Groupe a décidé, lors de sa session, de repousser l'essai intégral (phase 3), ce qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Vous vous rappellerez que j'ai annoncé, lors de notre dernière séance plénière, que nous prendrions aujourd'hui une décision au sujet des recommandations figurant aux paragraphes 9 et 13 du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Pour ce qui est du paragraphe 9, le Président a fait distribuer, à la séance plénière du 5 avril, un projet de lettre qu'il doit adresser au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale en ce qui concerne la participation d'un membre du Groupe spécial à la prochaine réunion sur le Système mondial de télécommunications du Groupe de travail de la Commission OMM des systèmes de base. Il a été noté qu'en l'absence d'objections soulevées avant la présente séance plénière, cette lettre serait envoyée telle qu'elle a été rédigée. Tel est effectivement le cas et je procéderai donc comme prévu.

Pour ce qui est de la recommandation figurant au paragraphe 13 du rapport intérimaire du Groupe spécial, il faut que nous l'adoptions pour pouvoir fixer la date de la prochaine session de cet organe subsidiaire. Le Groupe spécial a proposé de tenir cette session du 30 juillet au 10 août 1990. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

J'ai mené des consultations avec les coordonnateurs des divers groupes et avec la Chine au sujet de la date d'ouverture de la seconde partie de la session de 1990 de la Conférence. A la suite de ces consultations, nous avons arrêté la date du mardi 12 juin. Je suggère maintenant de prendre une décision à cet égard. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence fixe au mardi 12 juin l'ouverture de la seconde partie de la session annuelle.

Il en est ainsi décidé.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires; comme à l'accoutumée, il est donné à titre purement indicatif et pourra être au besoin modifié. Comme je l'ai déjà annoncé, il n'y aura pas de réunion le lundi 16 avril, qui est jour de congé officiel pour l'Office des Nations Unies à Genève. La première réunion officieuse sur le point 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", est prévue dans le calendrier pour le mardi 17 avril, immédiatement après la séance plénière. J'ajouterai aussi pour l'information de tous les représentants qu'à titre tout à fait provisoire et sous réserve d'une réponse ad referendum de l'un des coordonnateurs, nous envisageons l'après-midi du vendredi 20 avril pour les consultations à participation non restreinte et totalement officieuses sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Une fois reçue la réponse du coordonnateur, je vous dirai ce qu'il en est au début de la semaine prochaine. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier tel qu'il a été diffusé.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 17 avril, à 10 heures. Je vous souhaite à tous de joyeuses Pâques.

La séance est levée à 11 h 25.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.552
17 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 avril 1990, à 10 heures.

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60756/4236A

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 552ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence reprend aujourd'hui la poursuite de l'examen de questions en suspens. Il est par ailleurs entendu qu'en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question se rapportant aux travaux de la Conférence peut le faire.

Aucun orateur n'est inscrit sur la liste. Y a-t-il une délégation qui voudrait prendre la parole à ce stade ? Comme ce n'est pas le cas, je voudrais informer les membres que tous les groupes ont maintenant approuvé ma suggestion visant à tenir le vendredi 20 avril, à 15 heures, une consultation officieuse de la Conférence à participation non restreinte sur la question concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Cette consultation se tiendra dans la salle de conférence où nous nous trouvons actuellement; comme il est de coutume pour ce genre de réunion, nous n'aurons que des services de sonorisation.

Comme il est indiqué dans le calendrier des réunions de la Conférence pour cette semaine, nous tiendrons aujourd'hui, immédiatement après la séance plénière, la première réunion officieuse sur le fond du point 3 de l'ordre du jour, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 19 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 15.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.553
19 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 19 avril 1990, à 10 heures.

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60782/4586A

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 553ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui, conformément à son programme de travail, l'examen de questions en suspens. Il est entendu qu'en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une autre question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

A ce propos, j'ai le plaisir d'informer la Conférence que les chefs des délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales feront à cette séance plénière des déclarations sur l'état d'avancement desdites négociations. Je suis sûr que tous les membres de la Conférence accueilleront avec satisfaction cet événement car il met en évidence le rôle de cette instance comme organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement. Je souhaite de tout coeur la bienvenue parmi nous aux Ambassadeurs Richard R. Burt et Youri Nazarkine ainsi qu'à l'Ambassadeur David Smith, qui prendra également la parole aujourd'hui.

Je tiens aussi à signaler la présence parmi nous du nouveau représentant de la Tchécoslovaquie à la Conférence, l'Ambassadeur Juraj Králik, qui participe à nos travaux pour la première fois aujourd'hui. L'Ambassadeur Králik n'est pas un nouveau venu à Genève; je suis heureux de lui souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de la Conférence et de lui promettre ma propre coopération et celle de ma délégation.

Je voudrais également vous dire que j'ai l'intention de convoquer, dès que la liste des orateurs inscrits sera épuisée, une réunion officieuse de la Conférence en vue de l'examen des demandes de participation que nous avons reçues la semaine dernière de deux Etats non membres. Immédiatement après cette réunion, la séance plénière sera reprise pour donner un caractère officiel aux décisions qui auront pu être prises officieusement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Sénégal, de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, vous avez déjà souhaité la bienvenue à l'Ambassadeur Richard Burt, chef de la délégation des Etats-Unis aux négociations sur les armes nucléaires et spatiales, et à l'Ambassadeur David Smith, négociateur en chef aux pourparlers sur la défense et l'espace. Je voudrais simplement ajouter que l'Ambassadeur Burt a poursuivi une carrière distinguée en occupant divers postes de haut niveau, tels que ceux de secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes et d'ambassadeur en République fédérale d'Allemagne. Il apporte à sa mission actuelle une longue et riche expérience dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires et, d'une manière générale, dans celui des affaires politiques, militaires et de sécurité.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

L'Ambassadeur Smith se distingue depuis un bon nombre d'années dans les domaines de la défense et de l'espace et occupait juste avant de venir à Genève un poste élevé au Sénat américain. Il n'est pas étranger à la Conférence du désarmement puisqu'il a fait partie de la délégation des Etats-Unis pendant plus de deux ans, au milieu des années 80.

Nous proposons que l'Ambassadeur Burt mette la Conférence au courant de l'évolution, telle que nous la percevons, des pourparlers américano-soviétiques sur la réduction des armes stratégiques depuis sa dernière intervention en août 1989. Il sera suivi par l'Ambassadeur Smith, qui indiquera l'état des négociations sur la défense et l'espace. La délégation des Etats-Unis à la Conférence du désarmement est heureuse de pouvoir procéder à cette mise au courant dans le cadre de nos efforts suivis visant à informer la Conférence des progrès accomplis dans ces importantes discussions bilatérales sur la maîtrise des armements. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais laisser la parole à l'Ambassadeur Burt.

M. BURT (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Ledogar de m'avoir présenté dans des termes chaleureux. Nous nous connaissons depuis longtemps et je le sais homme d'expérience et de très haute compétence. Les Etats-Unis sont fiers qu'il dirige notre délégation à la Conférence du désarmement et sa nomination à ce poste important souligne bien la haute estime dans laquelle nous tenons cette institution. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, de vos paroles aimables et de l'occasion que vous me donnez de faire un exposé d'information à l'intention de la Conférence du désarmement. Je souhaite que votre présidence soit couronnée de succès.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser une nouvelle fois aux membres de la Conférence du désarmement afin de dresser un bilan des négociations sur les armes nucléaires et spatiales à Genève. Pour sa part, l'Ambassadeur David Smith, négociateur en chef des Etats-Unis aux pourparlers sur la défense et l'espace, vous parlera de son domaine dans un moment, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Ledogar.

Je suis venu ici, il y a 18 mois, pour discuter de l'objectif poursuivi par les Etats-Unis au titre des pourparlers START, qui consiste à achever un traité en vue de réduire les armements stratégiques offensifs, de renforcer la stabilité et de réduire ainsi le risque de guerre nucléaire. J'avais dit alors qu'aux yeux du Président Bush, il n'était rien de plus hautement prioritaire que la conclusion d'un accord équitable et ambitieux de nature à renforcer la paix. Depuis ma dernière visite, il s'est produit plusieurs événements qui ont mis en relief cette déclaration. En premier lieu, les Présidents Bush et Gorbatchev se sont réunis à Malte et se sont engagés à résoudre les problèmes majeurs des négociations START d'ici au prochain sommet, qui s'ouvrira le 30 mai à Washington. En deuxième lieu, le Secrétaire d'Etat James Baker et le Ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze se sont entretenus à Moscou, en février, afin de développer les objectifs et les priorités définis à Malte. Pour ce qui est

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

des pourparlers START, cette réunion a abouti non seulement à un échange de vues complet, mais aussi à un accord dans certains domaines importants, dont je parlerai dans quelques instants. En troisième lieu, nous nous sommes entendus avec l'Union soviétique sur certaines mesures de vérification expérimentales que le Président Bush avait initialement proposées en juin dernier. Vous vous rappellerez, en effet, qu'il avait alors suggéré que les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent tout particulièrement d'arrêter et de mettre en oeuvre une série de mesures visant à renforcer la vérification du Traité START et à contribuer à la stabilité stratégique. Ces mesures permettront aux parties d'acquérir une expérience pratique concernant les procédures de vérification. En quatrième et dernier lieu, le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre soviétique des affaires étrangères se sont entretenus de nouveau à Washington il y a deux semaines. Bien que cette réunion ait été quelque peu décevante, les ministres ont pu s'entendre sur un ordre du jour impressionnant en vue de résoudre lors du sommet américano-soviétique toute une série de problèmes concernant les négociations START.

A la suite de tous ces facteurs, d'importants progrès ont été accomplis à propos de questions essentielles et les négocations ont pris une ampleur sans précédent. C'est ainsi que, depuis que je suis revenu de Washington lundi matin, j'ai rencontré à sept reprises mon homologue distingué et compétent, Youri Nazarkine.

Je voudrais maintenant souligner brièvement certains domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, ainsi que quelques autres questions actuellement examinées à Genève.

Tandis que l'Ambassadeur Smith vous entretiendra des pourparlers sur la défense et l'espace, je mentionnerai pour ma part qu'à la réunion ministérielle du Wyoming, l'an dernier, les Soviétiques ont accompli un pas positif et important dans le domaine du lien entre les Traités START et ABM. A la réunion ministérielle de Moscou, en février, ils ont clarifié leur position et ont annoncé que, tout en préférant que le Traité START contienne des déclarations convenues au cas où une partie abrogerait le Traité ABM ou s'en retirerait, ils ne considéraient plus cette question comme une condition préalable à l'accord START. Ainsi disparaît un obstacle fondamental à la réalisation d'un tel accord.

La question de ce qui viendra après le Traité START a constitué également un point essentiel de discussion pour l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même. A la réunion de Moscou, au début de l'année, MM. Baker et Chevardnadze nous ont autorisés à entamer le dialogue. Les Soviétiques ont fait des propositions à l'égard de ces discussions - que certains appellent déjà la deuxième série de pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales -, bien que leur objet précis n'ait pas encore été clairement défini à ce stade.

La question des missiles de croisière s'est révélée très complexe et épineuse. A la réunion de Moscou, les parties ont fait de grands progrès vers la solution des problèmes concernant les missiles de croisière aéroportés (ALCM) et navals (SLCM). Les discussions se sont poursuivies à Genève, ainsi qu'à Washington la semaine dernière. Même si de nouveaux problèmes sont apparus, j'espère que les divergences d'ordre technique qui demeurent pourront être surmontées.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

Pour ce qui est des ALCM, les parties sont près de s'entendre sur une solution globale prévoyant des règles et des dispositions en matière d'attribution afin de distinguer les missiles nucléaires et les missiles classiques. La question des limites de leur portée figure en bonne place sur la liste des problèmes que nous nous efforçons actuellement de résoudre.

Nous avons également réglé d'importants aspects concernant les SLCM en convenant d'adopter la formule des déclarations politiquement contraignantes. Il reste cependant d'autres problèmes à débattre, par exemple la portée des SLCM et la question de savoir si les déclarations ne porteront que sur les SLCM nucléaires ou si elles s'appliqueront aussi aux SLCM classiques.

S'agissant des limites au nombre de missiles balistiques non déployés et aux ogives qui leur sont attribuables, les parties sont convenues à Moscou d'en fixer uniquement pour les missiles intercontinentaux mobiles. Ainsi, les missiles balistiques en silo non déployés, les missiles de croisière non déployés et les armements des bombardiers lourds ne seront pas soumis à des restrictions numériques. En outre, les parties sont également convenues d'un régime régissant le stationnement et le déplacement de tous les missiles balistiques non déployés. Les détails de ces accords sont actuellement négociés à Genève.

L'Ambassadeur Nazarkine et moi-même nous sommes penchés personnellement sur la question du non-refus de communiquer les données de télémesure provenant d'essais en vol de missiles balistiques. C'est là un domaine de la vérification qui déterminera si le Traité START renforce notre sécurité et notre stabilité stratégique en encourageant la transparence des deux côtés. Bien qu'il se pose encore certains problèmes importants, nous avons arrêté les principaux éléments d'un régime permettant d'obtenir de telles données. Ces dispositions seront incluses dans le Traité START, mais elles seront appliquées dès sa signature par échange de lettres.

Je voudrais souligner aussi que les parties ont également bien avancé au sujet de la durée du Traité. A Washington, elles sont convenues d'une manière générale que le Traité resterait en vigueur pendant 15 ans à moins d'être remplacé par un accord ultérieur ou prorogé par consentement mutuel. Nous mettons actuellement au point à Genève les détails qu'il reste à résoudre.

Les délégations étudient également à Genève un certain nombre d'autres questions importantes plus techniques. Par exemple, nous avons engagé des discussions actives sur la vérification des missiles balistiques intercontinentaux mobiles, l'échelonnement de nos réductions et l'attribution des ogives aux types futurs de missiles balistiques.

Depuis le début de la treizième série de pourparlers, l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même, ainsi que nos deux délégations, déployons de gros efforts pour combler les lacunes du texte du Traité et élaborer des idées constructives qui répondent au désir des deux pays de résoudre tous les principaux problèmes avant le sommet de juin.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

A la réunion ministérielle de Washington, la semaine dernière, MM. Baker et Chevardnadze ont dressé une liste de questions qu'ils ont demandé aux délégations à Genève d'essayer de résoudre avant le sommet. Deux des plus importantes sont peut-être le non-contournement du Traité et les détails d'un régime de vérification solide - au centre duquel figurent les inspections sur place.

S'agissant du non-contournement, l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même poursuivons actuellement les discussions que nous avons entamées avec nos ministres la semaine dernière à Washington. Je peux indiquer que les parties ont accompli des progrès substantiels à ce propos et qu'elles ont fait preuve toutes deux de souplesse.

Une autre question concerne le régime de vérification qui comportera, comme les deux parties en sont convenues, un régime d'inspection sans précédent et unique en son genre. Lorsque les historiens se pencheront sur le Traité, ils concluront peut-être que l'aspect le plus intéressant en soi concernait les procédures d'inspection remarquables qui ont été élaborées. Les inspecteurs visiteront quasiment chaque installation militaire stratégique importante de l'autre partie. Le Traité START pourrait avoir une influence profonde sur le renforcement de la confiance et la transparence militaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces incidences sur la confiance et la transparence favoriseront, j'en suis persuadé, l'amélioration des relations entre nos deux pays. A l'heure actuelle, quelque 13 types d'inspection sont prévus dans le Traité.

Dans certains cas, les mesures de vérification expérimentales proposées par le Président Bush et les propositions soviétiques de même nature ont permis d'éliminer plusieurs obstacles, en particulier ceux qui auraient fait échouer l'accord en raison de malentendus sur les opérations et les modalités d'inspection. En septembre dernier, MM. Baker et Chevardnadze ont signé le premier accord dans ce domaine, qui porte sur la notification des exercices stratégiques d'envergure faisant appel à des bombardiers lourds. En outre, nous nous sommes entendus sur d'autres mesures de ce genre, notamment les mesures de vérification et de stabilité pour l'inspection précoce des véhicules de rentrée et les expositions de bombardiers lourds. Au titre de notre proposition sur l'inspection des véhicules de rentrée, par exemple, il a été prévu que chaque partie démontrerait les modalités d'inspection qu'elle proposait pour vérifier que des types spécifiques d'ICBM et de SLBM n'ont pas un nombre d'ogives plus grand que celui qui leur est attribué. En fait, la première inspection expérimentale de ce genre se déroulera la semaine prochaine : des fonctionnaires américains et soviétiques se rendront à la base aérienne F.E. Warren, dans le Wyoming, afin de valider les procédures de décompte des ogives sur le missile MX.

Enfin, nous avons procédé à des démonstrations réciproques de techniques pour appliquer des "marques" individuelles permettant d'identifier les missiles balistiques. Des experts de nos deux pays se sont rencontrés ici pour prendre part à cet exercice. Pour résumer, la "marque" apposée sur un missile servira d'empreinte digitale et garantira l'identification précise de chaque engin détenu par les deux parties.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

Comme vous pouvez le constater, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont maintenant mis en oeuvre toute un série de mesures qui renforceront substantiellement la transparence et la prévisibilité dans le processus de maîtrise des armements.

Ces derniers mois ont été très actifs alors que les deux parties convergent vers leur but commun. Pour terminer mon intervention, je soulignerai l'importance du Traité START. Nous nous trouvons manifestement dans une période de grande mutation politique entre l'Est et l'Ouest. L'impact de ces changements porte certains à croire que le Traité START est dépassé par les événements. C'est là à mon sens une erreur profonde. Il est clair, selon nous, que la stratégie américaine de la dissuasion élargie a exercé un effet stabilisateur sur les relations Est-Ouest et sur la paix dans le monde. L'évolution de la situation en Union soviétique et en Europe orientale offre sans conteste des moyens nouveaux et importants permettant de réduire le risque de guerre nucléaire; néanmoins, toute modification de notre stratégie actuelle doit être envisagée avec prudence et de manière constructive. Selon nous, apporter au hasard des changements à la stratégie de sécurité américaine et à la doctrine de la dissuasion élargie pourrait contribuer à diminuer la stabilité en période de bouleversement politique.

Le Traité START sera le premier accord de maîtrise des armements dans l'histoire qui réduira effectivement le nombre des armes nucléaires stratégiques. En même temps, les dispositions du Traité permettront d'adopter à l'égard de cette réduction une démarche structurée qui favorisera la stabilité. Etant donné l'évolution rapide du monde actuel, il est très important de codifier les progrès que nous accomplissons et la stabilité qu'ils procurent. C'est dans cette perspective que les Etats-Unis envisagent le prochain sommet américano-soviétique avec beaucoup d'optimisme et avec un sentiment de progrès historique.

M. SMITH (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'affabilité de votre accueil et remercier également l'Ambassadeur Ledogar des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je suis heureux de me retrouver à la Conférence du désarmement où j'ai passé un certain nombre d'années, et d'y revoir un environnement et même quelques visages qui me sont familiers. C'est donc pour moi non seulement un privilège mais aussi un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de faire connaître à la Conférence du désarmement notre point de vue concernant les négociations sur la défense et l'espace. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Cooper, vous avait entretenu de ce même sujet en août de l'an dernier. Depuis lors, plusieurs événements positifs se sont produits - mais il reste encore des points de désaccord fondamentaux.

L'objectif poursuivi par les Etats-Unis n'a pas varié depuis que les pourparlers sur la défense et l'espace ont commencé il y a cinq ans. Nous cherchons à faciliter une transition en coopération vers une dissuasion plus stable s'appuyant de façon croissante sur des défenses non nucléaires contre les missiles balistiques stratégiques - à supposer que de telles défenses se révèlent réalisables. L'équilibre stratégique actuel repose presque

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

exclusivement sur les armes nucléaires offensives. Les progrès des technologies non nucléaires devraient dorénavant permettre de combiner l'emploi accru de défenses avancées à des réductions stabilisatrices des moyens stratégiques offensifs afin de diminuer encore le risque de guerre. Les Etats-Unis ont adopté à cet égard une démarche ouverte vers l'avenir dans le cadre des pourparlers sur la défense et l'espace. Nous cherchons à garantir le droit d'effectuer sans restriction des essais concernant les techniques défensives avancées, comme l'autorise le Traité ABM de 1972. Nous visons à éliminer les limites périmées qu'impose le Traité aux radars antimissiles basés dans l'espace et à leurs substituts. Conformément aux propositions américaines, il serait nécessaire que des mesures spécifiques de transition en coopération soient examinées de manière sérieuse et approfondie avec l'URSS avant que l'une ou l'autre partie puisse déployer ultérieurement des défenses avancées au-delà des limites fixées par le Traité ABM. Selon ces mêmes propositions, le droit d'effectuer des déploiements serait assuré après ces pourparlers. Enfin, les Etats-Unis cherchent, par des mesures de prévisibilité (c'est-à-dire de confiance), à prévenir des surprises futures d'ordre technique en encourageant une plus grande transparence à l'égard des activités menées par les deux parties dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques stratégiques.

Le traité que nous proposons sur la défense et l'espace, dont le but est de faciliter une transition en coopération, constitue l'élément central de la démarche des Etats-Unis. Notre projet de texte, qui a été remanié en décembre dernier, préserve les points d'accord essentiels auxquels nous sommes parvenus lors du sommet de Washington en 1987 et tient compte de l'issue de la rencontre de MM. Baker et Chevardnadze dans le Wyoming, en septembre 1989. Lors de cette réunion, l'Union soviétique a renoncé à obtenir un accord sur une période de non-dénonciation du Traité ABM. Elle a également abandonné l'idée d'établir un lien entre la signature et la mise en oeuvre d'un traité START, d'une part, et la réalisation d'un nouvel accord sur la défense et l'espace, de l'autre. Les Etats-Unis s'en félicitent.

Le projet de traité américain prévoit des procédures par lesquelles l'une ou l'autre partie pourrait déclarer son intention de déployer des défenses stratégiques en adressant un préavis et en proposant des mesures spécifiques pour la mise en oeuvre d'une transition en coopération. Les parties devraient mener pendant trois ans des discussions intensives sur les mesures proposées et les conséquences pour la stabilité stratégique. Par suite, et sauf convention contraire, une partie devrait donner un nouveau préavis de six mois au cas où elle déciderait de procéder à des déploiements dépassant ceux qui sont autorisés par le Traité ABM. Le mécanisme ainsi proposé offre, pour le déploiement de défenses avancées, un moyen plus stable que le dispositif actuel qui consiste à appliquer la clause du Traité concernant les intérêts suprêmes. En vertu du Traité, une partie est autorisée à se retirer et à effectuer un déploiement après un préavis de six mois seulement. Le nouveau mécanisme que nous proposons contribuerait à assurer un dialogue utile et opportun sur la manière de parvenir à une transition stable en coopération.

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

Le projet de traité révisé des Etats-Unis tient également compte du droit que le Traité ABM confère sans réserve aux parties de mettre au point et d'essayer des systèmes antimissiles évolués basés dans l'espace ainsi que leurs éléments. Afin de renforcer la confiance et d'éviter les malentendus à ce propos, les Etats-Unis ont offert en octobre 1988 des assurances concernant les essais dans l'espace. A ce titre, ils garantiraient à l'Union soviétique que leurs essais d'engins antimissiles balistiques basés dans l'espace, qui sont autorisés par le Traité ABM, ne pourraient pas constituer des déploiements interdits de défenses. Les Etats-Unis se sont engagés à ce que les éléments d'un système antimissile reposant sur d'autres principes physiques et capable de remplacer un missile ABM d'interception soient mis à l'essai uniquement à partir d'un nombre limité de satellites antimissiles d'essai. Ces essais viseraient à combattre les missiles balistiques stratégiques ou leurs éléments sur leur trajectoire de vol. Le nombre de satellites ABM d'essai américains simultanément en orbite sera très inférieur à celui que suppose une capacité déployée réaliste. Afin de renforcer davantage la confiance, les Etats-Unis ont proposé à titre de mesure de prévisibilité que soient notifiés les lancements, les essais, les changements d'orbite et la désorbitation des satellites ABM d'essai.

Les Etats-Unis ont également proposé que les deux parties soient autorisées à mettre au point, à essayer ou à déployer sans restriction des radars antimissiles basés dans l'espace ainsi que leurs substituts. Cette mesure éviterait de futurs problèmes de définition et de vérification causés par les progrès de la technologie spatiale, et encouragerait la mise en place de capteurs dans l'espace à des fins de stabilisation.

Un autre concept majeur du projet de traité américain est l'assurance de la prévisibilité dans l'évolution des rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique afin de réduire le risque de guerre nucléaire. Cet objectif a été entériné lors du sommet de Washington en 1987. En 1988, les Etats-Unis ont proposé des mesures de prévisibilité afin de le mettre en oeuvre. Ces mesures comprennent des échanges annuels de données programmatiques, des réunions d'experts, des exposés d'information, des visites de laboratoires et des observations d'essais dans le domaine de la défense antimissile balistique stratégique. Elles seraient appliquées à titre volontaire, moyennant réciprocité et sur une base comparable, et auraient pour but de permettre aux deux parties d'avoir une meilleure intelligence de leurs activités ABM dès le stade de la recherche - c'est-à-dire des années avant l'apparition effective de défenses avancées.

Lors de la réunion ministérielle du Wyoming, le Secrétaire d'Etat Baker a examiné la possibilité d'élargir les domaines d'accord sur les mesures de prévisibilité afin que celles-ci constituent un avantage mutuel. Pour mieux faire comprendre à nos collègues soviétiques la mesure de prévisibilité américaine concernant les "visites de laboratoires", le Secrétaire d'Etat a offert une démonstration pratique de première main. Il a invité un groupe d'experts soviétiques à se rendre dans deux laboratoires effectuant des recherches liées à l'IDS. La visite s'est déroulée avec succès en décembre dernier. Mon ami l'Ambassadeur Youri Nazarkine, qui dirigeait le groupe, a déclaré qu'elle constituait une utile mesure de confiance.

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

Les experts soviétiques ont pu entendre des exposés d'information, voir du matériel et poser de nombreuses questions aux chercheurs américains. La visite était destinée à encourager la transparence et à stimuler les négociations sur les mesures de prévisibilité. Ultérieurement, nous nous sommes félicités que l'Union soviétique accepte le concept de visites de laboratoires en tant que mesure de ce genre.

Lors de la réunion de MM. Baker et Chevardnadze à Washington, dans le courant de ce mois, les Etats-Unis ont proposé que les deux parties s'entendent sur des mesures de prévisibilité dans le cadre d'un accord indépendant, c'est-à-dire n'ayant pas de rapport avec le Traité ABM. Dans le texte du projet d'accord américain, les parties sont priées d'appliquer les mesures de prévisibilité que je viens de mentionner.

Afin d'illustrer le fonctionnement éventuel d'un tel accord et d'étayer nos négociations, les Etats-Unis ont proposé, le mois dernier à Genève, que chaque partie applique à titre expérimental, dans le cadre d'un de ses projets, les mesures de prévisibilité américaines. Les Etats-Unis ont retenu pour leur part le projet relatif à l'étude sur les signatures infrarouges. Ils ont demandé à l'Union soviétique de choisir à son tour un projet aux fins de l'expérience. L'idée des Etats-Unis est que les parties devraient procéder à un essai général avant de mettre en oeuvre l'accord indépendant sur la prévisibilité. Cette initiative va dans le sens des essais effectués pour d'autres négociations, tels que l'expérience commune de vérification au titre des pourparlers américano-soviétiques sur les essais nucléaires, les mesures de vérification et de stabilité dans le cas des négociations START et l'expérience bilatérale d'échange de données et de vérification dans le cadre des pourparlers américano-soviétiques sur les armes chimiques.

D'importants progrès ont été enregistrés récemment au sujet des mesures de prévisibilité. Les parties sont convenues que ces progrès devaient être élargis et renforcés. Si l'on songe aux questions qui demeurent en suspens dans nos négociations, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un traité sur la défense et l'espace qui assure une plus grande stabilité dans les années à venir, étant donné que les nouvelles technologies permettront de réduire la menace constituée par les missiles balistiques. La réalisation de cet objectif contribuerait à accroître la sécurité de la communauté internationale tout entière et constituerait la première transition en coopération dans l'histoire des rapports stratégiques américano-soviétiques.

Après avoir évoqué nos efforts diplomatiques visant à parvenir à une transition en coopération vers le recours accru aux défenses contre les missiles balistiques stratégiques, je pense qu'il serait utile aussi d'examiner brièvement l'engagement des Etats-Unis à l'égard de ces défenses ainsi que la contribution qu'elles peuvent apporter. Le 7 février, le Président Bush a déclaré au Laboratoire national Lawrence Livermore : "La défense stratégique acquiert, dans les années 90, beaucoup plus d'importance qu'elle n'en a jamais eu ...". Il a ajouté, le même jour à San Francisco : "Soyons clairs : ce concept purement défensif ne menace aucun individu où que ce soit dans le monde. A Dieu ne plaise qu'il soit appliqué,

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

mais s'il l'était ce serait contre des satellites et non contre des êtres humains". On ne saurait mieux apprécier l'accent mis par le Président sur l'utilité des défenses qu'en songeant à la manière dont elles peuvent contribuer à la sécurité internationale pour assurer l'équilibre en cette fin de siècle et à l'orée du suivant.

Il y a quatre raisons principales pour lesquelles des défenses efficaces peuvent conduire à un monde plus sûr. En premier lieu, la prévention de la guerre nucléaire doit rester un objectif fondamental. Des défenses stratégiques efficaces et capables de survivre renforceraient la dissuasion et réduiraient le risque de guerre en compliquant passablement la préparation et la mise en oeuvre d'une première frappe au moyen de forces stratégiques offensives. En deuxième lieu, alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique réduisent substantiellement leurs armements stratégiques offensifs, des défenses avancées peuvent jouer un rôle croissant en vue de prévenir les conséquences qu'entraîneraient une abrogation, un déploiement soudain ou une fraude à l'égard des réductions. En troisième lieu, il existe de nouvelles menaces face auxquelles des défenses non nucléaires efficaces peuvent assurer une protection substantielle. Les menaces vis-à-vis de la communauté internationale augmenteront du fait qu'un nombre croissant de pays mettent au point des missiles balistiques ainsi que des armes chimiques, biologiques et nucléaires. En quatrième lieu, des défenses efficaces peuvent assurer une protection contre des lancements par erreur ou par accident de missiles balistiques. Au cas où se produirait une catastrophe de ce genre, la valeur des défenses serait incalculable si l'on songe au nombre de vies humaines épargnées.

Compte tenu de ces objectifs et de leur intérêt actuel, les Etats-Unis sont résolus à préserver l'option consistant à mettre au point des défenses avancées et efficaces et à les déployer lorsqu'elles seront prêtes, à un rythme modéré et dans un esprit de coopération. Tel est le but que nous poursuivons dans les pourparlers sur la défense et l'espace.

Cela a été pour moi un honneur de m'adresser aujourd'hui à la Conférence du désarmement. Je souhaite que la session de printemps soit couronnée de succès et j'espère avoir de nouveau l'occasion de prendre ici la parole.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa présentation des déclarations que nous venons d'entendre et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Richard R. Burt, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique aux pourparlers bilatéraux sur les armes nucléaires et spatiales et l'Ambassadeur David Smith de l'information qu'ils ont apportée à la Conférence sur l'état d'avancement de ces négociations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Comme c'est la première fois que la délégation soviétique prend ici la parole en avril, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer notre satisfaction de vous voir diriger les travaux de la Conférence durant ce mois. Nous connaissions déjà effectivement vos grands talents de diplomate, votre tact et votre sérieux, et nous constatons avec plaisir que toutes ces qualités se sont pleinement manifestées au cours de ce mois d'avril, qui consacre la fin de la première partie de la session de 1990 de la Conférence du désarmement. Durant cette période, le front de nos travaux s'est encore élargi. Sous votre direction, la Conférence a entamé des réunions officieuses sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Nous nous félicitons également que commence demain la première réunion officieuse consacrée à l'examen de la question importante du renforcement de l'efficacité de la Conférence. La délégation soviétique vous souhaite de terminer ce mois avec tout le succès qui en a marqué le début.

Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, pour la manière dont il a dirigé nos travaux durant le mois de mars. Je saisis également cette occasion pour saluer les ambassadeurs qui vont nous quitter ou qui nous ont déjà quittés pour occuper de nouvelles fonctions, le représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Azambuja, et le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel. Je tiens à accueillir cordialement parmi nous notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Králik de la Tchécosovaquie, qui participe aujourd'hui pour la première fois à nos travaux, et nous lui souhaitons de réussir dans sa tâche. La délégation soviétique se félicite également que notre collègue de longue date, Mme Sinegiorgis de l'Ethiopie, ait été récemment nommée ambassadrice de son pays à la Conférence.

La Conférence vient d'entendre les interventions des Ambassadeurs Burt et Smith qui ont parlé de l'état d'avancement des pourparlers bilatéraux soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales. Je voudrais maintenant inviter le chef de la délégation de l'URSS aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, l'Ambassadeur Nazarkine, à vous fournir des informations sur ce même sujet. L'Ambassadeur Nazarkine est bien connu de la plupart d'entre vous puisqu'il a dirigé pendant deux ans, jusqu'à la fin d'avril 1989, la délégation soviétique à la Conférence. Avant ce poste, l'Ambassadeur Nazarkine dirigeait le service chargé des questions concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de l'espace au Ministère des affaires étrangères à Moscou. Pendant de nombreuses années, il s'est occupé activement des problèmes du désarmement, surtout sur le plan multilatéral, aussi bien à New York qu'à Genève. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais donc laisser la parole à l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre aujourd'hui la parole dans cette instance très importante de négociation multilatérale qu'est la Conférence du désarmement, aux travaux de laquelle j'ai participé, il y a relativement peu de temps. Je suis heureux de voir dans cette salle le visage familier de mes anciens collègues et amis, et de saluer les nouveaux ambassadeurs représentant le Kenya, les Pays-Bas, la République populaire de Chine, le Japon, le Canada, le Venezuela, les Etats-Unis, le Mexique et la Tchécoslovaquie, en particulier

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le représentant de la Tchécoslovaquie, Juraj Králik, qui assiste pour la première fois aujourd'hui aux séances. Je voudrais prier les délégations concernées de bien vouloir transmettre mes meilleurs voeux à leurs anciens chefs, Simon Bullut, Robert van Schaik, Fan Guoxiang, Chusei Yamada, de Montigny Marchand, Adolfo Raúl Taylhardat, Max Friedersdorf, Alfonso García Robles et Vratislav Vajnar. Par ailleurs, je suis désolé que le départ imminent du représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Paul Joachim von Stülpnagel, vienne interrompre les rapports d'amitié chaleureuse que ma femme et moi-même entretenions avec l'Ambassadeur et sa femme Karola. Je lui adresse tous mes voeux de succès dans son prochain poste. J'ai également appris que le représentant du Brésil, l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja, allait bientôt quitter Genève pour être nommé à un nouveau poste important. Je prie la délégation brésilienne de bien vouloir transmettre à l'Ambassadeur de Azambuja mes meilleurs voeux ainsi que mes regrets de le voir quitter Genève. Je suis heureux de retrouver ici le Secrétaire général adjoint de la Conférence, Vicente Berasategui, qui contribue de façon extrêmement utile et compétente aux travaux de la Conférence. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les interventions des chefs de la délégation des Etats-Unis aux pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales, mes collègues et amis l'Ambassadeur Richard Burt et l'Ambassadeur David Smith.

Il y a de cela huit mois, j'ai eu l'occasion de vous parler ici, dans cette salle, de l'état au 3 août 1989 des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales. Mon intention, aujourd'hui, est de décrire les progrès qui ont été accomplis dans l'élaboration du Traité START depuis ma précédente intervention.

La réunion de Malte entre les dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis, en décembre 1989, a donné un élan décisif à ces pourparlers. Ceux-ci ont pris une dimension qualitativement nouvelle du fait que les dirigeants ont reconnu la nécessité de résoudre tous les problèmes majeurs liés au Traité START avant la réunion au sommet de 1990 et de signer le traité durant cette même année.

Les Présidents de l'URSS et des Etats-Unis ont également échangé des vues sur les problèmes concernant les pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales et se sont adressé des messages en vue de les résoudre.

Une importance particulière doit être attachée aux entretiens entre le Ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze et le Président des Etats-Unis George Bush, à la mi-septembre 1989 et au début d'avril 1990, de même qu'entre le Secrétaire d'Etat américain James Baker et le Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, au début de février 1990. Ces entretiens se sont déroulés durant la visite d'Edouard Chevardnadze à Washington et celle de James Baker à Moscou.

Un processus d'adaptation réciproque s'est déroulé entre la direction soviétique et la nouvelle administration américaine durant la période qui a précédé la réunion des deux ministres des affaires étrangères dans le Wyoming, les 22 et 23 septembre 1989. Ce processus a permis de définir des priorités politiques, ainsi que d'examiner et de retenir diverses solutions possibles. Pendant toute cette période, Moscou et Washington se sont maintenus en rapport, y compris au niveau le plus élevé. Par conséquent, en arrivant dans

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le Wyoming, les parties avaient déjà à leur actif toute une série de contacts et savaient qu'elles pouvaient et devaient développer encore davantage leurs relations. On peut dire sans exagération que les entretiens du Wyoming ont ouvert une nouvelle étape dans le dialogue soviéto-américain. Cette nouvelle étape est essentiellement caractérisée par le fait que les parties sont passées d'une compréhension mutuelle à des actions mutuelles.

La réunion des ministres qui a eu lieu à Moscou du 7 au 9 février derniers avait pour but de donner suite aux instructions issues du sommet de Malte et d'entreprendre des efforts visant à résoudre dans la mesure du possible certains problèmes concrets, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux travaux constructifs en vue de préparer la visite de Mikhaïl Gorbatchev à Washington. Les entretiens ont été axés sur les problèmes liés à l'élaboration du Traité START et ont permis d'accomplir des progrès dans plusieurs domaines importants.

On sait que la date de la visite aux Etats-Unis du Président Gorbatchev (du 30 mai au 3 juin prochains) a été fixée lors de la réunion des Ministres soviétique et américain des affaires étrangères qui a eu lieu à Washington du 4 au 6 avril. La réunion au sommet doit constituer un jalon important dans la politique mondiale et aboutir à des accords majeurs dans des domaines très divers des relations internationales et soviéto-américaines. Le développement constructif des relations soviéto-américaines est un facteur de stabilité particulièrement précieux face aux mutations tumultueuses et complexes qui se déroulent dans le monde et à l'évolution dynamique interne de divers pays.

La réunion de Washington a été axée sur la limitation et la réduction des armements et, plus particulièrement, sur les questions concernant l'élaboration définitive du Traité START. Les discussions ont reçu une impulsion politique à la suite du message adressé par le Président Gorbatchev au Président des Etats-Unis, dans lequel figuraient de nouvelles idées fondamentales concernant l'adoption de mesures générales visant à renforcer la stabilité stratégique ainsi que la solution de certaines questions importantes dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales.

Les parties ont réaffirmé leur intention, signifiée à Malte, de parvenir à signer le Traité START avant la fin de l'année et, à cet effet, de le parapher durant la visite même de Mikhaïl Gorbatchev aux Etats-Unis.

A Washington, les négociateurs ont cherché avant tout à s'entendre sur les éléments essentiels du futur traité START qui restent encore en suspens, à savoir les missiles de croisière aéroportés (ALCM) et navals (SLCM). Il n'a pas été jusqu'ici possible d'éliminer entièrement les divergences, mais les parties sont convenues de faire le maximum pour y parvenir avant le sommet. Des solutions globales sont recherchées en ce qui concerne ces deux types de missile. A cet égard, certains problèmes offrent encore des difficultés, tandis que d'autres sont en passe d'être réglés. Mais il s'agit précisément de solutions "globales" et tant que nous ne serons pas arrivés à un accord d'ensemble, il ne sera pas possible de s'entendre sur les divers éléments constitutifs. C'est là le cours normal d'une négociation.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Un échange approfondi a eu lieu lors de la réunion de Washington sur les futures négociations START qui devraient commencer immédiatement après la signature du traité sur des réductions de 50 % auquel nous travaillons actuellement. La partie soviétique a soumis son projet de déclaration commune à cet égard, qui pourrait être adopté lors du prochain sommet. Il s'agit d'une déclaration d'intention, portant sur ce que nous devons faire après la signature du traité START. Nous nous sommes accordés avec la partie américaine sur le fait que c'est précisément lors du prochain sommet que nous devrons déterminer les perspectives et les orientations principales des travaux en vue de réduire les armements et les forces armées et de surmonter la confrontation militaire entre les deux pays.

Pendant presque toute cette période, les pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales se sont poursuivis ici à Genève afin d'élaborer les détails pratiques du traité START et de ses documents annexes. La douzième série de consultations a commencé à la fin de septembre 1989, peu après la réunion ministérielle du Wyoming, et s'est terminée le 8 décembre. La treizième série a débuté le 22 janvier dernier et se poursuit toujours. Devant la lourde tâche qui nous attend, nous avons pris des mesures pour que les pourparlers se déroulent avec le maximum d'intensité et d'ampleur. C'est ainsi que le processus de négociation à Genève n'a été interrompu ni par la réunion ministérielle de Moscou ni par celle de Washington, malgré le fait que les chefs des deux délégations y participaient.

J'aborderai maintenant l'état des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales. Une place importante y est consacrée au problème des systèmes antimissiles balistiques et de l'espace. Notre position est fondée sur l'existence d'une corrélation objective entre les armements stratégiques offensifs et défensifs. En effet, la création de défenses antimissiles à grande échelle, en particulier de systèmes basés dans l'espace, peut entraîner inévitablement l'accumulation et le perfectionnement des armements stratégiques offensifs. L'existence d'une telle corrélation objective a été reconnue par l'URSS et les Etats-Unis lors de la mise au point du Traité ABM en 1972. Elle a été également prise en considération lorsque le mandat des pourparlers actuels sur les armes nucléaires et spatiales a été rédigé.

L'Union soviétique préconise le maintien du Traité ABM et le renforcement de son régime. Le respect du Traité ABM est devenu, dans le cadre des pourparlers, l'un des points de divergence les plus marqués. Jusqu'à récemment, cette controverse faisait obstacle à l'élaboration du traité START.

Lors de la réunion ministérielle du Wyoming, en septembre dernier, la partie soviétique a proposé une nouvelle démarche qui a ouvert la voie à l'achèvement du Traité. L'Union soviétique s'est déclarée prête à signer et à ratifier le traité START même si les parties n'arrivaient pas à s'entendre sur le problème des systèmes antimissiles balistiques avant la mise au point du texte; néanmoins, il faudrait que les parties continuent d'appliquer le Traité ABM tel que signé en 1972. Cette position a été réaffirmée ultérieurement lors des réunions ministérielles de Moscou et de Washington.

Nous estimons qu'il faut s'accorder sur le fait que la dénonciation ou la violation du Traité ABM par l'une des parties donnerait à l'autre partie le droit de se retirer du Traité START.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En outre, afin d'éviter tout nouveau différend quant au sens du "respect du Traité ABM tel que signé en 1972", la partie soviétique a proposé de s'entendre pour définir la séparation entre les activités autorisées et les activités interdites par le Traité ABM, et elle a soumis à cet effet, lors des négociations, un projet de protocole au Traité ABM.

La partie soviétique préconise en outre l'élaboration, lors des pourparlers, de mesures de confiance et de prévisibilité qui, selon nous, devraient contribuer à renforcer l'assurance que les parties s'acquittent rigoureusement de leurs obligations au titre du Traité ABM. Nous avons soumis un projet d'accord qui prévoit à cet effet tout un ensemble de mesures de ce genre.

Il convient de noter qu'en dépit d'une convergence de vues sur certaines mesures de prévisibilité, les parties continuent d'enregistrer de sérieux désaccords de nature conceptuelle.

S'agissant de ce qu'a déclaré aujourd'hui l'Ambassadeur David Smith au sujet du projet d'accord américain qui s'intitule "Mesures facilitant la transition en coopération vers le déploiement de défenses futures contre les missiles balistiques stratégiques", je voudrais dire ceci. A notre avis, ce projet est essentiellement destiné à se substituer au Traité ABM et à donner aux Etats-Unis la possibilité de procéder, conformément au programme de l'IDS, à la mise au point et à l'essai de systèmes antimissiles balistiques et de leurs éléments qui sont interdits par le Traité ABM. Ce projet prévoit également le droit pour les Etats-Unis de décider à tout moment de déployer des systèmes antimissiles à grande échelle, y compris dans l'espace.

La partie américaine soutient que le déploiement de tels systèmes antimissiles à grande échelle doit conduire à la stabilité stratégique. Nous ne sommes pas d'accord. La mise au point et le déploiement de tels systèmes ainsi que le stationnement d'armes dans l'espace ne peuvent que porter atteinte à la stabilité stratégique et réduire le niveau de sécurité dans la mesure où cela aboutira inévitablement à une rivalité dans le domaine des armements stratégiques défensifs et offensifs, c'est-à-dire à une montée en puissance nouvelle et encore plus dangereuse de la course aux armements. Cela conduira inévitablement aussi à la liquidation d'accords internationaux fondamentaux dans le domaine de la maîtrise des armements.

A notre époque, la stabilité et la sécurité ne peuvent être que mutuelles et seront réalisées non pas par la poursuite de la course aux armements, mais par la réduction continue des armements stratégiques offensifs, parallèlement à la limitation rigoureuse des systèmes stratégiques défensifs, à l'interdiction de placer des armes dans l'espace et à l'élargissement des mesures de confiance et de prévisibilité.

Je voudrais faire à ce propos quelques remarques supplémentaires sur ce qu'a dit l'Ambassadeur David Smith. Bien que les deux parties reconnaissent qu'il est important d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures de confiance et de prévisibilité, des divergences fondamentales persistent entre elles quant à l'objet de ces mesures. A notre avis, il est impossible d'accepter

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'affirmation de la partie américaine selon laquelle de telles mesures doivent viser à faciliter la transition vers un recours accru à la défense, dans la mesure où cette transition même aboutira à détruire la stabilité stratégique et à porter atteinte à la sécurité. Des mesures de ce genre, selon nous, ne peuvent être utiles que si elles visent à accroître la confiance et à assurer les parties que les obligations découlant du Traité ABM sont respectées. Il serait manifestement impossible, sans une telle assurance, de parler de prévisibilité dans le domaine des systèmes antimissiles balistiques. Par ailleurs, j'ai déjà souligné plus haut qu'il existe une certaine convergence dans la démarche des parties à l'égard de différentes mesures de confiance et de prévisibilité. Il est par conséquent possible de poursuivre, dans le cadre des pourparlers, des travaux concrets à ce sujet et de chercher à élargir les domaines d'accord.

En ce qui concerne les propositions avancées récemment par la partie américaine en vue de procéder à des mesures de prévisibilité expérimentales, dont a parlé l'Ambassadeur Smith, elles sont actuellement à l'examen. A titre préliminaire, je dirai toutefois ceci : bien que l'idée de mesures expérimentales soit de plus en plus souvent adoptée pour l'élaboration d'accords de désarmement, il serait toutefois difficile, dans le cas actuel, de mettre en oeuvre des mesures de ce genre alors que les parties ne sont fondamentalement pas d'accord sur leur objet même. Avant tout, il nous paraît indispensable de rapprocher la position des parties à l'égard du but des mesures de prévisibilité, avant même de songer à appliquer des mesures expérimentales.

L'Ambassadeur Smith a évoqué la visite de deux laboratoires américains à San Juan Capistrano et à Los Alamos que j'ai faite en tant que membre du Groupe d'experts soviétiques. Nous considérons que ces visites constituent l'un des moyens d'accroître la confiance entre l'URSS et les Etats-Unis. Il est utile d'établir des contacts entre experts soviétiques et américains, comme dans le cas de la visite de ces deux laboratoires, ainsi que dans le cadre d'examens officieux de divers aspects du problème des systèmes antimissiles balistiques. Cette visite a par ailleurs confirmé, à notre avis, l'importance d'une telle disposition afin que les activités des parties dans le domaine des systèmes antimissiles balistiques ne sortent pas du cadre du Traité ABM.

Je voudrais maintenant passer à la situation concernant l'élaboration du Traité START. Ces travaux se poursuivent sur la base des principaux paramètres qui ont été définis dans les déclarations communes publiées à l'issue des sommets de Washington en 1987 et de Moscou en 1988.

Les délégations concentrent leurs efforts sur la négocation de projets de textes conjoints du traité proprement dit et de ses documents annexes, c'est-à-dire le mémorandum contenant des données de base sur les armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis, et les protocoles relatifs aux modalités de conduite des inspections, de reconversion ou d'élimination, etc. Ces projets renferment des articles et des dispositions sur lesquels l'accord est total, ainsi que des libellés qui ne sont encore que partiellement convenus.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'un des problèmes les plus difficiles, lors des pourparlers, porte sur les mesures de vérification concernant le respect du futur traité sur les armements stratégiques offensifs. A cet égard, on met bien entendu à profit les pratiques et l'expérience acquises lors de l'application du Traité FNI.

Cependant, l'objet et le champ d'application du nouveau traité - qui porte sur les armements stratégiques - demandent des mesures plus larges et plus ambitieuses. Comme on le sait, le Traité START prévoit non pas l'élimination complète des moyens stratégiques, mais leur limitation. Les armements qui restent en possession des parties doivent faire l'objet de vérifications effectives. Par conséquent, les mesures envisagées à cet effet doivent être plus complexes et plus étendues.

L'élément principal du mécanisme de vérification est constitué par les inspections sur place effectuées tant à titre régulier qu'à la suite de soupçons (c'est-à-dire sur demande), ainsi que par la surveillance continue des installations de fabrication d'armements stratégiques offensifs. Le projet de traité prévoit actuellement 13 cas (paramètres et activités) où seront effectués différents types d'inspection. Les modalités générales et détaillées qui ont été arrêtées pour ces inspections figurent pour la plupart dans un document séparé - le projet conjoint de protocole sur les inspections.

Ce projet de texte contient des dispositions concernant la constitution des équipes d'inspection, leur statut, le transport sur les lieux d'inspection, les modalités concernant la notification des inspections, le transport des appareils d'inspection et du matériel, le logement, les repas et les soins médicaux destinés aux inspecteurs, et bien d'autres questions.

Parallèlement à la négociation des articles du Traité sur la vérification et des modalités figurant dans le protocole sur ses inspections, les deux parties cherchent à simplifier le texte sans nuire à l'efficacité et à la viabilité du traité ni à la confiance des parties dans le respect des obligations futures.

Le mécanisme de vérification au titre du Traité comprend le recours par chaque partie à ses moyens techniques nationaux et interdit de faire obstruction à ceux de l'autre partie. En particulier, il est interdit de chiffrer les données de télémesure transmises durant les essais en vol de missiles balistiques.

Il demeure encore certaines divergences quant à la manière dont les parties conçoivent les inspections motivées par des soupçons. Nous disposons, selon nous, de la base voulue pour résoudre ce problème mais un surcroît d'efforts reste nécessaire.

Comme on le sait, les parties ont signé, lors de la réunion du Wyoming en septembre dernier, un accord sur les principes concernant la réalisation de mesures de vérification expérimentales. Des mesures de ce genre ont été élaborées et adoptées et sont en cours d'exécution, notamment en ce qui concerne la conduite de certaines inspections sur place. Leur but est d'assurer le maximum de confiance dans l'efficacité et la fiabilité du mécanisme de vérification mis au point.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Des experts soviétiques et américains ont déjà effectué, ici à Genève, une expérience de marquage des armements stratégiques offensifs. Conformément au calendrier convenu, des bombardiers lourds ont été exposés hier en Union soviétique à l'intention d'experts américains, et on exposera ultérieurement la pointe d'un ICBM lourd de type SS-18 et un SLBM SS-N-23. Pour leur part, les Etats-Unis exposeront à l'intention d'experts soviétiques la pointe d'un ICBM de type MX, des bombardiers lourds et un SLBM Trident-II.

Les positions se sont rapprochées quant au problème des missiles balistiques intercontinentaux mobiles. Les parties sont finalement convenues de fixer des limitations à l'égard de ces engins. Il reste encore essentiellement à s'entendre sur les méthodes concernant ces limitations et la vérification du respect.

Le fond du problème réside dans la nécessité de s'entendre sur un équilibre optimal entre, d'une part, le maintien de la capacité de survie des missiles intercontinentaux mobiles et, d'autre part, la vérification fiable du respect des limitations fixées pour ces engins. Il est bien entendu plus difficile de contrôler les missiles mobiles que les missiles fixes. Cependant, la mobilité, qui contribue à accroître la capacité de survie, ne doit pas être sacrifiée à la simplification de la vérification. Nous cherchons actuellement à résoudre rationnellement ce problème.

Les délégations s'efforcent également d'élaborer une formule concernant l'obligation des parties à l'égard du non-contournement du futur traité. Il est indispensable de prévoir à cet égard le verrouillage des moyens éventuels de contournement permettant de porter atteinte à l'efficacité du traité. Nous sommes là aussi proches, semble-t-il, d'une solution.

Il reste également à résoudre la question concernant le non-déploiement d'armements stratégiques offensifs en dehors du territoire national des parties et la vérification de ce non-déploiement.

On est en train de négocier le calendrier d'élimination des armements stratégiques offensifs concernés par les réductions. L'important, ici, est d'assurer l'uniformité du processus et de préserver la parité à toutes les étapes du processus de réduction.

L'une des principales obligations que devront assumer les parties en vertu du futur traité consiste à réduire leurs armements stratégiques offensifs à des niveaux convenus. Cette obligation exige bien entendu des garanties fiables afin que les réductions prévues soient véritables et irréversibles. Il est donc nécessaire d'élaborer des procédures pour la reconversion ou l'élimination des engins visés par le traité. Le critère le plus important à cet égard réside dans le fait que ces procédures doivent exclure la possibilité de remettre en état ou de reconvertir à leur usage premier les engins concernés par les réductions.

Il convient de remarquer que la majorité de ces procédures ont déjà été arrêtées par les parties. Il reste cependant à résoudre certains problèmes, principalement d'ordre technique, à savoir que tel ou tel type d'armement soviétique et américain possède ses propres caractéristiques. On pense néanmoins que ces problèmes pourront être entièrement réglés dans un avenir proche.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les problèmes que je viens d'évoquer n'épuisent pas toute la gamme des travaux qu'il reste à accomplir. Il ne faut pas oublier que la réalisation d'accords politiques de principe doit se traduire dans les termes d'un traité. Il y a donc encore beaucoup de pain sur la planche.

Je dois aussi mentionner une autre difficulté dont il faut tenir compte. Les négociations se trouvent actuellement au stade final. Nous en sommes arrivés au point où il faut se représenter clairement ce que recèle telle ou telle solution possible, en connaître les conséquences éventuelles pour la sécurité nationale, et s'assurer que l'on a exclu pour de bon toute situation susceptible de servir à obtenir des avantages unilatéraux. Les choix sont difficiles à faire.

La position soviétique est maintenant de plus en plus déterminée par des considérations liées à la nécessité de faire ratifier le futur traité par le Parlement de l'URSS. Nous avons bien souvent entendu nos collègues américains dire que s'ils acceptaient telle ou telle disposition, cela compliquerait le processus de ratification. Après la réforme politique réalisée en Union soviétique, ce même critère s'applique maintenant à nous. A cet égard, nous nous trouvons aussi dans la même situation que les Etats-Unis. L'apparition de ce facteur a donné lieu à des difficultés et à des problèmes épineux.

Cette nouvelle situation exige que nous examinions les dispositions du texte en fonction de la nouvelle réalité politique qui existe dans notre pays. Toutes les questions doivent être soigneusement étudiées afin que des difficultés ne surgissent pas plus tard. Nous pourrons ainsi être assurés que l'accord que nous élaborons sera solide.

Je pense que cela intéresse non seulement l'Union soviétique et les Etats-Unis, mais aussi les autres pays. Le Traité aboutira à une sécurité plus stable à des niveaux sensiblement plus bas d'équilibre nucléaire, et le risque de guerre nucléaire diminuera. Le Traité constituera un facteur important en vue d'améliorer les relations soviéto-américaines et, par conséquent, l'ensemble du climat politique mondial. Enfin, il constituera un point de départ vers des accords encore plus radicaux dans le domaine des réductions et des limitations quantitatives des armements stratégiques offensifs.

Il reste peu de temps avant la rencontre au sommet, et encore moins avant la réunion (du 16 au 19 mai) des Ministres soviétique et americain des affaires étrangères, durant laquelle il faudra trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes qu'il reste à régler au sujet du Traité START.

En ce qui concerne la délégation soviétique, elle a reçu pour instruction d'accélérer les travaux par tous les moyens.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov, de sa déclaration liminaire ainsi que de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence. Je voudrais également remercier le chef de la délégation soviétique aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales, notre vieil ami et collègue, l'Ambassadeur Youri Nazarkine, de la déclaration qu'il vient de faire sur l'état d'avancement de ces négociations.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal, l'Ambassadeur Alioune Sene.

M. SENE (Sénégal) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au cours de cette session de printemps 1990 de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la tête de cette importante instance de l'Organisation des Nations Unies. Connaissant vos brillantes qualités de diplomate et votre expérience des questions internationales, nous avons la certitude que vous dirigerez nos travaux avec efficacité et avec succès. A ces félicitations j'associe tous nos prédécesseurs, dont mon collègue Azikiwe, qui ont contribué à la bonne marche de nos travaux. Certes, depuis ma dernière intervention devant cette auguste assemblée le 25 août 1988, beaucoup d'éminents collègues nous ont quittés tandis que leurs distingués successeurs sont venus poursuivre cette tâche exaltante au sein de ce forum unique de négociation multilatérale sur le désarmement.

Parmi ceux qui sont partis, comment oublier notre doyen et ami, j'ai nommé García Robles, prestigieuse figure de la diplomatie mexicaine, dépositaire des valeurs de l'humanisme latino-américain, maître d'oeuvre du Traité de Tlatelolco, incarnation ardente de l'espoir, prix Nobel de la paix et témoin de l'histoire de cette fin de siècle. Nous demandons à l'Ambassadeur Marin Bosch, son digne successeur, de bien vouloir lui transmettre l'expression de notre grande admiration et nos voeux de santé et de bonheur pour une retraite intellectuellement riche, dense et féconde. Enfin, j'adresse mes remerciements à l'Ambassadeur Miljan Komatina, Secrétaire général de la Conférence, à l'Ambassadeur Vicente Berasategui, Secrétaire général adjoint, et à tous les membres du secrétariat pour leur aimable et efficace collaboration.

Après 40 ans de guerre froide, nous sommes aujourd'hui les témoins d'une évolution géopolitique et stratégique sans précédent. En effet, la rapidité des changements en Europe surprend même les observateurs politiques les plus avisés. Nous assistons à un processus dont nous ignorons l'issue mais dont les répercussions vont bien au-delà du continent européen. En tout cas, le nouvel ordre politico-militaire auquel ces changements donneront naissance n'est pas encore forgé. Il se cherche et s'organise et à présent, on assiste à la désintégration de l'ordre international hérité de la seconde guerre mondiale et qui reposait sur la bipolarité de l'antagonisme idéologique et militaire entre l'Est et l'Ouest; mais grâce à la détente que l'on connaît aujourd'hui, on peut dire que l'année 1989, année du bicentenaire de la Révolution française, aura été une réplique dans le domaine politique comme en matière de désarmement. En effet, pour la première fois dans l'histoire, on a vu des Etats dotés d'armes nucléaires accepter d'éliminer, sur le plan bilatéral, toute une catégorie d'armements. Il s'agit des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont les éminents représentants viennent de faire ici le point sur l'état de leurs négociations bilatérales sur les armes stratégiques, en perspective du prochain sommet auquel nous souhaitons beaucoup de succès. Dans le même ordre d'idées, les réductions des forces classiques et les mesures de confiance qui font l'objet de négociations intenses en Europe comme à Vienne, dans le cadre de la CSCE, ainsi que la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux montrent à l'évidence que le concept de sécurité, par-delà l'équilibre des forces, implique l'instauration d'une ère de coopération internationale.

(M. Sene, Sénégal)

La Conférence du désarmement doit s'adapter à ces nouvelles réalités, à la situation internationale favorable, pour obtenir des résultats concrets dans son domaine de compétence afin de renforcer sa crédibilité. A cet égard, il faut saluer les efforts considérables qui ont été déployés par la Conférence depuis l'année dernière en vue de l'élaboration d'une convention relative à l'interdiction complète des armes chimiques. L'élan dynamique qui a été donné par la Conférence de Paris, au début de l'an dernier, a fait de l'élimination des stocks existants et des installations de production d'armes chimiques, comme de l'interdiction définitive de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, du transfert ou de l'emploi de ces armes, une cause commune et irrévocable de la communauté internationale tout entière. En résumé, tous les Etats participants à la Conférence de Paris ont pris l'engagement de redoubler d'efforts au sein de la Conférence du désarmement pour conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques dans les délais les plus rapprochés. Ainsi, sous la brillante direction de l'Ambassadeur Morel, le Comité spécial des armes chimiques a accompli l'année dernière des performances remarquables. Grâce à son savoir-faire, l'Ambassadeur Morel a su aider à la redéfinition des concepts dans "le texte évolutif", en conciliant les divers points de vue. A cet égard, il faut souligner la place de la nouvelle Annexe sur les produits chimiques, le Protocole relatif aux procédures d'inspection et les travaux sur les techniques du régime de vérification prévu par la Convention, les progrès réalisés sur les clauses finales, et les textes concernant la composition du Conseil exécutif, qui sont autant de repères pour la maîtrise des armements chimiques. La Conférence des gouvernements et des représentants de l'industrie chimique qui s'est tenue à Canberra, en Australie, l'an dernier, a aussi montré la nécessaire collaboration avec le secteur des professionnels de l'industrie chimique dans toute mise en oeuvre d'une convention d'interdiction complète des armes chimiques.

Assurément, ma délégation a la conviction que sous la direction de l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, le Comité pourra atteindre dans un esprit constructif et un délai raisonnable les objectifs assignés à cet organe. D'ores et déjà, il est réconfortant de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus de réduire graduellement leurs armes chimiques. Même si certains aspects sont conditionnels, les engagements annoncés montrent que les deux puissances en question, qui détiennent les stocks d'armes chimiques les plus importants, reconnaissent la responsabilité particulière qui leur incombe au sujet de la destruction de ces stocks jusqu'à des niveaux peu élevés et égaux, en attendant la conclusion de la convention interdisant les armes chimiques. A n'en pas douter, il y a là un fait déterminant qui donne une impulsion positive à la négociation multilatérale et une garantie d'adhésion massive à la future convention. Comme ma délégation l'avait déclaré à la Conférence de Paris, le Sénégal, pour sa part, ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en acquérir. De toute manière, il apporte sa modeste contribution, dans la mesure de ses possibilités, à la conclusion rapide de la Convention sur les armes chimiques.

Evidemment, il n'y a pas que l'interdiction des armes chimiques comme point focal de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. L'interdiction complète des essais nucléaires est aussi un point prioritaire. A ce sujet, précisément, il faut déplorer que la Conférence n'arrive toujours

(M. Sene, Sénégal)

pas à convenir d'un mandat pour un comité qui serait chargé d'examiner la question. Toutefois, il faut rendre hommage aux efforts énergiques que l'Ambassadeur Yamada, du Japon, a déployés l'an dernier pour tenter de définir le mandat d'un comité spécial sur les essais nucléaires. Il faut espérer que l'Ambassadeur Donowiaki, qui poursuit la même action, aboutira au succès qui nous sortirait de l'impasse.

D'un autre côté, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont réalisé des progrès en achevant presque la mise au point des régimes de vérification prévus par le Traité sur la limitation des essais souterrains et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il aura fallu attendre 10 ans après la signature de ces deux instruments pour mettre au point des systèmes de vérification qui montrent néanmoins qu'il est possible de s'assurer du respect d'une interdiction des essais.

D'autres proposent la tenue d'une conférence pour transformer le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction complète en y associant, de manière conjointe, la communauté internationale. Il s'agit là, sans aucun doute, d'une approche intéressante. Même s'il n'y a pas de raccourci en la matière, comme certains le pensent, il convient de mettre au point les conditions d'une négociation sur ce thème afin de persévérer, sur la base du consensus, pour élaborer un système fiable et durable. En tout état de cause, toutes les questions multilatérales relatives aux armements nucléaires sont du ressort de la Conférence du désarmement. En conséquence, ma délégation estime que celle-ci ne devrait ménager aucun effort pour se concentrer désormais sur les questions de fond relatives à l'interdiction des essais nucléaires, à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Force est de reconnaître que, sur les deux dernières questions, la Conférence du désarmement n'a pas fait non plus de progrès décisifs, tant sur le plan d'un débat structuré sur la cessation de la course aux armements nucléaires que sur celui de la négociation et de l'élaboration de principes et de mesures de confiance en vue d'un désarmement nucléaire qui serait indissociable bien sûr de la prévention en matière de prolifération nucléaire.

Vraisemblablement, la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui va s'ouvrir prochainement à Genève, sera l'occasion d'une analyse exhaustive de tous les facteurs pouvant favoriser la crédibilité du traité. Du reste, ce traité s'est avéré un instrument utile dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et c'est la raison pour laquelle le régime qu'il a établi mérite d'être maintenu et consolidé. L'objectif fondamental du traité consiste à réduire puis à éliminer les armes nucléaires. Dans cet ordre d'idées, la prolifération des technologies liées à l'utilisation de matières fissiles, qui font l'objet de tant de mises en garde, mérite aussi de retenir notre attention. Par ailleurs, la quatrième Conférence devra examiner la validité du Traité après 1995. Pour sa part, le Sénégal y participera avec l'espoir qu'il y aura consensus sur la prorogation du traité après 1995, ce qui pourra renforcer l'universalité de cet instrument de désarmement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale.

(M. Sene, Sénégal)

De fait, l'arrêt et l'interdiction des essais nucléaires constituent le meilleur moyen de lutter contre la prolifération des armes nucléaires, et ce d'autant qu'un processus de désarmement nucléaire effectif est engagé. En attendant, les Etats non dotés d'armes nucléaires demandent des garanties négatives de sécurité dans le cadre d'un instrument international ou d'une formule juridiquement contraignante pour toutes les parties. En effet, depuis que les Etats dotés d'armes nucléaires ont fait des déclarations unilatérales de garanties négatives de sécurité, la Conférence du désarmement n'a pu trouver d'arrangement juridique en bonne et due forme, malgré un large consensus fondé du reste sur les règles du droit international coutumier concernant l'interdiction de tout recours à la force, sauf en cas de légitime défense. Certes, à travers les déclarations sur les garanties négatives de sécurité, les Etats dotés d'armes nucléaires ont reconnu qu'on ne pouvait envisager de recourir à de telles armes que dans un nombre de cas beaucoup plus restreint que lorsqu'il s'agit d'armes classiques. A tout le moins, il faut espérer que la Conférence du désarmement marquera sur ce point une évolution positive en élaborant un arrangement ou des mesures ayant un caractère international juridiquement contraignant.

Il est un autre problème tout aussi préoccupant, sur lequel on vient d'entendre des exposés très approfondis, et qui est la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien sûr, à l'ère des satellites, les technologies spatiales et les services qu'elles offrent en font des supports fondamentaux de la communication, de l'information et de la transmission des données, chose importante dans le monde d'aujourd'hui. Mais ce n'est un secret pour personne que le système d'exploitation de l'espace comporte une dissémination inévitable des techniques militaires à la fois sur le plan stratégique et tactique. Et pourtant, conformément à l'article premier du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, qui a été ratifié par 110 Etats, l'utilisation de l'espace - apanage de l'humanité tout entière - doit se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement. Deux ans après la conclusion de ce Traité en 1969, l'homme posait pour la première fois le pied sur le sol lunaire et y inscrivait que sa mission traduit une volonté de paix au nom de toute l'humanité. Depuis lors, de grandes étapes ont été franchies qui ont permis l'apparition de nouvelles générations d'armes pouvant être placées dans l'espace; nous en avons eu la démonstration tout à l'heure. Or, dans un domaine comme celui de l'espace qui est porteur d'immenses promesses pour la communauté internationale, notamment sur le plan du progrès scientifique, la militarisation croissante qui peut donner lieu à une course aux armements dans ce milieu risquerait de faire renaître une autre forme d'antagonisme entre puissances. Il est donc urgent que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour que l'espace ne devienne pas un nouveau champ d'affrontement.

De ce point de vue, les propositions qui ont été avancées à la Conférence du désarmement méritent de retenir toute notre attention, qu'il s'agisse du renforcement de la Convention sur l'immatriculation, de la vérification ou de la protection des satellites, notamment ceux à vocation scientifique - satellites de télédétection, de téléobservation des climats ou de la Terre, en un mot de tout l'outillage destiné au service de la sécurité commune et au renforcement de la sûreté de l'environnement international. En définitive,

(M. Sene, Sénégal)

la mise sur pied d'une agence internationale de surveillance spatiale pourrait sans doute contribuer à la vérification du respect des traités relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je vais conclure pour dire qu'à la faveur de la détente que nous connaissons aujourd'hui, il faudrait faire appel plus que jamais à la volonté politique des puissances qui ont des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils prennent des mesures urgentes en vue d'arrêter la course aux armements, d'éviter les risques de guerre, de prévenir l'usage de la force ou l'intervention afin de passer d'une ère où les rapports de sécurité reposaient sur l'antagonisme à une ère de relations fondées sur la coopération et la confiance. Pour ce faire, il faut désormais une connaissance approfondie des doctrines et stratégies militaires respectives, dans la transparence, "à ciel ouvert", comme disent aujourd'hui les experts pour étudier les asymétries menaçantes et les capacités offensives. Car si l'on veut surmonter les préjugés, dissiper la méfiance et la peur de la menace, il faut en venir à des concepts de stratégie défensive et de dissuasion minimale.

Il va sans dire qu'il y a encore beaucoup à faire - il ne faut pas rêver - pour prévenir les guerres et faire de l'agression militaire, partout dans le monde, une option qu'aucun gouvernement ne puisse envisager et où les forces militaires auront pour rôle de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriales des pays. Indubitablement, les événements qui se passent aujourd'hui en Europe, j'y reviens, sont passionnants pour l'esprit parce qu'ils marquent un changement radical dans les mentalités et la vision géostratégique. Au demeurant, nous savons que le processus en question s'est engagé il y a fort longtemps, dès l'Acte d'Helsinki en 1975, et qu'il couvre un vaste champ allant de la coopération économique aux droits de l'homme. Mais cette période faste de dialogue et de coopération qui s'instaure entre l'Est et l'Ouest va-t-elle pour autant effacer toutes les tensions nées çà et là des faits historiques, politiques, ethniques, religieux ou socio-économiques ? Eh bien, nous le croyons, car nous avons la conviction que l'intelligence humaine a la capacité aujourd'hui de construire sur les ruines de l'ordre ancien un ordre nouveau plus juste, plus prospère, plus fraternel et plus solidaire.

Cependant, l'instauration en Europe d'un ordre de paix stable et durable que nous souhaitons de tout coeur ne peut se faire sans tenir compte du reste de la planète, dans la mesure où les déséquilibres stratégiques dans d'autres régions peuvent avoir des répercussions sur la sécurité et la stabilité du monde. Or, on le sait, la guerre fait toujours rage dans certaines parties du tiers monde. On assiste même, selon certaines sources, à un accroissement des armes nucléaires dans des zones de tension entre pays voisins, ce qui pose un nouveau problème de sécurité, sans parler des risques accrus de prolifération incontrôlée. Toujours selon les mêmes sources, on suppute une prolifération de missiles balistiques équipés d'ogives chimiques ou nucléaires ainsi que la propagation des techniques de fabrication s'y rapportant. Il faut donc trouver des solutions efficaces, dans un cadre aussi large que possible, pour sauvegarder la stabilité stratégique et la sécurité internationale, avant que ces hypothèses de politique fiction ne deviennent un jour réalités.

(M. Sene, Sénégal)

Inéluctablement, l'objectif d'un désarmement mondial et la prévention de la guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique, passent par la compréhension mutuelle entre les Etats, tissée à travers une coopération créatrice en matière de politique et de sécurité, d'économie et de commerce, d'écologie et de culture, de droits de l'homme et d'action humanitaire, répondant aux aspirations fondamentales des peuples à la liberté, à la dignité et au bien-être.

Au plan régional, il faut également aider à la mise en oeuvre de mesures sur la limitation des armements, la cessation de la course aux armements, la conclusion de traités de désarmement, l'institution de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix susceptibles d'accroître la confiance et la stabilité entre les Etats ainsi que le règlement négocié des questions internationales majeures, et notamment les conflits régionaux dans le monde.

Pour terminer, nous voudrions souligner à nouveau qu'en cette période de l'histoire où les superpuissances prennent des initiatives sur le plan du désarmement nucléaire et de l'interdiction des armes chimiques, en acceptant la vérification comme un élément essentiel de tout accord de limitation ou de réduction des armements, il est clair que l'on s'éloigne des certitudes de la guerre froide et de l'équilibre de la terreur. Eh bien, c'est tant mieux.

Le moment est donc venu de mener une réflexion approfondie sur la structure de la Conférence du désarmement, dans l'optique de cette nouvelle situation internationale que nous devons à tout prix rendre plus harmonieuse et plus pacifique pour favoriser le développement. Car la question véritable qui se pose, c'est de savoir comment maintenir la paix et la sécurité internationales à l'ère de l'arme absolue, c'est-à-dire de la bombe atomique et des armes de destruction massive : armes chimiques, biologiques ou radiologiques. Assurément, il faut poursuivre les objectifs prioritaires du désarmement en sortant des sentiers battus, comme l'a souligné fort opportunément l'Ambassadeur de Azambuja, du Brésil, avec toute l'autorité, toute la hauteur de vue, la clarté d'esprit et l'éloquence exaltante qu'on lui connaît. Nos meilleurs voeux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

Il s'agit donc de surmonter les divergences de vues et les conflits d'intérêts, d'élargir les bases d'entente et les approches consensuelles, grâce au dialogue et à la négociation, et en s'adaptant à l'évolution de la situation internationale. Enfin, au moment où le monde entre dans l'ère de la négociation institutionnalisée et où les deux superpuissances qui possèdent les arsenaux les plus importants et les plus perfectionnés assument leurs responsabilités particulières dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement doit tirer parti de la conjoncture.

D'emblée, comme le disaient tout à l'heure les distingués représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, la volonté d'instaurer la confiance peut créer un climat favorable à la solution des problèmes et permettre d'élaborer d'une manière souple et pratique des mesures concrètes et des accords qui seront durables grâce à la transparence dans la vérification.

(M. Sene, Sénégal)

A la limite, les efforts louables déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour éliminer leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée ainsi que la négociation d'une réduction de 50 % des armes stratégiques de ces pays devraient, pour être exemplaires, s'appuyer sur une réduction significative de leurs arsenaux nucléaires et classiques et sur l'arrêt de la course aux armements. Telle est, pensons-nous, la meilleure voie pour consolider les tendances positives pouvant accélérer aujourd'hui le processus de la limitation et de la réduction des armements. A cet égard, le parallélisme constructif entre les négociations bilatérales soviéto-américaines et les efforts multilatéraux de désarmement menés sous l'égide des Nations Unies doit se maintenir, les deux processus se renforçant mutuellement pour contribuer ensemble à la construction d'un monde plus sûr et plus stable en vue du maintien de la paix à l'échelle universelle, comme nous en avons eu aujourd'hui en tout cas les prémisses et les promesses. En somme, il s'agit de vaincre la guerre et la barbarie pour mieux armer l'espèce humaine, je dirais l'homme, dans la lutte contre les déséquilibres écologiques de notre Terre, dans le combat contre la pauvreté, la misère et l'analphabétisme, dans le combat contre la faim et la maladie, pour relever les défis de la survie et du développement.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant du Sénégal, mon ami, collègue et frère, l'Ambassadeur Alioune Sene, de son importante intervention ainsi que de ses très aimables paroles à mon endroit.

(L'orateur poursuit en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Kosin.

M. KOSIN (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser mes remerciements aux distingués Ambassadeurs Richard Burt et David Smith ainsi qu'à notre vieil ami et collègue, Youri Nazarkine, pour la présentation détaillée qu'ils nous ont faite de l'état d'avancement des pourparlers sur le désarmement stratégique et spatial menés par les Etats-Unis et l'Union soviétique. J'espère que nous aurons le privilège de les entendre plus souvent ici. J'aimerais accueillir chaleureusement parmi nous S. E. l'Ambassadeur Juraj Králik, chef de la délégation de la République fédérative tchèque et slovaque, et lui souhaiter tout le succès possible dans sa nouvelle tâche. Il peut compter sur l'entière coopération de ma délégation. Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'exprimer notre gratitude aux collègues qui nous quittent, l'Ambassadeur de Azambuja, du Brésil, et l'Ambassadeur von Stülpnapel, de la République fédérale d'Allemagne, qui ont tant apporté aux travaux de notre Conférence. Tous mes voeux les accompagnent dans leurs nouvelles et importantes fonctions.

Bien que la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement ne figure pas formellement à l'ordre du jour ni dans le programme de travail de la Conférence, je voudrais néanmoins faire quelques observations sur ce point qui soulève un intérêt croissant à mesure que nous cherchons des moyens de tirer profit au mieux des possibilités qu'offre la Conférence.

(M. Kosin, Yougoslavie)

La délégation yougoslave a abordé certains aspects de cette question dès 1985. Je voudrais essayer aujourd'hui de faire un pas en avant, si ce n'est en entrant dans le détail de cette question complexe, au moins en articulant les différents concepts qu'elle recouvre.

Il va sans dire que l'efficacité d'un système dépend non pas des dispositifs techniques et organisationnels ni des modifications destinées à remédier à d'éventuelles faiblesses structurelles, mais des positions politiques et du comportement des protagonistes au sein du système. La Conférence peut pourtant être plus efficace, ou du moins améliorer son image, en examinant régulièrement la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions. Ma délégation est cependant fermement convaincue que cette évaluation périodique doit partir du principe que la Conférence est le seul organe multilatéral de négociation et qu'elle ne peut modifier ses objectifs sans risquer de perdre sa raison d'être. Pour jouer son rôle d'organe de négociation, la Conférence mène évidemment des travaux préparatoires soutenus au cours desquels elle définit et élabore des concepts relatifs à la sécurité et au désarmement. Les négociations au sens propre du terme s'engagent à un rythme qui dépend parfois justement de la façon dont la Conférence aborde cette phase préliminaire.

Pour bien faire, la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement devrait être abordée à trois niveaux différents, même si au moins deux d'entre eux se recoupent, surtout en ce qui concerne les conditions nécessaires à l'établissement des organes subsidiaires, à la définition de leur mandat, à la participation d'Etats non membres, etc.

Le premier niveau porterait uniquement sur les aspects techniques et de procédure du fonctionnement de la Conférence tels qu'ils sont exposés dans le document CD/WP/150/Rev.1. On pourrait y ajouter les questions relatives à la documentation, au calendrier, et d'autres.

Le deuxième niveau engloberait des questions qui portent en partie sur les dispositions du règlement intérieur et qui, dans une certaine mesure, sont de nature politique. Le Groupe des Sept a formulé les bonnes questions et suggéré des solutions de rechange dans les documents CD/WP/341 et CD/WP/286. Il est regrettable que ces documents n'aient pas été discutés plus à fond et que l'on n'ait pas examiné ces innovations qui auraient permis d'axer les travaux sur des questions essentielles.

Dans ces conditions, ma délégation considère toujours particulièrement important d'alléger la procédure de prise de décisions sur la participation d'Etats non membres de la Conférence; ainsi, par exemple, un Etat non membre pourrait simplement notifier son intention de participer aux travaux de la Conférence ou cette dernière même pourrait inviter un Etat non membre à prendre part à des consultations; d'associer plus souvent des experts scientifiques et techniques aux travaux de la Conférence; de permettre la création d'organes de travail dotés d'un mandat unique et général ou même n'ayant pas de mandat particulier, compte tenu du fait que l'objectif fondamental de la Conférence est énoncé au paragraphe 120 du Document final

(M. Kosin, Yougoslavie)

de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et que les organes de travail sont non pas des instances distinctes mais des formes que revêt l'activité de la Conférence; d'examiner l'application des accords auxquels on parvient sur les questions techniques et de procédure, etc.

Le troisième niveau est beaucoup plus complexe et porte sur l'adaptation de la Conférence aux faits nouveaux qui marquent les relations internationales. Il s'agit là de questions éminemment politiques et qui touchent à la nature, au rôle et aux attributions de la Conférence en tant qu'organe de négociation.

Le débat qui a eu lieu jusqu'ici a montré que nous avons tous à l'esprit l'amélioration des relations dans le monde, la réduction des risques de conflit, le réexamen des concepts et la mise en place de nouvelles structures en matière de sécurité, l'intensité qu'il faut donner aux négociations sur le désarmement qui ont des répercussions à l'échelle mondiale, quel que soit le niveau auquel elles se déroulent, etc. Ces orientations créent de meilleures conditions pour associer plus étroitement et rendre complémentaires les négociations multilatérales, bilatérales et régionales et nous imposent d'envisager notre tâche avec plus de souplesse et de réalisme. Mentionnons au passage que ces dernières années, et particulièrement en 1989, nous avons été amenés à modifier sensiblement notre perception de ce qui est réaliste et de ce qui ne l'est pas, dans la mesure où les faits nouveaux récents nous ont tous pris par surprise, y compris les pronostiqueurs les plus audacieux. Même si nous sommes tous conscients des impulsions et possibilités nouvelles, nous tirons encore des conclusions différentes sur la façon dont la Conférence pourrait être plus efficace compte tenu de la situation nouvelle.

De l'avis de ma délégation, l'adaptation aux circonstances ne devrait pas modifier le rôle de négociation de la Conférence en ôtant à celle-ci le droit d'examiner certaines questions de désarmement. Les questions les plus importantes ne peuvent être réglées dans le seul cadre bilatéral, quel qu'il soit, et la définition d'un système de sécurité stable ne peut être le fruit que d'une vaste coopération internationale. On ne peut donc concevoir l'adaptation que dans le sens d'un renforcement du rôle de la Conférence, comme la confirmation dans les faits du droit qu'a cette instance de traiter toutes les questions fondamentales de désarmement. Ce n'est qu'ainsi que la Conférence pourra contribuer pleinement à la dynamique des négociations menées à plus vaste échelle. C'est la seule façon de rendre possible et crédible une approche nuancée et progressive de questions inscrites à l'ordre du jour et auxquelles pourtant la pratique de la négociation multilatérale n'a pu encore s'appliquer. Cela implique de prendre en considération les phases de délibération, de prénégociation et d'autres, y compris d'adopter des mesures de sécurité dites transitoires ou subsidiaires afin de promouvoir les négociations proprement dites. Pour donner ses chances à cette approche évolutive, pour sortir de l'étau "négociation, oui ou non", pour éviter de ravaler la Conférence au rang de salon, nous devons tous commencer par changer d'attitude et soutenir la Conférence dans toutes ses attributions.

(M. Kosin, Yougoslavie)

En d'autres termes, la Conférence ne peut se comporter comme si elle était l'unique forum démocratique de négociations fiable, c'est-à-dire comme si les négociations multilatérales étaient la seule voie vers un désarmement véritable. Mais elle ne saurait non plus se contenter de ramasser les miettes laissées sur d'autres tables de négociation. Plus précisément, son rôle à court, moyen et long terme en tant qu'organe de négociation doit tenir compte de ses possibilités effectives, et ses activités ne doivent pas dépendre de l'existence ou non d'organes de travail, de mandats ou de programmes de travail formels. Elle doit donc saisir chaque occasion qui se présente d'examiner quant au fond toutes les questions à tous les niveaux, de discuter des programmes et des propositions - même s'ils ne peuvent de toute évidence pas faire l'objet de négociations dans l'immédiat du fait que les points de vue divergent -, dans la mesure où, en dernière analyse, tout examen de fond d'un problème représente en fait un stade de la négociation qui, bien sûr, ne peut pas toujours comprendre l'élaboration d'un texte. La Conférence a ainsi un rôle important de préparation et d'information et sert de catalyseur dans la recherche permanente d'éléments et de concepts communs qui devraient être constamment élargis et élaborés de façon à déboucher sur des accords.

L'adaptation n'est donc pas une notion théorique : elle traduit avant tout une volonté plus forte de traiter toutes les questions de l'ordre du jour, de moderniser et de renouveler les méthodes de travail de façon à nous permettre d'avancer plus rapidement vers l'objectif final de nos négociations sur le désarmement.

Dans ces conditions, nous devrions engager un débat plus dynamique et plus concret sur l'ordre du jour, lequel devrait respecter davantage ce décalogue. Nous devrions commencer à envisager plus précisément d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour, d'en fusionner certains ou d'échelonner l'examen de questions selon le degré de convergence des vues. Sans négliger aucun point de l'ordre du jour, nous contribuerions de la sorte à mettre l'accent sur les questions qui sont susceptibles de recevoir rapidement une solution satisfaisante, comme c'est le cas en ce moment, par exemple, de la Convention sur les armes chimiques. Dans la mesure où l'ordre du jour actuel a été soigneusement mis au point, on ne saurait y ajouter de thèmes sans définir ensuite quelles sont nos véritables priorités, au moins à court ou moyen terme.

La délégation yougoslave est disposée à étudier dans un esprit constructif toutes les nouvelles propositions qui ont été faites jusqu'ici, de façon à dynamiser les travaux de la Conférence et à prendre en compte l'évolution actuelle, mondiale et régionale. Outre les propositions qui ont déjà été présentées, la question de la sécurité des pays non alignés et des pays en développement mérite notamment une attention particulière, étant donné que le nouvel ordre en matière de sécurité est avant tout conçu dans le cadre du monde développé. C'est précisément parce que notre Conférence est l'unique organe mondial multilatéral de négociation qu'elle devrait engager des débats sur toutes les questions de désarmement et de sécurité et suggérer des solutions à cet égard.

(M. Kosin, Yougoslavie)

La Conférence devrait saisir toutes les occasions dont elle dispose, des séances plénières et comités spéciaux aux réunions officieuses, consultations du Président à participation non restreinte, organes d'experts et tables rondes de spécialistes, etc., pour nourrir un échange permanent et substantiel de vues et de propositions afin de trouver un terrain d'entente pour négocier. Une conception plus souple du mandat concernant le point 1 de l'ordre du jour (Interdiction des essais nucléaires), l'acceptation pour la première fois de réunions officieuses portant sur le point 3 indiquent, par exemple, que l'on commence à envisager les travaux de la Conférence sous un angle plus pragmatique.

Au risque de m'écarter ici légèrement du sujet, je voudrais dire que je suis convaincu qu'aborder de manière novatrice le problème de l'élargissement de la composition de la Conférence serait peut-être un moyen de mettre cette instance en phase avec l'évolution structurelle de la communauté internationale. Je pense, par exemple, à un réexamen éventuel des critères sur lesquels repose l'équilibre politique. Dans la mesure où il s'agit d'une question politique délicate, il est encore prématuré de prétendre tirer des conclusions concrètes, mais le point mérite qu'on commence à y réfléchir.

Il faut continuellement rechercher de nouvelles idées et de nouvelles questions à débattre, à quelque niveau que ce soit, ainsi qu'examiner et envisager dans un esprit critique la façon dont la Conférence remplit son rôle. Elle doit être attentive à tous les changements politiques, enregistrer et saisir toutes les occasions d'élargir les possibilités de négocier et d'affirmer son importance dans le cadre objectif de ses activités. Si nous ne pouvons réaliser l'indispensable, nous devons au moins tenter de faire ce qui est possible, à savoir de nous familiariser avec une démarche progressive, graduelle, sans perdre de vue naturellement les véritables objectifs. Chaque pas qui sera franchi, aussi petit soit-il, contribuera à faire profiter davantage notre Conférence des possibilités qui s'ouvrent à elle de devenir un élément indispensable du processus de négociation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président de la Yougoslavie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Chirila.

M. CHIRILA (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien la délégation roumaine est contente de vous voir présider, avec tant de compétence, les travaux de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. Permettez-moi aussi d'exprimer nos voeux de bienvenue, en tant que chef de la délégation tchécoslovaque, à l'Ambassadeur Králik.

Dans son intervention du 13 février à la séance plénière de la Conférence, notre délégation a eu l'occasion de présenter dans ses grandes lignes la position de la Roumanie, les espérances de notre pays et surtout son entière disponibilité à soutenir les efforts visant à la réalisation d'un large processus, continu et dynamique, de désarmement à tous les niveaux et sous tous les aspects, et à contribuer à ces efforts.

(M. Chirila, Roumanie)

Grâce aux efforts inlassables déployés par vous et par vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, et l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, un cadre de travail concret a pu être établi pour faire face à la nécessité, que nous sommes tous d'accord à souligner, de négocier et surtout de réaliser des accords et de prendre des mesures à vocation universelle, au niveau multilatéral, dans le domaine du désarmement.

Ce que nos débats et négociations ont surtout fait ressortir d'une manière générale, c'est le fait que le climat politique d'aujourd'hui, plus favorable, offre des conditions et des espoirs, mais impose aussi des exigences, des responsabilités et des efforts supplémentaires, si l'on veut obtenir des résultats significatifs dans le domaine du désarmement, notamment au sein de la Conférence de Genève. Les débats ont aussi révélé que les questions nucléaires sont toujours considérées ici comme prioritaires. Notre délégation prend note avec satisfaction du fait que, en particulier grâce aux efforts de l'Ambassadeur Donowaki, des conditions plus propices ont été créées en vue d'un dialogue plus spécifique concernant la question d'un mandat, quant au fond, d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous exprimons l'espoir que la Conférence fera preuve sans tarder de la souplesse indispensable afin que se dégage le consensus nécessaire pour aboutir à un mandat raisonnablement équilibré, capable d'offrir les conditions voulues pour un examen de substance et ciblé. Concernant l'important problème de la vérification d'un traité sur l'interdiction des essais, on a enregistré un progrès considérable avec la mise au point, par le Groupe spécial d'experts scientifiques, d'un système global de vérification sismologique. Ma délégation est d'autant plus satisfaite que, depuis cette session, la Roumanie est associée aux travaux du Groupe spécial et va participer, avec les moyens techniques dont elle dispose maintenant, à l'essai mondial dont les conclusions seront présentées en 1991.

Nous considérons que, pour susciter d'autres décisions politiques au sujet de la participation à un tel essai international, il convient de trouver des moyens d'offrir, surtout dans les zones jusqu'ici insuffisamment représentées, une assistance technique de base et une coopération internationale complémentaire. Nous estimons que les quatre centres internationaux établis pour l'essai du système global de vérification sismologique peuvent en particulier s'attacher à trouver des possibilités de répondre à une telle nécessité.

Toujours dans le contexte du désarmement nucléaire, nous partageons la satisfaction de voir engagés des débats spécifiques, non officiels, sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Comme beaucoup d'autres délégations, nous aurions toutefois préféré la création d'organes de travail et de négociation, voire de comités spéciaux, sur les deux sujets. Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction qu'a eue notre délégation d'entendre les exposés présentés à cette séance plénière par les chefs des délégations soviétique et américaine aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales. Nous sommes sûrs que la substance des exposés présentés ici par les deux délégations offrira d'importants repères pour nos débats non

(M. Chirila, Roumanie)

officiels sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence ainsi que pour les travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous réitérons l'espoir que l'approche de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires stimulera les efforts et surtout la recherche de résultats dans l'ensemble de la problématique nucléaire, y compris les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires.

La reconstitution, dans un délai assez raisonnable, du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a fait naître l'espoir légitime que, cette année, un travail de fond, orienté surtout vers des résultats concrets, était possible et souhaité par tous. Malheureusement, le passage à l'examen de fond de ce problème, de plus en plus pressant et inquiétant, a été en fait retardé.

Permettez-moi maintenant de faire quelques références aux négociations concernant le projet de convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Dans son intervention du 13 février en séance plénière, notre délégation a exprimé l'entière disponibilité politique de la Roumanie quant à la conclusion rapide d'une telle convention. Cette disponibilité reste intacte : nous sommes pour une convention universelle, efficace, assortie d'un régime de vérification adéquat. Nous avons déclaré clairement que la Roumanie ne possède pas d'armes chimiques et qu'elle n'a aucune intention d'en produire ou d'en acquérir.

Le renforcement du mandat du Comité spécial des armes chimiques nous fait penser que les négociations visant à la réalisation d'une convention universelle d'interdiction en sont, pour ainsi dire, dans la "ligne droite". Les progrès concernant surtout la structure de la future convention sont dans ce sens significatifs. Nous apprécions beaucoup les efforts visant à approfondir tous les aspects; mais, comme beaucoup d'autres délégations l'on déjà souligné, nous considérons aussi que certains débats, consultations et négociations prolongés, sur des aspects purement techniques ou de rédaction, risquent d'éloigner l'attention des questions essentielles, de fond, qu'il convient à notre avis d'aborder d'une manière directe, dans une vision d'ensemble, en évitant de particulariser à l'excès tel ou tel détail.

Nous apprécions à sa valeur la contribution apportée par le président du Comité spécial, l'Ambassadeur Hyltenius, à la promotion des travaux de fond visant à clarifier des questions "sensibles" pour ouvrir la voie à la rédaction finale du texte de la Convention.

L'universalité de la future convention est un problème qui revient très souvent dans les débats et les négociations. Nous considérons que l'implication d'un nombre de plus en plus grand de pays dans le processus de négociation et l'adoption par consensus du texte de la convention sont parmi les conditions favorisant une telle issue, à la fois nécessaire et légitime. La Roumanie est prête à souscrire d'entrée, en tant que partie originaire, à une convention issue d'un tel processus.

(M. Chirila, Roumanie)

Enfin, notre délégation a pris note avec beaucoup d'intérêt des commentaires et opinions exprimés ici et visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement, voire à réexaminer les bases de son activité. Comme l'Ambassadeur Sujka l'a souligné ici, ces préoccupations légitimes ne doivent pas faire passer au second plan les travaux de fond, l'accomplissement du mandat de négociation de la Conférence. L'Ambassadeur Hyltenius a souligné récemment, à juste titre, qu'en dernière instance la condition essentielle pour négocier et arriver à des accords et à des mesures effectives de désarmement reste toujours la volonté politique. Nous exprimons l'espoir, la conviction même que cette volonté politique prévaudra de plus en plus dans nos travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie, M. Gheorge Chirila, de son intervention ainsi que des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

(L'orateur poursuit en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, M. Gizowski.

M. GIZOWSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement mais je voudrais à nouveau vous exprimer tous nos voeux de succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions. Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour adresser nos remerciements aux Ambassadeurs Richard Burt, David Smith et Youri Nazarkine qui nous ont donné des informations intéressantes sur l'état actuel d'avancement des pourparlers bilatéraux américano-soviétiques, pourparlers qui ont une grande importance pour le désarmement en général et pour la Conférence du désarmement en particulier. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Juraj Králik, de la Tchécoslovaquie, et l'assurer que nous apporterons sans réserve notre concours à lui-même et à sa délégation.

Mon intervention ici a trait à la présentation d'un document de travail relatif aux données intéressant la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne la Pologne, document qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/985. Ces données, qui reflètent la situation existant en Pologne à la fin de 1989, ont été fournies à titre volontaire par les organisations et institutions polonaises selon le modèle proposé dans le document CD/828 du 12 avril 1988, présenté par la République fédérale d'Allemagne. Le classement des produits chimiques qui sont produits, traités ou consommés en Pologne correspond aux tableaux du document CD/952 du 18 août 1989 qui ont été adoptés provisoirement et qui ont pour base les seuils suivants : pour le tableau 1 : 100 g/an; pour le tableau 2 : 1 t/an et pour le tableau 3 : 30 t/an.

La fourniture de ces données par la Pologne montre que mon pays souhaite se joindre aux nombreux Etats qui ont déjà communiqué des informations de ce type et qu'il pense comme eux que les échanges multilatéraux de données sont importants pour nos négociations. Nous estimons qu'une compilation des données

(M. Gizowski, Pologne)

intéressant la Convention qu'ont fournies tous les participants aux négociations faciliterait la solution des problèmes non réglés. D'autre part, la fourniture de ces données avant la signature de la Convention s'inscrirait dans la gamme de mesures propres à accroître la confiance dans cet instrument.

Il semble évident et indéniable que les négociations progresseraient peut-être plus vite et mieux si l'on disposait d'informations aussi étendues et complètes que possible concernant à la fois les stocks existants d'armes chimiques et leurs détenteurs ainsi que d'autres données intéressant la Convention. Ce genre d'informations nous aide à mieux prévoir ce que devra comporter le processus de mise en oeuvre de la Convention, à concevoir de manière juste et efficace les mécanismes de vérification appropriés et à définir la forme de la future organisation. La franchise et la confiance mutuelle, en particulier entre les Etats directement impliqués dans nos négociations, qu'ils soient ou non membres de la Conférence, ne créent pas seulement un climat favorable, elles sont aussi le signe tangible d'une volonté réelle de mener à leur terme nos travaux sur la Convention et elles aideront à lui donner son caractère universel. C'est pourquoi nous invitons les autres Etats à participer dès que possible à cet échange volontaire de données.

Je voudrais profiter de cette occasion pour présenter quelques observations quant à l'état actuel de nos négociations relatives à la Convention. Dans beaucoup de déclarations concernant les armes chimiques qui ont été faites à la session de printemps, nous avons entendu que l'année 1990 devrait être une année décisive pour nos efforts. Nous le pensons aussi et nous estimons même que cette affirmation repose sur des arguments solides. Pas seulement parce que les Conférences de Paris et de Canberra ont créé un climat favorable ni à cause de l'évolution positive des pourparlers soviéto-américains dans ce domaine, mais en premier lieu parce que les progrès réalisés et les éléments accumulés au cours de longues années de négociations font qu'il est parfaitement possible que nous menions nos efforts à leur but ultime.

Les résultats auxquels le Comité est déjà parvenu à la session en cours, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Hyltenius, confirment aussi que les progrès sont possibles, même quand les sujets abordés sont extrêmement délicats, à condition que toutes les Parties fassent preuve du maximum de bonne volonté et de souplesse pour arriver au consensus. Je pense spécialement aux progrès des travaux touchant l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques. Ce n'est d'ailleurs là qu'un exemple positif de plus de l'incidence favorable sur les négociations multilatérales de l'acquit au plan bilatéral. Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, le fait que toutes les parties aux négociations se sont montrées prêtes à rechercher en commun une solution mutuellement acceptable dans un domaine si complexe et si ardu a contribué au résultat final.

De plus, l'évolution de la situation se révèle propice à l'ouverture d'un débat plus sérieux et plus concret sur une vérification ad hoc. A notre avis, si un instrument de vérification bien conçu était élaboré dans ce sens, il pourrait apaiser les inquiétudes légitimes qu'inspire à beaucoup de délégations le problème dit de la capacité. Certes, le Président du Comité

(M. Gizowski, Pologne)

spécial s'efforce de faire progresser nos travaux - que l'Ambassadeur Morel avait déjà dirigés avec tant de compétence - concernant la forme définitive de l'inspection par mise en demeure, et la Pologne nourrit pour sa part l'espoir qu'un schéma général concernant la vérification sera finalement élaboré. L'existence d'un accord sur l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques et la mise au point d'un schéma général de vérification permettraient de résoudre plus facilement d'autres problèmes difficiles et encore sujets à controverse. Considérant que le recours au système des "Amis du Président" semble être à ce stade le moyen de travail le plus efficace parce qu'il permet de s'employer à rapprocher les positions divergentes des délégations qui portent un intérêt spécial à un problème particulier, je pense qu'il serait souhaitable de mettre davantage à profit la formule consistant à confier à de petits groupes, officiels ou officieux, le soin d'établir et de présenter au Comité des propositions en vue du règlement de questions en suspens. Nous espérons que cette manière de procéder portera rapidement ses fruits.

Nous apprécions également l'organisation par le Président du Comité d'un débat approfondi sur le thème de la sécurité dite "non diminuée". Ce débat nous a permis d'examiner toute une série d'aspects politiques de la Convention en les plaçant dans un contexte plus large et particulièrement en considérant leurs interrelations et leurs interactions. Sans aucun doute, la recherche de solutions doit se faire en tenant compte de ce contexte plus large.

La première partie de la session de 1990 arrive à son terme. Grâce à une nouvelle méthode d'approche introduite par le Président du Comité, nous avons continué à progresser vers la Convention. Nous approchons du moment où chaque participant à la négociation doit faire le point des résultats acquis et de ce qui reste à faire, eu égard aux intérêts directs de l'Etat qu'il représente. Il faut procéder à une analyse poussée des droits et obligations qui sont définis plus ou moins distinctement dans le projet de convention en examinant s'ils sont conformes aux intérêts politiques, militaires, économiques et scientifico-technologiques de chaque pays.

La position de la Pologne, pays qui ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en posséder, ne sera naturellement pas semblable à celle des possesseurs d'armes chimiques en ce qui concerne l'ordre de destruction, la sécurité non diminuée, les mécanismes de vérification, etc. Nous abordons les négociations sur ces questions dans une optique plus générale et indirecte, alors que pour les pays possesseurs de ces armes, ces questions ont un intérêt direct et particulier. En revanche, nous nous intéressons spécialement aux négociations sur des questions comme celles de la surveillance de l'industrie chimique, de l'assistance ou de la coopération. Quant aux obligations découlant pour la Pologne de sa participation à la Convention, elles s'inscriront dans un ordre différent de celui qui vaudra pour les Etats qui ont la capacité requise pour fabriquer des armes chimiques.

En même temps, les intérêts aux plans mondial, régional et individuel deviendront de plus en plus visibles. Nous aurons à les identifier au bon moment, à les isoler et à chercher de justes solutions de compromis. Etant donné le degré d'avancement des négociations sur la Convention relative aux armes chimiques, il nous paraît maintenant nécessaire de poursuivre la tâche dans un esprit différent qui nous permette de façon plus précise et plus

(M. Gizowski, Pologne)

concrète d'identifier les intérêts généraux, c'est-à-dire mondiaux, particuliers, c'est-à-dire régionaux, et individuels. Nous nous devons de chercher à élaborer un mécanisme qui garantisse un équilibre satisfaisant des droits et des obligations dans le cadre de la future convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa très importante déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre représentant souhaiterait-il prendre la parole ? Puisque ce n'est pas le cas, je vais suspendre la séance plénière et convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour procéder à l'examen de deux demandes de participation à ses travaux.

La séance plénière est suspendue à 12 h 40; elle est reprise à 12 h 43.

Le PRESIDENT : La 553ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

La Conférence doit maintenant décider des suites à donner à la note du Président, distribuée par le secrétariat sous la cote CD/WP.384, au sujet des demandes de deux Etats non membres qui souhaitent participer à nos travaux. Je crois comprendre que personne ne s'oppose à cette participation.

Il en est ainsi décidé.

En liaison avec la décision que nous venons de prendre, je tiens à signaler que la déclaration faite par le Président de la Conférence lors de la reprise de la 534ème séance plénière, vaut également pour les demandes que nous avons examinées aujourd'hui.

Je voudrais maintenant aborder un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui un calendrier succinct des réunions prévues pour le début de la semaine prochaine, avant la clôture de la première partie de la session. Comme d'habitude, ce calendrier est présenté à titre indicatif et pourra être modifié si besoin est. Dois-je considérer que ce document officieux est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance, j'ai deux communications à faire. Tout d'abord, je voudrais rappeler à toutes les délégations qu'un vidéofilm sur l'inspection expérimentale nationale par mise en demeure qui a été réalisée par le Royaume-Uni sera projeté à 15 heures, dans la salle V. Je rappelle par ailleurs que nous tiendrons demain à 15 heures, dans cette même salle, des consultations officieuses à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

(Le Président)

La sonorisation sera assurée. A ce propos, j'apprends que le recueil de propositions demandé au secrétariat sur ce sujet sera déposé dans les casiers des délégations demain à midi. Nous espérons que les consultations de demain après-midi seront positives et fructueuses.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement, la dernière de la première partie de la session annuelle, aura lieu le mardi 24 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.554
24 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 24 avril 1990, à 10 heures

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60842/5160a

(Le Président)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 554ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à notre programme de travail, c'est aujourd'hui la dernière séance de la première partie de la session annuelle de la Conférence. En application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Comme il a été convenu antérieurement, la Conférence, si elle en a le temps, tiendra aujourd'hui, immédiatement après la séance plénière, une réunion officieuse consacrée au fond du point 2 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Egypte, du Canada, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République démocratique allemande et du Mexique. Trois de ces orateurs sont des collègues et amis qui vont quitter la Conférence et feront leurs adieux aujourd'hui. Il s'agit de l'Ambassadeur Paul von Stülpnagel, de l'Ambassadeur Marcos de Azambuja et de l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, qui ont tous trois apporté des contributions importantes aux travaux de la Conférence. J'ai l'intention de les saluer au nom de la Conférence après qu'ils auront prononcé leur allocution. Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Paul Joachin von Stülpnagel.

M. von STÜLPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : C'est un plaisir particulier pour moi, Monsieur le Président, de prononcer sous votre présidence ma dernière intervention devant cette importante assemblée. Je n'ai pas l'intention ni le besoin de faire ici l'éloge de vos qualités et de vos talents parce que nous nous connaissons, vous et moi, depuis trop longtemps pour ne pas savoir tout le respect mutuel et l'amitié que nous nous portons; vous n'ignorer pas, de votre côté, toute la considération que j'ai pour vos remarquables capacités intellectuelles. Avril n'est pas en général un mois où le Président peut produire une forte impression, mais vous faites, comme toujours, exception. Vous risquez même d'entrer dans le "Guinness Book of Records" pour avoir à saluer trois collègues qui nous quittent le même jour ! Ordinairement c'est plutôt en mars et en février que le Président imprime sa marque, et je pense que les Ambassadeurs Azikiwi du Nigéria et Wagenmarkers du Royaume des Pays-Bas ont accompli un travail exemplaire salué par tous. C'est à ces deux ambassadeurs que nous devons d'avoir réaliser des progrès.

Je m'en vais après presque quatre ans et je regrette - comme beaucoup d'autres avant moi - de ne pas avoir eu la chance de rester assez longtemps pour devenir le doyen de la Conférence du désarmement, car j'avais toute une série d'idées sur ce que j'aurais alors fait. Mais l'attitude réfléchie, la pondération et la sage neutralité de nos deux plus anciens collègues, l'Ambassadeur Bayart de la Mongolie et l'Ambassadeur Benhima du Maroc, auront peut-être été plus utiles à nos travaux.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Mon pays ne se trouve pas actuellement à une croisée de chemins, pour reprendre une expression consacrée; il a franchi un barrage de vieille date pour déboucher dans une vie nouvelle et, nous l'espérons, un avenir meilleur pour l'Allemagne et pour ses voisins. Nous n'aurions pas pu réaliser cela seuls. Nous admettons bien volontiers que l'aide, les conseils et la reconnaissance des gouvernements à l'Est et à l'Ouest ont été décisifs, tout particulièrement de la part des deux superpuissances qui ont contribué à laisser l'histoire prendre un cours nouveau. Il y a eu les décisions importantes, admirables et audacieuses des Gouvernements hongrois, tchécoslovaque et polonais de permettre aux Allemands de s'en aller et de se rendre dans l'autre partie de leur propre pays. La sympathie que nous ont ensuite spontanément manifestée, à nous Allemands, nos autres voisins européens, et en premier lieu ceux qui font partie de la Communauté européenne, nous aidera à poursuivre notre politique responsable qui, en ce qui concerne la Conférence du désarmement, se traduit par le souci d'établir en Europe un système de sécurité nouveau et efficace. La vieille Europe a des chances nouvelles, et il n'est plus utopique de concevoir une paix et une unité durables sur notre continent accablé de maux. Il y a maintenant des chances réelles de voir se réaliser un monde juste et pacifique. Les murs se sont écroulés, les barbelés ont été coupés. L'Europe recommence à se souvenir qu'elle a une histoire, une culture et des valeurs communes. Les réalités de la menace militaire se sont considérablement modifiées. L'Est et l'Ouest ne doivent plus se considérer comme des ennemis inéluctables même si jusqu'ici l'évolution politique n'a eu guère de répercussions sur les arsenaux et les forces armées. Mais nous savons par expérience qu'un désarmement suit toujours une conjoncture menaçante mais ne la modifie pas. C'est une des raisons pour lesquelles les activités relatives au désarmement qui se déroulent en Europe - ainsi que dans d'autres régions du monde, ce qui est encourageant - ont maintenant une chance d'être résolument stimulées. Tous les peuples qui ont choisi la voie qui mène à la liberté, à la démocratie et à l'unité européenne ont une mission à remplir qui est aussi celle de la Conférence du désarmement. L'Allemagne s'est engagée dans la voie de l'Europe, ce qui devrait contribuer à encourager de nouvelles politiques européennes de paix et d'unité.

Permettez-moi de revenir à notre Conférence du désarmement. En regardant pendant toutes ces années les peintures qui ornent nos murs et qui m'apparaissaient sous des angles divers selon ma place autour de cette table, je me suis demandé en quoi elles nous concernaient. Ces peintures sont le reflet de temps de violence et sont elles-mêmes violentes et particulièrement brutales. Elles sont l'expression d'une époque où l'on pensait qu'on ne pouvait instaurer la paix qu'en recourant aux mêmes méthodes qui servent à la rompre. Je pense que nous sommes revenus de cette idée dans l'intervalle. Le mot "révolution" a pris une connotation différente, en Europe du moins. Nous ne vivons plus, je l'espère, dans un monde de vainqueurs et de vaincus comme celui qui est dépeint ici au-dessus de nos têtes, nous n'avons plus l'état d'esprit de l'époque où même les anges portaient des flèches.

S'il existe une nouvelle manière d'aborder les problèmes du monde, nous en avons eu un aperçu il y a deux mois. En février, au mépris de certaines idées solidement ancrées, notre Conférence a convenu d'accepter

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

la participation de plus de 30 Etats non membres; je m'étais alors félicité de cette évolution, et je voudrais aujourd'hui redire ma satisfaction. La culture politique avait alors remporté une victoire.

C'est mon tour maintenant de remercier tous ceux qui nous ont permis de réaliser ce que nous avons réalisé. En premier lieu, il me faut remercier notre infatigable Secrétaire général, l'Ambassadeur Komatina, qui a supervisé nos débats avec une patience fiévreuse, nous a guidés avec compétence et s'est toujours montré à la recherche de solutions positives avec l'appui de son adjoint, l'Ambassadeur Berasategui, véritable mémoire institutionnelle de la Conférence du désarmement qui devrait la mettre à profit. Je voudrais rendre hommage à l'excellente collaboration dont ma délégation et moi-même avons bénéficié de la part de l'ensemble du secrétariat durant toute ces années. Je voudrais mentionner en particulier Mlle Pasqualin qui était toujours là pour répondre aux questions que nous posions par ignorance, Mme Waskes-Fischer qui a fait un formidable travail d'information de la presse sur nos débats, Mme Robert-Tissot qui nous a toujours apporté une aide précieuse concernant la documentation, et enfin, toute l'équipe des armes chimiques dans laquelle M. Bensmail et Mlles Marcaillou et Darby ont eu un rôle particulièrement important. Tout au long de mon mandat, j'ai admiré nos interprètes qui doivent s'accommoder à notre anglais parfois mauvais et de toute façon plutôt bizarre. Mais notre organe itinérant a aussi besoin de l'assistance et de la compréhension du Département des affaires de désarmement à New York, et je voudrais donc remercier son Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, ainsi que ses fidèles collaborateurs internationaux. Je me souviens particulièrement des précieux services qu'ils nous ont rendus durant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'était ouverte dans une atmosphère chargée d'espoir et qui a vu finalement, en une seule et funeste nuit, s'écrouler toutes ces espérances. New York a ses moments dramatiques, et celui-ci en était un.

Ce sont les armes chimiques qui ont le plus retenu mon attention durant mon mandat ici, à Genève. Ce n'est pas seulement parce que mon gouvernement accorde la plus haute priorité à la prompte conclusion d'une interdiction complète, universelle et effectivement vérifiable des armes chimiques. L'adoption d'une convention sur les armes chimiques constitue une occasion historique que la Conférence du désarmement ne doit pas laisser échapper. Pour plaider en faveur des victimes des armes chimiques, il n'est pas exagéré de dire que la Conférence doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'humanité. Il n'y a plus de temps à perdre pour traduire en une convention effective l'accord unanime qui existe au sein de la communauté internationale en faveur d'une interdiction universelle. Comme je l'ai dit auparavant, le temps ne joue pas en notre faveur. Les rapports qui sont là pour nous alarmer d'une prolifération rapide des armes chimiques sont effectivement alarmants. Notre devoir est d'empêcher que ces armes terrifiantes deviennent un moyen de guerre accepté. Il faut entreprendre des actions résolues; des mesures transitoires comme la réglementation des exportations, qui ont été conçues et même effectivement appliquées pour empêcher la prolifération des armes chimiques, ne suffisent manifestement pas. Le Protocole de Genève s'est, lui aussi, révélé malheureusement insuffisant. Le seul moyen d'établir une norme universellement convenue est de rendre illégale la possession d'armes chimiques. Renoncer à acquérir des armes chimiques ne constituera pas une option suffisamment engageante aussi longtemps qu'existeront des arsenaux de telles armes.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Pendant presque quatre ans, j'ai espéré que nous serions capables d'adopter rapidement une convention; mes espoirs ne reposaient pas tant sur des illusions que sur l'évaluation de l'état d'avancement de nos travaux. J'ai toujours pensé que nous arriverions à trouver ensemble une solution aux questions en jeu dans nos négociations, et je suis convaincu que cela aurait été possible. Permettez-moi de souligner une nouvelle fois que je ne comprends pas pourquoi nous ne devrions pas envisager notre travail de mise au point d'une convention avec l'ambition que nous voyons se manifester actuellement dans d'autres instances et dont nous nous félicitons. Comme je l'ai dit dans ma précédente déclaration en séance plénière, le 8 mars dernier, sans cela nous risquons d'être les derniers à changer dans un monde en transformation, ou de ne pas nous adapter à temps.

Je pense que nous savons tous qu'il existe d'ores et déjà les conditions politiques et matérielles nécessaires pour mener rapidement à bien la rédaction d'une convention sur une interdiction complète, universelle et efficace des armes chimiques. Je ne peux m'empêcher de constater que, dans bien des cas, nous discutons périodiquement des mêmes questions, que nous examinons sous des angles divers et dont nous tentons d'élaborer plus avant certains aspects. J'ai eu à maintes reprises une impression de "déjà vu". Ressasser les problèmes n'est pas nécessairement la meilleure formule pour arriver à des solutions plus satisfaisantes. Au contraire, nous courons le risque de nous enliser dans des détails futiles et de perdre de vue les impératifs de notre tâche. Nous nous sommes récemment engagés dans un vaste exercice de rédaction qui, tant que nous n'avons pas arrêté les grandes conclusions nécessaires, est à mon sens une entreprise quelque peu oiseuse. Une question demeure : comment propager le sentiment d'urgence et de détermination qui prévaut à Vienne et dans les négociations bilatérales de Genève, afin de pouvoir, nous aussi, aboutir à des résultats concrets ? Si nous ne sommes pas capables de conclure rapidement une convention universelle sur les armes chimiques, nous ne pourrons plus prouver qu'un désarmement multilatéral peut aller de pair avec l'évolution internationale et les initiatives qui sont prises à d'autres niveaux en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Cela dit, les débats prolongés et animés, quoique stériles, sur d'autres points de l'ordre du jour de la Conférence m'ont souvent laissé songeur. Tout en sachant fort bien qu'à ce stade nous ne sommes pas en mesure de surmonter les divergences existantes et qu'il serait prématuré d'entamer des négociations sérieuses sur ces questions, nous continuons à nous y attarder allègrement. En ce qui concerne les armes chimiques, nous disposions au moins du consensus de Paris auquel étaient parvenus 149 Etats. Les autres thèmes de notre ordre du jour font assurément bien moins l'unanimité et nous avons là beaucoup moins de chances d'aboutir à quoi que ce soit. La Conférence du désarmement est une tribune de négociation, en fait la seule instance internationale de négociation, et devrait négocier sérieusement un instrument de droit international sur les questions qui s'y prêtent. Si elle échoue dans la tâche qui lui a été confiée, y compris dans les domaines faisant l'objet d'un consensus, elle risque de perdre beaucoup de sa crédibilité.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Je dirai pour conclure quelques mots à propos de certains concepts fondamentaux qui semblent guider nos travaux. Comment comprenons-nous la notion de consensus dont je viens de parler ? Nous prenons nos décisions par consensus, sans quoi, nous ne pouvons évidemment pas réaliser un accord sur une question que nous avons négociée. Cela suppose, une certaine souplesse de la part des négociateurs et une aptitude à la négociation. Des positions extrémistes adoptées par l'une des parties suscitent en face une réaction elle aussi extrémiste. Dans certains cas, cela conduit à ne pas pouvoir s'entendre sur un mandat. Dans d'autres, nous n'avons pas de programme de travail. Mais dans le domaine où les négociations sont les plus avancées, à continuer de négocier "en faisant comme si" nous risquerions de compromettre notre crédibilité autant à nos propres yeux que vis-à-vis du monde extérieur à cette salle. Je me suis souvent demandé dans quelle mesure nous avions véritablement cherché à dégager un consensus dans bien des domaines, ou si nous formulons des positions uniquement pour boucher des trous.

Un autre principe qui régit notre activité est la sécurité des Etats que nous représentons. La sécurité est invariablement l'objectif le plus important de tout gouvernement. La question se pose de savoir la perception de la sécurité peut rester la même alors que les autres paramètres changent. Nous ne sommes pas ici, dans cette salle, pour élaborer des politiques, nous sommes chargés de les mettre en oeuvre. Mais si nous ne pouvons nous mettre d'accord sur rien ou presque, c'est apparemment la preuve que les politiques mondiales et régionales n'ont pas changé suffisamment pour nous permettre d'en tirer les conséquences. Or ce n'est pas le cas; les politiques mondiales et régionales ont considérablement évolué, mais en sommes-nous véritablement conscients dans cette salle ? L'acoustique ne semble pas y renvoyer les bons échos.

L'égalité est un autre principe à la base de notre activité, pourrait-on penser. Dans les faits, je n'ai constaté aucune discrimination à l'égard d'aucune délégation en ce qui concerne les possibilités de s'exprimer. Mais je me suis souvent demandé si les opinions de certaines délégations avaient fait l'objet de la même considération que d'autres avaient exigée pour leurs propres positions. Cet organe est-il vraiment démocratique ? Selon moi il n'est ni plus ni moins démocratique que n'importe quelle autre conférence internationale. Certains ont pensé que nous pourrions faire mieux, mais cela n'a pas été le cas. Pourquoi, dans nos activités, avons-nous si peu le sentiment que le temps presse ? Le Secrétaire général de la Conférence nous dit chaque année que nous avons perdu beaucoup d'heures dans le processus passablement obscur d'attribution des fonctions administratives. Dans d'autres organisations, des délais sont exigés et sont impartis parce qu'il faut pouvoir présenter à l'extérieur des décisions concrètes, qui sont nécessaires pour vivre ou pour survivre. Ici, nous n'avons aucun délai et lorsqu'il en est proposé, ils sont régulièrement qualifiés d'artificiels. A mon sens, les délais sont utiles et les traiter d'"artificiels" ne leur enlève ni efficacité ni intérêt et ne rend pas nos travaux moins importants. Ce dont nous avons besoin, ce sont des délais.

On déplore presque toujours l'absence de "volonté politique" lorsqu'on voudrait voir accepter sa propre position. C'est ainsi qu'à Canberra,

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

la délégation néerlandaise a inventé la notion de "volonté pratique" afin que nous puissions dépasser ce vieux stéréotype. Je crains que ce ne soit pas la volonté politique, pratique, diplomatique ou administrative qui nous fasse bien souvent défaut, mais simplement la volonté de réaliser quelque chose. Permettez-moi donc d'ajouter à notre vocabulaire la notion de "volonté de réalisation", qui est un élément dont nous manquons parfois, mais vers lequel nous devrions toujours tendre.

Un autre point est l'image de l'ennemi qui a traversé tant de décennies sur le plan régional aussi bien qu'universel et qui, dans les premières années où je me trouvais ici, était très précise et colorée. Nous avons aujourd'hui une chance de modifier cela, grâce au processus auquel ont donné lieu les forces créatrices qui ont mis au point une perspective nouvelle, une manière de penser nouvelle, y compris dans les lieux les plus incroyables. Tous les Etats représentés dans cette salle ont vécu pendant des décennies avec une image précise de leurs ennemis qui venait conforter leur pratique de la diplomatie. Mais il semble que les peuples du monde se soient lassés de la façon dont les diplomates dépeignaient les choses. Je pense que nous devrions nous efforcer d'apprendre que nous pouvons nous passer de nos tableaux représentant l'ennemi. Nous devrions en toute bonne foi et objectivité tenter de dégager nos véritables besoins de sécurité en tenant compte des changements et du fait qu'ils ne ressemblent pas à ce que nous avions perçu ou même imaginé. L'histoire punira non seulement les retardataires mais aussi ceux qui identifient trop tard leurs véritables besoins en matière de sécurité.

Je sais que j'ai parlé trop longtemps, mais ceux qui ont le coeur lourd - vous connaissez la suite. Je vous quitte, mes chers collègues, en vous adressant mes voeux les meilleurs et les plus sincères de bonheur personnel, et aussi dans l'espoir qu'un jour viendra où vous réaliserez ensemble une grande oeuvre qui nous a jusqu'ici échappé, avec un succès qui vous honorera tous et vous donnera dans l'histoire la place que vous méritez.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur von Stülpnagel pour son allocution d'adieu qui offre amplement matière à réflexion, ainsi que pour les paroles très aimables et chaleureuses qu'il a eues à mon égard. L'Ambassadeur von Stülpnagel a exercé ses fonctions à la Conférence avec distinction pendant près de quatre ans. Il a été notre président en mars 1988. Son expérience diplomatique, ses connaissances profondes, sa perspicacité et sa compétence ont été appréciées de nous tous, ainsi que de son Gouvernement qui vient de le nommer à un poste important. Il a servi son pays, à Genève, avec fidélité et capacité et il laisse de nombreux amis et admirateurs parmi lesquels je me flatte de compter. L'Ambassadeur et Mme von Stülpnagel nous manqueront beaucoup et je leur adresse à tous deux, au nom de la Conférence, mes voeux de bonheur et de succès dans leur nouvelle affectation, où je suis sûr que l'Ambassadeur rendra de nouveau des services incomparables à son pays. Nous espérons vous revoir, ici ou ailleurs, et toujours du même côté de la table diplomatique.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja.

M. de AZAMBUJA (Brésil) (traduit de l'anglais) : C'est avec grand plaisir et émotion que je me retrouve dans cette salle, qui est certainement l'un des hauts lieux de la diplomatie multilatérale, une salle pleine d'histoire,

(M. de Azambuja, Brésil)

de distinction et d'honneur, pour évoquer les travaux de la Conférence du désarmement et pour dire aussi adieu à mes chers collègues et amis très proches. Je me sens ici véritablement comme chez moi, parmi de vieilles connaissances, et je conserverai des souvenirs très agréables du travail accompli au cours de ces trois dernières années.

Ma délégation se félicite hautement de vous voir diriger nos débats, Monsieur le Président. Vos qualités éprouvées et bien connues de sagesse, de perspicacité et d'humour nous ont assuré une présidence de tout premier ordre durant le mois d'avril. Je n'ai pas à dire ici tous les sentiments personnels et la haute estime que j'ai pour vous : nous sommes, je le pense, de très grands amis et nous le resterons. Pour leur part, le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Miljan Komatina, et le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Vicente Berasategui, méritent tous deux mes éloges et mes remerciements, non seulement pour le travail qu'ils ont accompli durant ce mois, mais aussi pour l'aide et les conseils qu'ils n'ont cessé de me fournir pendant tout le temps que j'ai passé à la Conférence. Je tiens aussi à remercier tous les membres du secrétariat, ainsi que les interprètes et les traducteurs, pour leur contribution, leur concours, leur appui et leur patience.

J'ai joint à New York le Secrétaire général adjoint Akashi pour lui dire combien il me manquerait et combien j'ai apprécié la coopération de l'ONU dans nos travaux communs.

J'ajouterai que j'ai plaisir à dire au revoir à la Conférence le même jour que mes deux grands amis, l'Ambassadeur Paul von Stülpnagel et l'Ambassadeur Kamalesh Sharma. Je n'aurais pas pu choisir une meilleure compagnie et des amis plus chers.

Lorsque j'ai participé pour la première fois à la Conférence en août 1987, le monde était encore hanté par les spectres de la méfiance et des affrontements idéologiques rigides. Les vents de l'histoire, qui nous ont apporté depuis des bouleversements politiques si nombreux, ne faisaient alors que commencer à souffler doucement et lentement. Avec l'accord FNI, nous avons inauguré une nouvelle ère de détente entre les deux superpuissances, ouvrant de larges perspectives d'action commune dans la quête du désarmement. Aujourd'hui, nous avons l'espoir tout à fait justifié d'assister dans un avenir proche à la conclusion d'un accord global dans le domaine du désarmement classique en Europe, assurant une réduction de 50 % des armements nucléaires stratégiques offensifs des deux superpuissances et comprenant une convention universelle et non discriminatoire interdisant à jamais les armes chimiques.

Ces perspectives très encourageantes ne suffisent pas cependant pour dissiper toutes nos craintes et tous nos doutes. Les armes nucléaires sont encore trop nombreuses. Les armes chimiques subsistent et ont été utilisées, et des menaces indiquent qu'elles peuvent l'être encore. Le risque d'une course aux armements dans l'espace n'a pas disparu et le désarmement naval n'est toujours pas à l'ordre du jour général. De nombreux Etats ne semblent pas encore disposés à renoncer à la force militaire pour résoudre leurs différends avec d'autres Etats.

(M. de Azambuja, Brésil)

Même avec l'évolution positive de la situation récente, la communauté internationale doit progresser encore davantage et s'attaquer par une démarche mondiale aux problèmes qui sont incontestablement de dimension planétaire. Le meilleur moyen d'y parvenir est de recourir davantage au système multilatéral, où toutes les nations et régions sont représentées ou peuvent se faire entendre. L'ancien ministre des affaires étrangères du Brésil, l'Ambassadeur Araujo Castro, qui a joué un rôle actif sein de la Conférence, a prononcé il y a plusieurs années un discours mémorable consacré à ce qu'il appelait les trois D - désarmement, développement et décolonisation - qui étaient alors les principales questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Avec l'accession récente de la Namibie à l'indépendance, une page très importante de cette épopée de la décolonisation a été tournée et l'un des trois D appartient presque au passé. Le désarmement et le développement, en revanche, nous occuperont pendant longtemps encore et figureront en bonne place parmi les questions qui attendent la communauté internationale au cours des années 90.

La Conférence a un grand rôle à jouer dans le processus mondial du désarmement puisque c'est la seule instance multilatérale qui puisse négocier des mesures dans ce domaine. Permettez-moi de vous faire part de certaines orientations générales que mon gouvernement considère comme essentielles pour que ce processus de désarmement global puisse être acceptable à tous les membres de la communauté internationale.

Le désarmement doit être tout d'abord un processus de réductions asymétriques, fondé sur la notion de nivellement. Les Etats plus fortement armés que d'autres et ceux qui disposent des systèmes les plus perfectionnés ont une responsabilité particulière vis-à-vis du désarmement et ce sont eux qui devraient servir de catalyseurs à l'ensemble du processus.

Le désarmement est primordial pour tous les membres de la communauté internationale, et chacun d'eux, même le plus petit et le plus pauvre, a le droit d'exprimer son point de vue sur une question qui est intimement liée à sa survie.

Le désarmement doit commencer par les armes les plus menaçantes pour finir avec celles qui le sont moins et doit se concentrer, de façon absolument prioritaire, sur les armes nucléaires et autres moyens de destruction massive.

Le désarmement ne doit jamais servir de prétexte pour barrer l'accès des pays en développement ou d'autres Etats à la science et à la technologie, dans l'hypothèse que si les techniques civiles de pointe sont maîtrisées par ces nouveaux arrivants elles seront nécessairement détournées vers des fins militaires, comme cela est arrivé dans certains Etats qui sont à l'origine de ces techniques.

Le désarmement ne doit pas servir de prétexte pour perpétuer les inégalités au sein du système international, que ce soit dans le domaine militaire, scientifique et technique ou économique.

Le désarmement ne doit pas engloutir les ressources libérées par la réduction des dépenses militaires en les consacrant à des systèmes de vérification tout à fait redondants et très coûteux.

(M. de Azambuja, Brésil)

Le désarmement est un processus global comme celui de la protection de l'environnement ou toute autre question d'importance mondiale inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Il ne se prête pas à un traitement régional exclusif, sauf sous sa forme classique. De toute façon, dans un monde où les armes nucléaires, la technologie des missiles balistiques intercontinentaux et la puissance navale permettent à ceux qui les détiennent d'atteindre un point quelconque du globe, une politique qui ne serait que régionale apparaîtrait comme naïve, discriminatoire et injuste.

Le désarmement, enfin, ne peut être dissocié du processus plus général de l'édification d'une société internationale fondée sur le droit, qui permettrait, comme cela est arrivé à l'intérieur de nos sociétés, le désarmement de ses membres. Le rôle accru que l'Organisation des Nations Unies a su jouer dans la résolution des conflits régionaux est une perspective prometteuse dans cette voie de la complémentarité entre la résolution des conflits et les progrès du désarmement.

Dans la déclaration que j'ai faite ici en février dernier, je vous ai fait part de certaines idées que j'avais sur la nécessité de rendre la Conférence plus efficace et plus utile alors que les événements se succèdent si rapidement. Je ne pourrai plus désormais participer aux travaux journaliers de la Conférence, mais je suis convaincu que celle-ci contribuera très largement à la réalisation de notre but final, qui est de parvenir à instaurer la paix grâce au désarmement. J'espère que la convention sur les armes chimiques - à laquelle vous avez consacré tant d'efforts - sera conclue sous peu, confirmant ainsi que la Conférence est capable d'aider à mettre en place un ordre nouveau dans le domaine de la sécurité. Mes pensées et mes voeux les plus sincères vous accompagneront toujours dans votre entreprise, et j'espère revenir de temps à autre dans cette salle afin de vous faire part de mes réflexions et de tirer profit de votre sagesse et de votre sollicitude à tous.

L'Ambassadeur Rubens Ricupero, qui est un grand ami et un collègue estimé, représentera le Brésil à la Conférence du désarmement. Il est bien connu de la plupart d'entre vous et n'a pas besoin de vous être présenté. Je suis très heureux qu'un homme possédant ses compétences et ses capacités soit notre porte-parole et puisse témoigner de l'intérêt constant que porte le Brésil à tous les aspects de nos travaux à la fois si utiles et si stimulants. Que Dieu bénisse les efforts de la Conférence et vous apporte à tous le bonheur.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur de Azambuja pour son allocution importante et de haut niveau, ainsi que pour les paroles très aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence et à mon propre égard. L'Ambassadeur a exercé ses fonctions auprès de la Conférence pendant près de trois ans, d'une manière tout particulièrement brillante et compétente. Ses remarquables talents de diplomate et sa perspicacité stratégique l'ont amené à être récemment nommé au poste de secrétaire général à la politique extérieure du ministère des affaires étrangères à Brasilia. Plus que tout autre, il nous a constamment incités à nous pencher sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, et je tiens à l'assurer que nous ne manquerons pas de mettre

(Le Président)

à profit ses très précieux conseils alors que le processus d'examen de cette question a commencé la semaine dernière. Je suis convaincu que l'Ambassadeur de Azambuja connaîtra le succès dans ses nouvelles fonctions importantes, à l'instar de ce qui s'est passé ici. Au nom de la Conférence, je voudrais adresser à Mme de Azambuja et à lui-même tous nos meilleurs voeux pour l'avenir. En sa qualité de secrétaire général, l'Ambassadeur continuera de suivre les travaux de la Conférence, et nous espérons donc le revoir ici cette année même, comme le laisse entendre une phrase de son allocution. Je m'en réjouis d'avance. Les anciens habitués de cette salle y reviennent toujours tôt ou tard. C'est ainsi que l'Ambassadeur Yamada se trouve aujourd'hui parmi nous et je tiens à saluer sa présence. Nous adressons tous nos voeux les meilleurs à l'Ambassadeur de Azambuja et lui disons hasta la vista.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Králik de la République fédérative de Tchécoslovaquie. Ma délégation se réjouit à l'avance de travailler avec lui et avec ses collaborateurs. Je voudrais aussi saluer à l'occasion de leur départ trois de nos collègues qui vont occuper de nouveaux postes importants, l'Ambassadeur de Azambuja du Brésil, l'Ambassadeur Sharma de l'Inde et l'Ambassadeur von Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne. Je les félicite des importantes contributions qu'ils ont apportées à la Conférence et je leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions. Enfin, je voudrais dire combien j'apprécie, Monsieur le Président, la sagesse et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux pendant ce mois. Nous en avons tous été les bénéficiaires.

Etant donné que la séance plénière d'aujourd'hui marque la fin de la première partie de notre session de 1990, je voudrais fournir à la Conférence du désarmement des renseignements concernant la quinzième série de consultations américano-soviétiques sur l'interdiction des armes chimiques, qui se déroule actuellement et prendra fin après-demain. Ma déclaration est faite avec l'accord du chef de la délégation soviétique, le Ministre Sergueï Batsanov, et complète l'intervention qu'il a prononcée ici le 8 mars.

Depuis la fin de la quatorzième série de consultations, le 8 mars, les discussions américano-soviétiques sur l'interdiction des armes chimiques se sont poursuivies de manière intensive. Durant leur réunion à Washington, du 4 au 6 avril, le Secrétaire d'Etat américain James Baker et le Ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze ont passé en revue les progrès accomplis dans les discussions et ont donné de nouvelles instructions à nos deux délégations.

Lors de cette série de consultations, les délégations ont consacré une attention particulière à l'achèvement d'un accord bilatéral sur les obligations réciproques des Etats-Unis et de l'Union soviétique en attendant la conclusion d'une convention multilatérale, prévoyant entre autres la destruction de la majeure partie de leurs stocks d'armes chimiques afin

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

de les ramener à des niveaux égaux et peu élevés. De nouveaux progrès ont été accomplis et les discussions se poursuivent en vue de résoudre dès que possible les questions en suspens.

Lors des pourparlers, les deux parties ont souligné qu'en effectuant leurs activités de destruction au titre de l'accord bilatéral, elles accorderaient la priorité la plus haute à la sécurité de la population et à la protection de l'environnement. Elles sont également convenues qu'au titre de l'accord, les stocks d'armes chimiques des deux parties seraient réduits à 5 000 tonnes (c'est-à-dire à un niveau à peu près égal à 20 % du stock américain actuel). Les parties conviennent que la convention multilatérale, lorsqu'elle entrera en vigueur, prendra le pas sur l'accord bilatéral.

Durant la quinzième série de consultations, un autre secteur prioritaire a été la mise en oeuvre du mémorandum d'accord du Wyoming. Les parties ont poursuivi leurs efforts en vue de renforcer la confiance entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne leurs capacités respectives dans le domaine des armes chimiques. A cet égard, les délégations ont échangé des informations détaillées en prévision des visites mutuelles d'installations de stockage d'armes chimiques qui auront lieu en juin. Les préparatifs se sont poursuivis à l'égard des visites supplémentaires qui se dérouleront en août et au début de 1991. Il y aura en tout sept visites dans chaque pays, qui porteront sur des dépôts et usines d'armes chimiques et des installations chimiques industrielles. Les parties estiment que ces visites permettront non seulement de renforcer la confiance entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais aussi d'obtenir de précieux renseignements sur l'application à ces installations des dispositions de la convention multilatérale.

Mettant à profit les échanges très utiles qui ont eu lieu durant la quatorzième série de consultations, les délégations ont intensifié leurs travaux concernant la coopération bilatérale dans le domaine de la destruction des armes chimiques. Le but de cette coopération est de faciliter l'élimination sûre et rapide de ces armes. Pour ces discussions, les délégations ont été renforcées par des experts qui sont directement impliqués dans les programmes de destruction aux Etats-Unis et en URSS. Un certain nombre de réunions spéciales consacrées à la destruction des armes chimiques ont eu lieu. Les experts ont échangé des renseignements détaillés sur les programmes en cours de réalisation dans les deux pays, notamment sur les techniques employées et les difficultés particulières qu'il a fallu résoudre.

Désireuses d'accélérer la conclusion d'une interdiction multilatérale des armes chimiques, les deux délégations procèdent également à des discussions dans ce domaine. Durant la série actuelle de consultations, des suggestions visant à améliorer les définitions et les principes directeurs concernant le tableau 1 ont été communiquées au président du groupe de travail approprié. Les deux parties examinent également des moyens permettant de promouvoir l'universalité de la convention multilatérale.

La quinzième série de consultations bilatérales s'achèvera le 26 avril. Les discussions bilatérales sur l'interdiction des armes chimiques se poursuivront durant la réunion des ministres prévue pour la mi-mai et lors du sommet entre le Président George Bush et le Président Mikhaïl Gorbatchev.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

Les deux pays expriment conjointement l'espoir que le nouvel accord bilatéral sur les armes chimiques pourra être signé lors de la réunion au sommet et qu'il sera possible de faire état de nouveaux progrès dans la voie d'une interdiction universelle et complète des armes chimiques.

M. ELARABY (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur du Canada de m'avoir cédé son tour de parole du fait que je dois prendre part à une autre réunion.

C'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour appeler l'attention de la Conférence sur la lettre adressée le 16 avril 1990 au Secrétaire général de l'ONU par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Egypte concernant la proposition de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette lettre a été diffusée aujoud'hui sous la cote CD/989.

La raison d'être de cette proposition est d'épargner à une région lourde de tensions le fléau du recours éventuel à des armes de destruction massive de tout genre. Il convient de rappeler à ce propos que dès 1948, la Commission des armements de type classique avait informé le Conseil de sécurité qu'elle considérait que les armes de destruction massive devaient être définies de manière à comprendre les armes explosives atomiques et toutes les armes découvertes dans l'avenir qui, au point de vue de leur pouvoir destructif, seraient comparables aux armes atomiques ou aux armes mentionnées ci-dessus. Cette définition semble avoir toujours cours. Nous pensons qu'il faudrait également inclure leurs vecteurs dans l'interdiction envisagée. Cet objectif de grande portée demande que soient adoptées à l'échelle régionale des mesures crédibles et vérifiables pour assurer l'absence totale d'armes de ce type au Moyen-Orient.

Depuis 1974 l'Egypte soumet chaque année à l'Assemblée générale une proposition tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La communauté internationale a décidé que les armes nucléaires étaient les armes de destruction massive les plus meurtrières et les plus dévastatrices et c'est pourquoi elle a conféré la priorité la plus élevée à l'élimination de la menace de guerre nucléaire. Depuis 1980, l'Assemblée générale approuve notre proposition par consensus. Un groupe d'experts hautement qualifiés, nommés par le Secrétaire général, procède actuellement à la mise au point définitive d'un rapport que celui-ci soumettra à l'Assemblée générale.

L'Egypte reconnaît cependant que le concept de zone exempte d'armes nucléaires doit être renforcé par son extension aux autres armes de destruction massive. Etant donné le rythme rapide auquel progressent la production et la mise au point des armes de destruction massive, il est nécessaire d'adopter une démarche plus globale. Afin d'assurer la paix et la sécurité aux générations futures dans notre région, l'Egypte juge impératif d'insister maintenant sur l'importance d'élargir la portée de la zone afin d'y inclure toutes les armes de destruction massive.

(M. Elaraby, Egypte)

Après avoir mûrement réfléchi à la question, le Gouvernement égyptien estime urgent d'envisager sérieusement la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le document diffusé aujourd'hui se passe d'explications. Je pense qu'en le lisant attentivement on pourra mieux apprécier notre proposition et en avoir une vue plus profonde. Nous espérons sincèrement que la démarche globale ainsi proposée bénéficiera du soutien actif de tous les Etats concernés ainsi que de la communauté internationale tout entière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, pour sa déclaration et pour la proposition très importante qui y figure. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Shannon.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de prononcer ma première intervention officielle à la Conférence du désarmement. Je voudrais commencer en vous disant combien ma délégation apprécie la façon dont vous avez dirigé nos travaux durant le mois écoulé et combien nous sommes satisfaits que vous continuiez à occuper votre poste pendant la période où la Conférence va suspendre son activité. Je voudrais également remercier vos prédécesseurs des contributions particulières qu'ils ont apportées à nos travaux depuis le début de la présente session.

Je tiens à dire combien je me suis senti heureux et honoré d'apprendre que j'allais faire partie du groupe motivé et véritablement compétent que forment les chefs des délégations à la Conférence. Comme je suis moi-même relativement nouveau, il ne conviendrait guère que je souhaite la bienvenue à ceux qui appartiennent aussi à la promotion de 1990. Je voudrais néanmoins féliciter spécialement notre collègue l'Ambassadrice Sinegiorgis de l'Ethopie qui est l'un des plus anciens membres de la Conférence, à l'occasion de sa récente nomination au poste d'ambassadrice et de représentante permanente de son pays. Je voudrais aussi adresser mes meilleurs voeux à trois collègues qui vont bientôt nous quitter, les Ambassadeurs Von Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne, de Azambuja du Brésil et Sharma de l'Inde. Je voudrais également noter que l'Ambassadrice du Canada pour le désarmement, Margaret Mason, est de nouveau présente aujourd'hui parmi nous.

Nous voici au terme de notre session de printemps. Comme la liste des orateurs est longue, je n'exposerai pas en détail toutes les vues du Canada concernant les travaux de la Conférence du désarmement. Nous participons activement à la Conférence : nos opinions sont consignées au sein des comités spéciaux qui ont été établis, et lorsqu'il a été décidé que l'examen d'autres points de l'ordre du jour pourrait progresser plus efficacement dans le cadre de réunions plénières officieuses, nous exprimons nos propres vues ou nous souscrivons à celles du Groupe occidental dont fait partie le Canada. Néanmoins, il y a plusieurs grandes questions dont je souhaite parler ce matin. Comme le Canada s'est vu confier la présidence du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, je commencerai par ce point. Je dois avouer que mon expérience en tant que président a constitué une véritable initiation aux complexités de la diplomatie touchant le désarmement multilatéral.

(M. Shannon, Canada)

Il y a à la fois très peu et beaucoup à dire sur l'espace. Je dis "très peu" parce que, comme nous le savons tous, nous avons passé les trois derniers mois à essayer de commencer par établir le Comité spécial et ensuite de nous mettre d'accord sur un programme et sur l'organisation des travaux. Ce qui explique que nous n'avons pas pu aborder jusqu'ici le fond du problème. D'un autre côté, il y a beaucoup à dire en ce sens que le Comité aura une contribution très précieuse à apporter pour que soit atteint son but, qui est de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Comme je l'ai signalé à la première réunion du Comité spécial, le 13 mars, le Canada s'intéresse très vivement à la question depuis de nombreuses années et il a affecté des ressources considérables à ses travaux. C'est précisément à cause de cela que j'ai été extrêmement déçu de nous voir collectivement incapables d'aborder le fond du problème durant cette session de printemps. J'espère que nos réunions de la session d'été amèneront à une plus grande compréhension des questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous permettront de progresser davantage vers l'objectif du Comité qui est énoncé dans son titre.

En ma qualité de président du Comité, j'ai signalé à celui-ci que j'avais un certain nombre d'idées précises sur la façon de rendre nos travaux plus productifs. Je n'entrerai pas ici dans le détail de ces idées que les membres du Comité connaissent bien mais je voudrais souligner que je ferai de mon mieux, en tant que représentant du Canada et président du Comité, pour rendre notre travail constructif, productif et utile. Je pars de cette idée que nous devons nous concentrer sur l'examen du sujet dont nous sommes saisis, dans toute sa complexité et sur la recherche des aspects où nos opinions convergent. Il faudra également voir de près les divergences qui apparaîtront au cours de cette phase exploratoire afin de trouver un terrain d'entente.

Bien que la Conférence ne soit pas encore parvenue à un consensus sur l'octroi d'un mandat de négociation au Comité, cela ne devrait pas nous empêcher d'amasser les informations techniques et autres dont nous aurons besoin quand il se verra effectivement confier la conduite de négociations multilatérales. C'est ce raisonnement qui a incité le Canada à communiquer régulièrement au Comité des recueils contenant les déclarations et les documents concernant l'espace qui ont été présentés en séance plénière. Ces recueils sont distribués chaque année depuis 1985 et leur ensemble constitue une documentation couvrant la période de 1962 à 1988. C'est avec plaisir que je vous informe que nous allons diffuser officiellement le recueil pour 1989. Cet après-midi, nous distribuerons également au Comité spécial lui-même un recueil des documents de travail qui lui ont été soumis au cours des quatre dernières années. Nous espérons que les délégations se serviront de ces volumes pour faire avancer nos travaux.

Je voudrais passer maintenant aux négociations relatives à la convention sur les armes chimiques, sujet auquel la plupart d'entre nous consacrons la majeure partie de notre temps et sur lequel nos vues, me semble-t-il, convergent de plus en plus.

(M. Shannon, Canada)

J'adresse avant tout mes félicitations, qui pour être tardives n'en sont pas moins sincères, à notre collègue suédois l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius qui préside le Comité spécial sur les armes chimiques. La délégation suédoise - en particulier l'Ambassadeur Rolf Ekéus - joue depuis longtemps un rôle éminent dans la conduite de nos efforts pour élaborer une convention prescrivant les armes chimiques. Ma délégation et moi-même entendons bien continuer à apporter notre pleine coopération à l'Ambassadeur Hyltenius et à sa délégation dans ces travaux des plus importants.

Je crois pouvoir dire sans exagération que la négociation de la convention sur les armes chimiques est la tâche la plus importante en soi que la Conférence doit assumer durant sa session de 1990. Presque tous les jours, semble-t-il, on nous rappelle que la menace résultant de l'existence d'armes chimiques non seulement persiste, mais encore risque de s'aggraver. Et ce malgré les événements importants et encourageants qui ont eu lieu en 1989, qu'il s'agisse des progrès réalisés par le Comité spécial sur les armes chimiques sous la direction énergique et brillante de l'Ambassadeur Morel, ou des réunions distinctes mais ayant un rapport étroit qui ont lieu à Paris, à Canberra et à Jackson Hole dans le Wyoming. C'est pourquoi mon gouvernement juge crucial qu'aiguillonné par la menace permanente que font peser les armes chimiques, on entretienne l'élan donné par ces activités en l'appliquant concrètement à l'élimination des divergences qui subsistent entre nous.

A cet égard, je suis heureux de noter qu'à mi-chemin de notre session officielle, plusieurs signes sérieux indiquent que certains de nos problèmes en suspens sont bien en voie d'être résolus. Les divers groupes de travail ont fait preuve d'une assiduité particulière dans leurs efforts pour résoudre les difficiles problèmes juridiques, pratiques et techniques dont ils étaient saisis, et je les en félicite ainsi que leurs présidents.

Le succès le plus important à cette date est peut-être celui du Groupe de travail B qui a déjà réussi à élaborer des textes appropriés touchant la question essentielle de l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication. C'est en grande partie l'importante contribution apportée à cet égard par les délégations des Etats-Unis et de l'URSS qui nous a permis d'approcher de la solution de l'un des problèmes les plus difficiles auxquels nous étions confrontés. Nous ne sommes cependant pas encore au bout de nos peines et il faudra poursuivre les efforts.

Mon gouvernement est spécialement impressionné et satisfait de voir que le Groupe de travail C a pu avec succès s'attaquer à l'ensemble extrêmement complexe des questions juridiques à prendre en compte lors de l'examen des sanctions, des amendements et du règlement des différends. Voici un an à peine il pouvait sembler à un observateur superficiel que ces questions étaient insurmontables; or grâce à l'esprit de compromis constructif dont les délégations ont fait preuve, il apparaît maintenant que l'on est en train de dégager des solutions qui devraient répondre aux diverses attentes de tous les négociateurs.

Le Groupe de travail A a également réussi à poursuivre et mener à leur terme les travaux commencés l'an dernier au sujet du Protocole relatif aux procédures d'inspection. Mon gouvernement a noté en particulier l'attention

(M. Shannon, Canada)

sérieuse dont a très récemment été l'objet la question des procédures d'enquête sur les allégations d'emploi, à laquelle le Canada s'intéresse spécialement depuis longtemps. Je voudrais faire observer à ce propos que ma délégation va communiquer au secrétariat des exemplaires d'un rapport établi par l'un des experts conseillers du Service des recherches sur la vérification du Ministère canadien des affaires extérieures et du commerce international, qui porte sur les méthodes de vérification, le traitement et l'évaluation d'événements inhabituels se rapportant aux allégations d'emploi de nouveaux agents de guerre chimique. Ce rapport expose une méthode d'examen des allégations d'emploi de nouveaux agents de guerre chimique et met l'accent sur la nécessité d'études épidémiologiques et sur le type d'infrastructure nationale qui pourrait convenir pour permettre à une future autorité nationale canadienne de superviser ce type d'enquête. Elle apparaît susceptible d'être particulièrement applicable aux objectifs à long terme, mais les autorités canadiennes espèrent qu'elle pourrait également se révéler utile pour les échanges de vues en cours dans les négociations relatives aux nouveaux agents de guerre chimique.

L'autre événement d'importance particulière que je voudrais mentionner ici est le début tout récent des travaux du Groupe de travail A relatifs à la question des vérifications ad hoc; à cet égard, le Groupe de travail s'appuie sur le document de travail présenté ce mois-ci par notre collègue australien, l'Ambassadeur Reese. Après avoir soigneusement examiné les diverses démarches et propositions relatives à cette question, mon gouvernement est arrivé à la conclusion que le concept de vérification ad hoc devait être un élément essentiel de la structure que nous essayons d'élaborer pour assurer la vérification efficace de la Convention. A notre avis, la vérification ad hoc est, indépendamment de l'inspection par mise en demeure, le moyen le plus satisfaisant de veiller à ce que les installations visées fassent l'objet de contrôles appropriés. C'est pour cette raison que nous espérons tout spécialement qu'au début de la session d'été, le Groupe de travail A procédera à des échanges fructueux sur cette proposition et qu'il aboutira à la mise au point d'un texte approprié.

Tout en mettant ainsi en lumière certains des résultats déjà acquis pendant la session de 1990, je suis tout à fait conscient de la nécessité de ne sous-estimer ni les autres résultats encourageants obtenus, ni l'ampleur des tâches qui restent à accomplir. Si j'ai parlé de ces points particuliers, c'était avant tout pour indiquer que l'élan donné en 1989 se poursuivait et que nous progressions considérablement vers notre but ultime. S'il en est ainsi, c'est que les négociateurs ont adopté une attitude consciencieuse et constructive à l'égard de leurs travaux. Mon gouvernement ne doute nullement que, si cette attitude est maintenue et renforcée pendant la session d'été, nous nous rapprocherons beaucoup de la solution de la plupart, sinon de la totalité des problèmes qui restent à régler.

Il n'est peut-être pas nécessaire que j'ajoute que mon gouvernement est bien décidé à faire tout son possible pour aider à atteindre notre objectif final. En conclusion de mes observations sur ce point, je voudrais signaler toutefois que ma délégation distribuera par l'intermédiaire du secrétariat un certain nombre d'autres documents pour que les délégations les utilisent dans leurs travaux. Je reviendrai plus loin sur certains de ces documents, mais

(M. Shannon, Canada)

j'aimerais d'ores et déjà souligner que, comme les années précédentes, nous distribuons les recueils les plus récents de documents qui contiennent les déclarations faites en séance plénière et documents de travail présentés lors de la session de 1989.

J'ai également le plaisir de pouvoir présenter ce matin le document CD/987 qui décrit la première inspection expérimentale nationale du Canada. N'ayant pas actuellement de production significative de produits chimiques figurant au tableau 2 et ne disposant pas non plus d'installations susceptibles de servir d'installations de remplacement, le Canada n'a pas pu participer à la phase précédente du présent exercice. Néanmoins, comme il s'agit d'étendre les inspections expérimentales nationales à d'autres secteurs, tels que les inspections par mise en demeure et les inspections ad hoc, le Canada a décidé que la meilleure façon d'apporter son concours était de procéder à l'inspection d'une installation unique à petite échelle simulée pour la fabrication de produits chimiques figurant au tableau 1.

L'expérience a eu lieu dans une installation qui avait pour base un laboratoire de synthèse organique de l'Etablissement de recherche en matière de défense de Suffield, où de petites quantités de produits chimiques du tableau 1 sont occasionnellement préparées à des fins de protection.

Les possibilités d'application des procédures d'inspection énoncées dans le texte évolutif ont fait l'objet d'une vérification approfondie et diverses suggestions sont formulées dans le document au sujet des modifications et des améliorations à leur apporter. De plus, il a été observé que l'accord type relatif aux installations uniques à petite échelle, qui se trouve à l'appendice II, convenait mieux pour les grandes installations spécialisées et qu'il serait nécessaire de l'adapter pour pouvoir l'utiliser dans le cas d'un laboratoire.

Nous espérons que les résultats de cette inspection expérimentale se révéleront utiles pour les travaux du Comité spécial sur les armes chimiques. D'autres inspections expérimentales nationales font actuellement l'objet d'examens au Canada et les résultats en seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Il y a encore deux autres documents que nous avons prié le secrétariat de vous distribuer. Le premier a été diffusé à Canberra, en septembre 1989, pendant la Conférence des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques. Ce rapport qui a trait au rôle et à la fonction d'une autorité nationale dans la mise en oeuvre d'une convention sur les armes chimiques a été établi par M. Ronale Sutherland, de l'Université de Saskatchewan. Il passe en revue les obligations découlant de la convention sur les armes chimiques pour les Etats parties ne possédant pas de telles armes. Il cherche à déterminer comment ces Etats pourront démontrer que les dispositions de la convention sont respectées en se servant des mécanismes existants, et il indique également les coûts probables de l'opération. Nous espérons que ce rapport sera utile tant pour l'avancement des travaux sur le texte évolutif que pour les gouvernements qui envisagent d'établir une autorité nationale.

Enfin, nous avons demandé au secrétariat de distribuer la cinquième brochure d'une série sur la vérification que publie périodiquement le Canada.

(M. Shannon, Canada)

Cette brochure, intitulée "Canada and International Safeguards: Verifying Nuclear Non-Proliferation", contient des informations d'ordre général sur l'appui apporté par le Canada au régime de non-prolifération nucléaire et en particulier aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle décrit également ce qui a été fait dans le cadre du programme d'appui canadien pour les garanties. Cette brochure, rédigée à l'intention du grand public, s'inscrit dans le cadre de l'effort entrepris au titre de notre programme de recherches sur les vérifications pour faire mieux comprendre aux Canadiens et autres les questions concernant la vérification de la maîtrise des armements. Nous pensons qu'elle pourrait aussi présenter un intérêt pour les milieux plus avertis que constituent les membres des délégations à la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai indiqué au début de cette intervention, je n'aborderai pas aujourd'hui certains des autres points inscrits à notre ordre du jour, par exemple les points 6 et 7 qui ont trait aux garanties négatives de sécurité et aux armes radiologiques. Je dirai toutefois que j'ai constaté avec satisfaction que la démarche pragmatique et réaliste adoptée à cet égard par l'Ambassadeur Ceska de l'Autriche dans l'intervention qu'il a faite récemment était très proche de nos propres idées sur la question. Je ne parlerai pas non plus maintenant du premier point de notre ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, si ce n'est pour exprimer le vif espoir que partagent de toute évidence nombre d'entre nous de voir bientôt couronnés de succès les efforts patients déployés par l'Ambassadeur Donawaki pour explorer la question du mandat.

Il y a cependant encore un sujet sur lequel j'aimerais qu'il soit pris acte de nos vues et il semble que le lieu et le moment soient bien choisis pour cela. Il s'agit du fonctionnement amélioré et efficace de la Conférence et vous avez déjà organisé à son propos, Monsieur le Président, une consultation à participation non restreinte. Notre délégation a été également frappée par la déclaration judicieuse de l'Ambassadeur de Azambuja qui a suggéré d'étudier attentivement les moyens qui permettraient le mieux à la Conférence d'évoluer de manière à s'adapter à la nouvelle situation internationale surgie au cours de ces quelque 18 derniers mois si lourds de conséquences. Nous pouvons certes tous convenir de la justesse des remarques de l'Ambassadeur de Azambuja, mais je voudrais laisser entendre aujourd'hui que la question de l'amélioration du fonctionnement comporte en réalité deux aspects différents. Il y a de bonnes raisons de procéder à un réexamen très attentif de notre liste de sujets, mais il convient d'aborder avec la plus grande prudence d'éventuels changements dans notre ordre du jour et notre programme de travail de base. Les questions que nous examinons à la Conférence sont, quant au fond, le reflet d'inquiétudes profondes. Nous sommes certes résolument pour l'abandon ou la modification d'au moins quelques-uns des points de notre ordre du jour et pour leur remplacement par des questions qui ont davantage d'actualité. Mais il y a aussi un autre aspect méthodologique quant au moyen d'améliorer notre mode de fonctionnement. Je crois que nous pourrions assez facilement nous mettre d'accord sur certains changements de notre programme pour permettre à toutes les délégations de fonctionner plus efficacement et plus rationnellement. Si la délégation canadienne est relativement restreinte, il y en a d'autres qui le sont beaucoup plus.

(M. Shannon, Canada)

Nous constatons nous-mêmes qu'à la fin de chacune des longues sessions actuelles, nous sommes de plus en plus submergés par la charge de travail qui nous incombe. Nous avons trop peu de temps pour examiner comme il convient tous les sujets inscrits à notre ordre du jour et pour y réfléchir mûrement. Nous pensons réellement que sans modifier la durée totale du temps qui nous est imparti pour nos travaux, il serait véritablement utile à tous de procéder à une réorganisation qui permettrait de tenir trois sessions plus courtes et de se consacrer plus fréquemment entre les sessions à la réflexion, aux consultations et à l'élaboration des politiques.

Mon intervention a été limitée à quelques-unes seulement des questions dont nous avons à nous occuper. Il y a d'autres sujets que j'aborderai de façon plus détaillée pendant la session d'été.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada, l'Ambassadeur Shannon, pour son importante déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Han Chang On.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos fonctions pendant le dernier mois de la Conférence du désarmement, assurant ainsi le succès de la session.

Au seuil des dix dernières années du siècle, les peuples du monde entier aspirent à vivre une décennie du désarmement, libre des dangers que nous font courir les armes et la guerre nucléaires dans toutes les régions du globe, ainsi qu'une décennie de paix, d'amitié et de coopération. Ce voeu est devenu plus ardent du fait de l'évolution récente de la situation internationale, plutôt qu'en raison de la simple perspective d'un nouveau millénaire.

Comme de nombreux représentants ont déjà mentionné les changements accomplis à l'échelle mondiale, en particulier les progrès du désarmement grâce aux négociations bilatérales ou multilatérales régionales, je m'abstiendrai d'y faire une nouvelle fois allusion.

Le désarmement et la stabilité n'intéressent pas uniquement certains pays ou régions. Le désarmement général et complet doit être réalisé partout dans le monde. Lorsque les différentes négociations aboutiront à l'adoption de mesures visant à cet effet, la paix et la sécurité mondiales pourront être assurées. Le processus de la détente et du désarmement devrait être particulièrement accéléré dans la région où sont concentrées des armes meurtrières de destruction massive, y compris des armes nucléaires, ainsi que d'énormes forces armées, et où l'effondrement et les tensions sont avivées par de fréquentes manoeuvres militaires.

Des mesures de désarmement et de détente en faveur de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique sont une nécessité

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

pressante, à la fois sous l'angle historique et du point de vue de la situation militaire et politique actuelle. C'est sur le continent asiatique que des conflits majeurs ont éclaté le plus fréquemment par suite de l'ingérence des grandes puissances dans les affaires intérieures nationales après la seconde guerre mondiale, et c'est sur ce continent que sont maintenues des bases militaires nucléaires et des troupes étrangères et que s'intensifient les opérations militaires de grande envergure.

Il est bien connu que la péninsule coréenne, où le danger d'une guerre nucléaire est le plus grave, est en train de devenir un foyer de tension qui menace la paix et la sécurité mondiales et pourrait déclencher une nouvelle guerre.

La zone de la ligne de démarcation militaire est la région la plus fortement militarisée du monde, avec plus d'un million d'hommes qui se font face, pratiquement sur un pied de guerre, le long d'une frontière de moins de 250 km. Bien que l'on sache généralement que 45 000 soldats étrangers, des bases militaires et plus d'un millier d'armes nucléaires de divers types se trouvent dans la péninsule coréenne où la situation est tendue, on ne prête pas assez attention au stade auquel est arrivé le danger d'une guerre nucléaire ni à son degré de gravité. La présence de plus d'un millier d'armes nucléaires en Corée du Sud - ce qui représente plus d'une arme nucléaire pour 100 km2), soit une densité quatre fois plus forte que celle de l'OTAN et une puissance explosive de 13 000 kilos-tonnes - est suffisante pour tuer 160 millions de personnes. On y trouve déjà des vecteurs modernes d'armes nucléaires, ainsi que des installations spéciales de stockage.

Ce qui est dangereux, c'est que le système de commandement opérationnel est établi en vue d'utiliser à tout moment des armes nucléaire et que les répétitions générales d'un conflit nucléaire sont de plus en plus fréquentes. Les manoeuvres militaires combinées, portant le nom de "Team Spirit" (Esprit d'équipe), qui ont lieu depuis 1976, prennent une ampleur de plus en plus importante chaque année et constituent désormais un exercice de nature offensive.

En ce moment même, les manoeuvres militaires combinées "Team Spirit 90", auxquelles participent 200 000 soldats américains et sud-coréens, se déroulent en Corée du Sud dans une atmosphère de guerre réelle. Les analyses des experts militaires et l'opinion mondiale concluent à l'unanimité que ces manoeuvres sont un exercice de guerre nucléaire offensive, étant donné leurs caractéristiques et l'utilisation de matériels essentiellement nucléaires, tels que l'appareil de commandement nucléaire E-4B, des porte-avions, des sous-marins et des croiseurs nucléaires, le bombardier stratégique B-52 et les chasseurs bombardiers F-15 et F-16, ainsi que toutes sortes de missiles nucléaires.

Personne ne peut assurer que cette force puissante de 200 000 hommes armés de matériels nucléaires, qui participent à un exercice militaire sur le terrain près de la ligne de démarcation, n'envahira pas le Nord.

L'intervention armée directe dans les affaires intérieures du Panama, l'année dernière, a accru nos inquiétudes.

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

A la différence de l'OTAN, qui comprend un comité consultatif en matière nucléaire de 15 pays et qui empêche tout recours arbitraire ou délibéré aux armes nucléaires, la Corée du Sud est entièrement exclue de ce système et n'a rien à dire en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'armes nucléaires sur son territoire. En outre, le commandant de l'armée américaine stationnée en Corée du Sud est pleinement autorisé à utiliser des armes nucléaires à tout moment.

Depuis 1982, la menace du recours aux armes nucléaires dans la péninsule coréenne a été proférée plusieurs fois et, récemment, le Secrétaire américain à la défense Cheney a déclaré que, s'il y avait un endroit où les différends pouvaient déclencher une guerre à l'échelle mondiale, cet endroit était la péninsule coréenne. Tous les faits montrent que dans la péninsule coréenne, un événement accidentel quel qu'il soit peut provoquer une guerre, et une guerre nucléaire. Si une guerre nucléaire est déclenchée en Corée, l'Asie et le monde entier aussi subiront les terribles conséquences d'un pareil désastre. En conséquence, la prévention de la guerre et la réalisation du désarmement dans la péninsule coréenne sont indispensables à la paix et la sécurité mondiales.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a adhéré en 1985 au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a soumis une proposition visant à créer une zone dénucléarisée dans la péninsule coréenne, une proposition en vue de réduire progressivement les armements, et de nombreuses propositions en faveur du désarmement et de la paix. Il a aussi engagé des négociations en vue de leur mise en oeuvre, afin d'écarter le danger d'un conflit nucléaire. Il est toutefois impossible de prévoir même des négociations en vue du désarmement dans la péninsule coréenne, à cause de l'attitude négative de l'autre partie. L'arsenal militaire ne fait qu'augmenter et la situation devient de plus en plus tendue.

L'humanité aspire unanimement à vivre en paix dans un monde exempt d'armes nucléaires. Le seul organe de négociation multilatérale, la Conférence du désarmement, assume la lourde responsabilité de réaliser cette aspiration. Malheureusement, toutefois, la discussion des différents points de l'ordre du jour consacrés aux armes nucléaires n'a pas enregistré de progrès évidents; nul ne sait exactement combien de temps il faudra encore pour parvenir à l'abolition complète de ces armes. En pareille situation, nous estimons que l'une des tâches prioritaires les plus urgentes pour préenir la guerre nucléaire consiste à créer sans tarder un système juridique international qui dissuaderait de recourir à ces armes et en interdirait l'emploi. Comme le recours à l'arme nucléaire est reconnu comme une violation injustifiable de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, l'adoption d'une législation s'impose de manière urgente.

L'un des moyens importants de réaliser le désarmement nucléaire consiste à réduire au minimum le déploiement d'armes nucléaires, à créer des zones de paix dénucléarisées et à élargir ces zones. Aujourd'hui, alors que le désarmement partiel est en cours et que des conflits régionaux aigus sont en voie de règlement par le retrait des troupes étrangères, il n'y a aucune raison de continuer à déployer des armes nucléaires et des troupes dans un Etat ou une région où ces armes n'existent pas. Une fois que toutes les armes

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

nucléaires et les troupes déployées sur les territoires étrangers seront ramenées dans leur Etat d'origine et que l'on aura créé les zones dénucléarisées proposées sur tous les continents, le processus du désarmement nucléaire s'accélérera beaucoup.

Le point que je voudrais souligner est qu'il ne devrait pas y avoir de région où un Etat doté d'armes nucléaires puisse à son gré, et sans frein, introduire toutes sortes d'armes nucléaires et construire les installations de stockage nécessaires. Il faut mettre en place un système de surveillance et de contrôle international strict qui interdise le déploiement même d'une seule arme nucléaire étrangère dans un Etat non doté d'armes nucléaires ou dans une région dénucléarisée. Les autorités qui ne sont pas capables de résister à l'introduction d'armes nucléaires étrangères sur leur sol et qui exacerbent le danger d'une guerre nucléaire et de la prolifération nucléaire devraient être dénoncées par la communauté internationale.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu en août à Genève sera une importante occasion de concentrer l'attention internationale sur le désarmement nucléaire général, notamment sur l'interdiction d'employer ou de menacer d'employer l'arme nucléaire contre les Etats qui n'en possèdent pas et sur le retrait de toutes les armes nucléaires et troupes étrangères.

Ma délégation appuiera à cet égard la proposition que le Nigéria et d'autres pays en développement non dotés d'armes nucléaires ont faite à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen. Il est positif que des pourparlers sur le désarmement se déroulent actuellement et que des mesures de désarmement soient prises en Europe où deux guerres mondiales ont éclaté. Cette évolution devrait également se produire sur le continent asiatique et dans d'autres parties du monde. Malheureusement, les armes qui font l'objet de réductions en Europe sont écoulées sur d'autres continents, et plusieurs représentants ont exprimé durant la présente session des inquiétudes à cet égard. On lit dans le New York Times du 25 mars que du matériel d'une valeur de 30 milliards de dollars, provenant de celui qui doit être retiré d'Europe à la suite de la négociation FCE, serait vendu à des pays du tiers monde. En particulier, 20 chasseurs F-18, représentant 3,5 milliards de dollars, seront remis à la Corée du Sud. Si la détente sur un continent occasionne des tensions sur un autre, elle n'a pas de sens et on ne peut escompter la paix et la sécurité dans le monde. Cela constituera un nouveau défi grave pour la Conférence du désarmement. Notre délégations insiste pour que toutes les troupes concernées par les réductions retournent dans leur Etat d'origine et que le matériel en question soit éliminé ou renvoyé de la même façon.

Afin de parvenir à un désarmement général rapide, il convient de renforcer la confiance, ce à quoi s'emploient activement aujourd'hui différentes instances internationales, notamment à l'échelon régional. Les participants à la réunion sur le renforcement de la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue en janvier au Népal, ont examiné des questions régionales urgentes. S'agissant de renforcer la confiance en vue

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

du désarmement, il faut combattre la tendance qui consiste à repousser indéfiniment le désarmement en dissociant les deux aspects du problème - c'est-à-dire le renforcement de la confiance et le désarmement - et en faisant du premier la condition préalable du second. Il importe de renforcer le processus d'accroissement de la confiance par d'audacieuses mesures de désarmement. Dans le cas de la péninsule coréenne notamment, où la paix n'est garantie ni par le droit ni par un dialogue à tous les niveaux, et où les échanges sont limités par les tensions très fortes sur le plan militaire, on ne pourra réaliser une percée sur le front du renforcement de la confiance qu'en désamorçant la confrontation militaire.

La question de la péninsule coréenne cesserait de se poser à l'échelle internationale si l'on négociait et mettait en oeuvre nos propositions qui visent à engager des pourparlers militaires et politiques de haut niveau entre le Nord et le Sud, à établir une zone de paix dans la zone démilitarisée le long de la ligne de démarcation, à mettre fin aux manoeuvres militaires de grande envergure avec un pays étranger, à retirer les troupes étrangères et les armes nucléaires et à ramener les forces armées à moins de 100 000 hommes au Nord comme au Sud.

Au début de cette année, notre gouvernement a proposé d'abattre le mur de béton de 240 km construit dans la zone au sud de la ligne de démarcation, et d'ouvrir toutes les voies permettant de se déplacer librement entre le Nord et le Sud. C'est là une mesure générale susceptible d'instaurer pleinement la confiance dans les domaines politique, économique, militaire et culturel. La liberté de circulation facilite la compréhension entre les personnes et l'ouverture de toutes les portes permet de mieux comprendre la politique poursuivie par l'autre partie; ce sont là les meilleurs moyens que nous puissions suggérer pour renforcer la confiance. Quant au Sud, la destruction du mur en béton qui empêche de communiquer librement sur le plan à la fois psychologique et physique serait le meilleur geste qu'il pourrait faire dans ce sens.

La Conférence du désarmement a entrepris le travail de cette année avec une énergie nouvelle, dans le contexte d'une situation internationale en pleine évolution. Tous les participants espèrent soumettre l'année prochaine au plus tard un projet de convention sur les armes chimiques. C'est également le voeu de la communauté internationale. Les perspectives prometteuses dans le domaine des armes chimiques sont le résultat des efforts énergiques déployés par l'Ambassadeur Morel et ses collaborateurs, qui ont pu surmonter de difficiles obstacles techniques, ce dont témoignent une fois encore des réunions internationales importantes telles que celles de Paris et de Canberra.

Me félicitant à nouveau de ces efforts, je suis convaincu que nos travaux seront couronnés de succès sous la direction de l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, qui préside cette année le Comité spécial des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma.

M. SHARMA (Inde) (traduit de l'anglais) : Ma déclaration ne saurait pas vraiment être qualifiée de discours d'adieu. Si c'en est un, il est particulièrement aride et technique, presque ésotérique étant donné l'ampleur des questions de désarmement que nous traitons. Cependant, lorsque je suis intervenu ici il y a quelques semaines, alors que le Pakistan occupait déjà la présidence, j'avais fait part, comme pour prendre congé, de certaines réflexions sur les travaux cruciaux de la Conférence.

Ma délégation prend la parole aujourd'hui pour présenter le document CD/988, qui rend compte d'une inspection expérimentale nationale effectuée par l'Inde dans le cadre du projet de convention sur les armes chimiques. L'inspection a été réalisée en août 1989 à Bombay, dans une installation polyvalente fabriquant divers médicaments pour le groupe Searle India. Aux fins du projet de convention, cette installation fabrique du phosphate de diisopyramide à partir d'alcool DIPC qui est initialement converti en hydrochlorure de DIPC (DIPC HCl), puis en nitrure pyramixétosylate. Un autre produit, le bromure de propanthéline, est également fabriqué par estérification d'acide xanthanoïque avec du DIPC HCl. Le produit chimique DIPC HCl figure au tableau 2 du texte évolutif.

L'inspection a été réalisée conformément au plan établi dans le document CD/CW/WP.213 afin d'établir des moyens efficaces de vérifier que la fabrication, le traitement, la consommation et le transfert de produits chimiques par l'installation sont conformes à ce que nécessitent les activités non interdites par le projet de convention sur les armes chimiques. L'opération avait pour but de mettre au point un système de vérification adéquat et de déterminer le degré d'intrusion requis à cette fin, le secret commercial étant dûment protégé. Les données d'expérience acquises lors de l'inspection se sont révélées très utiles à cet égard.

La vérification forme l'un des domaines les plus complexes sur lesquels porte le projet de convention. Un travail considérable a déjà été fait, encore qu'il reste à régler certaines questions. L'envergure de l'opération ne fait qu'ajouter à sa complexité. Notre manière d'envisager la question de la vérification repose sur certains principes qui, croyons-nous, tracent un cadre permettant d'aborder efficacement les problèmes liés à la non-fabrication, comme ceux qui ont trait aux inspections par mise en demeure. Les conclusions figurant dans le document CD/988, distribué aujourd'hui, au sujet de l'inspection expérimentale nationale effectuée par l'Inde, ne nécessitent aucune explication. Cela dit, je tiens à réaffirmer que les principes d'"universalité" et de "non-discrimination" sont des pierres angulaires de tout accord international. La convention sur les armes chimiques doit être fondée sur le multilatéralisme universel, sans quoi elle ne contribuera pas à renforcer effectivement la sécurité mondiale.

Le régime de vérification doit être adéquat autant que suffisant et ne devrait pas gêner indûment les activités licites. Il est difficile d'établir le juste rapport entre ce qui est adéquat et ce qui est suffisant, mais il serait possible d'y arriver en travaillant plus étroitement avec l'industrie chimique. Les pays développés insistent sur la nécessité de faire en sorte que les opérations de vérification ne soient pas indûment intrusives ni ne gênent l'activité commerciale normale, en particulier dans les domaines

(M. Sharma, Inde)

névralgiques de la recherche-développement, ni ne portent atteinte à la confidentialité de l'information. Les pays en développement tiennent beaucoup en outre - comme il est naturel et logique - à ce que les mesures de vérification ne compromettent d'aucune manière le développement de l'industrie chimique à des fins pacifiques, laquelle joue un rôle capital dans la planification et l'économie nationales. Il importera d'oeuvrer à une plus large ouverture d'esprit et à une plus grande transparence, dans le cadre de mesures propres à accroître la confiance, car c'est ainsi que s'étendra la coopération pacifique entre pays développés et pays en développement. En établissant le régime de vérification sur ces principes, nous pourrons arriver à une solution qui satisfasse chacun et profite à tous.

Une telle démarche nous aiderait aussi à faire avancer nos travaux sur les inspections par mise en demeure. Cette mesure-là sera probablement invoquée en dernier recours, lorsque toutes les autres voies auront été épuisées sans donner de résultats convaincants. La procédure de mise en demeure devrait donc avoir une issue plus probante. L'Etat requérant aura des droits très étendus, qu'il s'agira cependant de limiter en lui imposant l'obligation de n'en pas abuser. L'Etat requis aura l'obligation de se soumettre aux procédures d'inspection intrusive prévues par la convention, tout en ayant aussi le droit de démontrer d'une manière satisfaisante son respect de la convention par d'autres moyens. Etant donné la nature politique de l'opération, il faudra équilibrer les droits et les obligations des deux parties. Lorsque, en définitive, le moment sera venu de développer le processus postérieur à l'inspection, nous pourrons, toujours en suivant les principes énoncés ci-dessus, élaborer un mécanisme efficace qui aura véritablement un caractère multilatéral et objectif.

Comme c'est aujourd'hui la dernière fois que j'interviens dans les débats de la Conférence du désarmement, je voudrais en profiter pour exprimer ma gratitude à tous mes collègues avec lesquels j'ai eu l'occasion de collaborer étroitement à l'examen des questions liées aux travaux de la Conférence. Cette expérience m'a beaucoup enrichi. Je tiens à adresser à la Conférence tous mes voeux de succès - puisse-t-elle obtenir rapidement d'utiles résultats dans les divers domaines dont elle s'occupe et qui présentent un intérêt vital pour la communauté mondiale.

C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Président, d'avoir prononcé ici ma dernière déclaration sous votre présidence, étant donné que j'ai particulièrement apprécié nos liens étroits de collaboration et d'amitié. Nous nous félicitons que vous ayez dirigé avec compétence les travaux de la Conférence durant le dernier mois de la session de printemps. Je voudrais exprimer aussi les remerciements de notre délégation pour la contribution importante que les Ambassadeurs Komatina et Berasategui ont apportée au fonctionnement de la Conférence, ainsi que pour l'appui de haute qualité qu'ont fourni le secrétariat et l'équipe des interprètes. J'adresse mes meilleurs voeux à l'Ambassadeur de Azambuja et à l'Ambassadeur von Stülpnagel, pour lesquels j'ai la plus haute estime et qui, eux aussi, participent aujourd'hui pour la dernière fois aux travaux de la Conférence. Il ne fait aucun doute que dans les postes élevés qu'ils vont occuper, ils manifesteront les compétences et le dévouement exceptionnels dont ils ont fait preuve en apportant à la Conférence des contributions remarquables.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma. Après un an et demi de présence parmi nous, l'Ambassadeur Sharma est sur le point de nous quitter, à la suite de la perestroïka et de l'attraction magnétique des événements qui se déroulent en Europe centrale. Il va occuper un poste très important dans un pays où l'évolution qui s'y produit acquiert une dimension véritablement historique. Il sera un témoin privilégié de cette évolution et je puis dire qu'en ce qui nous concerne, le profit de l'un est le dommage de l'autre. Durant cette période relativement brève où il a été associé non seulement à la Conférence du désarmement mais aussi à la vaste panoplie d'institutions des Nations Unies dont il était chargé, l'Ambassadeur a gagné le respect de tous ses collègues par sa dignité, sa pondération et son attachement à des principes éclairés. Mme Sharma et lui laisseront de nombreux amis, parmi lesquels ma femme et moi-même nous nous flattons de compter. L'Ambassadeur Sharma nous manquera à tous et nous souhaitons le revoir très prochainement.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Wisber Loeis.

M. LOEIS (Indonésie) (traduit de l'anglais) : J'ai le grand plaisir d'associer ma délégation aux orateurs précédents en exprimant notre profonde satisfaction de voir les travaux de la Conférence du désarmement présidés par le représentant du Pakistan, pays avec lequel l'Indonésie a toujours entretenu des relations étroites. Etant l'un des trois derniers orateurs inscrits pour la clôture de la session de printemps, je pense être assez qualifié pour dire combien vos talents, vos compétences et votre vaste expérience se sont révélés précieux pour nos débats du mois d'avril. Il convient de noter aussi que votre présidence coïncide avec le mois sacré du Ramadan et cela, sans aucun doute, n'a pas dû vous faciliter la tâche. Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria, qui a déployé des efforts inlassables et constructifs durant le mois de mars. A l'Ambassadeur Juraj Králik de la Tchécoslovaquie, nouveau venu à la Conférence, je tiens à dire que ma délégation lui souhaite chaleureusement la bienvenue et est prête à collaborer étroitement avec lui et avec sa délégation. Je voudrais aussi féliciter cordialement Mme Kongit Sinegiorgis à l'occasion de sa promotion en tant qu'ambassadrice et représentante permanente de l'Ethiopie à la Conférence du désarmement. Je voudrais par ailleurs exprimer le regret de voir partir l'Ambassadeur de Azambuja du Brésil, l'Ambassadeur von Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne et mon voisin, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma de l'Inde. Leur sagesse et leur contribution à la cause du désarmement nous feront à tous défaut. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je leur souhaite le succès dans leurs nouveaux postes très importants.

Au cours des trois derniers mois, nous avons entendu de nombreuses déclarations faites par d'éminentes personnalités et des représentants distingués d'Etats membres et non membres participant à la Conférence. Aucune d'elles, y compris celle de ma propre délégation, n'a omis de mentionner l'évolution récente survenue dans les relations Est-Ouest. Ma délégation constate avec plaisir que tous les points de vue exprimés ont fait clairement ressortir la nécessité pour la Conférence de s'attaquer plus résolument aux questions inscrites à son ordre du jour.

(M. Loeis, Indonésie)

Les opinions exprimées par différents orateurs au cours de cette session de printemps ont confirmé l'importance d'un certain nombre de points qui sont au centre même de nos délibérations. L'un d'eux est la nécessité pour la Conférence de préserver la confiance que lui témoigne la communauté internationale. Je suis tout à fait d'accord avec l'observation selon laquelle la Conférence n'a d'autre choix que d'exploiter l'évolution récente de la situation.

Je partage aussi l'opinion que les changements d'importance historique survenus en dehors de cet organe devraient donner une nouvelle impulsion à nos travaux et favoriser la naissance d'une nouvelle conception de la paix et de la sécurité internationales qui soit à la hauteur des exigences du nouveau climat international.

C'est un fait bien connu de tous que la notion restreinte de paix et de sécurité internationales correspond à des antagonismes bipolaires profondément enracinés. Elle mine les dispositions de la Charte des Nations Unies qui soulignent précisément que l'élaboration et l'application de mesures pour la réglementation des armements et le désarmement doit contribuer au maintien de cette paix et de cette sécurité. A l'heure actuelle où les conflits et affrontements ont fait place au dialogue et à la négociation et où les rapprochements et la réconciliation politiques sont en train de franchir les frontières idéologiques, une telle notion mériterait, sans doute, d'être profondément révisée.

Je ne saurais vous appuyer davantage, Monsieur le Président, quand vous avez déclaré récemment en tant que chef de la délégation pakistanaise que dans le contexte mondial actuel, les accords conclus entre les deux seules superpuissances en vue de limiter leurs arsenaux et de réduire leurs forces armées ne constituent pas une garantie suffisante pour la paix et la sécurité à l'échelle du globe. En effet, nous nous ferions illusion si nous prétendions que tous les conflits dans le monde sont attribuables à l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest. A cet égard, l'effort que nous déployons pour créer un nouveau système international de paix et de sécurité par le désarmement ne peut être poursuivi que si nous établissons un cadre qui tienne compte des mises en garde suivantes : en premier lieu, les très nombreux Etats qui ne sont pas importants sur le plan militaire et qui participent au débat sur le désarmement multilatéral doivent être reconnus comme des partenaires légitimes dans le système international de paix et de sécurité. Leur présence et leurs exigences ne peuvent donc être écartées comme des phénomènes passagers, ni sérieusement prises en considération par l'intérêt limité que leur porterait une, deux ou plusieurs grandes puissances. En deuxième lieu, dans leur dimension à la fois non militaire et militaire, la paix et la sécurité internationales ainsi que l'interdépendance accrue sur le plan mondial devraient être abordées comme des phénomènes étroitement liés et conduire à des initiatives multilatérales concertées afin d'éviter le retour de tensions majeures au cours de la décennie à venir. En troisième lieu, la diplomatie multilatérale et collective ne doit pas être écartée et la ligne de conduite la plus sensée consisterait à la rendre aussi efficace et équitable que possible. ,

(M. Loeis, Indonésie)

Afin d'obtenir des résultats tangibles et d'éviter les pièges qui nous ont maintenus si longtemps dans une impasse, les négociations au sein des instances multilatérales ne doivent pas être engagées sur la base des "exigences" de tel ou tel groupe de pays. Dans ce monde de plus en plus multipolaire, les relations entre Etats doivent se situer dans une perspective plus démocratique, et cela est vrai aussi de nos délibérations. On pourrait donc songer à accroître encore le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'organe unique de négociation multilatérale.

Il est encourageant de constater que plusieurs délégations sont disposées à prendre des mesures positives pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Conférence du désarmement. Etant donné la naissance d'un climat international plus favorable, nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. A cet égard, je me félicite que des réunions officieuses soient organisées sur le plan interne pour examiner les moyens de rendre la Conférence plus efficace.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ma délégation est d'avis que les questions qui y sont actuellement inscrites restent valables. Bien que nous accueillions favorablement toute suggestion faite pour l'améliorer, il ne faudrait pas que l'amélioration proposée empêche la Conférence de procéder à un examen exhaustif des questions intéressant la majorité des Etats présents ici ou non.

Le Ministre néo-zélandais du désarmement et de la maîtrise des armements, l'Ambassadeur de la Suède et vous-même Monsieur le Président, en tant que chef de la délégation pakistanaise, avez soulevé la question très pertinente des armements et du désarmement navals. Ma délégation y a toujours attaché une très grande importance. Du fait de sa situation géographique entre deux grands océans et des facteurs géopolitiques qui ont façonné sa vocation maritime, l'Indonésie est particulièrement attentive au renforcement des armements nucléaires navals. Nous nous préoccupons aussi du développement rapide des nouveaux systèmes d'armements navals, notamment les systèmes nucléaires. Tous ces facteurs, à notre avis, ont ajouté une dimension nouvelle et dangereuse à la course aux armements en général, ont accentué la menace qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales, et pourraient avoir une influence tout à fait néfaste sur le commerce maritime international ainsi que sur l'exploitation pacifique des ressources maritimes.

Un Etat non nucléaire comme l'Indonésie ne pourrait que souffrir d'une confrontation nucléaire ou même d'un accident nucléaire dans les mers limitrophes. Ma délégation apprécie à sa juste valeur le point de vue exprimé par l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, selon lequel il conviendrait d'envisager la possibilité d'un accord multilatéral sur la prévention des incidents en mer. Une question de dimension mondiale telle que le désarmement nucléaire naval mérite aussi, à mon avis, d'être inscrite à l'ordre du jour. Le point 3 de l'ordre du jour de la Conférence pourrait convenir à l'examen de ces questions.

La question de la sécurité et des armements régionaux mentionnée par plusieurs délégations intéresse tout particulièrement la mienne. Peut-être devrais-je commencer par reconnaître qu'il existe dans de nombreuses régions

(M. Loeis, Indonésie)

une tradition ancienne de coopération régionale au sein d'institutions permanentes, ainsi que différents mécanismes qui ont été créés pour favoriser la diminution de la tension et le règlement des différends. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, la coopération entre Etats dans le cadre de l'ASEAN a contribué à y éliminer les causes de conflit et à renforcer la paix et la sécurité. La paix et la sécurité régionales pourraient s'appuyer sur une évolution positive de la situation sur le plan national et régional, résultant d'une stabilité préalablement acquise à ces deux niveaux, et être soutenues par un ensemble de facteurs sociaux, économiques, culturels et politiques plutôt que par des facteurs militaires.

Lorsqu'il s'agit de garantir la paix et la sécurité au niveau régional, les membres de l'ASEAN reconnaissent que tout Etat a le droit de mener son existence nationale en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition étrangère. Il est également acquis qu'il convient de renoncer à tout emploi ou menace de la force dans les relations entre Etats. L'ASEAN a donc établi des mécanismes, de même que des normes et des méthodes de consultation sur les questions sociales, économiques, culturelles et politiques, qui se sont révélés bénéfiques et efficaces pour chacun de ses membres.

A cet égard, je tiens à souligner qu'on ne saurait aborder la question de la paix et de la sécurité, des armememts et du désarmement au niveau régional sans en même temps examiner à fond tous les facteurs touchant au renforcement de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. C'est là une entreprise certes très délicate puisque le niveau de sécurité, les préoccupations et les conditions diffèrent dans chaque région, de même que le niveau de cohésion régionale et d'engagement militaire extrarégional. La possibilité d'inclure dans nos travaux la question de la paix et de la sécurité et des armements au niveau régional devrait donc être étudiée de manière plus approfondie.

Quant à la question des armes nucléaires, je me félicite des progrès accomplis dans le domaine de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement nucléaire sur le plan bilatéral, qui ont abouti ces dernières années à certains résultats concrets. Il y a aussi des raisons qui font pressentir que l'on parviendra à brève échéance à réduire les armements nucléaires stratégiques dans le cadre d'un accord START qui pourrait couronner la réunion au sommet prévue en juin entre le Président Bush et le Président Gorbatchev. Cette perspective est très encourageante et nous nous félicitons à l'avance de la conclusion d'un tel accord.

En ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, ma délégation apprécie les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Donowaki pour résoudre les difficultés rencontrées dans la création du comité spécial chargé de cette question. Il est encourageant de constater que nous avons réussi à rapprocher les points de vue concernant le mandat de ce comité. J'ose donc espérer que le comité pourra être établi au début de la session d'été.

La majorité des Etats attendent que les travaux de la Conférence débouchent sur des résultats concrets dans ce domaine particulier. Comme les parties originaires au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires ont proclamé il y a près de 30 ans dans le préambule de ce texte, leur attachement à l'interdiction de ces essais, il est naturel que les Etats,

(M. Loeis, Indonésie)

en particulier ceux qui n'ont pas d'armes nucléaires, attendent avec impatience que cette prise de position se traduise dans les faits. A l'origine, ce ne sont pas les Etats non dotés d'armes nucléaires qui se sont engagés les premiers à parvenir à un arrêt complet et définitif des essais et qui ont été résolus à poursuivre les négociations à cette fin. Il est donc tout à fait compréhensible que la majorité des Etats, qui sont presque tous des Etats sans armes nucléaires, souhaitent vivement voir toute négociation sur l'interdiction complète des essais déboucher sur des résultats concrets.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit avoir lieu en août de cette année. En prévision de cet événement, ma délégation suit avec beaucoup d'attention les opinions exprimées au cours de la présente session à propos des questions touchant l'application de cet instrument juridique international. Le point de vue de ma délégation rejoint, cependant, celui des orateurs qui ont estimé que le Traité était loin de parvenir à limiter la prolifération verticale des armes nucléaires.

Au risque de me répéter, je tiens à déclarer une fois de plus que, dans l'article VI du TNP, les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à poursuivre de bonne foi des négociations sur les mesures efficaces qui pourraient être prises en vue de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Comme cette année marquera le vingtième anniversaire du Traité, ma délégation ne peut qu'exprimer le profond espoir que cet engagement donnera des résultats plus concrets dans un proche avenir.

Le Traité sur la non-prolifération a résisté à l'épreuve du temps et constitue aujourd'hui l'un des fondements sur lequel repose la non-prolifération des armes nucléaires. L'action engagée sur le plan multilatéral doit certes se poursuivre, mais il faut aussi noter que la question de la non-prolifération est essentiellement une question de volonté politique. Un système de non-prolifération ne peut être respecté que si les Etats sont convaincus que leurs intérêts sont mieux protégés avec ce système que sans lui. J'estime que la Conférence peut, si elle le désire, donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés pour parvenir à la non-prolifération nucléaire, servant mieux ainsi les intérêts des Etats parties au Traité, tout comme elle peut inciter les Etats à y adhérer, renforçant par là le régime de non-prolifération.

J'ai abordé de nombreuses questions dont la majorité se rapportent aux armes nucléaires et au fonctionnement efficace de la Conférence dans le contexte international actuel. Il pourrait être prématuré aujourd'hui de porter un jugement sur les travaux de la Conférence. Il me semble toutefois que celle-ci risque d'être distancée par les événements politiques qui influent actuellement sur les relations entre les divers membres de la communauté internationale, notamment entre l'Est et l'Ouest. Comme les deux superpuissances sont arrivées à de bons résultats en ce qui concerne les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques et la négociation sur les forces classiques en Europe, j'estime que, si elle ne veut pas être dépassée, la Conférence devrait faire aussi bien, en se fixant un délai pour la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques.

(M. Loeis, Indonésie)

Ma délégation est encouragée par le fait que nous avons réussi à lever plusieurs obstacles d'ordre technique qui ont longtemps entravé les tentatives faites pour mettre en place un système de vérification. Ce succès ne pourra que faciliter la résolution des questions politiques restées en suspens. L'heure est venue désormais d'examiner les questions qui sont de nature plus politique, telles que la question cruciale de l'adhésion universelle.

De nombreux facteurs sont à prendre en considération si nous voulons établir une convention susceptible d'attirer une adhésion universelle. En plus de ce que nous avons affirmé au cours de notre dernière intervention, ma délégation estime qu'il est d'une importance capitale que la convention soit non discriminatoire. Elle devrait en particulier assurer l'égalité des droits et des obligations de tous, qu'il s'agisse des Etats dotés d'armes chimiques ou de ceux qui n'en possèdent pas.

Durant la première partie de la session, de nombreux orateurs ont déclaré qu'il était impératif de prévoir des dispositions concernant les sanctions, l'assistance et la protection contre les armes chimiques, ainsi que le développement économique et technologique. Ma délégation voudrait faire écho au point de vue exprimé sur ce point par d'autres délégations, à savoir que la convention devrait contenir des dispositions tenant compte des intérêts des Etats non dotés d'armes chimiques. J'estime que nous pourrions ainsi assurer une adhésion universelle à la convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour son allocution très complète et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Dietze.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'ai déjà eu l'occasion d'accueillir chaleureusement parmi nous tous nos nouveaux collègues. Je voudrais aujourd'hui souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Králik de la Tchécoslovaquie. Il est par ailleurs moins plaisant de dire au revoir aux collègues qui vont nous quitter, l'Ambassadeur von Stülpnagel, l'Ambassadeur de Azambuja et l'Ambassadeur Sharma. Avec leur dévouement personnel, leur grande expérience et leurs talents de diplomate, ainsi qu'avec leur aptitude bien connue à faciliter les contacts personnels, ils ont beaucoup contribué à la solution d'un grand nombre de problèmes dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement. J'adresse à nos trois collègues mes meilleurs voeux de santé, de bonheur et de succès dans leurs nouveaux postes, et plus particulièrement - pour des raisons bilatérales - à l'Ambassadeur Sharma. Aujourd'hui, la Conférence du désarmement de Genève voit se terminer la première partie de sa session de 1990. Les semaines passées ont été chargées et, pendant cette période, des progrès encourageants ont été accomplis sur un grand nombre de points. D'autre part, il est clair que tous les espoirs placés dans cette session de printemps n'ont pas été réalisés.

Ma délégation partage le point de vue de pratiquement toutes les délégations - tant des Etats membres que des Etats non membres de la Conférence - qui ont dit au cours de cette session que les grands changements radicaux qui étaient intervenus dans la situation internationale constituaient

(M. Dietze, République démocratique allemande)

un fondement solide sur lequel il était possible, dans un avenir prochain, d'asseoir des mesures de désarmement ambitieuses pour faire de 1990 une année de désarmement réel.

Nous sommes convaincus que les progrès enregistrés dans les négociations bilatérales et régionales en matière de désarmement doivent être renforcés et appuyés par une action déterminée au niveau multilatéral. A cet égard, on ne saurait sous-estimer le rôle que joue la Conférence du désarmement, unique enceinte où soient rassemblés tous les Etats du monde importants sur le plan militaire. Il convient de signaler ici que les observateurs n'ont jamais été si nombreux que pendant cette session de printemps à participer activement à nos travaux, nous apportant ainsi une aide précieuse dans la recherche de solutions universellement acceptables.

Les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques ont, selon nous, encore avancé ce printemps. A nos yeux, la rédaction du texte des articles IV et V et de leurs annexes constitue un résultat de poids. Grâce à la collaboration étroite de l'Union soviétique et des Etats-Unis, il a été possible de s'entendre sur des points importants touchant la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication. En outre, les procédures d'enquête en cas d'allégation d'emploi d'armes chimiques ont été élaborées plus avant et les protocoles d'inspection ainsi que les annexes ont été perfectionnés. Des solutions semblent en vue sur un certain nombre de points juridiques, tels que les amendements, le règlement des différends, les mesures correctives et les mesures de vérification du respect de l'interdiction. Nous tenons particulièrement à souligner que, cette année, les progrès n'ont pas seulement porté sur les problèmes de procédure mais aussi sur les questions de fond.

C'est d'autant plus important que d'autres problèmes de fond, comme l'achèvement du système de vérification, restent encore à régler, les questions de l'inspection ad hoc et de l'inspection par mise en demeure n'ayant pas encore trouvé de solution. Nous devrions profiter de l'intersession pour approfondir ces points. Pour ce faire, les documents que nous ont présentés les délégations de l'Australie et de la République fédérale d'Allemagne pourront s'avérer utiles. Nous estimons que le document sur l'article IX que nous a fourni le Président du Comité spécial des armes chimiques mérite une attention particulière; il faut y voir une initiative hardie pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons, s'agissant de ce point important, depuis assez longtemps, impasse qui n'est pas sans affecter l'ensemble de nos activités sur la convention. Nous espérons que toutes les délégations, en particulier celles qui jusqu'à présent ont éprouvé des réticences devant les conceptions actuellement défendues dans ce domaine, aborderont sans prévention les idées que le Président a exposées dans ce document. Il est tout à fait possible, selon nous, que le bon départ pris au début de cette année nous permette d'engranger de nouveaux résultats, et ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire progresser les travaux sur une question qui est d'une importance cruciale à ses yeux.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir prochainement et à laquelle mon pays accorde également une importance particulière, appelle la Conférence du

(M. Dietze, République démocratique allemande)

désarmement à intensifier ses efforts en matière de désarmement nucléaire. Nous nous félicitons qu'à la session de printemps, les 40 membres de la Conférence aient tous fini par accepter une même approche fondamentale du projet de mandat d'un comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour. Nous espérons que ce comité sera établi dès le début de la session d'été, ce qui permettra à la Conférence, après une pause prolongée et - permettez-moi de le dire - pas particulièrement encourageante, de reprendre ses activités pratiques sur une interdiction complète des essais nucléaires. Bien que pareille base continue de manquer pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour, nous n'en considérons pas moins que la décision prise par la Conférence de tenir des séances plénières officieuses sur ces points offre un mécanisme utile pour dégager les domaines et points sur lesquels porteront les négociations à venir. Je suis certain qu'étant donné l'importance universelle que revêtent le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire, il sera possible de trouver les points qui présentent un intérêt général.

A cette occasion, j'ajouterai que, pour renforcer le régime de non-prolifération, il faudra aussi que la Conférence du désarmement entreprenne un surcroît d'effort au sujet des points 6 et 7 de son ordre du jour. Même si aucun progrès majeur n'a été accompli, les résultats obtenus jusqu'à présent constituent, selon nous, une base de départ solide pour les travaux de la seconde partie de la session.

Ma délégation accorde également un rang de priorité élevé à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je pense que, même si les difficultés de procédure persistent, les points de vue n'en convergent pas moins, bien que trop peu encore à notre goût, sur le rôle qui doit revenir à un examen multilatéral de certaines mesures de confiance. De ce fait, la conclusion d'accords plus généraux devrait, nous l'espérons, s'en trouver facilitée.

Ma délégation se réjouit également de la discussion sérieuse et intéressante qui s'est engagée au cours de la session de printemps sur la nécessité d'adapter le fonctionnement de la Conférence aux événements qui ont lieu dans le monde. Monsieur le Président, nous espérons que le processus de consultations présidentielles à participation non restreinte sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence, qui a commencé vendredi dernier sous votre direction avisée, nous permettra de prendre des décisions concrètes, de façon que la Conférence puisse jouer un rôle encore plus positif dans le domaine du désarmement. Ainsi, elle pourra répondre aux espoirs que l'ensemble des nations ont mis en elle en 1978.

Comme vous le savez, après des élections libres et équitables à bulletin secret, un nouveau gouvernement a été installé à la barre de la République démocratique allemande. Dans sa déclaration de politique générale du 19 avril devant le Parlement, le Premier Ministre de la République démocratique allemande, M. Lothar de Maizière, a abordé de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conférence.

Je profiterai donc de l'occasion qui m'est ici offerte pour vous rapporter certains éléments majeurs de sa déclaration :

(M. Dietze, République démocratique allemande)

L'Allemagne est située au coeur de l'Europe, mais il ne faut plus jamais qu'elle aspire à devenir un centre du pouvoir sur le continent. Nous ne voulons pas nous dresser entre les peuples de l'Europe, mais être le pont qui les relie. L'Allemagne doit être un facteur de paix, et son unification contribuera au renforcement de la stabilité en Europe et à l'établissement d'un ordre de paix, de démocratie et de coopération dans l'Europe tout entière.

C'est conscients de l'importance de la paix interne que nous voulons oeuvrer à l'unification de l'Allemagne. Nous savons donc qu'il nous faut d'abord nous réconcilier avec notre propre histoire. Il ne faut plus qu'une partie soit accusée de tout, tandis que l'autre prétend avoir traversé l'histoire sans se tacher. Nous aussi, nous reconnaissons notre part de responsabilité dans les crimes de la dictature national-socialiste.

L'unité allemande vise à renforcer le concert européen. A cela, la principale condition est que les frontières européennes soient garanties, ce qui implique notamment que nos voisins soient certains de la permanence de leurs frontières avec l'Allemagne. La reconnaissance de la frontière occidentale de la Pologne, telle qu'elle est décrite dans le Traité de Goerlitz entre la République démocratique allemande et la Pologne et dans le Traité de Varsovie entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, constitue en droit international une disposition contraignante qui ne saurait être dénoncée.

Lorsque les deux Etats allemands seront unifiés, l'article 23 de l'actuelle Loi fondamentale, par exemple, ne devra plus figurer dans la future constitution allemande. L'Allemagne ne revendique, et ne revendiquera, aucun territoire d'aucun Etat.

C'est la détente mondiale et la fin du conflit Est-Ouest qui ont rendu l'unification possible, la division de l'Allemagne étant une expression de ce conflit. Les droits de l'homme et le désarmement sont des éléments essentiels de la détente et, à ce stade du processus de détente, il existe un lien indissoluble entre les politiques de défense et de désarmement. A cet égard, nous n'oublions pas le rôle fondamental qu'a joué le mouvement pour la paix, qui est à l'origine du renouveau démocratique dans notre pays.

Il appartient au Gouvernement de la République démocratique allemande d'oeuvrer pour que les alliances militaires laissent la place à des structures qui les dépassent; ce sera là une première étape vers l'élaboration d'un système de sécurité paneuropéen. A cet égard, notre objectif dans les négociations est de contribuer à la mise en place d'un système de sécurité européen dont les fonctions militaires seraient de moins en moins importantes. Selon nous, l'époque actuelle exige que l'idée de "sécurité" soit étendue aussi aux domaines de l'économie, de l'environnement, de la culture, de la science et de la technique.

Outre les forces armées soviétiques, il y aura, pendant la période de transition, sur ce qui constitue actuellement le territoire de la République démocratique allemande, une armée nationale populaire aux moyens considérablement réduits, qui sera strictement orientée vers la défense et

(M. Dietze, République démocratique allemande)

la protection du territoire national. La loyauté vis-à-vis de l'Organisation du Traité de Varsovie exige notamment qu'au cours des négociations à venir nous prenions en compte les intérêts de sécurité de l'Union soviétique et des autres Etats parties au Traité de Varsovie.

Le Gouvernement de la République démocratique allemande recherche une réduction radicale de toutes les forces armées allemandes. Il renonce à fabriquer, transférer, posséder et mettre au point des armes ABC et souhaite qu'après son unification, l'Allemagne adopte une position semblable. Il préconise, en outre, la conclusion d'une interdiction universelle des armes chimiques dès cette année. Le processus de désarmement nucléaire doit se poursuivre. Nous espérons que les négociations START sur une réduction de moitié des armements nucléaires stratégiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis aboutiront cette année.

Si un ordre de paix et de sécurité s'instaure en Europe, les conditions seront rassemblées pour que les alliés de la seconde guerre mondiale renoncent à leurs droits sur Berlin et sur l'ensemble de l'Allemagne. Le Gouvernement de la République démocratique allemande pense que ces droits devraient être abrogés dans le cadre des réunions à deux plus quatre lesquelles s'inscrivent également dans le cadre général du processus de la CSCE visant à mettre sur pied un ordre de paix dans l'ensemble de l'Europe.

Pour nous, la CSCE est tout spécialement importante. En particulier, le Gouvernement de la République démocratique allemande est favorable à la création d'un organe de sécurité de la CSCE chargé de vérifier les arrangements en matière de désarmement et de restructuration. De même, il est favorable à la constitution d'un organe d'arbitrage de la CSCE et d'un conseil commun permanent des ministres des affaires étrangères et de la défense.

Le Gouvernement de la République démocratique allemande veut être à l'avant-garde du processus de désarmement. Il prendra des mesures immédiates, d'abord pour restreindre, puis pour faire définitivement cesser, dans un avenir peu éloigné, la fabrication et l'exportation d'armes de guerre. Toute exportation d'armes à destination de zones de crise doit être interdite. Nous nous proposons d'entreprendre la restructuration de l'armée populaire nationale et de réduire graduellement les obligations militaires de la République démocratique allemande. En revanche, la collaboration politique dans le cadre du Traité de Varsovie doit être renforcée. A cette fin, notre gouvernement prendra prochainement contact avec les gouvernements des Etats parties au Traité de Varsovie.

Dans l'esprit de cette déclaration de politique générale, la délégation de la République démocratique allemande continuera à oeuvrer au renforcement de la sécurité et de la stabilité pour les peuples.

M. MARÍN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation mexicaine tient à vous féliciter de la manière dont vous avez conduit nos travaux pendant le mois d'avril. Nous vous remercions de vos efforts et de votre dévouement. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Azikiwe pour la peine qu'il s'est donnée pendant le mois de mars.

(M. Marín Bosch, Mexique)

La délégation mexicaine souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Králik, de la République fédérative tchèque et slovaque. Par ailleurs, elle est heureuse d'apprendre que l'Ambassadeur Rubens Ricupero, du Brésil, a accepté d'ajouter les tâches du désarmement aux responsabilités diplomatiques considérables qui sont déjà les siennes à Genève. Nous souhaitons aussi dire "au revoir" aux trois collègues qui nous ont aujourd'hui quittés. Nous sommes reconnaissants aux Ambassadeurs von Stülpnagel, de la République fédérale d'Allemagne, et Kamalesh Sharma de l'Inde, de leur attachement indéfectible à la recherche de solutions aux divers problèmes qui se posent dans le cadre de notre ordre du jour. Nous leur adressons, ainsi qu'à leurs distinguées épouses, tous nos voeux de succès dans leur vie privée et professionnelle.

La présence parmi nous aujourd'hui de l'Ambassadeur Marcos de Azambuja, du Brésil, nous a été particulièrement agréable. Malgré ses nouvelles et importantes fonctions, l'Ambassadeur a tenu à revenir à Genève pour prendre congé de ses nombreux amis. Ma délégation lui sait gré de son précieux apport aux travaux de cette Conférence et lui adresse, ainsi qu'à son épouse, tous ses meilleurs voeux. Boa sorte.

D'autre part nous remercions l'Ambassadeur Ledogar des informations qu'il nous a communiquées ce matin, au nom des Etats-Unis et de l'Union soviétique, sur la quinzième série d'entretiens bilatéraux consacrés à l'élimination des armes chimiques.

Au terme de notre session de printemps, nous aimerions faire quelques observations sur la question de l'interdiction complète des essais nucléaires. Vingt-sept ans après la signature du Traité de Moscou et vingt ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, non seulement l'accord promis par les Etats dépositaires des deux instruments n'a pas été conclu mais des négociations n'ont même pas encore été engagées à ce sujet dans cette instance unique de négociation d'accords de désarmement.

S'il est une question inscrite à notre ordre du jour qui est digne de figurer sur les listes de Robert Leroy Ripley, c'est sans aucun doute celle de l'interdiction complète des essais nucléaires. En 1963, le croiriez-vous, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont proclamé qu'ils étaient "déterminés à poursuivre les négociations" pour "assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais". En 1968, le croiriez-vous, ces trois mêmes Etats ont réaffirmé la même "détermination" dans le préambule du TNP. Drôle de détermination ! Nous ne savons pas si Ripley est parvenu à définir le verbe "déterminer", mais notre dictionnaire nous dit qu'il s'agit de "fixer les termes d'une chose" ou de "prendre une résolution". Autrement dit, depuis 1963, ces pays sont résolus à mettre fin à tout essai d'armes nucléaires; seulement ils n'en ont rien fait.

Voici des années que la communauté internationale attribue une priorité absolue à la conclusion d'un traité d'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires. C'est encore ce que réaffirmait l'Assemblée générale en décembre dernier, dans sa résolution 44/105. Dans cette résolution, l'Assemblée rappelle que la question "qui est à l'étude depuis plus de 30 ans et au sujet de laquelle elle a adopté plus de 50 résolutions, constitue un objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine

(M. Marín Bosch, Mexique)

du désarmement". Elle rappelle aussi que, plus de cinq ans auparavant, le Secrétaire général - et je cite toujours la résolution 44/105, comme s'il s'agissait, à ce qu'on nous a dit, de l'Evangile - "le Secrétaire général a fait ressortir qu'aucun autre accord multilatéral ne contribuerait davantage à limiter le perfectionnement des armes nucléaires et qu'un traité d'interdiction complète des essais serait le révélateur d'une volonté réelle de progresser vers le désarmement nucléaire".

L'automne dernier, à l'occasion de la Semaine du désarmement, le Secrétaire général a fait remarquer que, "si l'impulsion positive présentement imprimée par les négociations bilatérales à diverses questions nucléaires, y compris la nécessité urgente de mettre fin aux essais d'armes nucléaires, ne se concrétise pas sans tarder par des engagements, les risques de prolifération, verticale aussi bien qu'horizontale, s'intensifieront".

Depuis la conclusion du Traité de Moscou, en 1963, cette Conférence n'a fait aucun progrès substantiel en vue de la conclusion d'un accord multilatéral qui interdirait tous les essais d'armes nucléaires. Depuis 1984, elle n'est même pas parvenue à établir un comité spécial pour examiner cette question. Au cours de la présente session, on nous a dit qu'il y aurait moyen de constituer ledit comité à condition que tous les groupes soient disposés à accepter la proposition de mandat figurant dans le document CD/863. Il y a de cela déjà plus d'un mois et, malgré les efforts soutenus de l'Ambassadeur Mitsuro Donowaki, nous n'avons toujours pas pu créer ce comité spécial - avec le modeste mandat proposé - à cause de l'opposition de quelques délégations du groupe occidental. La souplesse dont ont fait preuve les membres de la Conférence, y compris le Groupe des 21 dont le Mexique fait partie, n'a pas été partagée par tous. Il est évident qu'il va nous falloir attendre indéfiniment que certains acceptent ce qu'eux-mêmes avaient proposé.

Dans les années 60, nous avons entendu les promesses réitérées des trois Etats dépositaires du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, promesses tendant à assurer une prompte cessation de tous lesdits essais. Là-dessus reposaient essentiellement les travaux liés à l'examen de ce point, ici et à l'Assemblée générale. Cette prémisse sous-tendait également l'équilibre des obligations contractées en vertu du TNP par les Etats non dotés d'armes nucléaires, d'une part, et, de l'autre, par les Etats qui en sont détenteurs. Le TNP ne parle pas seulement de la non-prolifération horizontale; les mesures qu'il envisage pour freiner la prolifération verticale y sont aussi clairement énoncées. Et, en la matière, l'interdiction complète des essais nucléaires est la mesure clé.

Ni le Traité de Moscou, ni le TNP ne parlent d'une interdiction partielle des essais nucléaires souterrains. Il n'y est pas question de limiter ces essais à un seuil déterminé. Il y est encore moins question d'un seuil ou d'une limite de 150 kilotonnes, voire de la réduction à un minimum desdits essais. Le seuil convenu bilatéralement par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le Traité de 1974 équivaut à plus de 10 fois la puissance explosive de la bombe qui, en 1945, a détruit Hiroshima. Drôle de seuil ! Quant au nombre d'essais, la situation est tout aussi décourageante. Entre 1945 et août 1963, moment de la signature du Traité de Moscou, la moyenne annuelle des essais nucléaires réalisés par les deux superpuissances

(M. Marín Bosch, Mexique)

se situait aux environs de 28. Entre août 1963 et 1974, année de la signature du Traité sur la limitation des essais souterrains, la moyenne a été d'environ 48. Entre 1975 et 1988, il y a eu en moyenne quelque 36 essais par an.

En résumé, comme l'ont proclamé dans leur Déclaration de Stockholm, le 21 janvier 1988, les chefs d'Etat ou de gouvernement unis dans l'initiative de paix et de désarmement des six nations : "L'on ne saurait accepter un accord qui permette de poursuivre les essais" (A/43/125-S/19478, annexe).

Le régime et, peut-être, le concept même de non-prolifération sont en train d'être minés par les Etats dépositaires du Traité de Moscou et du TNP eux-mêmes. Quelle serait la réaction en Amérique latine ou dans le reste du monde si le gouvernement dépositaire du Traité de Tlatelolco était le premier à faillir délibérement au respect des dispositions de celui-ci ? Il y a un couple de mois, le 14 février, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, a déclaré ce qui suit, lors d'une conférence à l'Institut des hautes études internationales de Genève : "Je me dois de dire que, si la 'prolifération horizontale' est un risque, la 'prolifération verticale' est une réalité". Et d'ajouter : "Les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les superpuissances, déploient une grande activité pour prévenir une plus vaste prolifération; d'où l'ironie qu'il y a à constater que les Etats dotés d'armes nucléaires engagent désespérément les Etats qui n'en possèdent pas à ne pas faire ce qu'eux-mêmes jugent indispensable de continuer à faire, soit mettre au point des armes nucléaires".

Depuis quelques années, on entend des déclarations et l'on observe des faits franchement décourageants. En septembre 1987, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont décidé d'avoir des "entretiens" sur les essais nucléaires. La finalité de ces entretiens n'est pas l'interdiction de tous les essais nucléaires; il s'agit plutôt de tracer un long programme de négociations menées "pas à pas" sur les essais nucléaires et sur leur vérification.

La position du Gouvernement américain, annoncée en 1988 et réaffirmée à diverses occasions, y compris le 18 octobre 1989, pendant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, par le Directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement, est la suivante : l'interdiction complète de tous les essais nucléaires est un objectif à long terme car la sécurité du pays et de ses alliés dépend et continuera à dépendre de la capacité de dissuasion de l'arsenal nucléaire des Etats-Unis. Le jour même, à la Première Commission de l'Assemblée générale également, le représentant du Royaume-Uni réaffirmait la position, identique, de son gouvernement en indiquant qu'il "serait prématuré, voire déstabilisant, de passer immédiatement à une interdiction totale des essais". Dans un avenir prévisible, la sécurité du "Royaume-Uni dépendra de la dissuasion fondée, en partie, sur la possession d'armes nucléaires. Cela veut dire qu'il faut continuer à réaliser des essais nucléaires souterrains pour garantir que nos armes nucléaires restent efficaces et modernes".

(M. Marín Bosch, Mexique)

Par ailleurs, au début de janvier dernier, les Etats-Unis ont annoncé que, dans le cadre des entretiens sur les essais nucléaires, ils n'avaient identifié aucune limitation supplémentaire en matière d'essais nucléaires (au-delà de celles envisagées dans le Traité sur la limitation des essais souterrains) qui présentât de l'intérêt pour leur sécurité nationale. L'Union soviétique a répondu, le 30 janvier, que l'attitude nouvelle des Etats-Unis risquait d'affaiblir la cause d'une cessation "pas à pas", des essais nucléaires.

Il y a eu 20 ans, le mois dernier, que le TNP entrait en vigueur. Conformément au paragraphe 2 de l'article X, il faudra convoquer en 1995 "une conférence en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prolongé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée". Selon l'article, cette décision "sera prise à la majorité des parties au Traité".

Par conséquent, la Conférence de 1995 sera par nature quelque peu différente des conférences d'examen du TNP qui se tiennent tous les cinq ans, conformément au paragraphe 3 de l'article VIII. Jusqu'ici, au cours de ces conférences, les Etats parties ont passé en revue le fonctionnement du TNP "en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation". Au terme de cet examen, les parties se sont efforcées - sans y réussir toujours - d'adopter des déclarations qui étaient censées refléter un consensus. C'est ce qui s'est produit en 1975, 1980 et 1985, et on peut s'attendre qu'il en sera de même cet été, lors de la quatrième Conférence d'examen. En 1995, en revanche, la majorité - il ne sera pas là question de consensus - des 142 Etats parties devra décider de la prorogation ou non du traité. Par conséquent, au cours des cinq prochaines années, la communauté internationale, et tout particulièrement les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, devront examiner dans différentes instances le fonctionnement et l'avenir du régime de non-prolifération des armes nucléaires. L'une de ces instances sera la quatrième Conférence d'examen du TNP, qui va se tenir dans quelques mois et dont la troisième et dernière étape préparatoire a commencé hier. Parallèlement, dans quelques semaines, se réunira à New York la Conférence d'amendement du Traité de Moscou. Ce sera là une autre instance où il faudra considérer divers aspects de la question des essais nucléaires aux fins de trouver une formule qui transforme l'interdiction partielle en interdiction complète.

Je dirai, pour conclure, que la situation où se trouve la Conférence du désarmement touchant la question de l'interdiction complète des essais nucléaires est donc de plus en plus délicate et que les prochaines années pourraient se révéler particulièrement difficiles, pour ne pas dire décisives, en ce qui concerne la crédibilité de cette instance. Si, dans un avenir proche, on ne commence pas à enregistrer des progrès concrets s'agissant d'une interdiction complète des essais nucléaires, la confiance que de nombreux pays ont mise dans le Traité sur la non-prolifération ira s'effritant. Il va sans dire que ces pays devront tenir grand compte de ce que nous avons rappelé lorsque, en 1995, il leur faudra se prononcer sur la prorogation du TNP.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Marín Bosch de sa déclaration pénétrante.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. LEE (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Ma délégation regrette vivement que le représentant de la Corée du Nord ait engagé une polémique en séance plénière, à ce stade de nos travaux et alors que la session de printemps arrive à sa fin. Si je voulais répondre à chacun des points soulevés par le représentant de la Corée du Nord, il me faudrait répéter ce qu'a déjà dit l'Ambassadeur de mon pays le 12 avril; or cela me paraît superflu.

Nous sommes une fois de plus déçus par la déclaration du représentant de la Corée du Nord. Par sa coloration partiale et son ton intransigeant, cette déclaration nous révèle à quel point ce pays a perdu pied avec la réalité. Alors qu'on assiste à une vaste et rapide transformation du monde, la Corée du Nord continue à tourner le dos aux faits. A ce propos, ma délégation tient à éclaircir certains points.

Le représentant de la Corée du Nord avance qu'un mur de béton a été construit à la frontière sud de la zone démilitarisée; il le compare au mur de Berlin et jette le blâme sur le Sud, en l'accusant d'entraver les déplacements intercoréens. Ce fameux mur de béton n'est rien d'autre qu'une barrière antichars, construite à des fins défensives. Il existe aussi des barrières militaires de ce type à la frontière nord de la zone démilitarisée. D'après le représentant de la Corée du Nord, ce mur de béton s'étendrait sur 240 kilomètres. D'où tient-il ce chiffre ? La zone démilitarisée a une longueur totale de 250 kilomètres et c'est la zone démilitarisée elle-même qu'on ne traverse pas. Pourquoi aurait-il donc fallu construire une barrière d'une telle longueur ?

Dans la situation actuelle, où il n'y a pas de mouvements de courrier, ou de communications téléphoniques, sans parler de la liberté de voyager, il convient de prendre des mesures pratiques pour ouvrir l'une à l'autre les deux parties de la Corée et permettre des échanges entre elles. Ces mesures ont une importance capitale et, pour y arriver, il faut s'entendre sur la question des déplacements et des communications intercoréens. Les barrières qui s'opposent à l'ouverture et à des échanges ne sont pas des barrières physiques. C'est dans les esprits qu'elles existent. Pour éliminer ces barrières psychologiques, le dialogue et les échanges constituent des priorités absolues.

Le représentant nord-coréen a dit que son pays était devenu partie au Traité sur la non-prolifération en 1985; mais le fait est qu'il ne s'est pas encore soumis au système de garanties intégrales de l'AIEA, d'où la communauté internationale soupçonne de plus en plus la Corée du Nord de représenter un dangereux potentiel de développement nucléaire à des fins militaires. Ma délégation prend une nouvelle fois l'occasion qui lui est donnée d'appeler la Corée du Nord à compléter les engagements qu'elle a pris

(M. Lee, République de Corée)

en faveur de la non-prolifération en plaçant ses installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'AIEA. Si l'une des parties se campe dans le dogme et insiste pour faire de la propagande, il est extrêmement difficile, voire impossible, d'engager un dialogue fructueux. La tendance internationale au dialogue et à la coopération nous est une grande source d'encouragement pour surmonter les obstacles qui se dressent devant nous, et nous poursuivrons nos efforts pour transformer la méfiance et l'hostilité en confiance et en esprit de réconciliation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République de Corée. Avant de donner la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, j'aimerais rappeler que pas plus le règlement que la pratique de la Conférence du désarmement ne prévoient le droit de réponse. Nous sommes ici essentiellement pour entendre des déclarations et, bien sûr, toute délégation présente - qu'il s'agisse d'un Etat membre ou non - est libre à tout moment de demander la parole pour faire une déclaration. Ceci dit, je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir me redonner la parole après que le représentant des Etats-Unis se sera exprimé. Je répondrai alors brièvement aux deux déclarations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée voudrait-il bien préciser sa pensée ? Sans doute a-t-il entendu que nous n'avons pas ici de système de droit de réponse. S'il a une déclaration à faire, et je crois comprendre que c'est le cas puisqu'il a demandé la parole, alors qu'il fasse cette déclaration maintenant. Le règlement ou la pratique excluent ici en effet la notion de droit de réponse. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée veut-il mettre à profit l'occasion qui lui est donnée de faire une déclaration ou renonce-t-il à cette possibilité ? Je lui donne la parole.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Je suis désolé de retarder la clôture de la session de printemps. Il me faut pourtant dire qu'il est regrettable que le représentant de la Corée du Sud ait tenu les propos qu'il a tenus. Argumenter à ce sujet n'en vaut pas la peine et je m'abstiendrai donc de le faire. J'aimerais toutefois poser clairement, en ce qui concerne le mur de béton, que nous sommes prêts à inviter à venir voir quiconque aurait des doutes quant à son emplacement. Je voudrais ajouter que la République populaire démocratique de corée est prête à signer l'accord de garanties que prévoit le TNP et que nous avons à deux reprises tenu des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter à cet égard et d'induire le monde en erreur.

M. BRECKON (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai pris bonne note de vos observations et je n'ai aucune envie de prolonger la séance de ce matin. Permettez-moi cependant de faire deux observations très brèves.

(M. Breckon, Etats-Unis d'Amérique)

J'estime qu'il incombe à ma délégation de bien préciser que nous n'entendons pas nous excuser de la présence des forces américaines sur la péninsule coréenne. Tout au contraire, les Etats-Unis estiment que, comme cela est ressorti clairement de la citation faite ce matin du Secrétaire à la défense Cheney, la péninsule coréenne est un endroit qui pourrait être dangereux. Nous sommes convaincus que la présence des forces américaines et notre coopération en matière de défense avec la République de Corée ont réduit les risques de guerre et contribué à la stabilité.

Le dénigrement des propositions de mesures qui pourraient servir à instaurer la confiance et à réduire les tensions dans cette région n'est pas pour nous plaire et nous invitons instamment la République populaire démocratique de Corée à reconsidérer ce qui se passe dans le monde et à décider que l'heure est venue de chercher des moyens pratiques d'améliorer une situation d'affrontement militaire qui est singulièrement en désaccord avec le climat actuel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Si personne d'autre ne souhaite intervenir, je voudrais maintenant soumettre à votre examen le calendrier des réunions que tiendront la Conférence et ses organes subsidiaires pendant la première semaine de la seconde partie de la session annuelle. Comme d'habitude, ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des comités spéciaux. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

La clôture de cette session de printemps nous offre, je crois, une bonne occasion de prendre quelques minutes, si les interprètes n'y voient pas d'inconvénients, pour faire un bilan et considérer le chemin que nous avons parcouru depuis le début de l'année. L'intersession nous permettra aussi de réfléchir à ce que nous entendons faire pendant le reste de la session.

Cette session a commencé sur le fond de relations meilleures entre les superpuissances. Il était manifeste que l'affrontement et la méfiance avaient été remplacés par le débat et le dialogue, le soupçon par un esprit de compréhension. Aussi y avait-il dans l'air un sentiment d'optimisme. C'est dans ce contexte que je voudrais brièvement passer en revue les points de notre ordre du jour. Les trois premiers ont trait aux questions nucléaires. En ce qui concerne le premier point, l'interdiction des essais nucléaires, je crois comprendre que l'Ambassadeur Donowaki poursuit ses consultations. Nous attendons avec impatience le jour de la session d'été où il pourra nous annoncer quelque chose de positif à ce sujet.

Touchant les points 2 et 3, respectivement intitulés "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", nous avons fait des progrès en étudiant ces sujets dans le cadre de séances plénières officieuses. C'est là un bon début et un pas en avant.

(Le Président)

J'espère qu'à l'avenir, et à mesure que le climat international s'améliorera, nous parviendrons à engager sur ces thèmes importants un débat plus structuré encore.

A propos des armes chimiques, nous sommes parvenus cette année à améliorer le mandat du Comité spécial. J'espère que les positions nationales iront s'assouplissant, en particulier pour ce qui est de certains aspects politiques de la négociation, de sorte qu'une convention sur les armes chimiques puisse être conclue dans les meilleurs délais.

A propos de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, je crois comprendre que l'obstacle de procédure qui avait ralenti les travaux du Comité spécial a été surmonté. C'est une bonne nouvelle; mieux vaut tard que jamais. J'espère que le Comité pourra avancer sur le fond pendant la session d'été.

En ce qui concerne les garanties négatives de sécurité, vu les importantes manifestations prévues cette année à l'ordre du jour du désarmement nucléaire - la Conférence d'examen du TNP et la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais - et le très large consensus qui s'est dégagé sur la question à l'Assemblée générale, je veux penser que nous enregistrons des avancées.

Touchant les armes radiologiques, des efforts ont été faits pour rapprocher les points de vue entre les diverses délégations sur la question de la portée. Si le succès n'est sans doute pas encore pour demain, il est réconfortant de constater que le débat continue.

Un des importants moments de la session de printemps a été celui où les Etats-Unis et l'Union soviétique ont informé la Conférence du progrès de leurs négociations sur la réduction des armes stratégiques et sur les questions spatiales. Il faut se féliciter de cette initiative grâce à laquelle les membres de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement sont tenus au courant de l'état des travaux. Nous espérons qu'à l'avenir ces exposés d'information auront lieu à titre régulier. Nous espérons aussi que les négociations seront bientôt menées à bonne fin.

Par ailleurs, à la session de printemps, la Conférence a adopté le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session. Les délégations ont reconnu l'utilité du groupe dont on espère que le deuxième essai technique sera couronné de succès.

Enfin - et à mon sens cela est particulièrement significatif - il y a maintenant, à propos de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, une prise de conscience générale qu'il nous faut revoir notre orientation et nos procédures. Des consultations officieuses à composition non limitée ont été engagées et j'espère qu'elles déboucheront sur un mécanisme "Quo Vadis" qui nous permettra de voir, d'ici à la fin de la session d'été, jusqu'où nous pouvons aller pour mettre la Conférence du désarmement en phase avec la conjoncture et les transformations du monde extérieur.

(Le Président)

En résumé, des progrès ont donc été réalisés pendant la session de printemps, mais il reste beaucoup à faire.

Avant de clore la séance, je voudrais adresser mes remerciements à chacun d'entre vous. Je tiens à remercier le secrétariat et à dire aux interprètes que je leur sais gré de leur coopération. Je me félicite de voir le Pérou accéder à la présidence pour le mois de juin . Dans l'intervalle, je reste à votre disposition pour toute tâche qu'il y aurait à accomplir.

Avant de lever la séance, j'aimerais préciser deux choses : la première est que la séance officieuse qui devait se tenir immédiatement après cette plénière n'aura pas lieu parce que nous avons épuisé le temps qui nous était imparti. La prochaine séance officieuse est donc prévue pour le mardi 19 juin; elle sera consacrée, comme celle d'aujourd'hui devait l'être, au point 2 de l'ordre du jour. La séance plénière, sur le point 3 de l'ordre du jour, qui devait avoir lieu le 19 juin sera donc repoussée au mardi 26 juin. Je voulais aussi vous dire que les prochaines consultations à composition non limitée consacrées à l'efficacité et à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence auront lieu le jeudi 21 juin, à 15 h 30. Je vous serais obligé, pour précoce que soit cette annonce, de bien vouloir noter ce rendez-vous dans vos agendas.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 12 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 10.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.555
12 juin 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 juin 1990, à 10 heures

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61539/6095A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 555ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, qui entame aujourd'hui son mandat à la Conférence. A cette occasion, je suis heureux de le féliciter de sa nomination et de lui transmettre nos meilleurs voeux dans l'exercice des importantes responsabilités qui lui incombent. J'ai également le plaisir de souhaiter cordialement la bienvenue au nouveau représentant de la Norvège, l'Ambassadeur Oscar Vaernø. Comme on le sait, la Norvège est un Etat non membre, mais elle contribue activement aux progrès de nos travaux et nous lui faisons bon accueil.

Conformément à l'usage de la Conférence, permettez-moi maintenant de prononcer une allocution d'ouverture, puisque le Pérou assume la présidence pour le mois de juin.

Je suis particulièrement heureux, alors que nous reprenons les travaux de la Conférence du désarmement, de pouvoir vous exprimer la profonde satisfaction et le grand honneur que constitue pour la délégation péruvienne et pour moi-même le fait d'assumer la présidence de cette auguste assemblée pendant le mois de juin. Je tiens à souligner à cette occasion que le gouvernement de mon pays accorde la plus haute priorité aux travaux de la Conférence et que nous continuerons sans relâche de faire de notre mieux pour promouvoir l'objectif commun du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous ne devons pas oublier, dans notre tâche, le climat politique mondial actuel et les nouvelles tendances des relations internationales qui donnent naissance à un nouveau concept de sécurité internationale, où s'estompe la perception classique et traditionnelle d'une sécurité centrée uniquement sur les facteurs stratégiques et militaires nationaux.

La sécurité commence à prendre maintenant une signification universelle, globale et commune, comportant des éléments économique et alimentaire. Elle englobe aussi, dans ce nouveau concept, la protection de l'environnement, la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants, la défense des droits de l'homme et le développement de la démocratie. Un élément indispensable de cette sécurité globale et universelle, commune à tous les Etats, est sans conteste, et plus que jamais, le désarmement.

Cette sécurité universelle, globale et commune doit évoluer dans le sens de la nouvelle interprétation du concept de paix et de sécurité internationales qui figure dans la Charte des Nations Unies. A cette fin, nous devons chercher à ce que ce concept international fondamental soit réinterprété à la lumière de l'interdépendance mondiale actuelle et nous permette d'aller au-delà des perceptions unilatérales de la sécurité qui étaient par le passé exclusivement fondées sur les intérêts stratégiques et particuliers de chaque pays, pour ouvrir la voie à un nouveau système reposant sur la sécurité globale et commune de notre petite planète.

(Le Président)

Cette nouvelle tendance se reflète aussi dans l'orientation des alliances militaires en Europe. Aussi bien l'OTAN que le Pacte de Varsovie en viennent à reconnaître qu'il faut mettre beaucoup plus l'accent sur la diemension politique en abandonnant la primauté du domaine militaire et en donnant un rôle majeur au processus de désarmement.

Comme on l'a souligné à maintes reprises dans le courant du printemps, nous nous trouvons au coeur d'une tendance politique particulièrement intéressante et positive en matière de désarmement. Nous pouvons ainsi raisonnablement espérer que la session de cette année donnera lieu à des progrès substantiels.

Pour le moment, nous pouvons signaler que tous les organes subsidiaires établis en 1990 ont déjà commencé leurs travaux. Nous avons tenu les premières séances plénières officieuses sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Nous sommes pareillement tombés d'accord sur les procédures à suivre pour les points 7 et 8 de l'ordre du jour. C'est ainsi que durant la première partie de la session, la Conférence a pu s'entendre sur la marche à suivre pour toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, à l'exception du point 1 dont l'importance et la priorité sont largement reconnues.

J'espère que la volonté de convergence indispensable et l'esprit de coopération qui vous animent tous et qui caractérisent maintenant le climat international à l'égard des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique se traduiront par des progrès concrets au sein de la Conférence.

La session de cette année est aussi particulièrement importante alors que nous sommes au seuil de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il existe sans conteste un lien étroit entre les travaux de la Conférence du désarmement et le climat positif dans lequel se déroulent les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP - ce qui a également influé sur le désir manifesté par des pays ayant une grande capacité nucléaire qui ne sont pas parties au TNP d'assister à la conférence d'août en qualité d'observateurs. Ce climat doit être encouragé et favorisé par la Conférence du désarmement.

Je voudrais signaler dans ce contexte que nous devons accorder la plus haute priorité à la création d'un comité spécial chargé d'examiner la question de l'interdiction des essais nucléaires. Cette question constitue l'un des piliers fondamentaux sur lequel doivent s'appuyer les progrès de la Conférence, et il est injustifiable que nous n'ayons pas réussi, depuis 1984, à la débattre d'une manière constructive dans le cadre d'un organe subsidiaire de la Conférence.

Etant donné que la Conférence est pleinement capable de résoudre les problèmes d'organisation, il est paradoxal que nous n'ayons pas encore pu nous entendre à ce sujet, en particulier si l'on tient compte de la réelle convergence de vues qui s'est dégagée à propos du mandat d'un comité subsidiaire. C'est pour cette raison que je juge indispensable d'adopter sans plus tarder une décision à l'effet d'entamer, au sein d'un comité spécial, les travaux sur la question de la cessation complète des essais nucléaires.

(Le Président)

Pour ma part, je ferai de mon mieux, durant ce mois, pour faciliter l'issue des consultations que mène actuellement l'Ambassadeur Donowaki avec tant de compétence et de diplomatie. J'invite l'Ambassadeur à poursuivre lors de la présente session son travail de fond sur ce point important de l'ordre du jour. Je reste bien entendu à l'entière disposition de l'Ambassadeur Donowaki pour collaborer avec lui s'il le juge bon.

Mais c'est également sur notre propre "front intérieur", pour ainsi dire, que nous devons consentir des efforts pour que la Conférence du désarmement soit beaucoup plus efficace : nous devons pour ce faire renforcer la continuité de nos travaux, abandonner la pure rhétorique, lier véritablement notre tâche aux progrès accomplis sur le plan bilatéral et nous concentrer sur les domaines dans lesquels nous pouvons raisonnablement aboutir à des résultats concrets - sans toutefois renoncer pour autant aux aspirations de chacun de nos pays à l'égard du désarmement. En résumé, je crois que nous devons oeuvrer de façon intense et rapide en vue de parvenir à améliorer réellement le fonctionnement de la Conférence. J'estime que, de ce point de vue - et je crois que vous êtes tous d'accord avec moi - nous n'aurions pu adopter plus sage décision que celle de choisir l'Ambassadeur Kamal pour conduire cet indispensable effort de rénovation.

La négociation qui enregistre les plus grands progrès au sein de la Conférence est sans aucun doute celle de la convention sur l'interdiction des armes chimiques. A cet égard, l'Ambassadeur Hyltenius, Président du Comité spécial, est digne d'éloge pour son travail très dynamique et efficace. Dans les circonstances actuelles, conclure la convention dans les plus brefs délais est un impératif pour toute la communauté internationale. Nous devons nous montrer capables, sur le plan multilatéral, d'aboutir à des résultats concrets et effectifs qui complètent les accords positifs récemment obtenus par les pays détenteurs des principaux arsenaux d'armes chimiques. Il est urgent que l'on parvienne à un texte de convention unifié et intégré sur l'interdiction complète et définitive des armes chimiques ainsi que sur la destruction totale des stocks existants durant la période de transition envisagée dans l'accord. Ce texte doit répondre aux aspirations de tous nos pays et consacrer un régime universel et non discriminatoire pour l'élimination des armes chimiques.

En ce qui concerne l'aspect bilatéral de la conjoncture politique actuelle - sans préjudice d'une analyse étendue et approfondie - je dois faire état de l'approbation générale à l'égard des résultats obtenus il y a quelques jours à la réunion au sommet de Washington des Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Il est indubitable que la réduction de 35 % de l'arsenal des armes stratégiques de ces deux puissances influera sur la perception que la Conférence du désarmement doit avoir au sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires, et nous espérons que d'autres pays suivront dans l'immédiat cette voie conduisant à l'objectif d'un désarmement général et complet.

(Le Président)

Une mention à part doit revenir aux accords bilatéraux sur la destruction des armes chimiques. Le pourcentage significatif de destruction qui a été convenu ainsi que le lien qui existe entre l'élimination du pourcentage restant et la conclusion de la convention multilatérale actuellement négociée doivent constituer un stimulant pour mettre en oeuvre, au sein de la Conférence, la volonté politique maximum de nos pays.

Je ne saurais conclure sans exprimer la profonde reconnaissance que méritent mes prédécesseurs à la présidence de la Conférence lors de la présente session, les Ambassadeurs Wagenmakers des Pays-Bas, Akiziwe du Nigéria et Kamal du Pakistan. J'espère me montrer à la hauteur des contributions remarquables que ces diplomates et amis ont apportées au cours de ces derniers mois.

Ayant terminé mon allocution d'ouverture, je suggère que nous passions au débat de la séance d'aujourd'hui. Sont inscrits sur la liste des orateurs les représentants de la Suède, de la Bulgarie et des Etats-Unis d'Amérique. Je donne maintenant la parole à la representante de la Suède, l'Ambassadrice Theorin, que j'ai grand plaisir à voir de nouveau parmi nous.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois crucial de juin. Je suis convaincue que vos talents bien connus de diplomate feront beaucoup avancer nos travaux. Je voudrais également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence. Je constate avec regret que certains collègues ont quitté Genève et la Conférence du désarmement - les Ambassadeurs de Azambuja du Brésil, Sharma de l'Inde et von Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne. Mes meilleurs voeux les accompagnent dans leurs nouvelles fonctions importantes. Je tiens aussi à féliciter sincèrement l'Ambassadrice Sinegiorgis pour sa promotion bien méritée, et je suis heureuse que la Conférence compte une autre ambassadrice. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour accueillir parmi nous les nouveaux représentants à la Conférence - les Ambassadeurs Králik de la Tchécoslovaquie, Ricupero du Brésil, Chadha de l'Inde et von Wagner de la République fédérale d'Allemagne. Je souhaite également la bienvenue à Genève à mon ami l'Ambassadeur Oscar Vaerno, qui représente le pays voisin du mien, la Norvège.

Les missiles nucléaires sont en train de devenir des objets d'art, et l'on s'apprête à disposer côte à côte des Pershing-2 américains et des SS-20 soviétiques au Musée national de l'air et de l'espace de la Smithsonian Institution de Washington et au Musée militaire central de Moscou.

Nous sommes en vérité à un moment qui fera date dans l'histoire. Le désarmement s'accélère, grâce aux initiatives unilatérales, aux accords bilatéraux et aux négociations multilatérales. Peut-être même a-t-il davantage progressé au cours des 30 derniers mois qu'au cours des 30 années qui ont précédé et, en un sens, davantage encore au cours des 30 derniers jours qu'au cours des 30 derniers mois.

(Mme Theorin, Suède)

Il y a deux ans environ, les deux superpuissances sont tombées d'accord pour éliminer leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre. Aujourd'hui, elles procèdent à une destruction systématique de ces missiles et ne cessent de se rapprocher de leur élimination définitive.

Toutefois, il ne s'agit pas tout à fait d'une élimination complète puisque les deux pays sont convenus de conserver pour la postérité deux paires de missiles, dont chacune sera exposée dans un musée de leurs capitales respectives pour l'édification des générations futures. Ces missiles ont enfin trouvé la place et l'usage qui leur convenaient, en tant que sculptures postmodernes ou objets de musée illustrant la folie humaine.

A la fin des années 80, le désarmement a progressé de façon spectaculaire. Depuis que nous sommes entrés dans les années 90, il n'a fallu que cinq mois aux superpuissances pour s'accorder sur le principe du plus spectaculaire marché de désarmement jamais conclu. Il y a 10 jours, les participants à la rencontre au sommet de Washington ont approuvé la mise en route d'importantes mesures de désarmement stratégique. Tous les Etats se réjouissent des réductions considérables apportées aux arsenaux nucléaires des deux principales puissances. Il convient de rappeler en outre que celles-ci étaient préalablement convenues que leurs négociations bilatérales devaient, en fin de compte, déboucher sur l'élimination complète des armes nucléaires en quelque lieu que ce soit.

Des explosions expérimentales se poursuivent pour perfectionner les armes nucléaires, et les essais n'ont pas cessé, l'objectif essentiel étant la modernisation. Cependant, la communauté internationale ne pourra jamais accepter que des réductions soient compensées par des perfectionnements, et l'interdiction complète des essais demeure le moyen le plus efficace pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires puisqu'elle encouragerait efficacement les réductions et freinerait aussi bien la modernisation que la prolifération horizontale.

La question de l'interdiction des essais est d'une actualité particulière cette année du fait de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir en août et septembre. En outre, la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais doit se tenir en janvier 1991.

Il faut que cette perspective nous donne l'élan politique supplémentaire pour accomplir enfin une percée décisive au sujet de l'interdiction complète des essais à la Conférence du désarmement. Il y a près de 27 ans, en signant le Traité d'interdiction partielle des essais, les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et se sont dits déterminés à poursuivre les négociations à cette fin. Avec le Traité sur la non-prolifération, ils se sont engagés, il y a plus de 20 ans, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée.

(Mme Theorin, Suède)

Procéder lentement et par étapes, et donc justifier la poursuite des essais, c'est entretenir la course aux armements nucléaires. Techniquement et militairement, les deux accords de limitation partielle des essais conclus entre les deux superpuissances sont dénués de sens. Des instruments de ce genre ne peuvent contribuer authentiquement au désarmement nucléaire que s'ils visent à conclure dans un délai rapproché un traité d'interdiction complète et s'ils sont suivis d'une réduction rapide des essais.

C'est dans une instance multilatérale représentative que doit être négocié un traité efficace d'interdiction des essais nucléaires suscitant une adhésion universelle. Un texte complet de projet de traité a déjà été proposé. Avec la Conférence du désarmement, où sont représentés les cinq Etats qui détiennent l'arme nucléaire, nous disposons déjà du mécanisme de négociation approprié. Ce qu'il faut maintenant, c'est une décision politique pour le mettre en branle. J'ajouterai qu'au sein de l'opinion internationale les essais que poursuivent les principales puissances dotées d'armes nucléaires suscitent une opposition vigoureuse. Etant donné le climat international actuel, ces puissances devraient adopter un moratoire sur les essais, en attendant leur interdiction complète.

Au fil des ans, la Conférence du désarmement a accompli des progrès considérables au sujet de la vérification d'une interdiction des essais. Le Groupe spécial d'experts scientifiques a mis au point un système de vérification sismique mondial actuellement à l'épreuve. D'autres techniques de vérification, comme la surveillance de la radioactivité de l'air et la télédétection spatiale pourraient également être élaborées et le Groupe spécial d'experts scientifiques serait tout indiqué pour les examiner. A cet égard, un échange mondial de données fiables revêt une importance primordiale. Il n'est plus possible d'invoquer la question de la vérification pour refuser de négocier une interdiction des essais nucléaires. Désormais, le problème n'est plus technique mais politique.

Il semble que tous les participants à la Conférence soient prêts à envisager un mandat pour un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Sous réserve de la souplesse nécessaire, il semblerait qu'un comité spécial puisse être créé et doté d'un mandat raisonnable au début de cette session d'été. Ce serait là une réponse constructive aux appels lancés à de multiples reprises par l'immense majorité des Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui souhaitent que la Conférence du désarmement passe à l'action dans ce domaine. A elle seule, cette mesure pourrait grandement contribuer au succès de la quatrième Conférence d'examen qui se tiendra dans deux mois exactement.

Les efforts pour prévenir la course aux armements nucléaires et la prolifération de ces armes sont aussi vieux que les techniques de fabrication de celles-ci. Malgré tout, il n'a pas été possible d'enrayer cette course ni d'empêcher une poignée d'Etats d'acquérir des armes atomiques. Quoi qu'il en soit, il y a 20 ans, ces efforts ont tout de même remporté un succès partiel avec l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération auquel plus de 140 Etats ont accédé depuis. Dans deux mois, la quatrième Conférence d'examen du TNP se réunira à Genève. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée maintenant pour aborder certains aspects importants du Traité et de la prochaine conférence d'examen, où nombre d'entre nous nous retrouverons.

(Mme Theorin, Suède)

Le Comité préparatoire a achevé ses travaux dans un esprit constructif qui nous permet d'espérer que la Conférence d'examen débouchera sur des résultats tangibles et positifs. Pour la Suède, cette conférence est un événement politique international de première importance. Il faut que les parties au Traité fasse tout pour que la Conférence réussisse. Il est extrêmement important que le TNP, pierre d'angle du régime international de non-prolifération, soit renforcé. Pour contribuer à la réussite de la Conférence d'examen de 1990 et pour que le Traité puisse être prolongé en 1995, j'appelle instamment les Etats dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs efforts de désarmement et à s'engager sur la voie d'une interdiction des essais.

Il faut bien le reconnaître, le TNP n'a pas encore un caractère universel. Deux puissances nucléaires et plusieurs autres Etats dotés d'installations importantes hors garanties ont jusqu'à présent choisi de ne pas y adhérer. Malgré cela, le TNP est, avec plus de 140 Etats parties un des plus importants instruments de désarmement de l'après-guerre. La Suède appelle encore une fois les Etats qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. La sécurité internationale serait grandement renforcée et notre planète deviendrait un endroit moins dangereux si tous les Etats mettaient leurs forces en commun pour prévenir la prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, je tiens à mettre l'accent sur les points ci-après. Les Etats qui ont renoncé aux armes nucléaires en adhérant à un instrument international contraignant ont le droit légitime d'obtenir des Etats détenteurs des garanties contraignantes les assurant que ceux-ci ne les attaqueront pas ni ne les menaceront à l'aide de telles armes.

Les garanties actuelles, avec leurs réserves et ambiguïtés, ne répondent pas à cette attente. Dans l'optique de la quatrième Conférence d'examen, la Suède souhaiterait que les Etats dotés d'armes nucléaires prennent une initiative constructive sur les garanties de sécurité négatives et, à cet égard, je retiens la proposition intéressante du Nigéria.

Toute production de matières nucléaires nouvelles à des fins d'armement doit cesser; et pour qu'un engagement en ce sens soit crédible, il faut qu'à l'avenir toute production de matière fissile soit soumise à un système de garanties. La condition préalable d'un arrêt vérifiable est que tous les Etats dotés d'armes nucléaires séparent les activités nucléaires militaires et civiles. La Suède appelle donc instamment ces derniers à prendre des mesures à cet effet.

Il est important de poursuivre les travaux sur l'interdiction des attaques d'installations nucléaires. Dans l'optique de la prochaine conférence d'examen, les Etats signataires qui participeront aux négociations sur cette interdiction devront revoir leur position pour qu'il soit possible de parvenir à un accord pragmatique. Quant aux autres Etats, ils devraient appuyer ces efforts.

Le climat international, qui s'est amélioré de façon radicale, offre de nouvelles possibilités de négociations sur le désarmement. Pour une part, ces possibilités se sont d'ores et déjà concrétisées, surtout au cours

(Mme Theorin, Suède)

des derniers jours et mois. Il faut maintenant - et c'est d'une importance capitale - que l'atmosphère constructive qui prévaut touche tous les aspects du désarmement. Toutefois, s'il est vrai que l'on est actuellement en train de mettre au rebut les missiles nucléaires terrestres à portée intermédiaire, que les superpuissances ont conclu un accord de principe sur des réductions bilatérales de leurs arsenaux nucléaires stratégiques, que les deux principales puissances militaires sont convenues d'éliminer la majeure partie de leurs arsenaux chimiques et que les perspectives d'un désarmement classique se sont grandement améliorées, il n'en reste pas moins que le désarmement nucléaire naval n'a, lui, pas encore commencé.

Les forces navales font partie intégrante de l'ensemble des structures militaires et ne sauraient être exclues des efforts de désarmement. Au moins une arme nucléaire sur quatre serait destinée à être embarquée en mer. De nombreuses armes nucléaires tactiques sont déployées sur des bâtiments de guerre qui croisent sur les océans, notre patrimoine commun. Si l'on peut avancer que les armes nucléaires stratégiques à bord de navires contribuent à la stabilité, il n'en va pas de même des armes nucléaires tactiques navales. Si celles-là sont peut-être les dernières que les Etats dotés d'armes nucléaires abandonneront, celles-ci devraient être rapidement éliminées.

L'ampleur des activités navales des Etats possédant l'arme nucléaire préoccupe de nombreux pays puisque la mobilité des flottes permet un déploiement souple et rapide. Les armes nucléaires navales inquiètent le monde entier et devraient donc être incluses sans tarder dans le processus de désarmement. A cet égard, on peut envisager une série de mesures : désarmement nucléaire naval tactique (unilatéral, bilatéral ou multilatéral), réexamen du principe selon lequel il est possible de ne pas confirmer ni démentir la présence d'armes nucléaires à bord de bâtiments de guerre, mise en oeuvre de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Ma délégation a proposé à la Conférence du désarmement d'inclure dans ses travaux la question des armes nucléaires navales et du désarmement à cet égard. Elle a également proposé que la Conférence examine dans le cadre de la prévention de la guerre nucléaire les risques qu'entraîne la présence d'armes nucléaires en mer. Elle note avec satisfaction que d'importants débats sur les armements navals et le désarmement ont déjà eu lieu à la Commission du désarmement de l'ONU.

La Suède se félicite en outre des propositions que certains Etats ont faites lors des délibérations de la Commission relatives au domaine naval, notamment en ce qui concerne la possibilité d'utiliser, en vue d'échanger des renseignements sur les forces navales, le système normalisé de l'ONU pour la publication des budgets militaires. A la Commission un grand nombre d'Etats ont participé à l'examen d'un document présenté par le Président sur les armements navals et le désarmement, qui constitue une étape importante vers l'ouverture d'un dialogue fructueux. Je n'ignore pas que tous les Etats représentés ici ne se sentent pas engagés par ce document. Je me permettrai cependant d'espérer qu'il sera désormais possible de poursuivre le dialogue dans ce domaine avec la participation active des principales puissances navales.

(Mme Theorin, Suède)

La Suède manifeste depuis longtemps un intérêt actif pour le désarmement nucléaire naval. Les questions navales sont de plus en plus souvent abordées dans les milieux tant militaires que civils, dans les diverses instances de désarmement ainsi qu'en dehors de ces instances. Mon gouvernement a prêté une oreille attentive aux divers arguments avancés; pour lui, ce sont toutes les forces militaires qui devraient être mises en cause dans les enceintes appropriées, et aucune catégorie d'arme, qu'elle soit nucléaire, chimique ou classique, ne saurait être exclue de la recherche d'une sécurité à des niveaux d'armement inférieurs. La Suède conteste le bien-fondé d'une logique sélective consistant à oeuvrer en faveur du désarmement et de l'ouverture dans certains domaines, à l'exclusion des autres. En outre, le temps montrera qu'il est essentiel d'empêcher que ne soient contournés, par le biais de modifications des structures navales, les accords conclus dans d'autres domaines. Au reste, peut-être un certain optimisme est-il possible sur ce point puisqu'il semblerait que les missiles de croisière navals doivent être inclus dans les prochains accords bilatéraux. Ce serait sans doute une percée décisive.

Il est un autre domaine où l'on peut escompter de nouveaux progrès, celui des échanges d'informations acquises par divers moyens dans les eaux internationales et au-dessus de ces eaux. Dans l'ensemble, il s'avérera peut-être même moins difficile de s'entendre à ce propos que sur les échanges de renseignements provenant de l'observation des territoires nationaux. En outre, il semble qu'un nombre croissant de pays reconnaissent la valeur des accords sur la prévention des incidents en mer. J'espère que ces accords pourront être uniformisés le plus tôt possible à l'issue de négociations multilatérales au sein de la Conférence du désarmement. Il faut s'efforcer par tous les moyens de renforcer la transparence à l'égard des bâtiments porteurs d'armes nucléaires et classiques, notamment en ce qui concerne la question, sensible mais importante, de la navigation de ces bâtiments qui a engendré beaucoup de méfiance. Il faut que les Etats dotés d'armes nucléaires abandonnent la pratique périmée qui consiste à refuser de confirmer ou démentir la présence d'armes de ce genre à bord de n'importe quel bâtiment et à quelque moment que ce soit.

Si les experts des questions navales s'accordent maintenant à penser que les armes nucléaires tactiques à bord de navires de surface ne sauraient avoir d'utilité militaire - en admettant encore que les armes nucléaires aient une quelconque utilité militaire - pourquoi ne pas essayer de régler cette question une fois pour toutes ? Le moyen le plus efficace pour dissiper la méfiance qu'entraînent les armes nucléaires en mer serait d'interdire toutes les armes nucléaires tactiques navales, c'est-à-dire selon nous, toutes les armes nucléaires embarquées sur tous les navires et sous-marins, à l'exception des classes spécifiées par accord. Cette interdiction devrait également porter sur les missiles de croisière navals à têtes nucléaires.

Pour le Gouvernement suédois, l'heure est venue d'accorder davantage d'attention à cette question de désarmement et aux autres aspects connexes. Ce sont là des problèmes véritablement universels et qui devraient donc être abordés dans une enceinte universelle. Nous sommes persuadés que les débats et les études de l'ONU feront progresser le domaine du désarmement naval. Nous avons donc l'intention de consulter d'autres gouvernements sur les moyens de poursuivre ce débat de la façon la plus utile. Après ces consultations,

(Mme Theorin, Suède)

la Suède a l'intention de saisir cette année l'Assemblée générale des questions relatives au désarmement nucléaire, naval, soit sous forme d'un projet de résolution, soit sous une autre forme susceptible de faire avancer les choses.

La Suède se réjouit de l'important accord que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu pour mettre un terme à la fabrication d'armes chimiques et pour commencer à détruire la majeure partie de leurs stocks. Logiquement, ils auraient dû s'engager aussi à détruire ensuite l'ensemble de ces derniers. Nous avons donc été quelque peu déçus d'apprendre que les participants à la réunion au sommet n'avaient pas écarté l'idée de conserver 2 % des stocks jusqu'à ce que tous les Etats capables de se doter d'armes chimiques aient adhéré à la convention internationale. Or ce n'est que s'il y a engagement clair à ne pas employer d'armes chimiques et à les détruire entièrement que les travaux de Genève concernant la convention sur les armes chimiques pourront être couronnés de succès.

L'automne dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que la session de 1990 de la Conférence du désarmement serait d'une importance primordiale pour les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. Il y a en fait plusieurs raisons pour se montrer quelque peu optimiste. Le mandat de négociation a été amélioré au début de la session en cours. Un nombre croissant d'Etats participent aux négociations, et des progrès ont été enregistrés dans tous les groupes de travail. Les deux principales puissances militaires ont apporté une contribution de poids aux travaux de la Conférence consacrés à une convention multilatérale sur les armes chimiques en présentant plusieurs textes, les plus récents concernant l'ordre de destruction des armes chimiques et les installations de fabrication. Il faut absolument qu'elles continuent à contribuer activement à ces négociations et même qu'elles s'y emploient dorénavant davantage.

Il est également satisfaisant de constater qu'un nombre croissant d'Etats effectuent des inspections expérimentales pour éprouver la valeur du texte évolutif et se préparer à l'entrée en vigueur de la convention. A cet égard, j'aimerais signaler que la Suède vient de procéder dans une de ses installations militaires à une inspection expérimentale conformément à l'article IX de la convention. La délégation suédoise présentera le plus tôt possible un rapport sur cette inspection.

Les consultations menées par le Président du Comité spécial ont montré clairement que toutes les délégations accordaient une grande importance à une adhésion universelle à la convention. Ma délégation se réjouit des initiatives prises pour organiser des conférences régionales sur cette question essentielle. Le mois dernier, la Conférence de Ma'in (Jordanie) a très utilement permis de mettre en relief les implications particulières de la convention sur les armes chimiques au Moyen-Orient.

Cette année, les travaux du Comité sont essentiellement axés sur les questions politiques. Il est grand temps que l'on s'entende au moins sur quelques-unes d'entre elles. Par exemple, il ne devrait pas être trop difficile de parvenir à un accord sur les articles X (assistance et protection), XI (développement économique et technologique) et XIII (amendements).

(Mme Theorin, Suède)

Sur un point plus difficile, à savoir l'article IX, le Président a présenté un projet de texte complet dans le but de relancer le débat à partir du travail très utile de ses prédécesseurs. Si ce projet est accepté comme base de négociations, nous aurons franchi une étape décisive et des travaux parallèles pourront être entrepris sur tous les aspects de la vérification de la convention. Nous devrions alors pouvoir conclure nos travaux avant la fin de la session en cours.

La convention est à notre portée et il convient maintenant de faire des efforts décisifs pour résoudre les problèmes en suspens. Nous ne saurions permettre qu'un obstacle quelconque empêche un accord sur une convention non discriminatoire visant à interdire totalement l'emploi des armes chimiques et à les éliminer définitivement.

Il nous faut chercher à entreprendre des efforts dans plusieurs directions pour assurer une adhésion universelle. Tous les Etats participant aux négociations au sein de la Conférence du désarmement devraient envisager de déclarer, à titre individuel ou collectif, leur intention de devenir dès l'origine parties à la future convention. C'est en tout cas l'intention de la Suède. A cet égard, je propose que soit organisée une conférence ministérielle soigneusement préparée, au cours de laquelle tous les Etats signeraient simultanément la convention.

La décision prise par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'exposer côte à côte deux de leurs missiles nucléaires à moyenne portée dans des musées de Moscou et Washington est profondément symbolique. A l'heure où les superpuissances se rapprochent d'une élimination définitive de leurs armes nucléaires stratégiques, il serait de même indiqué qu'elles réservent également quelques missiles stratégiques aux musées. Pour ma part, j'espère aussi que la Conférence du désarmement sera bientôt en mesure d'envoyer les dernières armes chimiques au musée. Car c'est bien là qu'elles doivent être reléguées.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante de la Suède pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Kostov.

M. KOSTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour ma délégation de vous voir diriger les travaux de la Conférence du désarmement durant ce premier mois très important de la seconde partie de la session. Mes félicitations vous sont également dues en votre qualité de représentant du Pérou, pays qui se dévoue activement depuis des années à la cause du désarmement, et en votre qualité aussi de collègue estimé dont j'admire beaucoup les grandes qualités professionnelles et humaines. Je vous souhaite le succès le plus complet dans l'exercice de votre tâche. Je voudrais exprimer également la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, qui a conduit nos travaux d'avril avec beaucoup de dynamisme et d'habileté.

(M. Kostov, Bulgarie)

Nous sommes encore tous sous l'effet de la récente réunion au sommet des présidents Bush et Gorbatchev. Bien que les contacts de très haut niveau entre les deux grandes puissances soient récemment devenus monnaie courante, chaque rencontre nouvelle de ce genre est considérée à juste titre comme un événement extrêmement important de la vie internationale. Cette dernière réunion ne fait pas exception malgré le fait que les médias, à mon avis, n'ont pas assuré une couverture aussi complète que les fois précédentes. Je suis sûr que nos collègues soviétiques et américains combleront généreusement cette lacune - comme nous commençons aussi à en prendre l'habitude à la Conférence du désarmement. Cela est d'autant plus important que les résultats de cette réunion dans le domaine du désarmement, dont nous nous félicitons hautement, ont une influence directe sur nos travaux - et plus particulièrement l'accord sur les armes chimiques. Nous espérons que celui-ci contribuera à accélérer la conclusion de la convention multilatérale négociée à la Conférence.

La Conférence du désarmement devrait parcourir la partie du chemin qui lui revient. Personne ne le fera pour elle - ni aux réunions au sommet, ni aux pourparlers de Vienne, ni à la Conférence "ciel ouvert". Nous nous trouvons donc une fois de plus face au problème du fonctionnement efficace de la Conférence. Nous nous félicitons que cette question ait fait l'objet d'une attention soutenue lors de la première partie de notre session, comme nous nous félicitons aussi de la décision prise quant aux modalités d'organisation adoptées pour la résoudre. Il est tout à l'honneur de l'Ambassadeur Kamal d'avoir accepté une tâche risquée. Connaissant bien ses talents de diplomate, son tact personnel et son dévouement à l'égard de nos travaux, je suis convaincu qu'il saura mener avec sérieux et profit les consultations consacrées à ce sujet très important. Cet exercice devrait être différent des délibérations du Groupe des sept, qui avaient essentiellement un caractère intellectuel.

Nous allons bientôt célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, dont la signature, le 26 juin 1945 à San Francisco, consacrait le voeu et la résolution de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Malgré l'horreur récente de la guerre la plus dévastatrice qu'il ait jamais connue, l'homme - ce Frankenstein des temps modernes - s'est donné les moyens de sa propre destruction : la Bombe. Pour emprunter les termes de Goethe, nous sommes finalement tous à la merci des monstres que nous avons nous-mêmes créés... La Bombe a conféré un sens nouveau à la notion de "fléau de la guerre". Si les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient su ce qui allait arriver quelques semaines plus tard, ils auraient sans doute trouvé des termes plus forts en rédigeant la Charte - tels que catastrophe ou cataclysme, voire apocalypse. Mais ce ne sont pas les mots qui comptent. Ce qui importe, c'est la capacité qu'a l'homme de comprendre qu'à l'ère nucléaire, la puissance militaire ne peut plus être la garantie absolue de la sécurité. Que la course aux armements ne peut pas être gagnée, mais qu'elle peut provoquer à tout instant l'étincelle fatale qui déclenchera un incendie planétaire - et cette fois, le dernier sur Terre. Que la sécurité nationale ne peut être opposée à la sécurité internationale, collective.

(M. Kostov, Bulgarie)

Einstein nous avait prévenus : il nous faut apprendre à penser autrement. L'avons-nous fait ? La "destruction mutuelle assurée", "l'équilibre de la terreur", la "dissuasion" : est-ce là notre nouvelle manière de penser ? Et quelle est cette pensée qui fait de la terreur le principal moteur de la conduite humaine ? J'espère que ces termes tomberont bientôt dans l'oubli. Le processus de réexamen des concepts et doctrines stratégiques, qui a je le crois déjà commencé, doit tenir pleinement compte des besoins et des valeurs universelles de l'homme.

On prétend souvent que les armes nucléaires ont préservé la paix, du moins en Europe, durant les quarante-cinq dernières années. Cette affirmation est loin d'être prouvée - puisqu'il est impossible de prouver ce qui est négatif. Personne ne peut savoir à coup sûr ce qui se serait produit en l'absence d'armes nucléaires. Mais ce que nous savons pertinemment, c'est que la doctrine de la dissuasion est étroitement liée à une course aux armements sans frein, à une énorme accumulation d'engins ultramodernes de mort et de destruction. Ce que nous savons aussi pertinemment, c'est que la dissuasion et la course aux armements concomitante se sont accompagnées d'une montée continue de la tension, de la méfiance et de l'instabilité. Et que dans un tel climat, il s'est révélé extrêmement difficile de mettre en oeuvre des politiques rationnelles. Le résultat a toujours été le même : la poursuite effrénée de la course aux armements et de l'insécurité - situation qu'Olof Palme avait une fois comparée à celle du toxicomane qui a besoin d'une dose de plus en plus forte.

Les armements nucléaires constituent notre fardeau le plus lourd, qui pèse sur nous tous. Le désarmement nucléaire devrait donc trouver la priorité qui lui revient dans les négociations multilatérales au sein de la Conférence du désarmement.

Je suis en accord complet avec ce qu'a dit, le 3 avril, mon ancien collègue l'Ambassadeur Sharma : "nous devons ... aborder franchement la question des aspirations à plus long terme de l'humanité au seuil du XXI^{e} siècle, aspirations auxquelles il nous appartient de donner corps". Ce que sera notre avenir dépend dans une large mesure de notre capacité de tirer tous les enseignements nécessaires de l'expérience et d'éviter les illusions et les erreurs du passé. C'est précisément pourquoi je m'attarderai sur la situation politique mondiale qui, jusqu'à récemment, n'était pas source d'inspiration.

Le monde se trouve actuellement dans une situation sans précédent depuis la fin de la guerre. Depuis peu, il est devenu possible d'inverser les tendances négatives et de commencer à asseoir les relations internationales sur des fondations nouvelles. Nous sommes témoins d'un changement d'attitude à l'égard de la guerre et de la puissance militaire. Nous prenons davantage conscience de l'inadmissibilité de la guerre et de la nécessité d'arrêter la course aux armements, ainsi que de l'interdépendance des pays et des peuples. Des changements fondamentaux se produisent dans les relations soviéto-américaines, qui passent de l'affrontement au dialogue et à la coopération. L'"image de l'ennemi" s'estompe. La rhétorique des insultes et des récriminations mutuelles semble dormir dans les tiroirs. Les deux parties paraissent maintenant résolues à chercher à réduire radicalement les armes

(M. Kostov, Bulgarie)

nucléaires. A cet égard, un tournant crucial a été le Traité FNI, qui a rompu pour la première fois le cercle vicieux des actions et ripostes militaires et des attaques et contre-attaques politiques correspondantes. Il a démontré que le désarmement nucléaire était possible et réalisable. Mais il reste néanmoins beaucoup de chemin à parcourir.

Nous devons tous oeuvrer de concert pour bâtir un système de sécurité collective et globale. La tâche la plus urgente à cet égard consiste à faire disparaître la menace de guerre nucléaire - tâche qui peut être menée à bien grâce à la suppression complète des moyens de guerre nucléaire. Nous nous félicitons donc de voir les superpuissances résolues à éliminer une partie considérable des armes nucléaires qui restent suspendues au-dessus du monde comme l'épée de Damoclès. Nous sommes fondés à demander aux autres Etats dotés d'armes atomiques, même si leurs arsenaux sont plus petits, de prendre des engagements correspondant à leurs responsabilités en tant que détenteurs de ces armes terrifiantes. Nous sommes pareillement fondés à insister pour que tous les pays renoncent universellement et sans détours à l'option nucléaire. Nous avons aussi le devoir de contribuer à faire respecter le régime de non-prolifération, notamment en concluant un traité d'interdiction complète des essais, en prohibant toutes les armes spatiales, en donnant des assurances négatives de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires et en prenant d'autres mesures dont l'adoption constituera la contribution de la Conférence du désarmement à la satisfaction des peuples qui appellent de leurs voeux une paix et une sécurité collective durables.

C'est là ma dernière déclaration en tant que chef de la délégation bulgare à la Conférence du désarmement, puisque je dois quitter Genève dans une semaine. La période qui s'est écoulée depuis que j'ai pris mes fonctions a été particulièrement fertile en changements politiques sur la scène mondiale. Les années que j'ai passées ici ont été une source de riche expérience et de réel plaisir, et c'est dans une très large mesure à vous, mes chers collègues, que j'en suis redevable. Les contacts étroits que j'ai eus avec vous, sur le plan professionnel aussi bien que personnel, m'ont été extrêmement agréables et j'ai beaucoup profité de votre expérience, de vos connaissances et de votre sagacité. A vous tous et à vos familles, je tiens à adresser mes meilleurs voeux de santé, de bien-être et de succès. Comme je ne quitte pas la diplomatie multilatérale ni le désarmement, j'ai bon espoir de vous revoir dans les années à venir.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement mes amis les Ambassadeurs Komatina et Berasategui, ainsi que leurs collaborateurs du secrétariat, les traducteurs, interprètes, responsables de la documentation, des conférences et de la sécurité - tous ceux qui assurent le bon fonctionnement de notre organe - pour tout ce qu'ils font afin de faciliter notre tâche et de la rendre plus efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie l'Ambassadeur Kostov de sa déclaration et des aimables paroles qu'il nous a adressées à tous, ainsi qu'à la présidence. L'Ambassadeur vient d'indiquer que c'est là sa dernière intervention à la Conférence. Il a participé activement à nos travaux pendant les deux dernières années, en apportant à l'exécution de nos tâches l'habileté diplomatique et la compétence professionnelle qu'on lui connaît. Il a

(Le Président)

représenté son pays avec l'efficacité d'un diplomate averti et a exercé en outre, en 1988, les fonctions de président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, au cours desquelles, comme je l'ai dit, nous avons pu apprécier ses qualités. Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je voudrais présenter à l'Ambassadeur Kostov, ainsi qu'à son épouse, tous nos voeux de bonheur personnel et de succès professionnel et exprimer l'espoir que nous nous reverrons à l'avenir.

Le dernier orateur inscrit sur la liste est M. Breckon, représentant des Etats-Unis, auquel je donne la parole.

M. BRECKON (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Alors que débute la session d'été de la Conférence, je voudrais vous offrir, Monsieur le Président, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation au fil de nos travaux. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Kamal du Pakistan pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que président de la Conférence en avril dernier, tout particulièrement en vue de renforcer l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Grâce à vos efforts, nous commençons à aller dans le sens des améliorations que, tous, nous savons nécessaires. Enfin, je tiens à me joindre à l'accueil qui a été réservé à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Ricupero du Brésil, Von Wagner de la République fédérale d'Allemagne et Vaernø de la Norvège, avec lesquels la délégation des Etats-Unis se réjouit à l'avance de collaborer étroitement. Enfin, je voudrais, au nom de notre délégation, dire au revoir à l'Ambassadeur Kostov de la Bulgarie, en le félicitant de la contribution importante qu'il a apportée à la Conférence et en lui adressant tous nos voeux dans ses nouvelles fonctions.

Au seuil de cette session d'été, je voudrais porter à l'attention de la Conférence certains résultats auxquels a abouti la réunion au sommet qui s'est tenue à Washington à la fin de mai et au début de ce mois, en particulier ceux qui ont été déjà évoqués par d'autres orateurs et qui ont un rapport étroit avec les domaines d'intérêt de la Conférence. La présente déclaration de la délégation des Etats-Unis est faite en accord avec le chef de la délégation soviétique, le Ministre Serguï Batsanov.

Lorsque l'Ambassadeur Ledogar vous a fait part, le 24 avril, de l'issue de la quinzième série d'entretiens bilatéraux sur les armes chimiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, il a exprimé l'espoir, commun aux deux pays, qu'un nouvel accord bilatéral sur les armes chimiques serait signé à la réunion au sommet et qu'il serait possible d'enregistrer de nouveaux progrès en vue d'une interdiction universelle et complète des armes chimiques. Je suis heureux de pouvoir dire ici que cet espoir a été réalisé. Le 1er juin, les présidents Bush et Gorbatchev ont signé un accord bilatéral sur la destruction de la plus grande partie des stocks déclarés d'armes chimiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique, avec des inspections sur place destinées à confirmer que la destruction a eu lieu. Afin de promouvoir l'objectif d'une interdiction universelle, les deux pays sont convenus de ne pas fabriquer d'armes chimiques lorsque l'accord bilatéral de destruction entrera en vigueur et par la suite, ils encourageront tous les Etats capables de se doter d'armes chimiques à faire de même.

(M. Breckon, Etats-Unis d'Amérique)

Les éléments essentiels de l'accord bilatéral de destruction des armes chimiques sont les suivants :

- Destruction de la plus grande partie des stocks déclarés à partir de la fin de 1992.

- Destruction d'au moins 50 % des stocks déclarés d'ici à la fin de 1999.

- Les stocks déclarés doivent être réduits à 5 000 tonnes d'agents toxiques d'ici à 2002.

- Les deux pays conviennent de ne pas fabriquer d'armes chimiques dès l'entrée en vigueur du présent accord et par la suite, sans attendre l'interdiciton universelle de ces armes.

- Inspections sur place pendant et après le processus de destruction afin de confirmer que la destruction a eu lieu.

- Echanges annuels de données sur le niveau des stocks afin de faciliter la surveillance des stocks déclarés.

- Les détails des procédures d'inspection seront mis au point d'ici au 31 décembre 1990.

- Les deux pays coopéreront en vue d'élaborer et d'utiliser des méthodes de destruction qui soient sûres et sans danger pour l'environnement.

- Les Etats-Unis et l'Union soviétique prendront des mesures en vue d'encourager tous les Etats capables de se doter d'armes chimiques à adhérer à la convention multilatérale.

Les deux pays ont pris une première mesure dans ce sens en échangeant des données sur les stocks déclarés d'armes chimiques en décembre 1989.

L'accord bilatéral américano-soviétique avait pour but de donner un nouvel élan à la conclusion, dans les délais les plus rapprochés, d'une interdiction des armes chimiques qui soit complète, vérifiable et universelle. A cet effet :

- Les deux pays sont convenus d'accélérer la destruction de leurs armes chimiques dans le cadre d'une convention universelle sur les armes chimiques de façon que, dans la huitième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention, les Etats-Unis et l'URSS aient réduit leurs stocks déclarés à 500 tonnes d'agents toxiques au maximum.

- Les Etats-Unis et l'URSS proposeront qu'une conférence spéciale ait lieu à la fin de la huitième année d'application de la convention multilatérale afin de déterminer si la participation à cette convention est suffisante pour achever l'élimination des stocks d'armes chimiques au cours des deux années suivantes. A cet égard, on notera que

(M. Breckon, Etats-Unis d'Amérique)

des modalités spécifiques seront proposées en ce qui concerne les procédures qui s'appliqueront à cette conférence de la huitième année afin de veiller à ce que ses objectifs soient atteints en matière de participation.

La réunion au sommet a également permis aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de publier une déclaration commune sur la non-prolifération. Cette déclaration porte sur les problèmes de la prolifération dans les domaines des armes nucléaires, de la technologie des missiles et des armes chimiques; elle indique que nous sommes d'accord pour oeuvrer étroitement de concert, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté internationale, en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures concrètes contre la prolifération de ces types d'armes; nous y lançons un appel aux autres pays pour qu'ils se joignent à un engagement renouvelé à l'égard de mesures efficaces de non-prolifération en tant que moyen d'assurer la paix et la stabilité internationales et d'avancer vers la limitation effective, à l'échelle mondiale, des armes nucléaires, des armes chimiques, des missiles et de la technologie des missiles. La Conférence sera particulièrement intéressée de noter que les Etats-Unis et l'Union soviétique réaffirment dans la Déclaration commune leur engagement à l'égard d'une interdiction universelle et vérifiable en tant que meilleur moyen de résoudre à long terme le problème de la prolifération des armes chimiques. Les Etats-Unis et l'URSS s'engagent en outre, dans la Déclaration, à accélérer les négociations sur les armes chimiques en vue de mettre définitivement au point le projet de convention dans les délais les plus rapprochés.

Pour conclure, j'ajouterai que la réunion au sommet a également enregistré des progrès importants et concrets dans un certain nombre d'autres domaines pertinents. Ma déclaration de ce matin vise toutefois uniquement ceux qui présentent un intérêt immédiat pour les travaux futurs de la Conférence. A cet égard, le Ministre Batsanov et moi-même vous demanderons de distribuer en tant que documents de la Conférence le texte de l'Accord bilatéral sur les armes chimiques et celui de la Déclaration commune sur la non-prolifération.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Etats-Unis, M. Breckon, pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a eues à l'adresse du président et pour la coopération qu'il lui a offerte. Je ferai en sorte que le secrétariat distribue les documents qu'il a indiqués.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui. Puisqu'il n'y a pas d'autre délégation qui souhaiterait prendre la parole, je passerai à l'organisation de nos travaux dans les prochains jours. Comme vous vous le rappellerez, nous avions prévu dans le calendrier de cette semaine une réunion officieuse en vue d'examiner le programme de travail de la seconde partie de la session de 1990. Comme il n'a pas été possible d'organiser des consultations préalables pour aborder cet examen, je crois qu'il convient de remettre cette réunion officieuse à jeudi matin.

(Le Président)

J'ai demandé au secrétariat de faire distribuer le document dont nous devons tous disposer, le document CD/WP.385, qui contient le projet de programme de travail, afin que les groupes puissent l'examiner lors des réunions de demain matin et que la présidence puisse connaître leur opinion lors de la réunion des coordonnateurs et des consultations qui se tiendront demain après-midi.

Pour présenter brièvement ce projet, je dirai qu'il est identique à celui qu'a adopté la Conférence pour la seconde partie de la session de 1989, et qu'il est essentiellement analogue à celui que nous avons approuvé cette année pour la première partie de nos travaux. Il s'agit de l'ordre à suivre pour examiner les points de l'ordre du jour en séance plénière, du temps consacré à chacun d'eux et des paragraphes qui figurent après le programme d'activité de la plénière.

Les membres de la Conférence observeront que la date de clôture de la présente session annuelle n'est pas indiquée dans le projet. Cela tient à ce que lors des consultations qui ont eu lieu en avril, la grande majorité des délégations ont jugé opportun de terminer nos travaux le vendredi 24 août, conformément au précédent établi en 1985 et compte tenu du fait que pendant la dernière semaine, il n'y a pas d'autres réunions que les deux séances plénières, la dernière étant consacrée à l'adoption du rapport. Néanmoins, à cette époque, nous ne sommes pas parvenus à un accord. Je crois qu'il serait utile à tous de connaître le plus tôt possible notre date de clôture. C'est la raison pour laquelle je me permets de suggérer que cette question soit également examinée demain par les groupes, afin que nous puissions prendre une décision jeudi lorsque nous examinerons le programme de travail. Si nous parvenons à un consensus sur ces questions, comme je l'espère, nous pourrions reprendre la séance plénière à la fin de la réunion officieuse de jeudi afin d'officialiser l'accord ainsi réalisé. Si vous y consentez, nous pourrions adopter cette procédure. Je n'ai pas d'autres questions à examiner et je vais maintenant lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 35.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.556
14 juin 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 juin 1990, à 10 heures.

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61644/6034A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 556ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

A la suite de la réunion officieuse qui vient de se tenir, je soumets à l'examen de la Conférence le programme de travail de la seconde partie de sa session de 1990, tel qu'il apparaît dans le document CD/WP.385. En l'absence d'objection, je considérerai que le document est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Comme il a déjà été indiqué à la réunion officieuse, aucun orateur n'est inscrit pour la séance d'aujourd'hui. Toutefois, conformément à la pratique, je demanderai si une délégation veut prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, je vais passer à d'autres questions.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Pour ce qui est de la plénière, je rappellerai que nous reprendrons le mardi 19 juin les réunions officieuses sur le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". De même, comme il a été décidé en avril, la Conférence tiendra le jeudi 21 juin, à 15 h 30, des consultations officieuses à participation non restreinte sur la question de l'amélioration et de l'efficacité de la Conférence. A ce propos, je tiens à informer les membres que, conformément à ce qui a été décidé, le secrétariat déposera dans les casiers des délégations, le 18 juin à midi, le texte révisé du document officieux qui contient des propositions relatives à cette question.

Comme à l'accoutumée, le calendrier est donné à titre indiatif et pourra être modifié suivant les circonstances. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier proposé.

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a pas d'autres questions à examiner, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 19 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 25.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.557
19 juin 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 juin 1990, à 10 heures

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61686/6372A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 557ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence commence aujourd'hui l'examen des points 1 et 2 de son ordre du jour intitulés respectivement "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je voudrais signaler, par ailleurs, que la Conférence tiendra, immédiatement après la présente séance plénière, une réunion officieuse sur le point 2 de l'ordre du jour que je viens de mentionner.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et je donne la parole au Ministre Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien la délégation soviétique est satisfaite de vous voir présider actuellement la Conférence. J'escompte une coopération fructueuse avec vous, reflétant les relations chaleureuses qui existent entre nos délégations et nos pays. Nous estimons que les travaux de la Conférence sont dans de bonnes mains. Je voudrais aussi faire part de notre reconnaissance à l'Ambassadeur Kamal pour la dignité avec laquelle il a assumé, pendant les deux derniers mois, la charge passablement lourde de la présidence de la Conférence.

Comme c'est la première fois que j'interviens depuis le début de la session d'été, je voudrais saluer les chefs de délégation qui viennent d'arriver, nos nouveaux collègues l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur I. Chadha de l'Inde et l'Ambassadeur Joaquín Pérez Villanueva de l'Espagne. Par ailleurs, nous notons avec grand regret que les Ambassadeurs Kamalesh Sharma et García de Velasco sont déjà partis, et que les Ambassadeurs Dimitar Kostov, István Varga, Luvsandorjiin Bayart et Tran Hoan sont nommés à d'autres postes et quitteront bientôt la Conférence. Je leur adresse mes voeux de prospérité, de santé et de succès dans leurs nouvelles fonctions.

La délégation soviétique a distribué à l'intention de la Conférence du désarmement le texte de la Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie qui a été adoptée à la réunion du Comité consultatif politique à Moscou, le 7 juin 1990, ainsi que le texte du communiqué sur cette réunion. Nous avons procédé à cette distribution en tant que pays organisateur de la réunion et conformément à la pratique établie. D'après ce que je crois comprendre, le secrétariat diffusera ces documents demain.

Je voudrais dire quelques mots pour présenter la Déclaration. Son adoption découle de l'évolution rapide de la situation en Europe et dans l'ensemble du monde. Grâce aux efforts concertés des Etats de l'Est et de l'Ouest, la menace de guerre s'est éloignée et on a commencé à démanteler le système de sécurité qui existait durant les années de la "guerre froide" et qui était fondé sur l'affrontement militaire et la confrontation des forces. Pour la première fois durant l'après-guerre apparaît une possibilité sans précédent de bâtir un monde qualitativement différent, non plus fondé sur les blocs mais sur des structures communes de sécurité européenne et générale.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans ces conditions, nous estimons que les éléments de confrontation qui figuraient, pendant les années antérieures, dans les documents du Traité de Varsovie et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, ne correspondent plus à l'esprit du temps. Le caractère et les fonctions de ces alliances doivent être transformés afin que celles-ci puissent, pendant la période transitoire, s'acquitter des nouvelles tâches urgentes liées au désarmement et à la création d'un système de sécurité paneuropéen. Les alliances militaro-politiques doivent devenir peu à peu des organisations politico-militaires et, par la suite, exclusivement politiques.

C'est dans ce contexte que les participants à la réunion du Comité consultatif politique se sont fixé pour tâche de reconsidérer le caractère, les fonctions et les activités du Traité de Varsovie et de transformer celui-ci en un accord fondé sur une base démocratique entre Etats souverains et de droits égaux. Les Etats parties au Traité de Varsovie ont créé une commission provisoire de plénipotentiaires gouvernementaux qui présentera au Comité consultatif politique, d'ici à octobre de l'année en cours, des propositions concrètes appropriées. Ces propositions seront examinées par le Comité consultatif politique avant la fin de novembre.

Dans la Déclaration, les participants à la réunion considèrent également comme positives la tendance aux changements qui se manifeste au sein de l'OTAN ainsi que les mesures concrètes prises récemment par cette alliance. Nous attendons que ces progrès soient accélérés et approfondis, et qu'ils se traduisent par des changements importants correspondants dans les activités de cette alliance. Les Etats parties au Traité de Varsovie sont également prêts à coopérer de façon constructive avec les pays neutres et non alignés.

Je voudrais aussi mentionner tout particulièrement la partie de la Déclaration dans laquelle les Etats parties au Traité de Varsovie estiment qu'il faut mener à bien les pourparlers de Vienne sur les forces armées classiques et sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe pour que les accords correspondants puissent être adoptés à la réunion des dirigeants des Etats membres de la CSCE à la fin de cette année.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je constate qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole maintenant. Comme il n'y a plus d'autres questions à examiner actuellement, je vais lever la séance, laquelle va être suivie d'une réunion officieuse sur le point 2 de l'ordre du jour. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 21 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 25.

CD/PV.558
21 juin 1990

FRANCAIS

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 juin 1990, à 10 heures

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61732/6634A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 558ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Indrajit Singh Chadha, qui assiste à la présente séance plénière. A cette occasion, je suis heureux de le féliciter de sa nomination et de lui transmettre tous nos voeux de succès dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées par son gouvernement. Monsieur l'Ambassadeur, vous êtes le bienvenu.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des points 1 et 2 de son ordre du jour, intitulés respectivement "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaitent peuvent faire des déclarations sur toute autre question se rapportant aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République démocratique allemande et de l'Argentine. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Dietze.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'ai déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Chadha de l'Inde et à l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, ainsi que de présenter à l'Ambassadeur Dimitri Kostov, qui a quitté Genève hier, tous mes voeux de succès dans ses nouvelles fonctions. Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour prendre congé de deux de nos éminents collègues, l'Ambassadeur Luvsandorjiin Bayart de la Mongolie et l'Ambassadeur István Varga de la Hongrie, qui vont nous quitter après avoir apporté une contribution précieuse à nos efforts pour réaliser les objectifs de la Conférence. Leur grande expérience, leurs talents de diplomate et leur don pour les contacts personnels sont bien connus de nous tous. Non seulement nous perdons deux collègues mais, avec l'Ambassadeur Bayart, nous perdons aussi le doyen du corps diplomatique du désarmement et un homme qui, pendant la durée de son mandat, a rendu de grands services à notre Conférence. Au moment de prendre congé de nos collègues, je leur présente tous mes voeux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

Aujourd'hui, j'aborderai le point 4 de notre ordre du jour, à savoir les négociations sur les armes chimiques. Comme bien des membres de la Conférence de Genève sur le désarmement, la République démocratique allemande accorde un rang de priorité élevé à l'achèvement dans les meilleurs délais de nos travaux sur une convention prévoyant une interdiction générale, complète et effectivement vérifiable des armes chimiques. Pour encourager et accélérer les négociations relatives à la convention sur les armes chimiques et pour acquérir une certaine expérience en matière d'application des éléments de la convention déjà mis au point, la République démocratique allemande a procédé à des inspections expérimentales, et notamment à des inspections par mise en demeure. Les trois documents de travail que je voudrais vous présenter

(M. Dietze, République démocratique allemande)

aujourd'hui reposent sur l'expérience acquise à l'occasion d'une de ces inspections dans une usine de l'industrie chimique. Un rapport sur une inspection dans une installation militaire vous sera vraisemblablement présenté bientôt.

Je me permettrai d'apporter quelques éclaircissements sur les documents dont vous avez été saisis. L'inspection a eu lieu en mars dernier dans l'usine WOFATOX du combinat chimique Bitterfeld, installation produisant un pesticide organophosphoré, le parathion méthyle. Elle avait pour but de mettre au point et de tester une méthodologie pour les inspections par mise en demeure dans les installations industrielles. Les procédures d'inspection et les délais n'étaient pas les principaux objectifs de l'essai. On en trouvera les résultats et les conclusions préliminaires dans le document de travail CD/996 qui contient le rapport sur une inspection expérimentale par mise en demeure dans une usine de l'industrie chimique.

Le deuxième document (CD/997), intitulé "Méthodes pour les inspections par mise en demeure d'installations chimiques industrielles", fournit une description détaillée des méthodes d'inspection. La démarche retenue pour l'inspection expérimentale par mise en demeure était une "méthodologie d'inspection par étapes", c'est-à-dire par phases successives, avec une intrusion croissante déclenchée par les résultats des phases d'inspection moins intrusives. Cette méthode devait permettre à une équipe d'inspection de mettre au point sa stratégie d'inspection en fonction de la situation propre au site. Quatre phases d'inspection ont été prévues.

Le troisième document de travail (CD/998) aborde les questions de méthodes d'analyse chimique et décrit l'utilisation d'un prototype d'instrument de mesure, à savoir un spectromètre portatif à mobilité ionique assisté par ordinateur individuel, dont les capacités de vérification ont été testées à l'occasion de ces expériences. Avant celles-ci, il avait été essayé en laboratoire. Il s'agissait de prouver que l'on pouvait exploiter les effets de mémoire dans une usine chimique pour repérer les résidus laissés à l'état de traces après une production antérieure. Grâce à l'appui de Mme Rautio, le prototype d'instrument a été présenté mardi dernier au Groupe technique sur l'instrumentation et une description détaillée en a été fournie aux experts.

Ce n'est pas un hasard si les questions de méthode sont depuis quelque temps au centre de nos recherches. La délégation de la République démocratique allemande poursuit ainsi la tâche qu'elle a commencée en présentant les documents de travail CD/CW/WP.198 et 208. Nous partons de l'idée qu'une méthodologie d'inspection judicieuse, notamment s'agissant des inspections par mise en demeure, peut permettre tout d'abord de procéder à ces inspections avec un degré d'efficacité et de fiabilité élevé, et ensuite d'empêcher que des informations confidentielles ne soient indûment divulguées.

Nous pensons qu'il est important de disposer d'une méthodologie d'inspection qui repose sur des critères objectifs, qui puisse s'adapter aux circonstances et qui garantisse la stabilité des régimes de vérification de la Convention. Certes, il appartiendra encore au secrétariat technique de la future organisation sur les armes chimiques de mettre au point, d'améliorer et

(M. Dietze, République démocratique allemande)

de rationaliser ces méthodes de vérification. En présentant ces documents de travail, ma délégation entend contribuer à éclaircir la nature des inspections par mise en demeure et aider à résoudre les problèmes en suspens.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les délibérations de l'unique organe de négociation sur le désarmement. Vous représentez un pays envers lequel l'Argentine ressent une admiration, une affection et un respect particuliers. Nous vous souhaitons le plus grand succès.

La reprise des négociations de la Conférence, cet été, est une occasion favorable pour présenter quelques considérations sur l'évolution de la scène internationale, en particulier pour les aspects intéressant la Conférence, et réfléchir parallèlement à la façon dont notre organe réagit au contexte global de la sécurité ou peut-être, plus précisément, aux raisons pour lesquelles elle ne le fait pas autant que nous le souhaiterions tous.

Depuis la clôture de la première partie de la session, la dynamique internationale ne s'est pas ralentie. Bien au contraire, nous avons été témoins de faits qui tendent à confirmer que nous assistons à une étape de changement et de révision politiques qui semblent constituer des données irréversibles de la réalité. Parallèlement, une nouvelle réunion au sommet des présidents des deux Etats disposant des plus vastes arsenaux d'armes nucléaires, chimiques et classiques marque la poursuite du dialogue au plus haut niveau sur les questions de sécurité internationale.

Les résultats annoncés dans la presse permettent de penser que les deux superpuissances continuent d'être raisonnablement attachées à l'objectif qui consiste à réduire encore davantage leurs arsenaux nucléaires. Néanmoins, nous ne disposons que d'informations réduites et nous ne pouvons dissimuler une certaine surprise devant le fait que les délégations dont les chefs d'Etat ont été les protagonistes d'un événement aussi important dans la politique internationale ne nous ont pas informés, en séance plénière de la Conférence, des résultats de la réunion.

On nous a parlé d'un accord bilatéral sur les armes chimiques et de l'adoption d'une déclaration commune sur la non-prolifération des armes nucléaires et chimiques et de la technologie des missiles. La Conférence du désarmement n'en sait guère plus. Or, il y a là un fait qui mérite de retenir l'attention, ne serait-ce que dans la perspective de la complémentarité si souvent mentionnée des systèmes multilatéral et bilatéral, et plus encore lorsqu'on voit que des documents ont été examinés et adoptés lors de la réunion au sommet dans des domaines tels que les essais nucléaires qui, il convient de le rappeler, continuent de figurer en tête de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

On pourrait faire les mêmes observations au sujet de la question des armes nucléaires, qui figure dans le programme de travail de cette semaine. Certes, les négociations bilatérales ne sont pas faciles, mais nous voyons avec une certaine inquiétude que les objectifs annoncés maintes fois par ces mêmes protagonistes semblent reculer devant la difficulté de les réaliser dans les délais prévus.

(M. García Morităn, Argentine)

Ainsi, par exemple, l'engagement maintes fois déclaré de réduire de 50 % les arsenaux d'armes stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique constitue aujourd'hui un accord préalable, dont la portée se limite en fait à une réduction de 30 % de ces armes, selon les sources ou les analystes militaires auxquels nous ajoutons foi, car on a mentionné un pourcentage encore moins élevé. Certes, il semble que l'on soit parvenu à une convergence de vues sur des points importants, tels que les règles de décompte, la portée géographique des systèmes à inclure dans les réductions et les mécanismes de vérification qui, nous dit-on, sont encore plus poussés que ceux du Traité sur l'interdiction des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

La poursuite des négociations est sans nul doute un fait positif, dont nous nous félicitons. Nous espérons que, comme ils l'ont fait lors de la première partie de la session de la Conférence, les chefs des délégations qui participent aux négociations sur les armes nucléaires et spatiales analyseront à nouveau à la Conférence l'évolution et les perspectives des entretiens bilatéraux. De même, nous ne doutaons pas que ces mêmes délégations se conformeront à une tradition indispensable en fournissant à la Conférence les documents officiels émanant des diverses instances de négociation.

En me réservant le droit de revenir sur cette question en une autre occasion, peut-être de façon plus détaillée, je crois important de faire observer que l'évolution simultanée de deux cadres de négociation sur une même question - les armes chimiques - dont l'un est multilatéral, et l'autre bilatéral, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, commence à présenter des aspects que j'oserai qualifier d'inquiétants. Nul ne conteste l'intérêt qu'il y a à ce ce que les deux superpuissances se mettent d'accord lorsqu'il s'agit de l'élimination des armements. Néanmoins, dans le cas particulier des armes chimiques, on assiste à un intense processus multilatéral de négociation intense dans lequel de nombreux pays investissent une part non négligeable d'énergie politique et de volonté de compromis. Compte tenu de cette situation, et alors que nous disposons d'un texte évolutif qui serait aujourd'hui un traité si la volonté politique nécessaire avait existé, il est étonnant que l'on voie naître des accords et règlements bilatéraux qui se greffent comme des prothèses juridiques sur le texte général de la Convention, créant ainsi une double série de négociations dans lesquelles les Etats considèrent d'un oeil un groupe de 40 Etats (plus les observateurs) et de l'autre ce qu'ils pourraient éventuellement négocier dans d'autres enceintes plus restreintes.

Nous pensons que cette tendance est dangereuse car elle revient, en dernière analyse, à légitimer implicitement un veto, recréant ainsi les situations que nous croyions dépassées dans les négociations multilatérales sur le désarmement, puisque l'on établit des catégories - peut-être faudrait-il dire des hiérarchies - de pays selon que ceux-ci possèdent ou non les armes que l'on cherche à éliminer. Ce n'est pas là, à notre avis, la démarche que nous devrions suivre si nous voulons établir une convention à laquelle participeraient tous les Etats. Dans une perspective globale, toutes ces négociations parallèles et apparemment sans rapport entre elles, ainsi que les négociations sur les armes nucléaires et spatiales et les négociations régionales européennes qui se déroulent à Vienne, possèdent une logique et

(M. García Moritán, Argentine)

une cohérence internes qu'on ne saurait ignorer. Cela ressort clairement de la multiplicité des liens qui existent entre les divers systèmes d'armes qui font l'objet de négociations.

Si l'on devait identifier un fil conducteur commun à tous ces processus de négociation, il pourrait se trouver dans le fait que, quels que soient leurs résultats, ils tendent tous à la redéfinition du cadre de la sécurité internationale. Il est dès lors indiscutable qu'à mesure que les préoccupations de sécurité en Europe diminuent d'importance et que l'avantage relatif des superpuissances - leur suprématie nucléaire - a de moins en moins d'intérêt dans le processus de changement, l'existence d'un système de sécurité fondé sur la présence de deux alliances militaires est condamné à tomber en désuétude. Les structures actuelles pourront rester en place pendant un temps plus ou moins long, en fonction de la volonté et de l'audace politique des protagonistes intéressés, mais il ne fait aucun doute pour nous que la communauté internationale devra faire face à un défi redoutable qui concerne tous les Etats et dont aucun d'eux ne peut se tenir à l'écart.

Il s'agit d'édifier un nouveau réseau de relations internationales dans le domaine de la sécurité. Bien entendu, ce n'est là aucunement un exercice d'imagination dans l'abstrait. Au contraire, cette nouvelle dynamique assimilera sans nul doute des éléments importants du système qui a prévalu depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais elle devra aussi offrir des aspects novateurs et apportera logiquement des réalités différentes. C'est là que nous pensons qu'il existe un objectif commun à toute la communauté internationale et c'est précisément sur ce terrain que la Conférence du désarmement, contrairement à ce que certains considèrent comme un déclin inévitable, est appelée à jouer un rôle utile.

Dans la conjoncture actuelle, la Conférence du désarmement, à laquelle participent des pays du Nord et du Sud, comme le vôtre et le mien, de l'Est et de l'Ouest, offre des possibilités considérables. Il n'est pas possible d'imaginer un organe doté de caractéristiques différentes qui soit capable d'aborder efficacement les problèmes communs de sécurité qui surgissent dans un monde où la confrontation bipolaire est sensiblement atténuée. L'élaboration d'un nouveau système de sécurité européen ne devrait pas empêcher de négocier un système d'ensemble. Une vision essentiellement eurocentrique de la sécurité internationale pourrait nous amener à retomber dans les discussions dogmatiques ou les divisions politiques qui ont caractérisé les rapports des puissances au cours de ce siècle.

Il est temps de progresser vers l'édification d'un monde mieux intégré. Les problèmes communs qui nous unissent sont plus importants que ceux qui nous séparent actuellement : ce sont le développement et la croissance économique et la justice sociale, la coopération scientifique et technique, les droits de l'homme et l'environnement; et, dans le domaine qui nous concerne, un nouveau critère en matière de désarmement.

Le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, les armes navales, la relation entre le désarmement et le développement constituent tous des aspects d'une même réalité à laquelle est confrontée la communauté

(M. García Moritán, Argentine)

internationale et dans l'examen desquels un rôle spécial devrait être dévolu à la Conférence du désarmement. L'interaction de ces problèmes dans le cadre international actuel est évidente. Prenons quelques exemples. La question des armements nucléaires navals qu'a évoquée l'Ambassadrice Theorin il y a quelques jours illustre bien, à notre avis, les nouvelles tendances que nous avons indiquées. Partageant nombre des observations formulées par la Suède, nous estimons que cette question nous intéresse particulièrement du fait qu'elle est liée à ce qui nous semble la manifestation évidente d'une stratégie de rechange qui, sous couvert d'une politique de réduction d'armements nucléaires à moyenne et courte portée, déplace son centre de gravité vers les systèmes de lancement à partir de la mer.

Indépendamment de la préoccupation légitime que mon pays, de même que beaucoup d'autres, peut exprimer devant la course aux armements stratégiques, il existe, en ce qui concerne les armes nucléaires navales, un facteur de déstabilisation supplémentaire du fait de leur mobilité et de l'impossibilité presque absolue de les détecter; par leur portée, leur nature et leur puissance, elles représentent ainsi un sujet de préoccupation grave pour de nombreux pays, en particulier pour les Etats comme le mien, qui ont une large façade maritime. Apparemment, l'on assiste à un redéploiement des armes nucléaires et le milieu marin est le lieu privilégié des responsables de la stratégie nucléaire. La délégation argentine a déjà mentionné certaines de ses préoccupations il y a un peu moins d'un an, lorsque les parties au Traité sur le fond des mers ont procédé à son examen pour la troisième fois. A cette occasion, notre délégation s'est permis de formuler des observations sur ce que nous considérons comme un déséquilibre croissant entre la réduction des systèmes d'armement basés à terre et ceux dont l'emplacement présent ou futur se situe en mer ou dans l'espace. Les résultats des négociations bilatérales dans ce domaine et la difficulté d'aborder ces questions dans les instances multilatérales semblent confirmer cette conjecture.

S'agissant des systèmes spatiaux, nous rencontrons, là encore, une série de questions qui présentent de sérieuses difficultés au niveau bilatéral et sur lesquelles aucun progrès n'est réalisé sur le plan multilatéral. Les problèmes auxquels se heurtent les négociations bilatérales ont été exposés clairement dans cette même enceinte par les Ambassadeurs Burt et Nazarkine. Depuis lors, aucun événement de nature à modifier le tableau qu'ils ont tracé à cette occasion n'est, semble-t-il, intervenu. Selon nous, l'impossibilité évidente de progresser que l'on constate également sur le terrain multilatéral aggrave la situation. Je voudrais m'arrêter sur ce point, dans la mesure où il a trait, comme je l'ai dit au début de mon intervention, aux problèmes d'ensemble et à la manière dont la Conférence du désarmement réagit à des situations qui exigent manifestement des réponses concrètes au niveau multilatéral. Il y a cinq ans, la Conférence du désarmement a établi un organe subsidiaire pour s'occuper de la prévention de la course aux armements dans l'espace, ce qui correspondait sans nul doute à l'opinion commune des membres de la Conférence selon laquelle il convenait de traiter de façon plus spécifique et ponctuelle que ne le permettent les interventions plénières les problèmes liés à la militarisation de l'espace. Depuis lors, rien ou presque rien ne s'est passé à la Conférence. Sans vouloir réaffirmer les idées que j'ai exprimées lorsque j'ai consacré toute une intervention en plénière à

(M. García Moritán, Argentine)

cette question, je dirai que cette situation ne tient pas précisément au fait que les délégations estiment que cette inaction correspond à la constatation réconfortante que l'espace est libre de toute action susceptible d'avoir un effet déstabilisant du point de vue militaire.

Il existe à mon avis un domaine de consensus dont on n'a pas tiré parti; bien qu'il n'ait certes qu'une portée partielle, il n'en est pas moins important : il s'agit des mesures de confiance appliquées à l'espace. Malheureusement, la démarche cyclique semble compter de fidèles adeptes à la Conférence et les premières séances du Comité spécial tendent à confirmer que les frustrations éprouvées lors des sessions antérieures se reproduiront en 1990.

Une autre question à propos de laquelle la réalité extérieure à la Conférence contraste avec ses activités de négociation, bien qu'elles se situent toutes deux dans un contexte sans objet, est celle des essais nucléaires. Dans le domaine bilatéral, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont finalement parvenus à un accord sur les détails relatifs à la vérification des traités de limitation des essais conclus au début des années 70. Cela devrait permettre maintenant aux organes législatifs respectifs de procéder à la ratification de traités qui n'ont, à notre avis, aucune valeur sur le plan stratégique et militaire.

La Conférence du désarmement accompagne entre-temps ce processus sans parvenir à s'entendre sur le mandat d'un organe subsidiaire, dont les caractérisques feraient d'ailleurs en sorte qu'un traité d'interdiction complète des essais soit loin d'être imminent. Parallèlement, le rythme auquel progresse la conférence d'amendement du Traité de Moscou est une preuve supplémentaire de la marginalisation de ce point par la Conférence du désarmement.

Il apparaît à l'évidence à tout observateur que, compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des changements et de l'évolution des principes sur lesquels reposent ses travaux, la Conférence du désarmement, de même que beaucoup d'autres organes institutionnels existants, doit surmonter sa torpeur actuelle et se tracer une voie bien définie étant donné que l'ordre du jour international du désarmement fait que, paradoxalement, la Conférence doit jouer à l'avenir un rôle plus significatif. Il serait peut-être souhaitable aussi d'examiner notre ordre du jour de façon impartiale. Des questions telles que l'interdiction des essais nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace devraient être étudiées comme il convient. D'autres questions figurant dans le "décalogue" ou choisies collectivement de notre propre gré, pourraient sans doute s'y ajouter. Il y a quelques instants, nous avons ainsi évoqué le problème du désarmement naval.

Dans ce rapide tour d'horizon, nous pensons qu'il y a lieu de mentionner la question de la relation entre le désarmement et le développement ou, dans un sens plus large, l'éventail des questions qui, par leur nature, peuvent être considérées comme liées aux conséquences économiques et sociales des accords de désarmement et de maîtrise des armements. A un moment où les "dividendes de la paix" sont quotidiennement évoqués par les analystes militaires et les économistes, l'analyse collective qui peut découler de

(M. García Moritán, Argentine)

la Conférence du désarmement revêt un intérêt particulier. Dans la présente intervention, nous nous sommes efforcés de faire porter notre attention sur l'avenir, en indiquant, bien que de façon un peu décousue, les orientations qu'à notre sens la Conférence devrait adopter. L'inaction de la Conférence du désarmement ne sert certainement les intérêts de personne, ni d'Etats comme les nôtres, qui ne sont pas de grandes puissances militaires, mais elle ne sert pas davantage ceux des pays qui possèdent des armes nucléaires et chimiques ou qui sont capables d'utiliser l'espace à des fins militaires.

Ce qu'il faut précisément éviter, c'est la stérilisation de cette instance unique de négociation multilatérale en matière de sécurité et de désarmement à une époque de changements historiques et alors que la confrontation bipolaire s'atténue. Nous exprimons l'espoir que cette conviction recueillera le consensus des 40 Etats ici représentés.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour la déclaration qu'il vient de faire, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a eues à l'adresse de mon pays et de la présidence. Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui et il ne semble pas y avoir d'autres délégations désireuses de prendre la parole.

Le secrétariat a distribué à ma demande un calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme il est d'usage, ce document a été établi en consultation avec les présidents des comités spéciaux. En ce qui concerne les activités plénières, outre les deux séances plénières qui sont normalement tenues, la Conférence tiendra mardi, immédiatement après la séance plénière, une réunion officieuse sur les questions de fond du point 3 de l'ordre du jour. Comme il est indiqué dans le calendrier, les consultations officieuses ouvertes à toutes les délégations sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence se poursuivront le 28 juin, à 15 h 30, dans cette même salle. Il va de soi que le calendrier proposé n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié si les circonstances l'exigent. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a pas d'autres questions à examiner et je vais donc maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 26 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.559
26 juin 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 26 juin 1990, à 10 heures

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61780/6721A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 559ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer au représentant de la République islamique d'Iran, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, nos plus sincères condoléances devant la tragédie qui frappe son pays. L'ampleur de la catastrophe, et en particulier les pertes en vies humaines qui sont à déplorer, ont ému la communauté internationale et ont renforcé les sentiments de solidarité humaine qui unissent tous les hommes dans des circonstances aussi graves que celles qui touchent actuellement la République islamique d'Iran. En ce sens, il est réconfortant de voir que ces sentiments se manifestent non seulement en paroles, mais dans les faits, grâce à l'aide et à la coopération matérielle apportée pour alléger les souffrances des victimes de cette catastrophe.

Je voudrais maintenant commencer nos travaux et ce faisant, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. l'Ambassadeur Aarno Karhilo, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, qui est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui. C'est la quatrième fois que le Sous-Secrétaire d'Etat participe à la Conférence. Je le remercie de l'intérêt avec lequel il suit nos débats, ainsi que de la contribution que son pays apporte aux travaux de la Conférence, en particulier à ceux du Comité spécial des armes chimiques, où la Finlande préside le Groupe technique sur l'instrumentation.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des points 1 et 2 de son ordre du jour, intitulés respectivement "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Permettez-moi de rappeler que la Conférence tiendra aujourd'hui sa deuxième réunion officieuse sur les questions de fond du point 3 de son ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Finlande et du Royaume-Uni. Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadeur Aarno Karhilo, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande.

M. KARHILO (Finlande) (traduit de l'anglais) : Le désarmement est un défi qui se pose à l'échelle planétaire. Les changements politiques et militaires gagnent toutes les régions du monde. La Conférence du désarmement est chargée d'une tâche exigeante et complexe qui consiste à regrouper les intérêts de la communauté internationale tout entière à l'égard de certaines des questions les plus urgentes en matière de sécurité internationale. Tous les efforts devraient être intensifés afin de résoudre les conflits et différends régionaux étant donné qu'ils alimentent la concurrence militaire alarmante dont nous sommes actuellement témoins dans bien des zones de crise. Une confiance nouvelle à l'échelle mondiale est nécessaire pour renforcer le régime de non-prolifération, prévenir la dissémination des armes chimiques et parvenir à une interdiction universelle de ces armes. Ces mesures, nous l'espérons, devraient contribuer à mettre fin à la course aux armements et à réaliser un désarmement effectif.

(M. Karhilo, Finlande)

Un processus de désarmement réel progresse en Europe. La division profonde en deux blocs antagonistes s'efface pour laisser place à de nouvelles structures de sécurité. La CSCE devient le point central d'un cadre de sécurité véritablement paneuropéen. La réunion au sommet des 35 Etats de la CSCE, vers la fin de l'année, marquera un jalon dans le processus évolutif d'édification par des moyens stables et pacifiques d'un ordre politique amélioré en Europe.

On ne saurait exclure la possibilité que ces changements affectent tôt ou tard ce que l'on a considéré comme des éléments durables de la sécurité internationale. L'opinion largement répandue est que les armes nucléaires ont contribué à assurer la stabilité entre les deux systèmes de blocs. Alors que s'estompent les tensions entre l'Est et l'Ouest, il se peut que l'équilibre de la terreur ne soit pas l'unique moyen permettant à l'humanité de survivre. On peut se demander si l'on n'arrive pas à la fin d'une époque caractérisée par ce que l'on a appelé euphémiquement la "Pax atomica". Chacun semble penser que les armes nucléaires joueront à l'avenir un moindre rôle. S'il en est ainsi, comment les Etats qui en sont dotés vont-ils réagir face à cette perspective ? Et quelles mesures la communauté internationale devrait-elle prendre pour encourager et faciliter le désarmement nucléaire ?

Il y a quatre semaines, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont accompli un nouveau pas important en publiant une déclaration commune sur les armements stratégiques offensifs. Les espoirs ont été ravivés de voir naître avant la fin de l'année le premier traité START. Qui plus est, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont aussi confirmé qu'ils allaient procéder à de nouvelles réductions stabilisatrices de leurs arsenaux stratégiques. La Finlande se félicite de ces progrès réalisés dans les négociations entre les principales puissances nucléaires.

Les négociations concernant une autre catégorie d'armes nucléaires sont en train de parvenir rapidement à maturité. Les progrès des pourparlers de Vienne sur les forces armées classiques, de même que les changements politiques en Europe orientale et centrale, vont rendre périmées les armes nucléaires de courte portée. Les décisions unilatérales concernant leur retrait ou leur non-modernisation constituent des signes qui, nous l'espérons, indiquent que ce processus est irréversible.

Les perspectives du désarmement nucléaire naval semblent moins claires. La Finlande partage l'opinion que les systèmes nucléaires basés en mer ne boivent pas devenir un moyen permettant de contourner les accords de désarmement conclus dans d'autres domaines. Les forces navales ne sauraient non plus être exclues de l'ouverture croissante en matière de questions militaires. Dès que la perspective du déploiement à grande échelle des armes nucléaires navales à longue portée est apparue pour la première fois, la Finlande a lancé un appel pour qu'elles soient totalement éliminées. Poussée par les découvertes récentes concernant les risques et le peu de valeur militaire des armes nucléaires substratégiques en mer, la Finlande estime que les puissance nucléaires devraient envisager sérieusement de se débarrasser de cette catégorie d'armes dans son ensemble.

(M. Karhilo, Finlande)

Dans moins de deux mois, les représentants des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires vont se rassembler ici à Genève pour passer en revue le fonctionnement de cet instrument. De l'avis de la Finlande, le TNP constitue toujours une pierre angulaire dans les efforts multilatéraux de désarmement. Le régime de non-prolifération demande l'appui constant de toutes les parties au Traité afin d'être encore renforcé. Les parties doivent considérer que le TNP correspond aussi à leurs futurs besoins de sécurité. En même temps, il faudrait ouvrir la voie à de nouvelles adhésions afin que le Traité soit véritablement universel.

Je voudrais me féliciter ici des efforts de l'Egypte qui a souligné la nécessité d'un dialogue avec les Etats non parties. Je salue également la proposition que vous avez faite, Monsieur le Président, en vue d'organiser des consultations entre 1990 et 1995 pour assurer la prorogation et l'universalisation du Traité sur la non-prolifération. Ce sont des objectifs auxquels la Finlande s'associe pleinement.

Les participants à la Conférence d'examen du TNP passeront en revue tous les éléments du Traité, y compris la prolifération, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le désarmement. On ne saurait nier que les dangers de la prolifération existent toujours. Mais ils nous rappellent aussi ce à quoi nous devrions faire face en l'absence du Traité.

Au cours de la période examinée, toutefois, le désarmement nucléaire a pris sans conteste une tournure positive. Les Etats dotés d'armes nucléaires pourront montrer ce qu'ils ont accompli à cet égard. Le Traité sur la non-prolifération a été édifié dans un monde qui n'est certes pas parfait et, malgré ses lacunes, il a beaucoup consolidé la sécurité internationale. Rien de mieux n'est en vue dans ce domaine.

Les explosions expérimentales nucléaires continuent d'être une pomme de discorde dans les débats internationaux sur le désarmement. Il a fallu quinze ans aux principales puissances nucléaires pour convenir des moyens de vérifier les traités limitant les essais. Entre-temps, les Etats non dotés d'armes nucléaires se sont efforcés en vain de rendre plus atteignable l'objectif généralement accepté d'une interdiction complète des essais. Les positions se sont durcies et les rancoeurs ont grandi.

La Finlande reste fermement attachée à l'élaboration d'un traité d'interdiction des essais nucléaires en tant que tâche hautement prioritaire de la communauté internationale. Nous estimons qu'une interdiction des essais qui soit complète, universelle et vérifiable constitue le plus sûr moyen de ralentir le perfectionnement des armes nucléaires. A notre avis, les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas devraient considérer la conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle comme une occasion unique de faire route commune vers l'interdiction des essais. Par souci de réalisme, on ne saurait imaginer qu'il s'agisse là d'une autoroute, mais l'objectif commun devrait être reconfirmé et les négociations entamées sans retard. Des idées neuves émanant de toute part contribueraient à desserrer les noeuds et peut-être à les trancher.

(M. Karhilo, Finlande)

La Finlande estime que la question des essais nucléaires n'a jamais été l'apanage des seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Le souci de l'environnement, notamment, a contribué à la signature du Traité sur l'interdiction partielle des essais en 1963. De nouveaux indices montrent aussi qu'il n'existe tout simplement pas d'essais souterrains qui ne nuisent pas à l'environnement. Les mesures de sécurité prises sur les polygones d'essais sont mises en question par les pays qui craignent les retombées radioactives des explosions expérimentales. De l'avis de la Finlande, le meilleur moyen de dissiper ces doutes consisterait à ce que des experts indépendants soient invités à se familiariser avec les mesures de sécurité adoptées dans les centres d'essais.

A la Conférence du désarmement, le Groupe d'experts sismologues continue d'édifier et de mettre à l'essai le réseau sismique visant à vérifier les essais nucléaires souterrains ainsi que tous les types d'événements sismiques. Les résultats du deuxième Essai technique du Groupe permettra d'obtenir des informations précieuses sur les moyens de perfectionner les méthodes sismiques et les modes de transmission, qui constituent la solution véritablement universelle pour gérer la vérification d'une interdiction des essais. Cependant, il ne faudrait pas oublier pour autant les méthodes complémentaires de vérification et de contrôle, si elles peuvent contribuer à accroître la fiabilité de la surveillance de l'interdiction.

L'accord bilatéral entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la destruction de la plupart de leurs armes chimiques, qui a été signé au Sommet de Washington, vient à point nommé. Il va sans dire que les pays ayant des arsenaux les plus importants devraient être les premiers à s'engager sur la voie du désarmement. En commençant par éliminer graduellement leurs armes chimiques, ces deux pays assument avec sérieux leur responsabilité en vue d'assurer le succès de la conclusion des négociations sur les armes chimiques au sein de la Conférence du désarmement.

Nos efforts devraient se trouver encouragés par l'engagement pris par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'oeuvrer à la conclusion rapide de la convention universelle sur les armes chimiques et de faire en sorte que les dispositions de cette convention prennent le pas sur leur propre accord bilatéral. Il appartient maintenant à la communauté internationale tout entière de veiller à ce que la primauté de la convention universelle aboutisse concrètement à accélérer, et non à ralentir l'échéancier de la destruction de tous les stocks existants.

La Finlande n'a pas laissé de souligner que l'engagement de détruire toutes les armes chimiques durant la période de dix ans devrait être inconditionnel. Nous estimons également qu'essayer de définir qui est capable de se doter d'armes chimiques et qui ne l'est pas risque de rester la quadrature du cercle tant que tous les pays ne seront pas inclus. Si l'achèvement de la destruction est lié à l'issue d'une conférence qui se tiendra vers la fin de la période de dix ans, un élément d'incertitude persistera quant au résultat final à moins que la participation ne soit universelle dès le départ. Dans ce dernier cas, l'examen de la participation à la convention deviendrait un exercice théorique et toutes les parties

(M. Karhilo, Finlande)

pourraient être assurées dès le début de la destruction totale des armes chimiques. Par conséquent, l'universalité est un objectif capital à atteindre et nous ne devons pas l'oublier en examinant les détails.

Pour de nombreux pays, comme la Finlande, la convention sur les armes chimiques est avant tout un traité de sécurité portant sur des armes, et non sur des produits chimiques en tant que tels ou sur le développement industriel. Pour eux, la convention doit garantir une sécurité accrue ou à tout le moins non diminuée, soit dans leur contexte propre, soit d'une manière générale. Cependant, pour un plus grand nombre de pays, les arsenaux chimiques ne constituent pas un facteur primordial. Lorsqu'ils adhéreront à la convention, ces pays seront pourtant pareillement soumis à des inspections intrusives et devront verser leur part des coûts afférents à l'Organisation. Si nous voulons parvenir à l'universalité, la convention doit offrir des "attraits" à ce dernier groupe de pays aussi. Il est donc nécessaire d'inclure dans la convention un élément, tel que l'article XI, qui fournit l'incitation voulue à l'égard de l'adhésion. On ne saurait négliger le fait que cet article assure un stimulant supplémentaire important pour un certain nombre de pays selon lesquels le souci de la sécurité est d'une importance capitale.

Pour sa part, la Finlande entend compter parmi les parties originaires à la convention.

Je voudrais maintenant aborder de manière plus détaillée un certain nombre d'aspects particuliers de la future convention. Comme on le sait bien ici, la Finlande axe depuis longtemps ses activités sur la vérification au moyen d'analyses et d'instruments. Nous sommes heureux de constater que l'intérêt à l'égard de ces questions techniques a rapidement grandi durant l'année passée. Les réunions du Groupe technique sur l'instrumentation ne sont apparemment plus des événements isolés et figurent régulièrement au programme de travail. On perçoit aussi une tendance croissante à étoffer les ressources nationales consacrées à la recherche concernant la vérification.

On dit souvent que lorsque les questions politiques en suspens seront résolues, les autres éléments du mécanisme se mettront en place. Mais il est tout aussi vrai que la rapidité avec laquelle le problème de ces éléments sera réglé dépend dans une large mesure de la crédibilité sur le plan technique du régime de vérification proposé. Il est certain que bien des détails techniques peuvent être confiés à la Commission préparatoire, et qu'ils doivent l'être effectivement. Néanmoins, avant de ce faire, il faut que l'on ait une compréhension claire des besoins techniques de la convention et des moyens d'y répondre comme il convient.

A titre de premier pas en vue de mettre à l'épreuve et d'améliorer éventuellement la fiabilité des méthodes d'analyse dont dépend le mécanisme de vérification, dix laboratoires ont organisé en automne dernier un essai international de comparaison interlaboratoires. Le laboratoire du Projet finlandais sur la vérification du désarmement chimique a été chargé de coordonner cet essai. Un résumé des résultats de l'exercice a été distribué en avril dernier au Comité spécial des armes chimiques sous la cote CD/CW/WP.288.

(M. Karhilo, Finlande)

Le texte intégral de toutes les conclusions a été établi et sera publié prochainement dans la série des Livres bleus. Un deuxième essai de comparaison auquel participera un plus grand nombre de laboratoires sera effectué dans le courant de l'année. Nous pensons que ce type d'essais de comparaison devrait devenir ultérieurement un exercice de routine dans la mise au point des méthodes internationales.

La seconde innovation à laquelle procède la Finlande consiste dans le programme de formation aux méthodes de vérification de la convention, qui est destiné à des chimistes analytiques des pays en développement. Le premier cours de quatre mois s'est achevé en mai dernier. Je suis heureux de signaler que les résultats ont largement dépassé notre attente. Ce succès est dû naturellement au dévouement et à l'enthousiasme des participants, qui venaient du Brésil, du Kenya et du Pakistan, ainsi qu'aux organisateurs eux-mêmes. Un rapport détaillé sur l'expérience ainsi acquise sera élaboré l'an prochain pour la série des Livres bleus sur la base des trois cours qui auront eu lieu. Le deuxième commencera en août. L'invitation à présenter des candidatures pour les deux cours de l'année prochaine a été envoyée il y a quelque temps et nous espérons recevoir une réponse avant le 15 septembre. J'ajouterai aussi qu'à compter de 1991, nous serons en mesure de porter le nombre des participants à huit chimistes par an.

La Finlande partage entièrement la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la dissémination des armes chimiques. Nous avons promulgué une nouvelle loi afin de réglementer les exportations de précurseurs de telles armes. Cette loi, qui entrera en vigueur le mois prochain, comporte une liste de 37 précurseurs qui doivent faire l'objet de licences d'exportations. Treize autres produits seront inscrits sur une liste d'alarme. Comme il ressort des données intéressant la convention sur les armes chimiques qu'elle a fournies à la Conférence (CD/CW/WP.297), la Finlande ne produit aucune substance inscrite dans les tableaux, sauf dans des quantités minimes à des fins de protection et de recherche. Seules quatre installations utilisent pour leurs opérations cinq des produits chimiques figurant aux tableaux 2 et 3.

On n'a pas encore examiné la structure détaillée du Secrétariat technique de la future organisation. Cependant, du point de vue technique, nous sommes partis de l'hypothèse qu'il faudra un laboratoire central et un réseau mondial de laboratoires désignés. Le laboratoire central devrait être l'outil essentiel du Secrétariat technique en vue d'organiser les travaux d'analyse requis, de maintenir des normes de qualité élevées et de réaliser tous les programmes de recherche-développement que l'organisation pourrait vouloir entreprendre. Les laboratoires désignés accompliraient quant à eux les tâches qui sont assignées, dans le texte évolutif actuel, aux laboratoires hors site.

C'est en fonction des considérations qui précèdent que le Gouvernement finlandais a offert de mettre son laboratoire de vérification à la disposition de la future organisation afin qu'il serve de laboratoire central.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux condoléances que vous avez présentées au peuple iranien pour les terribles souffrances endurées ces derniers jours. Qu'il sache que nous compatissons profondément avec lui. Je tiens aussi à dire tout le plaisir que j'éprouve à vous voir présider les travaux de la Conférence du désarmement pendant ce mois. Sous votre direction avisée, nos délibérations ne pourront que progresser. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs qui se trouvent parmi nous. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux.

Comme les membres de la Conférence du désarmement ne l'ignorent pas, une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle s'est tenue à Turnberry (Royaume-Uni) les 7 et 8 juin 1990. Au nom des délégations de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni, j'ai demandé que le document adopté à l'issue de cette réunion soit distribué. Il l'a été aujourd'hui sous la cote CD/1006. Cette réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle sera suivie par une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra en juillet à Londres. Le document adopté en session ministérielle comporte deux parties : un message bref, suivi par un communiqué final plus circonstancié. Tout en engageant vivement les délégués à prendre connaissance du texte dans son intégralité, je pense qu'il n'est pas inutile d'en souligner certains points essentiels.

Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Alliance expriment leur détermination à saisir les occasions historiques qui découlent des profonds changements intervenus en Europe et à contribuer ainsi à l'instauration d'un nouvel ordre pacifique en Europe fondé sur la liberté, la justice et la démocratie. Ils adressent à l'Union soviétique et à tous les autres pays européens un message d'amitié et de coopération. Ils soulignent combien il importe que soient mutuellement reconnus les intérêts légitimes de tous les Etats en matière de sécurité et se réjouissent de la tonalité positive de la déclaration faite à Moscou, le 7 juin, par les membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, qui a été présentée la semaine dernière par mon distingué collègue soviétique en tant que document officiel de la Conférence. Les ministres des affaires étrangères insistent pour que le processus de maîtrise des armements soit poursuivi avec vigueur et examinent plus particulièrement les moyens qui peuvent et devraient être mis en oeuvre à cette fin.

Les ministres rappellent avec vigueur qu'ils accordent la priorité la plus élevée à la signature, dans l'année, d'un traité sur les forces classiques en Europe. Les gouvernements des pays alliés continueront d'oeuvrer pour obtenir, aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, des résultats substantiels sous la forme d'un accord d'ici à la fin de l'année. Ces résultats positifs devraient constituer l'assise nécessaire du Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de cette année. Dès la conclusion d'un accord sur les FCE, les Alliés de l'OTAN seront prêts à engager d'autres négociations pour renforcer la sécurité et la stabilité en Europe. Les ministres souscrivent à la proposition formulée, il y a peu, par le Président des Etats-Unis, selon laquelle des négociations sur les systèmes de missiles nucléaires à courte portée des Etats-Unis et de l'Union soviétique en Europe devraient commencer peu après la conclusion d'un accord sur les FCE.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Les ministres accueillent avec satisfaction les progrès enregistrés lors du Sommet américano-soviétique qui s'est tenu à Washington du 31 mai au 3 juin, et notamment l'accord sur les grandes questions en suspens qui conditionnent la signature d'un traité START devant conduire à d'importantes réductions des armes nucléaires stratégiques des deux parties, ainsi que la décision d'entamer une nouvelle série de pourparlers sur les forces nucléaires stratégiques après la conclusion du traité actuel. Les ministres prennent bonne note du progrès que représente la signature, à l'occasion de ce Sommet, de protocoles de vérification de traités visant à limiter les essais nucléaires.

Je noterai comme présentant un intérêt particulier pour les travaux que nous menons ici à Genève sur une convention relative aux armes chimiques la déclaration solennelle des ministres, qui se sont exprimés dans les termes suivants : "Tous les Alliés proclament leur intention de figurer au nombre des signataires originaires de la convention sur les armes chimiques et de favoriser son entrée en vigueur à une date rapprochée. Nous appelons tous les autres Etats à prendre un engagement similaire".

Les ministres se sont félicités de l'accord américano-soviétique qui entraînera une réduction radicale des stocks d'armes chimiques des deux parties. Ils considèrent qu'il donnera un grand élan aux travaux visant à la conclusion, dans les plus brefs délais possibles, de la convention négociée ici à Genève, qui demeure l'objectif de tous les membres de l'OTAN. Les ministres ont réaffirmé aussi leur détermination à lutter contre la prolifération des armes nucléaires et chimiques, ainsi que des missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes.

L'unité de l'Allemagne a toujours été l'un des objectifs primordiaux de l'Alliance et le communiqué de Turnberry contient une déclaration importante sur ce point. Les ministres soulignent qu'une Allemagne unifiée doit avoir le droit - reconnu dans l'Acte final d'Helsinki - de décider d'être ou non partie à un traité d'alliance. Il importe, pour assurer la stabilité de l'Europe et répondre aux voeux exprimés par le peuple allemand, que l'Allemagne unifiée soit membre à part entière de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Les garanties de sécurité prévues aux termes des articles 5 et 6 du Traité de l'Atlantique Nord s'étendront à l'ensemble du territoire de l'Allemagne unifiée. Les Alliés ne cherchent à retirer aucun avantage unilatéral de l'unité allemande et sont prêts à le prouver en tenant compte des intérêts légitimes de l'Union soviétique en matière de sécurité. Une Allemagne libre et démocratique sera un élément essentiel d'un ordre pacifique en Europe dans lequel aucun Etat ne devra craindre de voir sa sécurité mise en cause par ses voisins.

Les ministres reconnaissent que les évolutions dont nous sommes les témoins et dont les Alliés ont été et continueront d'être largement les artisans sont en train de transformer en profondeur les données politiques et militaires de la sécurité européenne, et donc les conditions dans lesquelles notre Alliance est amenée à exercer son action. Les principes de sécurité de l'Alliance ont été exposés en mai 1989 avec le concept global de maîtrise des armements et de désarmement (document publié sous la cote CD/926). Ces principes constituent encore la base de notre évaluation des conséquences que peut avoir pour notre stratégie l'évolution de la situation en Europe. Les Alliés reconnaissent que tout en veillant à préserver les principes

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

permanents qui fondent l'Alliance et en assurent l'efficacité, il leur faut aujourd'hui l'adapter aux vastes mutations en cours. Ce processus a déjà été entamé. Certes, la prévention de la guerre demeurera la tâche essentielle de l'Alliance, mais l'évolution du contexte européen exige à présent, de sa part, une approche plus large de la sécurité, fondée tout autant sur la construction de la paix que sur son maintien.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni pour la déclaration qu'elle vient de faire ainsi que pour les aimables paroles qu'elle m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaiterait-elle intervenir ? La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Dans ces circonstances douloureuses, où mon pays et mon peuple sont profondément affligés, je prends la parole pour dire combien nous sommes sensibles aux paroles de sympathie et de condoléances que la Conférence du désarmement a adressées aux familles éprouvées qui ont tout perdu, y compris leurs parents les plus chers, dans ce séisme dévastateur. Comme vous l'avez souligné à juste titre, Monsieur le Président, l'ampleur de la catastrophe est telle, elle dépasse à tel point l'imagination, que seules la solidarité et la sympathie de la communauté internationale qui se sont exprimées par les condoléances et les secours offerts aux personnes affligées peuvent alléger quelque peu leurs souffrances matérielles et morales. Nous remercions tous les pays, les organisations de secours et les particuliers qui ont envoyé une aide humanitaire aux familles en deuil.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Il n'y a pas d'autres questions à examiner pour l'instant et, en conséquence, je vais lever la séance plénière. Comme je l'ai annoncé, la Conférence tiendra immédiatement après la clôture de la séance la réunion officieuse prévue pour aujourd'hui sur le point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 28 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.560
28 juin 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 juin 1990, à 10 heures

Président : M. Oswaldo de Rivero (Pérou)

GE.90-61824/7254A

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 560ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des points 1 et 2 de son ordre du jour, intitulés respectivement "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Cependant, en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Mongolie. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La session en cours de la Conférence du désarmement se tient à un moment crucial de l'évolution mondiale. Ce n'est pas là une simple banalité, c'est une réalité importante. Le monde connaît des mutations rapides que l'on peut véritablement qualifier de révolutionnaires. A l'heure actuelle, il se passe plus d'événements en une année qu'il ne s'en passait autrefois pendant des décennies, et un seul mois apporte davantage de faits nouveaux que n'en apportaient des années. Au sens propre, nous voyons sous nos yeux s'écrouler les murs, s'effacer des lignes de démarcation que l'on croyait intangibles, émerger des Etats nouveaux et se modifier la carte politique du monde, et tout cela non pas, comme par le passé, à la suite de guerres, mais du fait d'une évolution démocratique pacifique. Ces transformations ne touchent pas seulement l'Europe mais aussi d'autres régions du monde où les idées de démocratie, de liberté, de justice et d'égalité s'affirment, même si ce n'est pas sans difficultés, et parfois même sans difficultés considérables.

L'Union soviétique connaît elle aussi des mutations profondes. Notre perestroïka, qui a été lancée il y a cinq ans, a acquis un caractère irréversible. En même temps, elle a fait apparaître que, depuis des dizaines d'années, des contradictions si profondes s'accumulaient dans notre société que toutes ses structures, tant horizontales que verticales, sont désormais soumises à des tensions extrêmes. Il est dorénavant évident que ces structures ne peuvent pas rester telles quelles puisqu'elles freinent le processus de rénovation d'une société dont elles gênent l'évolution et ébranlent la stabilité.

La complexité des problèmes que nous connaissons dans notre pays ne nous pousse pas pour autant à nous couper du reste du monde. L'un des impératifs de la perestroïka est précisément de dépasser la psychologie autarcique, l'isolationnisme et l'enfermement pour créer une société ouverte.

Les changements qui ont lieu dans l'ensemble du monde et dans notre pays ont des causes historiques et sont de nature objective. Il y a là un processus que nul ne saurait entraver ni ralentir. Mais qui dit changement dit aussi risque d'instabilité. C'est pourquoi nous recherchons une combinaison optimale de rénovation et de stabilité.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La stabilité n'est pas synonyme de pétrification des structures anciennes. Ce qui est dépassé doit être mis au rebut de l'histoire, sans pour autant que cela nuise aux éléments nouveaux qui viennent d'apparaître. A cet égard, il importe plus que jamais de renforcer la confiance et le respect entre les Etats et, dans le domaine politique, de passer d'une compréhension mutuelle passive à une interaction active et à une collaboration pragmatique en vue de maintenir une stabilité dynamique dans le contexte d'une évolution rapide.

Dans une large mesure, la stabilité est d'autant plus importante que le monde actuel continue de porter le fardeau du surarmement, caractérisé par d'énormes arsenaux nucléaires, chimiques et classiques. Notre pays a lui aussi accumulé une grande quantité d'armes, et nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités à cet égard.

Pour un certain nombre de raisons de politique intérieure et extérieure, l'Union soviétique est tout autant intéressée - et l'est peut-être même davantage - que les autres Etats à ce que le processus de maîtrise des armements et de désarmement se poursuive sans à-coups. Or le désarmement n'est pas, c'est évident, un but en soi, mais seulement un des moyens de l'édification du monde sûr, démocratique et civilisé dont nous avons besoin et auquel nous voulons appartenir. Mais sans désarmement, il est impossible de mettre en place un nouvel ordre mondial et des structures de sécurité.

Depuis la guerre, la possibilité de réduire de façon radicale le rôle des facteurs militaires et de la force dans la vie politique mondiale n'a jamais été aussi réelle qu'aujourd'hui. De nos jours, tout le monde s'accorde à reconnaître que le risque de guerre a reculé et que s'offre à nous l'occasion unique de bâtir un monde nouveau sur des relations normales et civilisées entre les Etats et groupes d'Etats. Les perspectives qu'ouvrent les négociations actuellement en cours à Vienne et Genève permettent d'envisager le démantèlement graduel du modèle de sécurité hérité de la guerre froide, et qui reposait essentiellement sur l'antagonisme militaire. A ce qu'il nous semble, nos partenaires occidentaux à ces négociations partent du même principe.

Si nous parvenons, dans un avenir proche - et, espérons-le, dès cette année - à nous entendre pour réduire de 50 % les potentiels nucléaires soviétiques et américains ainsi que pour retirer des arsenaux classiques de l'OTV et de l'OTAN les capacités d'attaque par surprise, la situation du continent européen et du monde entier se trouvera grandement améliorée, ce qui aura aussi, dans de nombreux domaines, un effet positif sur les relations Est-Ouest et annoncera la fin de la période d'affrontement qui a suivi la guerre. Alors, nous pourrons probablement dire que la situation mondiale a connu une amélioration fondamentale et irréversible, que le désarmement a fait un progrès décisif et que l'on est réellement passé du surarmement à une suffisance défensive raisonnable.

Les pourparlers de Vienne revêtent bien sûr une importance capitale pour la sécurité et la stabilité en Europe. Si l'on fait le point de ces négociations, il apparaît que les 23 sont largement d'accord sur un certain nombre de problèmes essentiels, notamment sur l'approche conceptuelle

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de la structure de l'accord initial. En même temps, nombre de questions de fond restent en suspens, sans parler de la multitude de détails techniques qui reste à régler. Nous constatons avec préoccupation que dans les discussions à 35, il n'est toujours pas possible de s'entendre sur une nouvelle génération de mesures de confiance qui porteraient notamment sur les activités des forces navales et aériennes, même si quelques progrès ont pu être enregistrés sur d'autres points.

Il n'en reste pas moins que les pourparlers de Vienne sont entrés dans une phase décisive qui, nous l'espérons, sera la phase ultime. A ce stade, il devient particulièrement important de tenir pleinement compte aussi bien des intérêts collectifs des Etats que de leurs intérêts et préoccupations particuliers. Il serait difficile de rétablir la situation si, au point où nous en sommes, les émotions l'emportaient sur le bon sens et si la conclusion d'un traité de cette importance était rendue impossible ou repoussée indéfiniment.

Il faut bien comprendre qu'à Vienne, le retard apporté à répondre aux questions en suspens - à savoir les effectifs, l'aviation, les définitions, la division régionale, la vérification et les procédures d'élimination - peut avoir pour conséquence de ralentir l'ensemble du processus européen, surtout si l'on se souvient que le Traité de Vienne est une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la rencontre européenne au sommet qui doit avoir lieu cette année.

Aujourd'hui, il devient de plus en plus évident que la situation politique en Europe évolue si vite qu'elle commence à prendre le pas sur le processus de désarmement.

Bien sûr, c'est la question allemande qui est au coeur de la sécurité et de la stabilité de l'Europe. De nos jours, nul ne peut douter que l'Allemagne va devenir une partie intégrante importante de l'Europe unie et qu'elle apportera une contribution de poids à l'édification de la maison commune européenne et de l'espace économique, écologique, juridique et humanitaire paneuropéen. Qui plus est, dans ces circonstances, le processus d'unification allemande peut et doit être l'aiguillon - et le nouvel Etat allemand unifié le moteur d'une évolution qualitative profonde de l'Europe, reposant sur les principes de sécurité commune, de confiance et de bon voisinage.

Mais il ne faut pas oublier une autre vérité. L'Allemagne unifiée n'aura pas sa place dans le nouveau paysage européen si rien ne change en Europe. Dans ce cas, l'unité allemande pourrait nuire à l'équilibre des forces qui s'est établi au cours des décennies précédentes et entraîner une aggravation des contradictions. Estimant que l'isolement de l'Allemagne n'est pas souhaitable, nous nous prononçons en faveur d'efforts communs pour mettre sur pied des structures de paix fiables.

A la réunion du Comité politique consultatif du Traité de Varsovie, les dirigeants des Etats membres ont déclaré que cette organisation ne pouvait pas ne pas changer considérablement si elle voulait jouer un rôle constructif dans l'amélioration des structures de coopération et de sécurité en Europe.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Notre alliance a entrepris de transformer radicalement ses activités dans tous les domaines, y compris dans la sphère militaire. Nous avons proposé aux Etats membres de l'OTAN d'agir dans le même sens et nous notons avec satisfaction que nous avons reçu de Turnberry une réponse positive.

Alors même que nous empruntons cette voie, nous devons nous souvenir que ce n'est pas seulement la direction prise qui importe mais aussi, et surtout, le dynamisme et l'ampleur des changements. A cet égard, nous attendons avec intérêt les décisions qui seront prises à Londres par les pays membres de l'OTAN.

Les nouvelles structures de sécurité commune, qui se dessinent sur le continent et dans l'ensemble du monde, amènent à aborder sous un angle nouveau la question des armes nucléaires. Nous demeurons fidèles à l'idéal que nous avons proposé d'un monde sans armes nucléaires. Toutefois, nous nous rendons bien compte que le monde où nous vivons n'est pas un monde idéal. Les énormes arsenaux nucléaires font tellement partie de nos systèmes de sécurité qu'il ne serait pas réaliste d'espérer les voir éliminer du jour au lendemain. De toute évidence, le désarmement nucléaire n'est qu'un des éléments d'un processus par étapes beaucoup plus vaste, qui passe par des réductions importantes des forces armées et des armements classiques ainsi que par leur restructuration sur la base des principes de défense non offensive, par la mise en place de mécanismes de transparence et de surveillance visant non seulement à rendre possible le désarmement dans tous les domaines mais à faire régner une sorte de "tranquillité d'esprit" dans les relations entre les Etats. Enfin, il passe par une modification radicale des relations Est-Ouest de manière générale et par le remplacement graduel des instruments militaires de maintien de la paix par des garanties de sécurité dans les domaines politique, économique, humanitaire et écologique ainsi que par la consécration de ces garanties dans des accords bilatéraux et multilatéraux.

Pareille démarche suppose aussi que l'on dépasse petit à petit la doctrine de la dissuasion nucléaire, élément organique du système de sécurité internationale qui s'est constitué après la seconde guerre mondiale et dont nous souhaitons nous débarrasser dans un avenir prévisible.

Aujourd'hui plus que jamais, cette doctrine mérite d'être examinée en profondeur et avec impartialité. D'une part, elle est indissolublement liée au concept d'ennemi, à l'idée d'intimidation mutuelle et à la rivalité dans la mise au point d'armes nucléaires. Elle porte - ou, plutôt, ce sont ses instruments qui portent tout le poids, accumulé pendant de longues années de guerre froide, des stéréotypes créés par la méfiance, l'incrédulité et l'animosité mutuelle, ainsi que des représentations erronées, voire souvent grotesques, qui sont données de l'autre partie. Par ailleurs, tant que ces stéréotypes et ces conceptions n'ont pas disparu, la doctrine de la dissuasion donne à certains pays un sentiment de sécurité, même si c'est un sentiment trompeur, semblable à la griserie qu'apportent les drogues. On serait cependant malavisé de priver les peuples de ce sentiment de sécurité quand bien même ce serait une sécurité illusoire sans rien leur donner en échange.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Enfin, il faut admettre que nous nous sommes parfois fait une idée simpliste de cette doctrine et n'avons pas voulu voir que, dans un contexte historique donné, elle avait joué un rôle non négligeable dans la préservation de la paix.

En un mot, il ne sera probablement pas possible, comme d'aucuns le supposent, de franchir d'un bond cet obstacle psychologique et d'éliminer tout de suite les armes nucléaires tant que l'humanité n'estimera pas que le monde dans lequel elle s'engage est plus sûr que celui qu'elle quitte. Dans la situation actuelle, édifier un monde sans armes nucléaires ne saurait en effet signifier revenir purement et simplement au monde prénucléaire, avec tous ses problèmes, ses contradictions et ses risques.

Dès lors, il semble qu'atteindre un niveau de dissuasion minimale constitue une étape réaliste sur la voie d'un monde sans armes nucléaires. Il s'agirait d'éliminer les éléments les plus dangereux de la doctrine de la dissuasion tout en conservant l'effet dissuasif des armes nucléaires.

Des premiers pas ont été faits dans ce sens, non seulement avec le Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, mais aussi grâce aux résultats déjà obtenus dans les négociations sur la limitation et la réduction des armements stratégiques offensifs.

L'un des principaux effets du Sommet soviéto-américain de Washington a été de susciter les conditions permettant la mise au point définitive du traité sur la limitation et la réduction des armements stratégiques. Il semble qu'aujourd'hui personne ne doute plus que le traité ne puisse être signé avant la fin de l'année. Ensuite, il faudra qu'il soit soumis aux organes législatifs suprêmes des deux pays.

En même temps, le traité sur les armements stratégiques offensifs fait d'ores et déjà l'objet d'un examen minutieux et les dispositions convenues sont analysées de près; en outre, certaines critiques ont déjà été apportées à son sujet.

Néanmoins, même si les opinions divergent sur le traité, pratiquement plus personne ne doute qu'il marquera une étape importante, tant dans l'histoire de la maîtrise des armements que dans les relations entre l'URSS et les Etats-Unis.

Certes, il est déjà arrivé, dans l'histoire des relations soviéto-américaines, que soient signés d'importants accords militaires et stratégiques bilatéraux. Cependant, ils ont seulement permis d'endiguer la course aux armements et de restreindre dans une certaine mesure la rivalité militaire entre l'URSS et les Etats-Unis.

On le sait, les années 60 ont été marquées par un accroissement rapide des ICBM, des SLBM et des bombardiers lourds et les années 70/80 ont connu une croissance encore plus rapide du nombre total d'ogives à la suite

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de l'installation sur ces missiles de corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées. Cette croissance n'a été arrêtée ni par SALT I en 1972, ni par SALT II en 1979, ce qui, bien sûr, ne diminue en rien les qualités indéniables de ces accords.

Au cas où serait conclu le traité soviéto-américain sur la limitation et la réduction des armements stratégiques offensifs, pour la première fois dans l'histoire du développement de la triade stratégique, un coup d'arrêt serait donné à la croissance constante de ses trois composantes et, pendant une période de sept années, on procéderait à la réduction du nombre de vecteurs stratégiques d'ogives nucléaires (ICBM, SLBM et bombardiers lourds) ainsi que du nombre de têtes nucléaires.

Dès lors, le processus de réduction réelle des armes stratégiques serait enfin engagé, et il s'agirait d'une réduction considérable puisqu'elle serait de l'ordre de centaines de vecteurs et de milliers d'ogives. Plus important encore, ces réductions visent à rendre la première frappe moins probable, ce qui renforcera la stabilité et diminuera le risque de guerre.

Il faut dire que depuis le début des pourparlers START, d'importantes modifications ont été apportées aux programmes militaires soviétiques et américains puisque la quantité des armes déployées a été réduite et que la mise en place de matériels nouveaux a été reportée. Le nombre des nouveaux programmes militaires a été lui aussi considérablement réduit.

Le projet de traité prévoit que, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, des restrictions considérables seront imposées en matière de modernisation des armes stratégiques offensives. Par exemple, des limitations seront apportées à la capacité d'emport des missiles balistiques et au nombre maximal d'ogives qu'ils peuvent embarquer, et les types nouveaux d'ICBM et de SLBM lourds seront interdits, ainsi que les types nouveaux de lanceurs de missiles balistiques, les SLCM et les MIRV. Bien d'autres limitations et interdictions sont prévues. Dans l'ensemble, on peut dire que, compte tenu des objectifs fixés, le traité réglera la question des limitations à apporter à la modernisation des armes stratégiques offensives.

Même si le traité START ne prévoit pas directement de limiter les missiles de croisière navals, chaque partie fournira à l'autre une déclaration unilatérale relative à sa politique en matière de SLCM nucléaires et, pendant toute la durée du traité, lui fournira chaque année des déclarations unilatérales relatives aux SLCM nucléaires à longue portée (plus de 600 km) qu'elle prévoit de déployer. Ces déclarations seront politiquement contraignantes. Dans les déclarations annuelles, le nombre maximum de SLCM nucléaires déployés pendant chacune des cinq années suivantes sera spécifié, étant bien entendu que le nombre déclaré ne dépassera pas 880 unités.

Les réductions et limitations spécifiées par le traité s'accompagneront de mesures de vérification de grande portée, puisque le traité prévoit notamment 12 types d'inspections sur place sur la base de la réciprocité, l'utilisation des moyens techniques nationaux de vérification (il sera interdit de faire obstacle à leur fonctionnement et d'entraver l'accès aux données de télémesure) et l'échange régulier de données sur la quantité,

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'implantation et les caractéristiques techniques des armes stratégiques offensives. Aux fins du traité, les parties constitueront une commission mixte pour le respect des dispositions et les inspections.

Nous comprenons bien que les structures des armements stratégiques des parties qui seront en place après les réductions effectuées en application du traité ne correspondront peut-être pas tout à fait aux conceptions des parties en matière de stabilité stratégique. Nous voyons toutefois là un argument supplémentaire pour ouvrir dès la conclusion du traité des négociations sur l'étape suivante des réductions des armements stratégiques offensifs.

La détermination dont l'URSS et les Etats-Unis font état dans la déclaration commune signée à l'occasion du Sommet de Washington à tenir sans délai des consultations au sujet des pourparlers futurs sur les armes nucléaires et spatiales et sur le renforcement de la stabilité stratégique, ainsi qu'à commencer ces pourparlers dès que possible, n'est bien sûr pas moins importante que le traité lui-même. Qui plus est, on ne peut procéder à une évaluation équilibrée et objective du traité que si l'on se souvient qu'au Sommet de Washington, les deux pays ont manifesté explicitement leur intention de prendre de nouvelles mesures de désarmement nucléaire, mesures dont l'adoption est précisément rendue possible par le traité.

Dans la Déclaration commune relative aux négociations futures sur les armes nucléaires et spatiales et la poursuite du renforcement de la stabilité stratégique, l'URSS et les Etats-Unis ont décidé d'ouvrir de nouveaux pourparlers sur les armes stratégiques offensives et sur le rapport entre les armes stratégiques offensives et défensives. Ces négociations viseront à réduire encore le risque de déclenchement d'une guerre, en particulier d'une guerre nucléaire, et à assurer la stabilité stratégique, la transparence et la prévisibilité au moyen de nouvelles réductions stabilisatrices des arsenaux stratégiques des deux pays. Lors de ces négociations, les deux parties mettront l'accent sur l'élimination des facteurs qui pourraient inciter à une première frappe nucléaire, sur la réduction de la concentration des ogives sur les vecteurs stratégiques et sur la priorité à donner aux systèmes ayant une forte capacité de survie.

Lors de l'évaluation du futur traité sur les armements stratégiques offensifs, il convient de tenir compte aussi du fait que, sans ce traité, l'URSS et les Etats-Unis pourraient disposer de deux fois plus d'ICBM et de SLBM qu'ils n'en ont et accroître considérablement le nombre de leurs bombardiers lourds équipés de missiles de croisière, nucléaires ou non. Le programme de déploiement de missiles de croisière nucléaires navals ne se heurterait, lui non plus, à aucune limitation.

Avec une réduction aussi considérable des armements stratégiques, la stabilité stratégique devient beaucoup plus sensible aux armes nucléaires non stratégiques, qu'elles soient terrestres ou navales.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'élimination des déséquilibres et asymétries en matière de forces armées classiques en Europe, telle qu'elle est prévue par le traité actuellement négocié à Vienne, offre une possibilité réelle de réduire de façon assez radicale jusqu'à un niveau de "dissuasion minimale" les armes nucléaires tactiques terrestres. Certes, ce niveau reste encore à négocier. Il est clair toutefois qu'une fois réduites à ce niveau, les capacités des parties ne devront précisément pas avoir d'autre fonction que d'assurer cette dissuasion, ni donner à l'autre partie l'impression qu'elles peuvent servir en première frappe, en particulier pour engager des hostilités par des moyens classiques.

Je voudrais également rappeler aux distingués membres de la Conférence que, pour notre part, nous avons commencé à oeuvrer unilatéralement dans ce sens. En 1989, plus de 500 ogives nucléaires (166 ogives aéroportées, 50 obus et 284 missiles) ont été retirées du territoire de nos alliés. Ces deux dernières années, nous n'avons pas modernisé nos missiles tactiques nucléaires, notamment en procédant à leur remplacement.

Pour créer un climat favorable aux négociations sur les armements nucléaires tactiques que l'URSS a proposé d'engager dès l'automne de cette année, nous avons décidé de réduire encore le nombre de nos armes nucléaires tactiques en Europe.

Concrètement, il s'agit de ce qui suit. En Europe centrale, avant la fin de l'année en cours, l'URSS supprimera 60 lanceurs de missiles tactiques, c'est-à-dire de missiles dont la portée est inférieure à celle des missiles éliminés en application du Traité FNI. Il s'agit des missiles R-17 ou Scud-B (300 km), Totchka ou SS-21 (70 km) et Louna ou Frog (70 km). En outre, nous supprimerons en Europe centrale plus de 250 pièces d'artillerie à capacité nucléaire (systèmes d'artillerie lourde de 152 mm et plus). Enfin, 1 500 ogives nucléaires seront retirées de cette zone. Il s'agit notamment des ogives nucléaires des missiles visés par les réductions, d'obus nucléaires et de bombes d'aviation. Mais ces réductions unilatérales ne concernent pas uniquement l'Europe centrale, puisque, en tout, l'Union soviétique supprimera dans la région de l'Europe, d'ici à la fin de l'année, 140 lanceurs de missiles tactiques et 3 200 pièces d'artillerie à capacité nucléaire.

Il n'est mis aucune condition préalable à l'exécution de ces mesures unilatérales. L'URSS pense néanmoins que celles-ci créeront un climat propice aux futures négociations sur les armes nucléaires tactiques. L'Union soviétique note également que l'OTAN a pris au cours des dernières années certaines mesures en vue de retirer des munitions nucléaires tactiques du continent européen, et accueille avec satisfaction la décision prise par le Président des Etats-Unis, M. Bush, de ne pas poursuivre le programme "Lance" et de renoncer à une nouvelle modernisation des obus pour l'artillerie nucléaire américaine déployée en Europe. Cela dit, nous continuons à pencher plutôt pour l'élimination complète des missiles à courte portée, comme de toutes les autres catégories d'armes nucléaires tactiques et de leurs éléments nucléaires. Mais si les pays membres de l'OTAN ne sont pas disposés à ce stade à accepter cette solution radicale, nous pourrions envisager la possibilité d'une étape intermédiaire qui consisterait en une réduction asymétrique ramenant ces armes au niveau le plus bas possible.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La question de la limitation et de la réduction des armes nucléaires navales a un rapport direct avec l'établissement d'un niveau de "dissuasion nucléaire minimale" et n'est pas à négliger. Faute de la régler, il est à craindre que les efforts faits dans d'autres domaines de désarmement nucléaire ne restent vains, car il y aurait là un vaste exutoire par où pourrait s'épancher la rivalité militaire dans la course aux armements nucléaires de ce type, et de vastes possibilités de contournement des accords futurs. Nous avons pris note à ce propos des solides interventions qu'ont faites ici sur cette question les distingués représentants de la Suède, de la Finlande et de l'Argentine - Mme Theorin, Présidente de la Commission suédoise du désarmement, M. Karhilo, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques, et M. García Moritán.

Nous avons proposé aux Etats-Unis d'ouvrir des négociations en vue de réduire progressivement, puis d'éliminer les armes nucléaires navales (et il ne s'agit là pas seulement des missiles balistiques lancés par sous-marins). Les pourparlers pourraient s'engager sur un examen de la question de l'élimination de toutes les armes nucléaires déployées sur les navires de surface. Ces négociations devraient également offrir l'occasion d'apporter un règlement de principe à la question des missiles de croisière navals de longue portée à capacité nucléaire, qu'il faut aussi éliminer. Cela pourrait de toute évidence nous permettre d'établir sur les mers également une "dissuasion nucléaire minimale".

S'agissant des armes nucléaires tactiques terrestres et navales, la "dissuasion minimale" est, bien entendu, un concept relatif et on ne peut guère la considérer que comme un préliminaire à leur élimination complète. Selon toute vraisemblance en effet, la "dissuasion minimale" suppose qu'il existe en même temps un seuil nucléaire maximum. Or celui-ci s'abaissera effectivement à mesure que, de part et d'autre, on introduira dans les arsenaux des armes nucléaires non stratégiques.

Pour en revenir à la doctrine de la dissuasion nucléaire, sans doute convient-il de garder présent à l'esprit le fait qu'elle s'est constituée dans des circonstances historiques particulières et dans un contexte régional bien déterminé. Mais le terrain se prépare pour l'établissement de conditions nouvelles dans cette région, qui devraient permettre de concevoir sous un jour nouveau le rôle des armes nucléaires. Pour en arriver à un tel constat, il nous aura fallu traverser 40 années d'affrontement, plusieurs crises, dont chacune aurait pu être la dernière, gaspiller irrémédiablement des ressources colossales et, enfin, reconnaître la nécessité d'édifier les relations internationales sur des bases essentiellement nouvelles. Aussi serait-ce une aberration si la doctrine de la dissuasion nucléaire, ou celle d'une dissuasion fondée sur d'autres types d'armes de destruction massive, commençait à prendre pied et à se concrétiser dans d'autres régions du monde encore.

Le risque persistant de dissémination des armes nucléaires s'explique moins par le fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis déploient dans le domaine du désarmement nucléaire des efforts jugés encore peu efficaces, que par l'instabilité croissante qui gagne diverses régions du monde, saturées

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

d'armes non nucléaires. Le problème de la non-prolifération des armes nucléaires est donc complexe, et pour le résoudre, il faudra régler d'autres questions de désarmement régional (en particulier, empêcher la dissémination des armes chimiques ainsi que des missiles et des techniques relatives aux missiles, limiter le commerce des armes, etc.), mais aussi réduire les tensions dans les zones où risquent d'éclater conflits et crises. A leur dernière réunion au sommet, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont adopté une longue déclaration où se trouvaient exposées les mesures concrètes à prendre de concert par ces deux pays, ainsi qu'en collaboration avec d'autres, dans plusieurs de ces domaines. Cette déclaration reflète une prise de conscience commune que l'accélération des progrès vers la réduction des armements devait être étayée par des mesures visant à empêcher la dissémination des armes dans le monde. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont aussi commencé à déployer de gros efforts pour régler les conflits régionaux.

La Conférence du désarmement ne s'est pas encore vraiment attaquée aux questions relatives au désarmement nucléaire, alors qu'elle est indubitablement l'instance toute désignée pour tenir des négociations en vue d'un désarmement nucléaire véritablement multilatéral. Trois puissances nucléaires ont bien affirmé qu'elles ne seraient pas disposées à participer à des négociations sur le désarmement nucléaire tant que n'existeraient pas certaines conditions, mais cela ne signifie pas que les Etats membres de la Conférence ne puissent envisager de travailler sur les concepts, dans le cadre des séances officieuses, par exemple.

A ce propos, je tiens à appeler votre attention sur cet autre aspect du désarmement nucléaire qu'est l'interdiction de la fabrication de produits fissiles à des fins d'armes. Au fond, ce serait là le moyen le plus radical et le plus rapide d'éliminer les armes nucléaires : il ne faut pas oublier, en effet, que les négociations ne portent encore que sur la destruction des vecteurs de telles armes et que les Etats continuent à détenir des ogives dans leurs arsenaux. Nous n'avons donc pas encore abordé, à strictement parler, le désarmement nucléaire proprement dit, ce qui ne laisse pas d'inquiéter, et à juste titre, la communauté internationale. Or si la production d'uranium et de plutonium fortement enrichis cessait, les bases industrielles servant à la fabrication des éléments clés des armes nucléaires s'en trouveraient elles-mêmes inévitablement réduites.

La conjoncture actuelle nous paraît être réellement propice au règlement de cette question, puisque les Etats-Unis ont pratiquement cessé de fabriquer du plutonium militaire, cependant que l'Union soviétique a arrêté la fabrication d'uranium militaire en 1989, qu'elle a fermé trois réacteurs servant à la production du plutonium militaire et qu'elle a adopté un programme en vertu duquel l'exploitation de toutes les piles à plutonium de ce type cessera d'ici à l'an 2000. Dans ces conditions, la Conférence pourrait commencer à examiner concrètement la question de la cessation réglementée de la fabrication des produits fissiles à des fins d'armement, sous un contrôle efficace, bien entendu.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Si l'on cherchait l'exemple le plus éclatant de l'inaptitude de la communauté internationale à s'acquitter, même après plusieurs décennies, des tâches qu'elle s'est elle-même fixées, le problème des essais nucléaires figurerait parmi les principaux prétendants au titre. La Conférence entame son autorité par son inaction à cet égard. Il est cependant manifeste qu'une interdiction des essais mettrait non seulement un frein à la course aux armements nucléaires, mais constituerait aussi un moyen important d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Il est grand temps, à notre avis, de créer un comité spécial sur cette question, et plus vite celui-ci se mettra à l'oeuvre, mieux cela vaudra. Le mandat proposé par la Tchécoslovaquie constitue - tous le reconnaissent à présent - une base de travail pour ce comité. En fait, le débat tourne autour de mots. Peut-être vaudrait-il mieux couper court au débat et adopter le projet de mandat tel quel. Après tout, il s'agit là d'une solution de compromis, qui a été formulée à l'issue de longues discussions. Je voudrais réaffirmer à cet égard que la délégation soviétique appuie les efforts que déploie à cette fin l'Ambassadeur Donowaki.

A notre sens, rien ne s'oppose à ce que la Conférence commence à travailler sur la question des essais, en suivant une démarche nécessairement progressive, tout comme celle sur la base de laquelle l'Union soviétique et les Etats-Unis sont convenus de mener leurs pourparlers sur les essais nucléaires; bien sûr, les formes concrètes que prendrait cette progression ne seraient pas obligatoirement identiques dans les deux cas. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont signé les protocoles aux traités limitant les essais qu'ils avaient conclus en 1974 et 1976 et la première étape des pourparlers bilatéraux soviéto-américains a ainsi été menée à bien. Nous sommes favorables à la poursuite de ces pourparlers bilatéraux, conformément aux arrangements pris, afin qu'il soit possible d'envisager de nouvelles limitations de la quantité et de la puissance des essais nucléaires. L'Union soviétique a proposé de reprendre ces pourparlers en septembre et compte sur une réponse affirmative de la partie américaine.

Je voudrais aborder très brièvement la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les techniques spatiales sont parmi celles qui évoluent le plus rapidement, outre qu'elles sont très étroitement liées à la sécurité et à la stabilité. Nous sommes bien au courant des recherches menées dans ce domaine, mais nul ne peut dire au juste quelles seront les techniques spatiales - notamment celles qui sont susceptibles d'avoir des applications militaires - auxquelles nous risquons d'être confrontés dans 10 ou 15 ans. Il nous pèse de constater que, depuis de nombreuses années déjà, la Conférence du désarmement piétine en ce qui concerne les questions relatives à l'espace : comme beaucoup d'autres Etats membres de la Conférence, l'Union soviétique a proposé un certain nombre de mesures radicales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, qui visaient à interdire la mise au point et le déploiement de toutes armes spatiales, ou de certaines, comme les armes antisatellites. L'expérience montre, cependant, que nous ne pouvons pas encore envisager de négociations concrètes sur de telles mesures.

C'est pourquoi les délégations sont toujours plus nombreuses à vouloir commencer par des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine considéré. Cela nous paraît judicieux. Mais il ne s'agit pas d'engager

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

des négociations sans but précis, simplement pour se targuer de mener des négociations relatives à l'espace, mais bien de commencer à nouer une trame de confiance en ce qui concerne les activités spatiales des Etats - de faire, si vous préférez, l'expérience d'un travail multilatéral constructif sur la dimension spatiale de la sécurité et de la stabilité. Pour importants que soient les pourparlers bilatéraux soviéto-américains, ce travail à l'échelon multilatéral est indispensable car le nombre de pays s'intéressant aux activités spatiales ne cesse de croître.

C'est pourquoi nous proposons que la Conférence du désarmement entreprenne d'étudier le concept d'"espace ouvert". Parmi les mesures les plus importantes à prendre pour donner corps à cette idée, on pourrait à notre avis envisager, notamment, les suivantes :

a) renforcer la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique;

b) élaborer un "code de la route" ou "code de conduite";

c) utiliser les moyens d'observation spatiale dans l'intérêt de la communauté internationale;

d) créer un inspectorat spatial international.

La proposition française tendant à créer une agence internationale de traitement des images satellitaires, mérite elle aussi réflexion.

De telles mesures ne sauraient porter atteinte à la sécurité de quiconque; aussi invitons-nous tous les Etats à étudier avec soin les possibilités constructives que renferme le concept d'"espace ouvert".

Pour conclure, je dirai quelques mots à propos des armes chimiques. De l'aveu général, l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques constitue dans les circonstances actuelles le domaine d'activité le plus prometteur de la Conférence. A cet égard, on accorde une grande importance à l'Accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la destruction et la non-fabrication des armes chimiques. Les deux pays commenceront en fait à mettre en oeuvre les dispositions essentielles de la convention sans en attendre la conclusion.

A notre sens, l'obligation de s'abstenir de fabriquer des armes chimiques, souscrite aux termes de cet accord bilatéral, revêt une importance particulière puisque ce sera bien là la pierre angulaire de la future convention multilatérale. Le fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont convenus de prendre cet engagement sans attendre la conclusion de la convention nous paraît être une preuve convaincante que les parties à l'accord bilatéral entendent faire leur possible pour que cet instrument multilatéral soit conclu dans les délais les plus rapprochés. Pour l'Union soviétique, cela signifie aussi que la décision unilatérale de cesser la fabrication des armes chimiques - c'était chose faite en 1987 - sera consacrée par un instrument international, ce qui, du coup, réglera clairement et définitivement la question de savoir si le pays doit ou non affecter d'autres moyens et ressources à la fabrication d'armes chimiques.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est prévu dans l'accord bilatéral que l'Union soviétique et les Etats-Unis proposeront, dans le cadre des négociations multilatérales, qu'une conférence spéciale ait lieu à la fin de la huitième année après l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques, afin que les Etats parties y déterminent, par une décision prise à la majorité des voix, si la participation à la convention est suffisante pour procéder à l'élimination totale des armes chimiques. Les détails de cette proposition sont donnés dans la Déclaration commune.

A ce propos, je voudrais, de concert avec la délégation des Etats-Unis, appeler l'attention des distingués représentants sur le document de travail qui leur a été distribué à titre préliminaire et qui portera une cote du Comité spécial des armes chimiques. Nos deux délégations ont l'intention d'entrer en temps et lieu dans le détail de ce texte, qui a été élaboré en application de l'accord bilatéral signé le 1er juin à Washington. Pour ma part, je tiens à souligner qu'il s'agit là d'une solution de compromis qui tient compte des éléments de la proposition américaine, dite "du deux pour cent", autant que des critiques formulées par l'Union soviétique et plusieurs autres participants aux négociations à l'endroit de cette proposition initiale des Etats-Unis. Les auteurs de ce document reconnaissent qu'il est nécessaire d'évaluer la participation à la convention des Etats qui ont un grand poids du point de vue de son efficacité, mais aussi qu'il importe d'éviter d'offrir des incitations à l'acquisition d'armes chimiques. Cette proposition a par ailleurs pour effet d'encourager les Etats qui possèdent des armes chimiques à devenir parties originaires à la convention.

Enfin, je tiens à affirmer, avec tout le respect dû à ceux qui ont formulé des critiques au sujet de cette proposition commune, que je ne saurais admettre l'idée avancée par d'aucuns, suivant laquelle l'Union soviétique et les Etats-Unis tenteraient de quelque manière de dicter leurs conditions ou chercheraient à imposer des décisions aux autres participants aux négociations. Il ressort clairement de l'accord bilatéral que les deux parties conviennent de soumettre une proposition à la Conférence du désarmement. Bien entendu, chacun des participants aux négociations est parfaitement en droit de faire des suggestions. Pour notre part, nous sommes satisfaits de cette approche commune et en ferons ressortir les avantages au cours des travaux de la Conférence. Cela dit, nous estimons aussi qu'il faut absolument intensifier nos efforts afin de régler la question de l'universalité de la future convention.

A cet égard, je voudrais rappeler que, dans le communiqué publié par leurs ministres des affaires étrangères à Turnberry, les pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont proclamé leur intention de figurer au nombre des signataires originaires de la future convention. Nous saluons cette déclaration, tout comme, bien sûr, nous accueillons avec satisfaction les déclarations analogues faites ici par la Suède et la Finlande et qui vont encore plus loin. Nous avons grand espoir que les négociations multilatérales sur les armes chimiques retrouveront, durant la seconde partie de la session de la Conférence, ce dynamisme qui, malheureusement, leur a fait parfois défaut ces derniers temps. Il ne reste vraiment pas beaucoup à faire et il importe de mettre en place durant le temps qui nous reste des bases

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

suffisamment solides pour que nous puissions régler toutes les questions en suspens et en premier lieu, celles qui concernent les définitions et l'inspection par mise en demeure, les inspections spéciales, l'assistance aux victimes de l'emploi d'armes chimiques, etc.

J'ai voulu faire part aujourd'hui des réflexions de la délégation soviétique sur plusieurs problèmes clés du désarmement et sur le rôle que cette conférence pourrait jouer dans leur règlement. Il est significatif, à mon sens, que la Conférence veuille faire aujourd'hui le point de sa propre situation. Nous avons commencé à rechercher collectivement quelle est la place de cette instance dans un monde qui évolue rapidement. Nous avons l'intention de revenir bientôt sur ce thème et sur quelques autres questions concernant les travaux de la Conférence.

M. BAYART (Mongolie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de la Conférence du désarmement pendant le mois de juin. Je souhaite aussi remercier l'Ambassadeur Ahmad Kamal du Pakistan de la manière remarquable dont il a assuré la présidence de la Conférence en avril. Ayant pour la dernière fois l'occasion de m'adresser à la Conférence du désarmement avant de quitter mes fonctions de chef de la délégation mongole, je voudrais, si vous me le permettez, exprimer maintenant quelques sentiments personnels.

Au cours des années où j'ai servi à Genève, les relations internationales ont subi une évolution historique. Grâce aux efforts de nombreux pays, on édifie actuellement un modèle de sécurité internationale. La démocratisation des relations internationales est en train de prendre une forme concrète. Ces changements sont profonds et ouvrent de nouvelles perspectives encourageantes pour les négociations sur le désarmement. Des accords faisant date ont été conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Le problème de la vérification, qui a longtemps été l'obstacle majeur dans la voie du désarmement est en passe d'être résolu grâce à la détermination politique, à l'esprit de conciliation et à la volonté de coopération des pays intéressés.

J'espère que le dernier accord entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur la destruction et la non-fabrication des armes chimiques et sur des mesures visant à faciliter la convention multilatérale interdisant les armes chimiques jouera le rôle de catalyseur dans nos efforts communs pour parvenir bientôt à la conclusion d'une convention mondiale.

La future convention sur l'interdiction des armes chimiques, unique par son approche nouvelle d'un certain nombre de problèmes qui ont toujours été extrêmement délicats, donne aussi des raisons d'être optimiste. De par ses procédures très étudiées de vérification et de mise en oeuvre, elle est appelée, j'en suis convaincu, à servir de modèle pour de futurs accords de désarmement multilatéral.

(M. Bayart, Mongolie)

J'ai le plaisir maintenant d'annoncer à la Conférence que le Gouvernement de la République populaire mongole a décidé de retirer la réserve qu'il avait faite lors de la ratification du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques et similaires et de moyens bactériologiques. A notre avis, cette décision est importante car elle contribuera à renforcer le régime d'interdiction que vise à établir le Protocole.

Le Gouvernement de la République populaire mongole accueille avec satisfaction la déclaration commune de l'URSS et des Etats-Unis concernant le traité sur les armements stratégiques offensifs. Le traité START, qui devrait être prêt pour signature à la fin de l'année, sera une étape importante des négociations menées sur le désarmement au cours de ces dernières années. Cet accord, qui doit réduire de près de la moitié l'arsenal stratégique offensif des deux puissances, constituera une importante contribution à la paix et la stabilité internationales.

Je regagne mon pays dans une période de transformations profondes, où la restructuration et la rénovation prennent de plus en plus d'ampleur. Il ne fait pas de doute que l'évolution politique au cours de la première moitié de l'année aura une influence profonde sur l'avenir de la Mongolie.
Les transformations actuelles répondent à un grand objectif, la mise en place d'une véritable démocratie. Dans cette optique, le gouvernement a axé sa politique sur les dimensions humaines et sociales du développement.

La restructuration englobe tous les secteurs de la vie socio-politique du pays, y compris la politique étrangère. Le Gouvernement mongol a toujours appliqué une politique visant à développer et à renforcer ses relations extérieures en appliquant les principes de la coexistence pacifique, de la coopération dans l'intérêt mutuel et du respect du droit des peuples à choisir leur propre modèle de développement; il entend y rester fidèle.
Le Gouvernement mongol adopte le non-alignement comme l'un des principes fondamentaux de sa politique étrangère. Il s'attachera, comme auparavant, à ce que la Mongolie demeure exempte d'armes nucléaires. Il n'accueillera pas sur son territoire de troupes étrangères ni de forces armées dirigées contre un autre pays. Il continuera de promouvoir et de renforcer la confiance mutuelle avec les pays voisins et avec tous les autres pays. C'est sur la base de ces principes que la Mongolie entend assurer sa sécurité par des moyens politiques.

Mon pays continuera de participer activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales, et d'oeuvrer à la résolution des problèmes mondiaux tels que le désarmement, la protection de l'environnement, l'instauration d'un nouvel ordre économique, etc.

Les cinq années que j'ai passées à Genève ont été pour moi aussi fascinantes que stimulantes. Je me rappellerai toujours avec plaisir les amitiés que j'y ai contractées, les relations officielles que j'y ai liées et la collaboration que j'y ai entretenue avec mes collègues. Auprès d'eux j'ai essayé de mon mieux de m'enrichir et d'apprendre. J'ai toujours été rempli d'admiration et de respect devant la connaissance profonde des problèmes

(M. Bayart, Mongolie)

du désarmement et les talents de diplomate dont mes collègues ont fait preuve dans les négociations. Au cours de ma carrière, j'ai participé pendant plus de 10 ans aux travaux de la Conférence du désarmement. J'estime moi aussi que la Conférence a repris du passé un héritage trop lourd; on peut citer à cet égard son ordre du jour, son mécanisme de décision et son organisation du travail. Il est évident qu'elle devrait maintenant prendre des mesures pour s'adapter aux conditions d'aujourd'hui. Il s'agit d'un processus qui ne pourra être mené à bien que graduellement, aux termes de négociations sérieuses. Je crois fermement au rôle de la Conférence en tant qu'organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement, et je suis convaincu que ses membres, mettant en commun leur énergie et leur sagesse politique, résoudront comme il convient la question importante de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. L'embellie récente du climat international m'incite elle aussi à être optimiste et à entrevoir le moment où des négociations constructives et productives pourront bientôt commencer sur un certain nombre de questions prioritaires, et en particulier sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et le désarmement nucléaire.

Pour conclure, j'adresse mes plus sincères remerciements à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, et à l'Ambassadeur Berasategui, Secrétaire général adjoint de la Conférence, pour le soutien et la coopération qu'ils m'ont constamment apportés au cours de mes fonctions à Genève, en particulier lorsque j'ai eu l'honneur de présider la Conférence en juillet dernier ainsi que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en 1986 et 1989. Je tiens aussi à remercier le personnel du secrétariat de la Conférence pour sa compétence et son efficacité, ainsi que toutes les personnes dévouées et capables qui, dans les coulisses, assurent la bonne marche de nos travaux. C'est avec tristesse que je vous quitte, en adressant mes voeux de succès à tous, ainsi qu'à la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon endroit. Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je voudrais adresser à l'Ambassadeur et à Mme Bayart nos voeux les meilleurs de bonheur et de réussite professionnelle dans leur pays. L'Ambassadeur Bayart, comme nous le savons tous, a représenté la Mongolie avec efficacité, talent et sagesse, qualités auxquelles s'ajoutaient ses dons biens connus de linguiste. Ici, à la Conférence, il a contribué de manière remarquable à nos travaux en qualité de Président, et il a également présidé à deux reprises le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans l'un et l'autre cas, l'Ambassadeur Bayart, qui est aujourd'hui le vice-doyen des représentants à la Conférence, s'est acquitté de sa tâche avec la compétence qu'on lui sait. Nous lui adressons tous nos souhaits.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, je propose que nous examinions le calendrier des réunions pour la semaine à venir. Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui ce calendrier qui a été établi, comme de coutume,

(Le Président)

en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Comme on peut le voir, les consultations officieuses ouvertes à toutes les délégations sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence auront lieu le mardi 3 juillet, et non le jeudi 5, date réservée pour le Comité spécial sur le point 5 de l'ordre du jour. Comme d'habitude, ce calendrier pourra être modifié, s'il le faut. Il est présenté à titre indicatif et, s'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais parler maintenant de la date de clôture de la session de 1990 de la Conférence. Je tiens à vous informer que, à la suite de consultations tenues ces derniers jours, il semble exister un accord pour conclure nos travaux le vendredi 24 août, étant entendu que la séance plénière qui devait avoir lieu le jeudi 23 août sera reportée au lendemain, à 16 h 30. Puis-je considérer que la date proposée ne rencontre pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

J'aimerais maintenant, Messieurs les représentants, faire ma déclaration de clôture, au terme de la présidence exercée par le Pérou pendant le mois de juin 1990.

Comme c'est la dernière séance plénière que je préside au nom du Pérou, je voudrais partager avec vous quelques réflexions.

Il convient tout d'abord de souligner que les travaux de la seconde partie de la session de 1990, y compris les activités des organes subsidiaires, ont commencé en temps voulu, selon la tradition de la Conférence. Le programme de travail a par ailleurs été adopté et, après de fructueuses consultations, nous sommes arrivés au consensus souhaité concernant la date de clôture de la session de 1990, à savoir le 24 août prochain.

En résumé, nous avons tenu six séances plénières, y compris la présente. Il y a eu dans chaque cas moins de 10 orateurs et je dois avouer que, parfois, j'ai éprouvé un certain sentiment de solitude au cours de ces séances. Quoi qu'il en soit, je suis satisfait d'être parvenu à soutenir la marche des travaux dans une période où la concurrence à Genève était très vive et où ne manquaient pas les manifestations sollicitant l'intérêt, telles la visite de Munster et les réunions consacrées à la prolifération nucléaire, comme celle qu'a organisée, au nom du groupe Bellerive, le prince Aga Khan et qui a attiré beaucoup de monde.

Au cours de ces 17 jours de présidence, j'ai été bien placé pour suivre les efforts déployés par l'Ambassadeur Donowaki afin que soit établi un comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour. Si, en tant que Président, j'ai agi avec impartialité, impartialité dont je ne me départirai jamais, je ne saurais rester dans la neutralité face au retard pris dans la constitution d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Il est indispensable de créer ce comité et il faut que cela se fasse sans tarder

(Le Président)

pour qu'il y ait une certaine symétrie dans les travaux de cette conférence. Je veux dire par là qu'aux travaux intensifs menés par le Comité spécial des armes chimiques doivent faire pendant des efforts analogues s'agissant des questions nucléaires, en particulier celle de l'interdiction des essais, et que ces efforts doivent également être faits dans le cadre d'un comité spécial. L'établissement de ce comité pour promouvoir le débat sur l'interdiction des essais renforcerait la légitimité de la Conférence en cette période où se dégagent des tendances nouvelles et positives en matière de désarmement et de maîtrise des armements, nucléaires aussi bien que classiques, et, je tiens à insister là-dessus, permettrait d'éviter d'amères discussions lors de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'inflexibilité en ce qui concerne la constitution d'un comité spécial sur le point 1 créerait inutilement - j'en ai la conviction - une ambiance propice à l'affrontement dans le climat positif où se dessine jusqu'à présent la tenue de la quatrième conférence d'examen. Je forme l'espoir qu'en fin de compte le bon sens et l'esprit de compromis l'emporteront. Je souhaite que mon successeur, l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, puisse annoncer dans les premières semaines de juillet la création tant de fois souhaitée de ce comité spécial.

S'agissant des points 2 et 3 de notre ordre du jour, les séances plénières officieuses ont repris pour discuter d'éléments de fond concernant des questions du plus haut intérêt. A ce propos, je tiens à dire que nous souhaitons que, comme l'a demandé le Groupe des 21 au cours des premiers mois de l'année en cours, les négociateurs START participent, dans un avenir proche, à ces séances officieuses afin de nous donner, "off the record", des précisions sur l'évolution de ces négociations depuis la réunion au sommet de Washington.

Les 14 et 15 juin, la quasi-totalité des représentants accrédités auprès de la Conférence du désarmement ont eu, grâce à l'aimable invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, l'occasion de visiter le Centre d'entraînement et de recherche de Munster, ce qui leur a permis de se familiariser sur place avec les divers aspects et étapes que peut comporter le processus de détection et de destruction des armes chimiques, ainsi qu'avec l'application pratique de quelques méthodes de vérification. Au nom de ma délégation et de la Conférence, je prie l'Ambassadeur von Wagner de bien vouloir transmettre à son gouvernement l'expression de notre gratitude pour sa cordiale hospitalité et pour la magnifique organisation de cette visite profitable.

Comme on le sait, le Comité spécial des armes chimiques a lui aussi repris ses travaux sous l'experte direction de l'Ambassadeur Carl Magnus Hylténius, de la Suède. A ce propos, je tiens à vous informer que se terminera demain la rencontre tenue ces jours-ci avec les représentants de l'industrie chimique, rencontre qui - je le crois - sera fort utile pour connaître la position du secteur privé touchant les différents aspects du projet de convention, comme par exemple les dispositions consacrées à la confidentialité.

(Le Président)

Il est un autre point qu'il convient de mettre en relief dans ces premières semaines de travail de la seconde partie de la session de 1990. Je parle des consultations officieuses qui se sont engagées, sous la présidence de mon excellent ami et collègue, l'Ambassadeur Ahmad Kamal, du Pakistan, sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. C'est là un premier pas fort important, dû au désir et à la volonté clairement exprimés de tous les membres de cette conférence, et qui devrait donc être suivi d'autres progrès permettant d'appliquer progressivement, à compter de 1991, les accords auxquels on sera parvenu.

Je crois que c'est un signe positif de convergence de vues que le programme de consultations soumis à notre examen par l'Ambassadeur Kamal ait été adopté sans opposition. De ce fait, à la première réunion de travail, on a déjà pu procéder à une large analyse et à un vaste échange d'idées autour de diverses positions relatives à l'élargissement de la composition de la Conférence. Cela a provoqué d'intéressantes initiatives qui pourraient nous servir de base pour explorer de nouveaux schémas ou formules qui amèneraient à une solution rendant possible l'élargissement de la Conférence, conformément aux voeux de tous.

Enfin, et ce n'est pas là pour autant le moins important, j'ai plaisir à laisser la direction de cette conférence entre les mains expérimentées de l'Ambassadeur Bogumil Sujka, appelé à me succéder à la présidence et à qui j'adresse mes meilleurs voeux dans l'accomplissement de sa tâche.

Je tiens à remercier le secrétariat de l'appui important et soutenu qu'il apporte à la présidence et j'exprime ma gratitude en particulier au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, et à l'Ambassadeur Berasategui.

Comme l'ordre du jour est épuisé, je vais lever cette séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 3 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.